



COTA asbl
Rue de la Révolution, 7
1000 Bruxelles
Belgique

Tél. : 32 2 218 18 96

Fax : 32 2 223 14 95

info@cota.be

<http://www.cota.be>

Banque : 068-0777310-76

TVA : BE 420 280 412

RAPPORT FINAL

EVALUATION EX-POST DES PROJETS ONG A MADAGASCAR

AFD - Agence française de développement

**TOME II :
Les fiches d'évaluation par projet**

**GEERT VANDERSTICHELE
ALINE ROBERT**

SEPTEMBRE 2010

« L'objet de cette évaluation ex-post est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, l'efficience l'efficacité, l'impact et la viabilité des projets ONG dont le suivi a été transféré à l'AFD. L'évaluateur a examiné les réalisations des projets en fonction des objectifs qui étaient fixés. Il a, par ailleurs, procédé à l'examen du processus d'exécution et de fonctionnement du projet dans ses différentes phases de mise en œuvre et de suivi.

Cette évaluation est financée par l'Agence Française de Développement. Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. »

TABLES DES MATIERES

1. FICHE PROJET L'APPEL «Amélioration du système de santé du SAF-fjkm (église protestante réformée malgache)»	5
2. FICHE PROJET AVSF « BVLac2»	29
3. FICHE PROJET AVSF Commerce équitable, Côte Est	45
4. FICHE PROJET AVSF « BVPI-SEHP Vohipeno »	59
5. FICHE PROJET AVSF 1 « Coordination Nationale Madagascar et Comores»	77
6. FICHE PROJET CFSI «Accès au savoir faire pour le développement économique des micros et petites entreprises à Madagascar - Programme FormaVak»	87
7. FICHE PROJET CIDR « Agriculture familiale » Programme de renforcement d'acteurs locaux soutenant l'accès au marché pour l'agriculture familiale	103
8. FICHE PROJET CIDR1 « PDLU-Sava II» « Programme de Développement Local Urbain des communes urbaines de la Sava - Phase II »	123
9. FICHE PROJET FERT « CEFFEL » « Le CEFFEL : pour accompagner la structuration et l'organisation de la filière fruits et légumes »	145
10. FICHE PROJET FERT « PROJET SUD » « Soutien au renforcement de la structuration professionnelle et à la réduction de la vulnérabilité des agriculteurs dans la province autonomes de Fianarantsoa et Toliara (régions Haute Matsiatra et Ihorombe)» (appelé par FERT « Projet Sud »)	169
11. FICHE PROJET Groupe Développement «Défense des droits des enfants vulnérables ou victimes d'exploitation sexuelle»	191
12. FICHE PROJET INTER-AIDE «Réduction de la mortalité infanto-juvénile dans les districts de Manakara et Farafangana, Madagascar»	219
13. FICHE PROJET Jardin du Monde « Contribution à la mise en place et à la valorisation de la pharmacopée traditionnelle »	239
14. FICHE PROJET Santé Sud «Appui au développement de la médecine générale communautaire dans les provinces d'Antananarivo et Toliara»	257
15. FICHE PROJET WWF « Restauration des biens et services forestiers dans le paysage forestier de Fandriana-Marolambo, est de Madagascar »	275



1. FICHE PROJET L'APPEL «AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SANTÉ DU SAF-FJKM (ÉGLISE PROTESTANTE RÉFORMÉE MALGACHE)»

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	6
1.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	7
1.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT	7
1.2.1. Tableau d'identification du projet	7
1.2.2. Présentation générale du contexte	8
1.2.3. Description du projet.....	8
1.2.4. Résumé du déroulement du projet	9
1.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	10
1.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET	12
1.3.1. Pertinence.....	12
1.3.2. Efficacité	13
1.3.3. Pérennité / Viabilité	15
1.3.4. Efficience.....	15
1.3.5. Impact.....	16
1.4. CONCLUSIONS	17
1.5. ANNEXES DU RAPPORT.....	17
1.5. Annexe 1. : Liste des documents consultés	18
1.5. Annexe 2. : Liste des personnes rencontrées et des dispensaires visités avec synthèse des réhabilitations.....	18
1.5. Annexe 3. : Cadre logique amendé ex-post	21
1.5. Annexe 4. : Carte des dispensaires du SAF	24
1.5. Annexe 5. : Tableau de suivi des actions du projet pour chaque dispensaire du SAF	25
1.5. Annexe 6. : Tableau de suivi des résultats des dispensaires par le SAF.....	26

Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
FJKM	Eglise protestante de Madagáscar
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
SAF	SAMPAN'ASA MOMBA ny FAMPANDROSOANA, département de Développement de FJKM
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
ONG	Organisation Non Gouvernementale
UNFPA	United Nations Population Fund
USAID	United States Agency for International Development

1.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

L'évaluation du projet de l'Appel « Amélioration du système de santé du SAF-fjkm » s'inscrit dans l'expérimentation menée en 2010 à Madagascar d'un dispositif d'évaluation ex-post des projets ONG financés par le MAEE France ou par les fonds déconcentrés, dont la gestion a été transférée à l'AFD en 2009.

L'évaluation du projet de l'Appel s'est concrétisée par des visites à différents dispensaires du SAF ayant bénéficié de réhabilitation et d'équipements grâce au projet de l'APPEL et des interviews des médecins responsables de ces dispensaires ayant bénéficié de formations. Les visites se sont étalées tout au long de la mission d'évaluation, en fonction du parcours global, du mercredi 26 mai au vendredi 04 juin 2010 et ont été complétées par l'étude des documents mis à disposition des évaluateurs par l'APPEL (voir liste des documents consultés en annexe 1) et par l'interview du médecin responsable des programmes de santé du SAF (voir la liste des personnes rencontrées en annexe 2).

1.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

1.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Amélioration du système de santé du SAF-fjkm
N° du projet :	PROJET N° C 0400212 / CONVENTION N° 2088
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Santé
ONG Française (maître d'ouvrage)	L'APPEL au développement pour les enfants du monde
Partenaire local principal (maître d'oeuvre):	Le SAF - ce projet est mené en partenariat avec le département santé du SAF (ISALAMA).
Autres partenaires opérationnels locaux :	<ul style="list-style-type: none"> • ELECTRICIENS SANS FRONTIÈRES : pour la partie Sécurisation électrique des dispensaires • HUMATEM : pour la fourniture de matériels & équipements médicaux collectés dans les hôpitaux et cliniques en France • ATELIERS SANS FRONTIÈRES : Matériel informatique reconditionné. • L'Association TANORA MIJORO : Etudiants -formateurs en informatique • Dr François CANONNE : ex coopérant technique Santé comme coordonnateur des séquences de formation continue des médecins • Société TENEMA : filiale de TENESOL -énergie solaire-MEDICAL INTERNATIONAL • MEDICAL INTERNATIONAL : fournisseur des échographes
Date de démarrage du projet :	Période théorique : 2005-2007 Durée exacte : 28/10/2005 à 31/03/2009
Date d'achèvement du projet :	Remise derniers éléments du rapport à l'AFD : 3/06/2009
Budget total du projet et par année	Budget prévisionnel : 292 964 € - Réalisé : 302 485 € A1. prévu 131 211 € - réalisé 125 052 € A2. prévu 103 005 € - réalisé 83 723 € A3. prévu 58 748 € - réalisé 93 710 €

Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	Cofinancement total MAEE : 146 000 € (48,26 %) A1. 78 000 € A2. 56 000 € A3. 12 000 €
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	- Ressources propres Appel 83 575 € (27.62 %) - Valorisations 65 509 € (21.65%) - Collectivités locales 7 400 € (2.44%)
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	Néant - nouveau projet Par contre les partenaires (L'APPEL et SAF) ont été financés antérieurement par la coöperator française
fusés de l'AFD pour la suite du projet Néant	Néant - pas de poursuite prévue au projet
Evaluations (interne, externe et capitalisationset	
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	Une auto-évaluation faite par les médecins principaux bénéficiaires a été faite en fin de projet

1.2.2. Présentation générale du contexte (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

Le système de santé communautaire du SAF, s'appuyant sur une expérience de fonctionnement de plus de 10 ans, offre une infrastructure de 36 dispensaires, répartis sur l'ensemble du territoire malgache à l'exception de la région sud-ouest¹ (voir carte en annexe 4). Localisés en milieu rural ou semi-urbain, ces dispensaires constituent un maillage de formations sanitaires (pourvues d'un médecin généraliste, d'infirmier/es), d'aides soignant/es), complémentaire au système de santé publique, où la médecine préventive est exercée en même temps que la médecine curative. Dans bon nombre de dispensaires, une sage-femme assure le suivi des grossesses, la détection des grossesses à risques, et les accouchements. Les dispensaires sont autogérés par les médecins-chefs grâce au recouvrement des montants des consultations (pour une somme modique), plus une petite marge sur la vente des médicaments, permettant de couvrir les salaires et charges des personnels (médecin /sage-femme et infirmiers) et l'entretien, a minima, des dispensaires(hors maintenance du ou des bâtiments)

Mais au fil du temps, le dispositif s'est trouvé confronté à plusieurs limites :

- l'incapacité pour les médecins exerçant dans ces milieux isolés d'entrer dans une démarche de formation continue, d'actualisation des connaissances, des nouvelles approches thérapeutiques, des techniques médicales, des nouvelles méthodes de prévention des maladies transmissibles, le SAF n'ayant pas la capacité financière interne de prendre en charge un programme de recyclage et de perfectionnement professionnel²,
- l'incapacité de dégager une marge bénéficiaire suffisante (le prix des consultations est déterminé selon les capacités financières de la population locale) pouvant être consacrée à la formation permanente des médecins et à la réfection permanente des immeubles (dégradations dues au climat)

¹ Le SAF n'a pas l'autorisation du Ministère de la Santé d'implanter des dispensaires dans cette région, déjà couverte par un réseau de dispensaire luthériens.

² Le SAF-Santé est une structure d'appui et de coordination des activités de santé de FJKM, qui met en œuvre des projets grâce à des financements extérieurs ; seul le fonctionnement du SAF central est subsidié par FJKM. Le SAF Santé a de nombreux bailleurs : FNUAP, Global Fund tuberculose et VIH/SIDA, l'Eglise Presbytérienne Américaine,

Le SAF/FJKM et L'APPEL ont démarré leur coopération dès 1986, avec une volonté commune d'œuvrer pour l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant. L'APPEL a tout d'abord soutenu la construction ou la réhabilitation de 15 dispensaires ruraux grâce aux financements, soit de la Coopération bilatérale française (MAC), soit de la Commission européenne.

Au fil du temps, l'action s'est complétée par :

- l'organisation de formations de perfectionnement ou de spécialités pour des médecins malgaches en France, la participation à des congrès médicaux (oncologie pédiatrique),
- l'organisation sur place de séminaires de formation continue regroupant l'ensemble des médecins des Centres de Santé sur des thèmes différents: pathologies spécifiques, Etudes de cas cliniques, mises en place de nouveaux protocoles de traitement ou de prévention de maladies etc..
- l'approvisionnement en médicaments,
- l'abonnement à des revues médicales ou apport de livres médicaux pour les médecins et personnels infirmiers,
- des ré-équipements médicaux & matériels consommables pour les dispensaires.

En 2004 le SAF présente un nouveau projet à l'APPEL (le projet évalué), qui a pour ambition de contribuer à la résolution de 4 problématiques majeures de santé, rencontrées dans les dispensaires et pour lesquels les médecins n'ont pas toutes les compétences, infrastructures ou équipements requis :

- La forte mortalité maternelle découlant d'une faible fréquentation des consultations prénatales permettant le dépistage des grossesses à risques et conjointement d'une mauvaise prise en charge des complications lors de la grossesse et de l'accouchement (faible couverture des accouchements assistés)
- Des taux très élevés de mortalité infanto-juvénile dus aux principales causes de morbidité qui sont : les affections néonatales, les infections respiratoires aiguës, le paludisme, les maladies diarrhéiques et déshydratations, la rougeole. La malnutrition est associée à plus de 50% de mortalité et de morbidité parmi les enfants âgés de moins de 5 ans.
- La fécondité mal contrôlée due à l'insuffisance de services de planning familial et d'offre de services en santé de la reproduction pour les adolescents, ayant pour conséquence immédiate une trop grande fréquence d'avortements clandestins.
- Une extension de l'épidémie de VIH/SIDA à Madagascar avec des connaissances trop parcellaires sur la prévention et une insuffisance criante de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

1.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire)

Objectif général :

Renforcement des compétences du personnel de santé du SAF (médecins répartis dans 36 dispensaires situés en zones rurales ou semi-urbaines) au travers de différents volets complémentaires liant l'immobilier/les équipements/la formation continue médicale / l'informatique, /l'épidémiologie au travers du logiciel GESIS etc.

Objectifs spécifiques :

Volet 1 : Réhabilitation de 20 dispensaires : travaux de maintenance, amélioration de l'immeuble, extension, amenée d'eau, réfections diverses etc.

- Volet 2 : Renforcement des pratiques médicales des médecins : formation de requalification et/ou amélioration des techniques de diagnostic sur certaines pathologies (dont gynéco-médicale et obstétrique, PTME et maladies chroniques)
- Volet 3 : Rééquipement en matériel médical des dispensaires (petit matériel et équipement) et introduction d'échographes dans 2 dispensaires
- Volet 4 : Equipement informatique pour doter chaque dispensaire d'un outil facilitant la rédaction du rapport mensuel d'activités (R.M.A) et le recueil des données épidémiologiques
- Volet 5 : Renforcement de l'énergie solaire ou installation nouvelle de 3 dispensaires sans énergie
- Volet 6 : Sécurisation électrique des lignes dédiées à l'informatique en partenariat avec E.S.F dans 19 dispensaires
- Volet 7 : Initiation des médecins à l'utilisation d'un ordinateur (bureautique) + apprentissage de la recherche sur le Web des sites de formation continue + formation à l'utilisation du logiciel de santé publique du Ministère de la Santé (logiciel GESIS)
- Volet 8 : stage de perfectionnement en santé publique à La Réunion de la responsable du département Santé du SAF

Les opérations ont été menées conjointement par le SAF et l'APPEL.

1.2.4. Résumé du déroulement du projet

Les réhabilitations, équipements et formations se sont étalées tout au long des trois années du projet. Chaque volet a été mené avec un opérateur différent :

- les réhabilitations ont été faites par des entrepreneurs locaux
- la sécurisation électrique des dispensaires a été assurée par Electriciens sans Frontières
- les panneaux solaires ont été fournis et installés par la société TENEMA (filiale de TENESOL -TOTAL ENERGIE)
- le matériel informatique reconditionné a été fourni par Ateliers sans Frontières
- le matériel et les équipements médicaux ont été collectés dans les hôpitaux et cliniques en France par HUMATEM
- Les échographes ont été fournis par MEDICAL INTERNATIONAL à Madagascar,
- le Dr François Canonne (ex coopérant technique Santé) a coordonné les séquences de formation continue des médecins
- la formation informatique a été dispensée par des étudiants-formateurs en informatique de l'association TANORA MIJORO et le Dr Jean-Louis du Mini Santé (logiciel GESIS)

1.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Il n'y a pas de nouveaux projets en partenariat entre le SAF et l'APPEL pour le moment.

4 programmes jugés prioritaires sont à l'étude pour compléter ce qui a été réalisé (sous réserve de financements de bailleurs institutionnels) :

- l'extension à tous les dispensaires de l'installation d'échographes (selon les résultats de l'expérience d'AMBOSITRA et MAROAENSETRA), avec formation préalable des médecins à leur utilisation ;
- le déploiement de petits laboratoires d'analyses biologiques pour compléter les moyens de diagnostics en partenariat avec B.S.F. ;

- le renforcement en énergie solaire de 9 dispensaires déjà équipés de panneaux solaires, mais dont la puissance n'est pas suffisante pour utiliser l'ordinateur dans de bonnes conditions ;
- le renforcement des médecins chefs et des gestionnaires en informatique et mise en place d'une comptabilité informatisée et gestion de stock des médicaments.

1.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
1.3.1. Pertinence	
<p>1.3.1.a. La conformité du projet aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local</p> <p>1.3.1.b. Son articulation avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux.</p>	<p>Projet cohérent et pertinent qui s'inscrit dans la stratégie sectorielle du ministère de la Santé malgache, les orientations de la politique bilatérale française et les objectifs du millénaire.</p> <p>Par leurs activités de santé communautaire, de prévention et de soins, les dispensaires du SAF participent, entre autres, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'accès aux soins des populations rurales et semi-urbaines, - l'éducation à la santé et l'éducation nutritionnelle, - la protection maternelle et infantile et la lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile, - la prévention du SIDA et des IST, - la couverture vaccinale, - la veille épidémiologique et sanitaire. <p>Le dispositif santé du SAF s'intègre parfaitement et complète le réseau national de structures de santé de base et relaie les programmes du ministère de la Santé.</p> <p>Le SAF Département-santé travaille déjà depuis de nombreuses années avec les projets de santé de la reproduction de l'UNFPA dans les domaines de la propagation de la planification familiale ; les projets de suivi de l'enfant avec l'USAID ; le projet de prévention primaire pour la lutte contre la propagation des I.S.T/SIDA.</p>
<p>1.3.1.c. Plus spécifiquement, quels agréments encadrent le travail de l'ONG :</p>	<p>L'APPEL n'a pas de représentation à Madagascar. Une convention de partenariat lie l'APPEL et le SAF Santé dans le cadre du projet.</p> <p>Un Accord de Siège lie L'APPEL et le M.A.E malgache.</p>
<p>1.3.1.d. La cohérence entre les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins</p>	<p>Le présent projet a été proposé à l'APPEL par le SAF et répond parfaitement à ses besoins.</p> <p>Les réhabilitations et les formations dispensées ont été demandées par les médecins chefs des dispensaires, eux-mêmes en parfaite adéquation avec les besoins qu'ils ont identifiés.</p> <p>Les bénéficiaires ultimes du projet sont les populations utilisatrices des centres de santé du SAF (en moyenne sur l'ensemble des dispensaires, 300 consultations curatives ont lieu en moyenne chaque mois dont 50% d'enfants de moins de 5 ans ; en 2008, 8392 vaccinations ont été effectuées ; environ 9000 femmes utilisent régulièrement les séances de planification familiale - voir annexe 6 statistiques de suivi des dispensaires du SAF). Les thèmes des formations des médecins correspondent aux problèmes médicaux prioritaires de la population.</p>

1.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?	Le projet renforce des structures de santé (privées confessionnelles) existantes, utiles et utilisées, en les dotant de moyens supplémentaires pour mieux exercer leur mission. Le projet renforce également la structure centrale du SAF en lui permettant de mener des projets à l'échelle nationale et a inclus plus spécifiquement une formation en santé publique pour le médecin responsable du SAF Santé.
1.3.1.f. Le projet correspond-il à l' état de l'art dans son champ d'intervention ? Est-il innovant ?	Ce projet a l'intérêt d'être simple, précis et bien délimité dans le temps. Il se caractérise par la mobilisation de nombreux contributeurs, dont un bon nombre de bénévoles et la récupération de matériels médical et informatique inutilisés en France pour équiper les dispensaires malgaches. Ce dernier point a posé certains problèmes en ce qui concerne le matériel informatique, certains ordinateurs étant inutilisables à l'arrivée (défectuosités dues au transport)
1.3.1.g. La cohérence et la clarté du document de projet et du cadre logique	La complexité du document de projet et des rapports est un point faible du dispositif de projet. Constitués de multiples fichiers (voir annexe 1 liste des documents consultés) ils ne permettent pas une lecture fluide et obligent à de fastidieuses recherches d'information. Le cadre logique est lui aussi complexe (20 objectifs spécifiques pour un projet finalement simple et très ciblé) avec un mélange entre les activités menées dans le cadre du projet (formations, réhabilitations, etc.) et les résultats attendus en terme d'amélioration des capacités des dispensaires.
1.3.2. Efficacité	
1.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ? 1.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?	<p><u>Globalement</u> le projet a été mis en œuvre comme prévu, certains objectifs ont été dépassés (nombre de dispensaires réhabilités), d'autres, plus spécifiques, n'ont pas été atteints à hauteur prévue.</p> <p>Le cadre logique amendé ex-post (voir annexe 3), montre que <u>l'objectif général</u> du projet (améliorer l'accès aux soins des usagers des dispensaires du SAF) est atteint : la moyenne des consultations est passée de 150 en 2004 à 300 en 2009 ; le taux de couverture contraceptive est passé de 10% en 2004 à + de 18% en 2009.</p> <p>Toutefois on ne peut pas distinguer ce qui relève spécifiquement des apports du projet sur l'atteinte de cet objectif. On note (comme exemple de contribution du projet à l'ONG) que 11 dispensaires ont été dotés de frigo (dont 4 grâce à l'installation de panneaux solaires) permettant d'augmenter la pratique vaccinale.</p> <p>En ce qui concerne <u>les objectifs spécifiques</u> :</p> <p>1. Volets réhabilitation / équipement : 25 dispensaires ont été réhabilités au lieu de 20 prévus initialement (voir en annexe 2 les réhabilitations effectuées dans les dispensaires visités).</p> <p>Équipement médical : 36 dispensaires ont été rééquipés (comme prévu) avec du matériel neuf et d'occasion, acheté en France et à Madagascar, dont 2 dispensaires équipés d'un échographe et des dotations en matériel d'accouchement pour 15 dispensaires.</p> <p>Équipement solaire : l'objectif n'a pas été atteint par sous-estimation initiale du coût des installations : sur les 15 dispensaires non reliés au système électrique, seulement 5 ont été équipés, 9 restent à finir d'équiper et 1 dispensaire reste à équiper en totalité.</p>

	<p>Equipement informatique : 25 dispensaires ont été doté d'un ordinateur équipé du logiciel statistique GESIS du ministère de la santé</p> <p>Le volet sécurisation électrique n'était pas prévu au départ. Les installations informatiques et solaires ont fait émerger ce besoin. 19 dispensaires sur les 22 qui sont reliés au système électrique sont maintenant sécurisés, 3 sont extrêmement isolés et difficiles d'accès et restent à sécuriser.</p> <p>2. Volet formations : Les 7 formations prévues (4 formations médicales et 2 formations informatiques pour les médecins des dispensaires et une formation pour la responsable du SAF Santé) ont été dispensées : urgences pédiatriques en 2006, gynéco-obstétrique en 2007, PTME + et dépistage SIDA en 2007, maladies tropicales en 2008, formation en recherche épidémiologique à La Réunion pour la responsable du SAF en 2009, informatique & bureautique en 2007/2008 et utilisation du logiciel GESIS (logiciel de Santé publique) en 2007/2008. Les médecins rencontrés se disent très satisfaits des formations reçues, qui sont utiles à l'amélioration de leur pratique professionnelle. On relève toutefois que certains médecins rencontrés n'utilisent pas l'ordinateur par manque de compétences. Parfois les formations informatiques ont été mal ciblées (ceux qui ont reçu les formations, les médecins chefs, ne sont pas toujours ceux qui utilisent l'équipement : les gestionnaires). Globalement les activités prévues ont été réalisées, notamment en ce qui concerne les réhabilitations et les formations. Le volet informatique reste le point faible du projet : des ordinateurs reconditionnés ne fonctionnaient pas à la livraison, d'autres sont tombés en panne et n'ont pas été réparés, enfin le Ministère de la Santé a modifié son logiciel et les mises à jour n'ont pas pu être installées. Certains médecins font actuellement un double traitement statistique (manuel pour le Ministère et informatique pour le SAF), d'autres n'utilisent plus l'ordinateur. Les ordinateurs qui fonctionnent sont sous-utilisés : utilisés pour le rapport mensuel, quelques fois pour la comptabilité du dispensaire, mais pas pour les dossiers patients ou la gestion de la pharmacie par exemple. Les ordinateurs offrent cependant un potentiel intéressant et si les dispensaires peuvent s'équiper d'une connexion internet, ils pourront servir pour la formation continue des médecins et personnels paramédicaux.</p>
<p>1.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>1.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori ?</p>	<p>Des indicateurs sont proposés dans le cadre logique mais certains ne sont pas pertinents, pas vérifiables et pas vérifiés. La responsable du SAF a rempli le cadre logique ex-post (voir annexe 3) pour rendre compte des activités réalisées mais il n'offre pas une visibilité complète des objectifs poursuivis et des résultats atteints par le projet.</p>
<p>1.3.2.e. Ecart et imprévus par rapport aux prévisions et leurs effets/impacts</p>	<p>RAS</p>
<p>1.3.2.f. Effets positifs ou négatifs en dehors du champ strict du projet</p>	<p>Rien à signaler</p>

<p>1.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / requises et a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?</p>	<p>La mise en œuvre du projet s'est déroulée sans difficultés entre ces deux partenaires qui travaillent ensemble depuis de nombreuses années. La mise en œuvre du projet était répartie entre la responsable du SAF pour les activités réalisées à Madagascar et le responsable de l'APPEL pour les activités réalisées par des intervenants français.</p> <p>Le suivi des réalisations a été fait par le SAF et le contrôle par l'APPEL.</p> <p>On ne peut pas parler à proprement parler de transfert de compétences entre l'APPEL et le département santé du SAF, celui-ci ayant joué un rôle de coordination des actions de réhabilitation et de formation à destination des dispensaires périphériques. Ceux-ci en revanche ont acquis une meilleure aptitude pour remplir leur mission de santé publique.</p>
<h3>1.3.3. Pérennité / Viabilité</h3>	
<p>1.3.3.a. Les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées. Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux ?</p> <p>1.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?</p> <p>1.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux.</p>	<p>La pérennité s'interroge ici par rapport à la viabilité / pérennité des dispensaires soutenus d'une part, la viabilité / pérennité de la structure santé de fjk, d'autre part.</p> <p>Les dispensaires du SAF, autogérés (paiement des consultations et médicaments par les usagers), sont dirigés par des médecins qui semblent très motivés par leur travail de médecine rurale ou semi-urbaine et de médecine communautaire (en tout cas ceux rencontrés, choisis aléatoirement selon la route empruntée lors de la mission, sont apparus très motivés et en plus de leur travail de soins, font un travail communautaire souvent bénévole). Le projet a renforcé les capacités des dispensaires à répondre aux besoins de la population, via les réhabilitations (meilleure conditions d'accueil du public et/ou structures mieux adaptées aux activités) et via les formations (connaissances renforcées des problématiques rencontrées).</p> <p>La présence à long terme de ces dispensaires au sein de la structure du SAF est liée à la capacité de cette dernière à apporter une plus value aux dispensaires, c'est ce qu'a fait ce projet. En cela, il a renforcé la viabilité du département santé de fjk. Sa capacité à poursuivre son soutien aux dispensaires est garantie par son expérience en recherche de fonds et ses partenariats de longue durée avec des programmes nationaux et internationaux (par exemple : santé de la reproduction avec UNFPA, prévention du Sida avec la BM, etc.)</p>
<h3>1.3.4. Efficience</h3>	
<p>1.3.4.a. Le décali d'exécution du projet</p> <p>1.3.4.b. Les retards éventuels</p>	<p>Le projet s'est déroulé selon le planning prévu.</p>
<p>1.3.4.c. Le système de suivi</p>	<p>La mise en place du projet et son suivi était sous la responsabilité de la responsable du SAF-santé qui a rendu compte régulièrement des activités du projet et des dépenses effectuées (voir liste des documents qui ont composé le rapport final en annexe 1).</p> <p>L'audit financier régulier et le suivi des activités de réhabilitation étaient sous la responsabilité du trésorier de l'APPEL.</p>

1.3.4.d. Les ressources humaines matérielles et financières ont-elles été mobilisées conformément aux prévisions ?	Il y a eu quelques variations dans la mobilisation des ressources sans incidence majeure sur le budget global (302 485 € réalisé / 292 964 € prévu soit +3%).
1.3.4.e. Des retards ou des dépassements significatifs ont-ils été constatés conduisant à la réorganisation ou à la réduction des activités prévues ?	<p>En termes de ressources humaines, on notera la mobilisation non prévue d'Electriciens Sans Frontières(ESF) pour la sécurisation électrique des dispensaires.</p> <p>En termes de ressources financières, 25 dispensaires ont pu être réhabilités (au lieu des 20 prévus) avec le budget initialement prévu, soit une moyenne de 2 664 euros/dispensaire.</p> <p>19 dispensaires sont sécurisés électriquement pour un coût de 972 euros/dispensaire (non prévu au départ).</p> <p>La ligne budgétaire relative à l'équipement solaire est en dépassement notoire (l'équipement complet d'un dispensaire coûte un peu plus de 10 000 euros et le budget prévu avait été considérablement sous-estimé).</p> <p>En termes d'équipement médical : la ligne budgétaire allouée à ce poste a permis d'absorber l'équipement de 2 dispensaires en échographes, ce qui n'était pas prévu.</p> <p>En contrepartie, le volet formation a coûté un peu moins cher que prévu.</p>
1.3.4.d. L'appui apporté au partenaire local a-t-il été à la hauteur de ce qui était attendu ou nécessaire ?	Le projet s'est déroulé selon les attentes du partenaire et conformément à ses besoins.
1.3.5. Impact	
1.3.5.a. Les effets du projet sur les bénéficiaires directs et indirects du projet	Le système de suivi du SAF permet de mesurer l'évolution globale des activités des dispensaires (par exemple la moyenne des consultations est passée de 150 en 2004 à 300 en 2009 ; le taux de couverture contraceptive est passé de 10% en 2004 à + de 18% en 2009) sans toutefois que l'on puisse isoler l'impact de ce projet. Il serait effectivement intéressant de savoir (et mesurer) ce qui a réellement changé dans la pratique des médecins après les formations reçues.
1.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après , si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liée au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?	D'autre part, le SAF ne semble pas mener d'analyse comparative entre les résultats des dispensaires du SAF par rapport au système de santé public ou par rapport aux moyennes de la population, ce qui lui permettrait de valoriser la qualité du travail mené dans ces dispensaires. On a recueilli par exemple des témoignages disant que ces dispensaires sont fréquentés par des personnes qui ne vont pas dans les structures de santé publique qui n'offrent pas la même qualité des soins ou ne disposent pas des équipements requis. La plus-value de ces dispensaires par rapport au système public n'est pas mesurée.
1.3.5.c. Existent-ils des perspectives d'effet à plus long terme ?	Le potentiel que laisse ce projet se trouve dans les équipements informatiques (qui méritent d'une part d'être améliorés, voir plus haut) qui, avec un petit investissement financier des médecins pour se connecter sur internet pourraient servir d'outil de formation continue et de support d'échange entre les dispensaires. (là où la connexion est possible)

1.4. CONCLUSIONS (APPRECIATION GLOBALE : POINTS FORTS / POINTS FAIBLES)

Ce projet, simple, concret et utile, permet à un réseau de 36 dispensaires d'améliorer les services offerts à une population rurale et semi-rurale. Les dispensaires sont tenus par des médecins motivés et offrent une vraie plus-value par rapport aux services de santé publiques (service de meilleure qualité, astreintes de week-end, urgences lorsque les CSB voisins sont fermés, etc.).

Le projet est mené en partenariat avec un partenaire établi, pérenne et qui garantit la continuité de l'appui aux dispensaires.

On relèvera, en point faible, la sous-utilisation des équipements informatiques qui constituent pourtant un potentiel au futur développement des dispensaires pour peu qu'ils permettent la connexion sur internet.

1.5. ANNEXES DU RAPPORT

1.5. Annexe 1. : Liste des documents consultés

- Éléments du document de projet :
 - o Fiche résumée du projet
 - o PROJET D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SANTÉ Du SAF/FJKM MADAGASCAR : Formation et recyclage du personnel affecté aux 37 dispensaires ruraux ; Partenaires : SAF- F.J.K.M / L'APPEL ; Soumission : Ministère des Affaires Etrangères - D.G.C.I.D- ; Mission d'Appui à l'action Internationale des ONG ; 18/12/2006 -
 - o Tableau des besoins en matériel des dispensaires
 - o Schéma du système SAF-Isalama

- Éléments du budget prévisionnel :
 - o Budget prévisionnel sur 3 ans (4ème trimestre 2004, 2005, 2006, 2007)
 - o Budget relatif aux stages de formation

- Éléments du rapport narratif final du projet :
 - o Rapport narratif final 2005/2009, 31 mars 2009
 - o Fiches de suivi des travaux de réhabilitation par dispensaire
 - o Analyse des forces et faiblesses du projet
 - o ETAT DES LEUX /OBJECTIFS ATTENDUS-ATTEINTS /PERSPECTIVES SOUHAITÉES pour 2010 / 2012
 - o Tableau récapitulatif des apports aux 27 dispensaires

- Éléments des rapports financiers du projet :
 - o Synthèse des ressources et rapport financier 2ème année
 - o COMPTE-RENDU FINANCIER INTERMEDIAIRE des DEPENSES 3° Année ; Analyse des ressources année 3 ; Analyse des dépenses année 3 ;
 - o Rapport financier final
 - o Synthèse des ressources et des dépenses sur les 3 années ; Analyse des ressources du projet sur 3 ans ; Analyse des dépenses sur 3 ans (2007/2009) ; Synthèse des DÉPENSES REALISEES SUR LA DUREE DU PROGRAMME 2005-2009
 - o Bilan formation informatique et formation médicale 2008 ; bilan stage informatique 2008 ; bilan matériel médical 2008/2009 ; bilan formation des medecins 2008 ; Valorisation de l'implication du partenaire et valorisation du matériel médical, année 2008 ; Frais de supervision ; frais de transferts bancaires ; Bilan financier du volet SECURISATION ELECTRIQUE DES DISPENSAIRES ;
 - o BUDGET REHABILITATION DISPENSAIRES du SAF/FJKM-/MAEE/L'APPEL, 2008/2009 ; FOURNITURES EQUIPEMENTS SOLAIRES & POSE, 2008/2009
 - o COMPTE RENDU DES RESSOURCES EFFECTIVEMENT RECUES de 2005 à 2009 (30/03/09 fin du projet)
 - o COMPTE RENDU DES RESSOURCES EFFECTIVEMENT RECUES en 3° année 2008 et fin de projet au 30/03/09
 - o Valorisation du matériel médial reçu en donation
 - o COMPARAISON entre BUDGET INITIAL et REALISATION FINALE
 - o BUDGET FINAL RÉALISÉ sur 2006-2007-2008, 30 mars 2009
 - o TABLEAU RECAPITULATIF SITUATION FINANCIERE APPEL MAEE 2008, 02/04/09
 - o Courier à l'AFD : remise des tableaux rectifiés, 24/06/09

- Éléments de l'auto-évaluation
 - Questionnaire d'auto-évaluation
 - Dépouillement statistique
 - Dépouillement des questionnaires
 - Dépouillement des questionnaires par dispensaire
 - Analyse des résultats de l'enquête
 - Dépouillement de l'enquête / poursuite du partenariat

- Divers :
 - Fiche évaluation AFD
 - Carte de localisation des dispensaires
 - Tableau de synthèse des apports du projet aux dispensaires à visiter lors de cette évaluation

1.5. Annexe 2. : Liste des personnes rencontrées et des dispensaires visités avec synthèse des réhabilitations

Directrice Département Santé du SAF	Dr Clarisse RASOARIMALALA	Rv préparatoire le 25 mai 2010 Entretien le samedi 12 juin 2010		
Nom/localisation du dispensaire	Nom du Médecin responsable	Date de visite	Date réhabi litatio n	Synthèse des réhabilitations
AMBATOLAMPY	Dr Aimée RAVONIARIVELO	26/05	2008	Chape en ciment-Plancher véranda 1° étage _Réfection piliers fosse septique béton- étanchéité toit-enseigne dispensaire-vitrages Coût : 1590€
AMBOSITRA	Dr RAVELOMANANTSOA Jean-Etienne et son épouse	27/05	2007	Maçonnerie-plomberie-fosse septique- descente d'eau -salle d'eau 1 ^{er} niv- réfection installation électrique -Extension de 2 salles supplémentaires Coût : 2154€ + échographe : 2600€
AMBOHIMAHASOA	Dr RAJAONARIVELO Olivero	28/05	2007	Réfection pourtour-Peintures ext & inte- restauration des piliers -Toiture et charpente Coût : 5662€ (la + grosse dotation)
FIANARANTSOA	Dr TEANNDRIA	29/05	2008	Réfection du toit-peinture extérieure et intérieur-carrelage salle d'eau et couloir Coût : 1960€
ANTSIRANANANA	Dr RAOELISON Parfait	04/06	2006 & 2008	Restauration portes et fenêtres -peinture extérieur et intérieur-descente d'eau avec chéneaux, gouttières -construction véranda et extension salle IEC et planning familial+ bloc sanitaire. Coût total 2006 + 2009 : 3091€

1.5. Annexe 3. : Cadre logique amendé ex-post

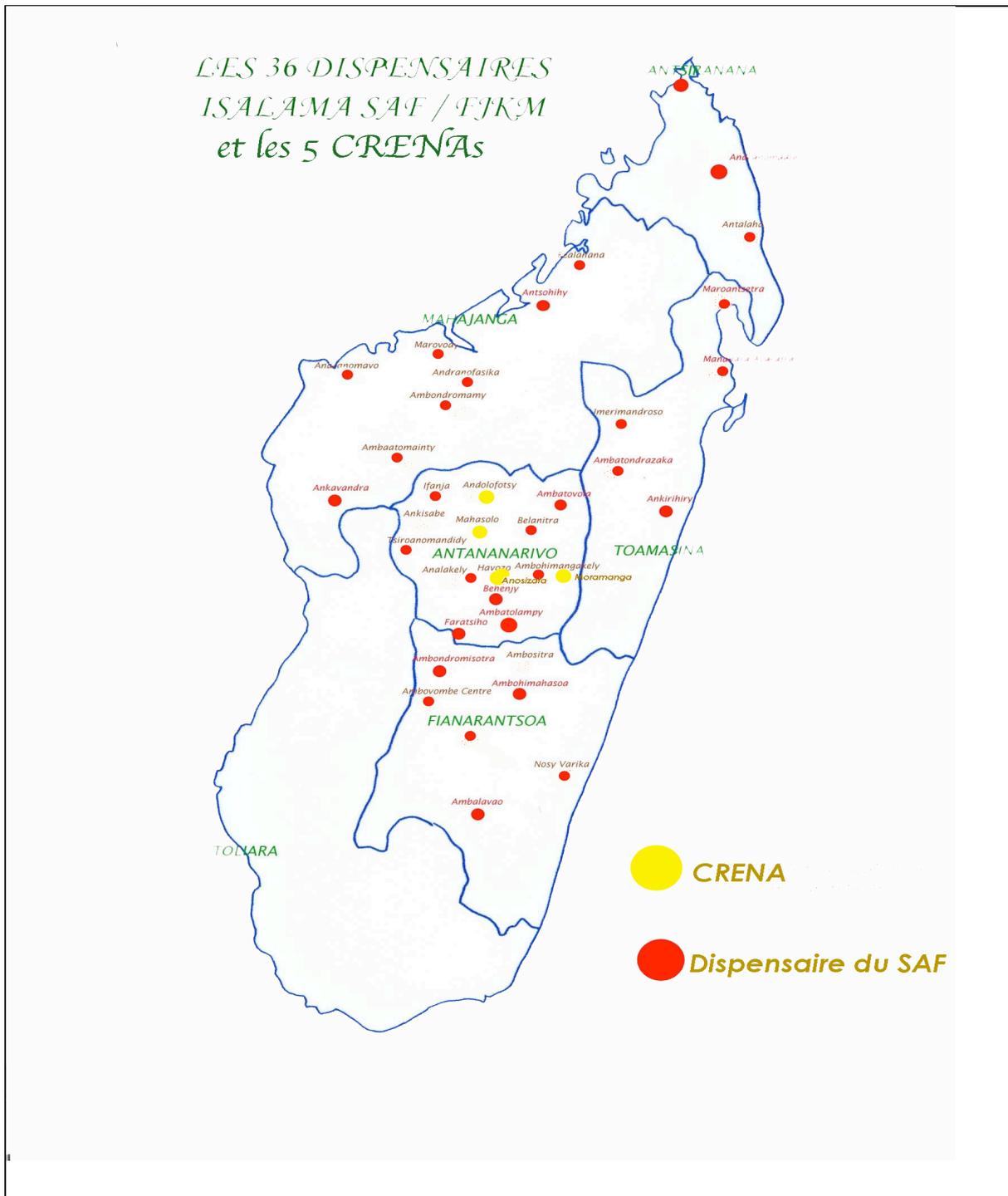
OBJECTIFS SPECIFIQUES	IOV	RESULTATS	OBSERVATIONS
1- Améliorer l'accès et la qualité des services mères-enfants, adolescents, adultes	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de consultation 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb moyen mensuel des consultants par dispensaire est de 150 (2004) à 300 (2009), avec un maximum de 700 malades. - 2008 : 175 nouveaux cas en moyenne - Nb de centre pratiquant la vaccination passe de 10 (2004) à 21 / 36 (2009), dont 5 CRENAM et 4 dispensaires dotés de système solaire 	4 dispensaires dotés de frigo solaire (Mahasolo, Andolofotsy, Ankazomiriotra, Ambatovola)
2- Renforcer les compétences et les qualifications des médecins	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de journées de formation en milieu hospitalier - Nb de projet IST/SIDA initié et Nb de journée de formation dispensées 	3 séances de formation médicale <ul style="list-style-type: none"> - 2006 : Urgences pédiatriques - 2007 : Gyneco obstetrique - 2007 : Formation en PTME, IST/VIH/ SIDA - 2008 : Maladies tropicales, Intoxications de l'enfant, diabète 	INTERVENANTS <ul style="list-style-type: none"> - 2006 : Dr Maestraci - 2007 : Dr Vedel, Dr joelle NICOLAS - 2008 : médecins spécialistes Malagasy
3- Renforcer la capacité de gestion du système de santé		<ul style="list-style-type: none"> - Formation des 36 médecins en informatique bureautique (2007, 2008) - Formation des 36 médecins sur l'utilisation du logiciel GESSIS (2007, 2008) 	Logiciel de collecte de données
4- Améliorer les structures d'accueil et les équipements matériels de base	<ul style="list-style-type: none"> - 20 dispensaires renovés - 36 dispensaires rééquipés en petits équipements médicaux et matériels 	<ul style="list-style-type: none"> - 27 dispensaires renovés - 36 dispensaires dotés de matériels médicaux - 4 dispensaires dotés de système solaire - Sécurisation électrique de 19 dispensaires 	
5- Mise en place de séances IEC orientée vers la planification familiale	<ul style="list-style-type: none"> - % adultes sensibilisés sur la PF par rapport à la population adulte des dispensaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture contraceptive de l'ensemble des dispensaires passe de 10% en 2004 à 14% en 2008 et >18% en 2009 	
6- Accouchements à risque détectés et assistés	<ul style="list-style-type: none"> - % d'accouchement à risque détectés, rapportés aux 5 dernières années 	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des accouchements à risques sont détectés et référés ou pris en charge au niveau de centre SAF - Dotation en matériels d'accouchement des 15 dispensaires - Dotation en échographie de 2 dispensaires 	Maroantsetra et Ambositra

Fiche projet l'APPEL

OBJECTIFS SPECIFIQUES	IOV	RESULTATS	OBSERVATIONS
7- Accueil des nouveaux nés, courbe de poids, surveillance nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - % courbe de poids tenues, - Nb d'enfants suivis au dispensaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique de la pesée dans 98% des dispensaires - Nb enfants pesés en 2008 : 14726 	Pesée dans 5 CRENAM non compris
8- Prévention de la malnutrition	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure de la variation du périmètre brachial 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure effectuée à chaque pesée - Installation 4 CRENAM 	
9- Extension de la couverture vaccinale	<ul style="list-style-type: none"> - % d'enfants totalement vaccinés/ enfants 0-5 ans suivis aux dispensaires 	<ul style="list-style-type: none"> - 97% d'enfants (0-5ans)venus à la première vaccination arrivent jusqu'à la 5^{ème} vaccination (résultats 2008) : 1673 sur 1726) 	
10- Promotion de la santé des adolescents	<ul style="list-style-type: none"> - % de jeunes suivis/ jeunes fréquentant le dispensaire 	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des jeunes fréquentant les dispensaires sont pris en charge 	
11- Prévention et traitement des affections les plus sévères et les plus courantes	<ul style="list-style-type: none"> - % décès dus aux affections sévères 		Difficile de le mesurer au niveau des dispensaires
12- Organisation de stage en milieu hospitalier en gyneco obstétrique et pédiatrie	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de journées de formations hospitalières en 3ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Stage hospitalier : non réalisé - Formation en urgences pédiatriques et gyneco obstetrique 	
13- Organisation d'un stage de formation spécifique IST/ SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de journée de formation sur PCIME et IST/ VIH/ SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> - 2007 : Formation sur PTME et dépistage SIDA 	Dr Joelle NICOLAS
14- Formation d'un médecin en santé publique	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de journée de formation sur santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur la recherche épidémiologique à LaRéunion pour le Responsable du programme 	
15- Amélioration du système d'approvisionnement en médicaments	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journée de rupture de stock pour les 5 médicaments les plus utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Zéro rupture de stock 	
16- Diffusion de fiches de gestion et recueil de données + exploitation de données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de fiches diffusés et correctement remplis 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de fiches seulement pour les 2 centres dotés d'échographie 	
17- Instauration d'un système de qualité de soins	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de carnet de santé(enfants et femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de carnet de santé enfant dans les 36 dispensaires - Absence de carnet femme 	

OBJECTIFS SPECIFIQUES	IOV	RESULTATS	OBSERVATIONS
18- Rattachement du système de santé SAF au système de veille sanitaire du MinSan	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de malades transférés vers les hopitaux publiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Seulement les cas nécessitant des traitements spécialisés sont référés (Absence de nombre, rares) - Utilisation du RMA/ Min San par 36 dispensaires (Rapport Mensuel d'activités) 	
19- Réaménagement de 20 dispensaires en 3ans	<ul style="list-style-type: none"> - 20 dispensaires réhabilités 	<ul style="list-style-type: none"> - 27 dispensaires réhabilités en 3 ans (25 + 2 appartenant au projet CE) 	
20- Rééquipement en matériels et petits équipements médicaux des 36 dispensaires		<ul style="list-style-type: none"> - 36 dispensaires dotés de matériels médicaux 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 lots de matériels d'occasion de France via HUMATEM - 1 achat auprès de Medical International

1.5. Annexe 4. : Carte des dispensaires du SAF



1.6. Annexe 5. : Tableau de suivi des actions du projet pour chaque dispensaire du SAF

Il en manque 4 : IFANZA, HAVOZO, ANKAZOMIRIOTRA, NOSY VARIKA

N° du Questionnaire	Dispensaire NOMS des DISPENSAIRES DU SAF	date réhabilitation 2006	date réhabilitation 2007	date réhabilitation 2008	JIRAMA	SOLAIRE	ordinateur	écurisior électrique	GESIS	Nom du Médecin Nom du Médecin	réponse auto-évaluation	dépouillt GESIS sur questionnaire
N° 1	AMBALAVAO		2007		JIRAMA		oui	oui	oui™	RAZAFINDRAMANGA Miary-Zo	oui	oui GESIS mais ordin en panne
N° 2	AMBATOLAMPY			2008	JIRAMA		oui	oui	oui™	RAVONIARIVELO Aimée	oui	oui hypothèse de pouvoir à terme le maîtriser
N° 3	AMBATOMAINTY	2006			JIRAMA		oui		NON	ANDRIAMIHAJA christian, Enrique	oui	pas installé
N° 4	AMBATONDRAZAKA				JIRAMA		oui	oui	OUI	RANDRIANASIRIMANANA, Bertrand	oui	oui formation suffisante
N° 6	AMBOHIMAHASOA		2007		JIRAMA			oui	oui™	RABENJAMINA Lantoarisoa	oui	oui mais pas de maîtrise totale
N° 31	AMBATOVOLA			2008		SOLAIRE	non		NON	RAHASIMBAHOAKA Ernestine	oui	non pas installé
N° 5 & 33	AMBOHIJATOVO		projet CE		JIRAMA		non	oui	NON	RANDIMBIMANANTSOA Zafy miakadaza	oui	installé mais non pratiqué
N° 7	AMBOHIMANGAKELY		2007		JIRAMA			oui	NON	RAVOMIARIVELOMALALA Manitra	oui	non pas installé
N° 8	AMBONDROMAMY			2008		SOLAIRE	oui		oui™	MASIARISOA Brigitte	oui	installé mais bloqué
N° 9	AMBONDROMISOTRA					SOLAIRE	oui		oui™	ANDRY HAJANIRINA Virginie	oui	DD réparé: refaire installation Gesis
N° 10	AMBOSITRA		2007		JIRAMA		oui	oui	oui™	RAVELOMANANTSOA J.Etienne	oui	oui : bien mais pas encore maîtrise totale
N° 11	AMBOVOMBE-Centre	2006				SOLAIRE	non		NON	Dr DANIELA	oui	pas encore installé
N° 12	ANALAKELY		projet CE		JIRAMA		oui		NON	RAMAROSANDRATANA Philippe	oui	GESIS pas encore installé
N° 13	ANDOLOFOTSY		projet CE			SOLAIRE	non		NON	RANDRIANANTENAINA Richard	oui	pas d'ordinateur
N° 14	ANDRANOFASIKA			2008		SOLAIRE	oui		oui™	MAHALINY	oui	oui mais besoin de formation complémentaire
N° 15	ANDRANOMADIO (sambava)	2006				SOLAIRE	non		NON	BOUIDI Jacquelin	oui	pas installé
XXXXXXXXXX	ANDRANOMAVO(*)				non	pas énergie	dispensaire pour le moment abandonné			plus de médecin:abandon	xxxxxx	pas de questionnaire : of Course !
N° 16	ANKAVANDRA		2007			SOLAIRE	oui		NON	RANDRIANIRINA Justin	oui	pas installé
????????????	ANKAZOMIRIOTRA	2006			JIRA/Solaire	SOLAIRE	non			RABOANISON Armand	?	pas de questionnaire
N° 17	ANKIRIHIRY TOAMASINA			2008	JIRAMA		oui	oui	oui™	RABEZANANY Eugène	oui	on ne sait pas
N° 18	ANKISABE					SOLAIRE	non		oui™	RAVAOARISOA Samuëline	oui	oui mais besoin de formation complémentaire
N° 19	ANOSIZATO		Projet CE		JIRAMA		oui	oui		RAJAOBELINA Voahangy	oui	Oui très utile et bien
N° 20	ANTALAHA	2006			JIRAMA		oui			RABEMANANTSOA Hermann	oui	absence d'application sur la machine
N° 21	ANTSIRANANA	2006			JIRAMA		oui	oui	oui™	RAOELISON Parfait	oui	oui, semble être utilisé
N° 22	ANTSOHIHY	2006			JIRAMA		oui	oui	oui™	RAKOTONDRAINIBE Panoël	oui	oui, mais maîtrise encore à compléter
N° 23	BEALANANA		2007		JIRAMA		non	oui		VELONTONY Ida	oui	non pas installé
N° 24	BELANITRA	2006				SOLAIRE	oui			RAJORONAHARY Augustin	oui	pas encore installé
N° 32	FIANARANTSOA		2007		JIRAMA		oui	oui	oui™	ANDRIANIRINA RAKOTOASIMANANA	oui	non fonctionnel aujourd'hui
????????????	HAVOZO			2008	JIRAMA		oui	oui			?	on ne sait pas : pas de questionnaire
????????????	IFANZA	2006				SOLAIRE	non		oui™		?	on ne sait pas : pas de questionnaire
N° 25	IMERIMANDROSO		2007		JIRA/Solaire	SOLAIRE	oui	oui	NON	MADISON RASOAMANGANORO	oui	pas encore installé
N° 26	MAHASOLO		Projet CE			SOLAIRE	non		NON	RABEMANANTSOA Arsène	oui	pas d'ordinateur
N° 27	MANANARA			2008	JIRAMA		oui		oui™	RALAINIRINA Patrick	oui	oui mais formation insuffisante
N° 28	MAROANTSETRA				JIRAMA		oui			RABONARISON Jean	oui	pas encore installé
N° 29	MAROVOAY			2008	JIRAMA		oui	oui	oui™	RAKOTOARIMANANA Cécilien	oui	oui semble s'en servir
N° 34	MORAMANGA		Projet CE		JIRAMA		oui	oui	oui™	ANDRIANJATOVO Fanja	oui	ne fonctionne pas .Pourquoi ?
????????????	NOSY VARIKA		2007		JIRAMA		oui			BOTOMARIAMY Gabriel	?	pas de questionnaire
N° 30	TSIROANOMANDIDY		2007		JIRAMA		oui	oui	oui™	RASOAZANANY Julienne	oui	oui, semble s'en servir et satisfaite
	Total	9	10	8	25	14				36 médecins + 2 infirmiers	33 reçus/36	

(*) dispensaire abandonné

au total 27 dispensaires ré-habilités sur 36 en fonctionnement à fin 2009

alors que le projet en co-financement MAEE/ L'APPEL en prévoyait 20/36

33 questionnaires d'auto-évaluation en notre possession le 29/04/2010

1.5. Annexe 6 : Tableau de suivi des résultats des dispensaires par le SAF (voir doc Excel)

RESULTATS ACTIVITES 2008 34 DISPENSAIRES FONCTIONNELS

Code R	REGION	CODE Disp	DISPENSAIRE ISALAMA	Consultation NC	Planification familiale			Maternité		Echographie	Dentisterie
					UR	NU	PdV	CPN	ACCHT		
1	DIANA	IS 1.1	ANTSIRANANA	6846	78	50	75	74	0		
2	SAVA	IS 2.1	ANTALAHA	565	37	2	28				
		IS 2.2	ANDRANOMADIO	822	77	23		18	4		X
3	SOFIA	IS 3.1	BEALANANA	0	0	0	0	0	0		
		IS 3.2	ANTSOHIHY	4723	26	36	22	29			
4	BOENY	IS 4.1	MAROVOAY	3492	788	175	66	334	95		
		IS 4.2	ANDRANOFASIKA	2579	202			157	112		X
		IS 4.3	AMBONDROMAMY	2921	112	34	21	60			X
5	BONGOLAVA	IS 5.1	TSIROANOMANDIDY	1858	157			323	9		
		IS 5.2	MAHASOLO	1338	3532						X
6	ITASY	IS 6.1	ANKISABE	2133	3081	95		244	37		X
		IS 6.2	ANDOLOFOTSY	1589	164	94	4	118	11		96 extr
7	ANALAMANGA	IS 7.1	ANALAKELY	5527	415	66	223	101	0	X	2215
		IS 7.2	AMBOHIJATOVO	1450	66	61	63				
		IS 7.3	ANOSIZATO	1275	158			126			
		IS 7.4	AMBOHIMANGAKELY	1314	529	62	56	20	0		
		IS 7.5	BELANITRA	867	508	148	319	354	48		X
				39 299	9 930	846	877	1 958	316		0

Code R	REGION	CODE Disp	DISPENSARE ISALAMA	Consultation NC	Planification familiale			Maternité		Echographie (sem1/ 09)	Dentisterie
					UR	NU	PdV	CPN	ACCHT		
8	VAKINAKARATRA	IS 8.1	AMBATOLAMPY	3015	3015	3015	278	123			
		IS 8.2	ANKAZOMIRIOTRA	1730	1730	1730	35	180	27	8 extraction	
9	AMORON'I MANIA	IS 9.1	AMBOSITRA	2727	2727	2727				73	
		IS 9.2	AMBOVOMBE	1501	1501	1501		666		X	
		IS 9.3	AMBONDROMISOTRA	1478	1478	1478				X	
10	HAUTE MATSIATRA	IS 10.1	AMBALAVAO	1876	1876	1876	4	35			
		IS 10.2	t	3960	3960	3960		654			
		IS 10.3	AMBOHIMAHASOA	1574	1574	1574		18	2	X	
11	VATOVAVY	IS 11.1	NOSY VARIKA	897	897	897	46	0	0	X	
12	ALAO TRA MANGORO	IS 12.1	MORAMANGA (6 mois)	514	514	514					
		IS 12.2	AMBATONDRAZAKA	990	990	990	12	32	11		
		IS12.3	IMERIMANDROSO	877	877	877	168	47	9	X	
13	ATSINANANA	IS 13.1	TOAMASINA	2026	2026	2026	41				
14	ANALANJIROFO	IS 14.1	MAROANTSETRA	4062	4062	4062	12	25		360	
		IS 14.2	MANANARA NORD	2482	2482	2482	299	180	2	X	
15	MENABE	IS 15.1	ANKAVANDRA	899	899	899	22	0	0		
16	MELAKY	IS 16.1	AMBATOMAINTY	1334	1334	1334	71	41	2	X	
				31 942	31 942	31 942	988	2 001	53	433	
			TOTAL	71 241	41 872	32 788	1 865	3 959	369	433	

Moyenne mensuel par disp

175

Taux de couverture contraceptive %

14

(Nb total Femmes en age de procréation = 306000)



Structure du sol/Stylosanthes

2. FICHE PROJET AVSF « BVLAC2 »

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	30
2.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	31
2.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT	31
2.2.1. Tableau d'identification du projet	31
2.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre	32
2.2.3. Description du projet,.....	33
2.2.4. Résumé du déroulement du projet	34
2.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	34
2.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET	35
2.3.1. Pertinence.....	35
2.3.2. Efficacité	36
2.3.3. Pérennité / viabilité.....	37
2.3.4. Efficience.....	37
2.3.5. Impact.....	37
2.4. CONCLUSIONS	38
2.5. ANNEXES DU RAPPORT	39
2.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées	39
2.5. Annexe 2. : Liste de documents consultés	39
2.5. Annexe 3. : Localisation de la zone d'intervention.....	40
2.5. Annexe 4. : Cadre logique projet BV Lac2 : AVSF/ANAE (révision 2010).....	41

Liste des acronymes

ACSA	Agent Communautaire de Santé Animale
ANAE	Association Nationale pour l'Action Environnementale
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BV Lac2	Bassin Versant Lac Aloatra 2
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
FKT	fokontany
GSDM	Groupement de Semi Direct de Madagascar
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (Madagascar)
OP	Organisation Paysanne
PP	Paysan Pilote
RI	Riziculture Irriguée
RMME	Rizière à Mauvaise Maîtrise d'Eau
SDCV	Semis direct sur Couverture Végétale
SIG	Système d'Information Géographique
SRA	Système de Riziculture Améliorée

2.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

Pour la visite du projet BV Lac 2 la mission est arrivée à Ambatadronzaka le lundi 7 mai vers 10 h30 pour repartir le lendemain vers 15h00. Sur l'itinéraire d'Ambatadronzaka à Amparafovarala un premier technicien agricole du projet ainsi que son exploitation a été rencontré avec un des paysans encadré par ce technicien. L'après-midi, un entretien avec les membres de l'équipe technique du projet (AVSF et l'ONG ANAE) a eu lieu. D'autres membres de l'équipe étaient néanmoins absents (ANAE) parce qu'ils étaient à Antananarivo pour une formation de GSDM. Le lendemain, une visite de quelques exploitations de différentes catégories ont été visitées, suivies d'un entretien avec les responsables du comité de protection de bassin versant (Ampasika) et d'un entretien avec un responsable de la coopérative Koloharena.

2.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

2.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	BV Lac2
N° du projet :	Le projet s'inscrit dans la <i>Convention programme AFD-AVSF « Renforcement institutionnel d'organisations paysannes et appui au développement rural (2006-2009) »</i> .
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Production agricole, élevage et protection de l'environnement
ONG Française (maître d'ouvrage)	AVSF
Partenaire local principal :	ONG ANAE (maître d'oeuvre d'une partie du programme sur base d'un partage clair des zones d'intervention)
Autres partenaires locaux :	<p>Suite au BV Lac I, le Projet BV Lac II, pour la mise en valeur et protection des bassins versants du lac Alaotra » est un projet financé par l'AFD. La maîtrise d'oeuvre a été déléguée par l'Etat Malgache au CIRAD pour les deux phases de projet.</p> <p>Le MAEP a contracté le Consortium AVSF - ANAE dont AVSF est le leader pour la promotion des techniques agro-écologiques et d'intégration agriculture-élevage dans la rive ouest, et pour renforcer les services de santé animale autour du Lac.</p> <p>Il s'agit donc de 2 contrats distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché N° 06/MAEP/BVLac II, 1.461 M Ar pour la production agricole rive Ouest - Marché N° 13/MAEP/BV Lac II, octobre 2009-octobre 2011 de 166,7 M Ar/2 ans pour la santé animale, autour du Lac entier - Groupement de Semi Direct de Madagascar (GSDM) - TAny sy FAmpanandrosoana (TAFa) <p>PS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BRL est opérateur pour la rive Sud Est/NordEst <p>Avec comme autres opérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> o BEST : appui aux OP (lot 4) o SDMad : appui aux grandes exploitations (lot 5)
Date de démarrage du projet :	Début du projet en octobre 2008

Date d'achèvement du projet :	- Date prévisionnelle : fin septembre 2010 pour la tranche ferme - Prolongation éventuelle : du 01/10/2010 au 30/09/2011 pour la tranche conditionnelle.
Budget total du projet et par année	- Budget 2008 : 175.248 € - Budget 2009 : 171.215 € - Budget 2010 : 235.038 €
Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	Coût total de l'action : 1.461 M Ar (-580.000 €) 974.594.505, 60 Ar sur 2 ans, pour la tranche ferme 486.415.785,60 Ar sur 1 an pour la tranche conditionnelle Financement : 100%AFD
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	Néant
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	- 2006-2008 :Projet GRAPE :gestion des ressources agropastorales et élevage - 2004-2006:Projet GRAP : gestion des ressources agropastorales - 2003-2004 : Projet GRP : gestion des ressources pastorales
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet :	Prolongation éventuelle pour la tranche conditionnelle à partir de 1/10/2010
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	- Rapport de supervision du projet d'appui à la définition et mise en œuvre de politiques agricoles à Madagascar (COMI PADR, CMG 3010 01 F) et du projet Bassins Versants Périmètres Irrigués Sud-Est Hauts Plateaux (BV-PI SEHP, CMG 6003 01 L), 30 novembre au 11 décembre 2009, Anne Legil, AFD ; - Rapports annuels et trimestriels (oct 2008-sept 2009) du consortium AVSF-ANAE et le rapport de campagne 2008-2009.

2.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

La politique nationale en matière d'aménagements des bassins versants depuis 2003 a été à la base du Programme national multi bailleur "Bassins versants - Périmètres irrigués" du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Elle a été formalisée par une lettre de politique ad hoc le 14 juin 2006. Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé dans une réforme de la politique foncière et a lancé un Programme National Foncier (PNF) qui prévoit la mise en place un système (simplifié) de certification foncière par le biais de guichets fonciers communaux.

Malgré sa richesse relative et son dynamisme - dont atteste la forte pression migratoire - la région du Lac Alaotra est menacée par plusieurs facteurs : la saturation des rizières de plaine et l'impossibilité de les étendre, la stagnation des rendements rizicoles, des sols fragiles et une forte érosion géologique imprimée dans le paysage, la colonisation par les paysans des collines alentours avec des pratiques culturelles et pastorales qui aggravent les phénomènes érosifs, la difficulté des acteurs locaux à maîtriser leur développement. Les phénomènes d'érosion rencontrés dans la région entraînent notamment des dégâts importants sur les infrastructures hydro-agricoles en aval.

La mise au point et la promotion des techniques agro-écologiques sur les bassins versants a été un élément majeur de cette nouvelle politique BVPI. Ces techniques permettent en effet à la fois d'accroître la production, la productivité et les revenus des paysans, tout en protégeant les ressources naturelles et en améliorant la fertilité des sols.

L'un des principaux enjeux du développement agricole et rural à Madagascar est bien aujourd'hui le développement de systèmes efficaces et durables pour la mise en valeur et la protection conjointe des espaces de versant et des aménagements hydro-agricoles correspondants.

2.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire),

L'objectif du projet est d'augmenter les revenus des agriculteurs d'un bassin versant par l'adoption de techniques de production agricole et d'élevage durables, et par l'appui aux exploitations agricoles et l'organisation des usagers des ressources autour de plans d'aménagement de l'espace.

Les résultats visés par le projet AVSF-ANAE sont (la numérotation des résultats suit la numérotation de l'ensemble des résultats repris dans le cadre logique global du projet BV Lac2 pour l'ensemble des opérateurs, en phase d'élaboration récente):

R1: Augmentation du disponible vivrier et des revenus agricoles des exploitations

- R1.1: Les rendements en riziculture et les surfaces rizicoles sont augmentés par diffusion de thèmes techniques adaptés
- R1.2: Les rendements en culture pluviale sur tanety sont augmentés par diffusion des techniques agro écologiques
- R1.3: L'utilisation de la fertilisation organique est améliorée
- R1.4: Les productions de contre saison sont développées

R2: Promotion d'une gestion durable des ressources naturelles au niveau du terroir

- R2.6: Le disponible en bois énergie et ressources fourragères est accru
- R2.7: Les principaux points d'érosion sont traités
- R2.8: Les schémas d'aménagement sont mis en œuvre par les populations locales

R3: Mise en place et suivi de service de santé animale et d'amélioration de l'élevage

- R2.9: L'habitat des animaux est rationalisé.
- R2.10: L'alimentation des animaux est de meilleure qualité et régulière
- R2.11 : La qualité et la proximité du service de santé animale se renforce

R4: Structuration d'OP autour de services

- R2.4: L'accès au crédit est facilité

Le dispositif technique du projet consiste en une équipe AVSF (Chef de Mission Malgache et Assistant Technique National, Responsable base de données/SIG, 3 techniciens agricoles et 1 technicien en élevage et une équipe ANAE (adjoint au Chef de Mission et 3 techniciens agricoles).

La diffusion des techniques améliorées se fait selon les objectifs des paysans, leurs possibilités et leur niveau acceptable de risque. La démarche implique une réflexion participative avec tous les acteurs concernés, avec implication des autorités locales, dans la dynamique des Zones de Gestion Concertée.

2.2.4. Résumé du déroulement du projet

Le Projet de Mise en Valeur et de Protection des Bassins Versants du Lac Alaotra (BV Lac Alaotra) a permis de développer dans sa première phase une nouvelle approche d'aménagement de bassins versant qui repose sur une démarche prenant en compte la problématique globale des bassins versants (partie amont et partie aval) et proposant des actions diversifiées (vulgarisation agricole, appuis aux associations d'usagers de l'eau et aux filières, sécurisation foncière, foresterie, investissements hydro-agricoles) développées sur la totalité des gradients de ces bassins. Elle se démarque de l'approche retenue dans le passé qui donnait la priorité aux investissements physiques sur les périmètres irrigués.

Le passage de BVLAC1 à BVLAC2 est marqué par le passage d'une approche parcellaire à une approche exploitation. L'élevage passe par une amélioration des techniques d'élevage (habitat, alimentation, gestion de la reproduction...) et par l'amélioration de la santé animale. Le projet continue à former des agents communautaires de santé animale (ACSA) dans les communes autour du lac Alaotra

2.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Le projet termine fin 2011. La suite n'est pas encore déterminée.

2.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
2.3.1. Pertinence	
<p>2.3.1.a. Les priorités du projet sont-elles conformes aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local ?</p> <p>2.3.1.b. Articulation du projet avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux (institutionnels ou non).</p>	<p>Le projet d'AVSF consiste en une prestation de services pour un projet du MAEP, financé par l'AFD qui est en ligne avec les différentes politiques sectorielles nationales, en particulier avec la stratégie BVPI.</p>
<p>2.3.1.c. suite: Plus spécifiquement les ONGs qui assurent l'exécution des activités du projet font-elles l'objet d'un agrément ?</p>	<p>Ce projet cadre dans un contrat de prestation entre le MAEP et AVSF pour la promotion des techniques agro-écologiques et d'intégration agriculture-élevage (Marché N° 06/MAEP/BVLac II, 1.461 M Ar pour la production agricole rive Ouest) et pour renforcer les services de santé animale autour du Lac (Marché N° 13/MAEP/BV Lac II, octobre 2009-octobre 2011 de 166,7 M Ar/2 an pour la santé animale, autour du Lac entier.</p>
<p>2.3.1.d. Les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins sont-elles cohérents ?</p>	<p>L'approche à la carte/à la demande et son appui/conseil à l'exploitation est fortement apprécié par les paysans, surtout ceux qui ont un certain esprit d'innovation et de capacités financières. L'originalité est liée au fait que le projet adopte des stratégies différentes par rapport à 4 différentes catégories sociologiques (suivant leurs capacités et leurs besoins spécifiques).</p>
<p>2.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?</p>	<p>Le projet appuie surtout l'exploitant familial et les OP pour avoir accès aux services du projet et au crédit. Le projet appuie en particulier l'association des ACSA de la rive Est et Ouest et la Coopérative Koloharena Ivolumiarina (pour la production du riz rose organique).</p>
<p>2.3.1.f. Plus généralement, les objectifs, stratégies et activités correspondent-elles à l'état de l'art dans le champ du projet retenu ? Le projet est-il innovant ?</p>	<p>AVSF a acquis une expertise au niveau du secteur de l'agro-écologie et de la gestion des ressources naturelles et de l'appui à l'élevage (à travers la mise en place du système ACSA), ce qui apparaît également à travers la qualité des prestations d'AVSF dans ce projet.</p>
<p>2.3.1.g. Le document de projet et le cadre logique présentent-ils de façon claire et cohérente les enjeux et la stratégie choisie par rapport à ces éléments contextuels ?</p>	<p>Le projet explicite bien et quantifie les activités et les résultats et les indicateurs sur le rendement, nombre d'hectares,... et les rapports reflètent bien qu'on mesure ces paramètres. Les IOVs au niveau des « revenus », de la « gestion durable des ressources », de la « structuration des OP » ne sont pas explicitées et ne font pas encore l'objet d'un suivi systématique.</p>

2.3.2. Efficacité	
<p>2.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ?</p> <p>2.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?</p>	<p>Le projet développe l'ensemble des objectifs visés. L'objectif par rapport à l'organisation autour de l'aménagement des bassins versants a peu avancé.</p>
<p>2.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>2.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>Le projet est en train de développer une base de données pour l'ensemble des exploitations accompagnés sur base de sondages (parcelles, rendements...) et de recueils de données (cahiers d'exploitation, pluviométrie, études ponctuelles...) ainsi que sur base d'un logiciel Olymp appliqué à titre d'exercice sur les paysans de référence.</p> <p>L'outil contient beaucoup de paramètres dans un objectif de recherche plutôt que dans une optique d'appui-conseil à l'exploitation agricole.</p> <p>Le système de suivi de ces paramètres quantitatifs est fonctionnel. Il faudrait maintenant étendre le système de suivi à l'ensemble des IOVs.</p>
<p>2.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus, pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?</p>	<p>L'annexe 4 montre bien les avancés du projet en comparant les résultats atteints avec les prévisions pour 2011, mais le tableau n'explicite pas la comparaison avec les ambitions de l'année même.</p> <p>De ce tableau il ressort que l'avancement du projet est acceptable par rapport aux prévisions en RMME (un peu moins en RI) et par rapport aux rendements visés.</p> <p>En relation avec le projet « commerce équitable » d'AVSF, on a pu envoyer un container de 20 tonnes de riz rouge en 2009 en France (dont une partie bio, mais envoyée tout en vrac) et AVSF prévoit l'envoi de 3 autres containers en 2010, dont 2 bio.</p> <p>L'accès au crédit est facilité par le projet au niveau du BOA (pour les membres des OP avec récépissé) et au niveau de l'OTIV (pour lequel il ne faut pas être OP).</p> <p>Les actions de protection de bassins versants (pour protéger les rizières en aval) autour des zones de gestion concertée démarrent timidement, avec des problèmes de germination et de mobilisation des communautés en amont.</p>
<p>2.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?</p>	<p>Rien à signaler.</p>
<p>2.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / requises et a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?</p>	<p>Une convention valable pour 2 ans lie les deux partenaires du consortium. L'engagement stipule les résultats à atteindre en consortium, les détails budgétaires ainsi que les tâches de chacun. Les aspects transfert de compétences ou appropriation ne sont pas considérés dans cet engagement, il s'agit d'un partage des tâches entre les 2 ONGs en vue de l'atteinte des résultats du projet.</p>

2.3.3. Pérennité / viabilité	
2.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?	<p>Le projet développe des activités en fonction de la typologie de l'exploitation familiale avec un appui-conseil à partir d'une répartition des zones par technicien (6). Les réunions de bilan (production, marge brute,..) sont des outils importants pour habituer les paysans à l'analyse des résultats de leur exploitation. La pérennité pour les services d'appui-conseil appuyés par le projet actuellement n'est pas encore clairement assurée.</p> <p>Les OP sont incités par l'animateur BEST pour se mettre en groupe. Cette démarche peut fragiliser la propre dynamique des OP à se regrouper et mettre en péril la durabilité.</p> <p>La volonté pour payer les services des ACSA pour les soins aux animaux constitue un atout important pour la pérennité de ces services.</p>
2.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?	La mission n'a pas été en mesure d'apprécier les capacités des techniciens agricoles. On constate dans les rapports qu'ils bénéficient régulièrement de formations techniques internes et externes.
2.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux dans le cas de projets avec renforcement des capacités.	Pas d'application. Il s'agit d'un consortium et d'un partage de tâches sans ambitions de renforcement de capacités du partenaire ou d'autonomisation.
2.3.4. Efficience	
	La mission n'a pas été en mesure d'aborder l'aspect d'efficience.
2.3.5. Impact	
2.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ?	Les innovations proposées par le projet ont été adoptées par un certain nombre de paysans. Cependant la réplique des techniques innovantes n'est pas observée à échelle importante.
2.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après , si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liée au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?	<p>L'amélioration des cultures, des rendements et des revenus semblent faire diminuer la pratique de « Varmaitso » (la vente de la récolte avant production en janvier-février pour avoir accès aux ressources financières immédiates).</p> <p>Suivant les déclarations : la culture du riz pluvial a diminué la période de soudure ; l'impact des techniques agro-écologiques est visuel : la production est constante (sans application NPK) ; la production du Tanety augmente.</p> <p>Les résultats expérimentaux chez les paysans sont importants cette année : SRI/SRA : 5-8-9 tonnes ; SRI : 97kg/are (suivant les carrés de rendement).</p>
2.3.5.c. Existent-ils des perspectives d'effet à plus long terme ?	Rien à signaler.

2.4. CONCLUSIONS

Le projet s'intéresse à une approche intégrée en faveur de l'ensemble de l'exploitation familiale à partir d'un service d'appui-conseil de proximité. Les résultats atteints par le projet sont raisonnables par rapport aux prévisions, surtout en termes de rendements. La diffusion spontanée des techniques agro-écologiques n'est pas évidente. La question de pérennisation des services d'appui-conseil après le projet ne semble pas encore être abordée. Les services d'ACSA ont une forte chance de pérennisation puisque les services (privés) sont payés. L'approche 'aménagement bassin versant' est encore peu développée. Le système de suivi est trop axé sur les aspects quantitatifs et moins sur les effets de l'intervention.

Points forts

- l'appui et les stratégies d'intervention adaptées suivant la typologie des paysans ;
- les réunions de bilan (production, marge brute,..) permettent aux producteurs à analyser le résultat de leur exploitation ;
- le traitement des données sur les exploitations (logiciel Olympic) est intéressant sur condition qu'ils soient analysés et qu'on y associe les exploitants dans une démarche de recherche-action ;
- le système des ACSA est fonctionnel (la pénétration est néanmoins moins que prévue) ;
- l'appui transversal de l'AT en commerce équitable pour le riz rouge avec les premiers résultats de mise en relation avec des acheteurs au Nord.

Points faibles

- la faible diffusion spontanée des techniques ;
- la faible structuration des OP et le fait qu'on les incite à se regrouper ;
- le système de suivi n'est pas assez performant ;
- le suivi des exploitants se fait encore trop dans une démarche de recherche scientifique plutôt que dans un esprit d'appui-conseil et dans une démarche de recherche-action.

2.5. ANNEXES DU RAPPORT

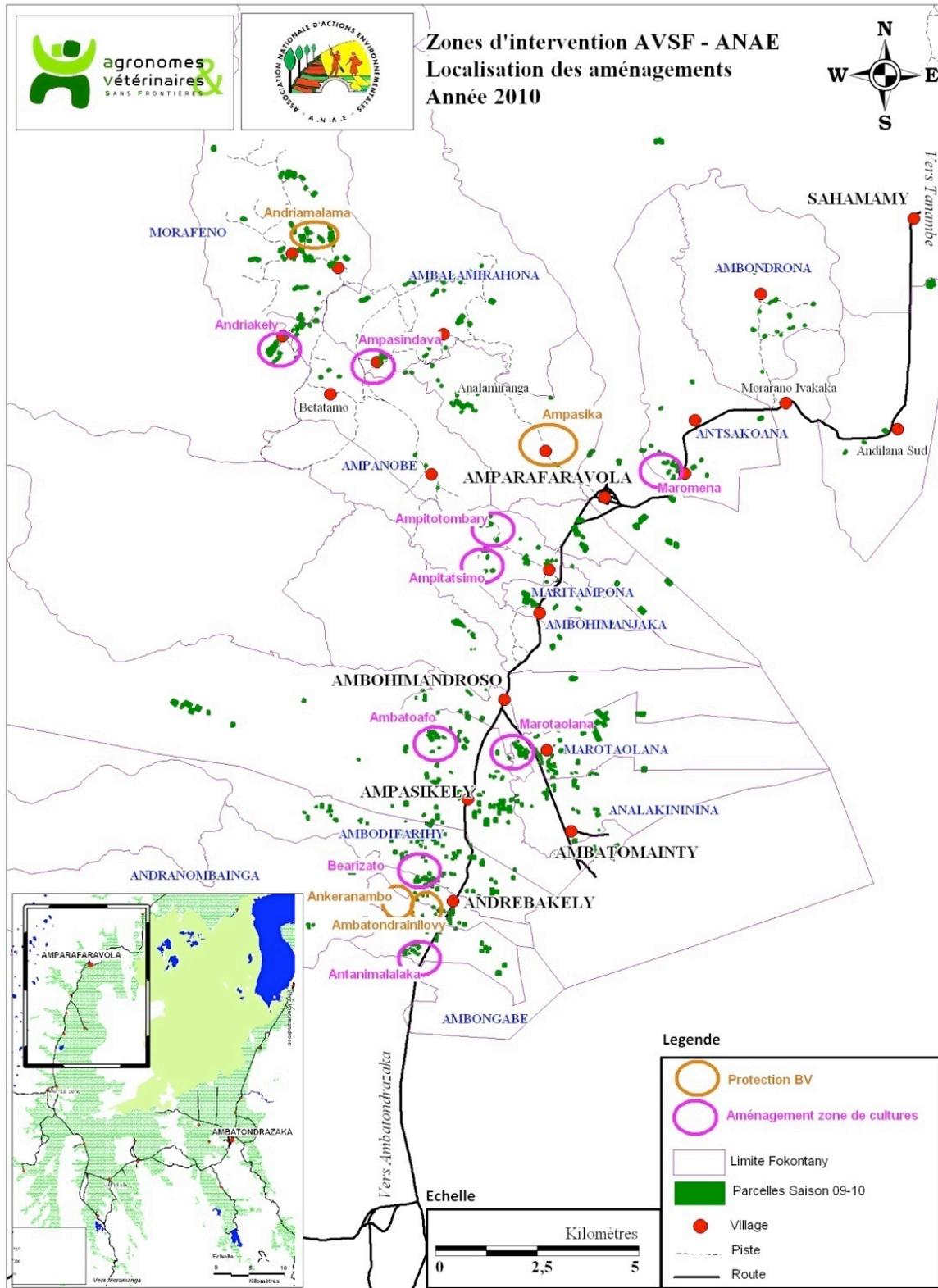
2.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées

Hasimbola Moïse Randrianasoavina	Technicien agricole
Hyac Paulin Rakotoarisoa	Responsable de projet BVLac2 (AVSF)
Jean Anderson Rakotondrazanany	Technicien agricole
Jean Florent Ramarojaona	Exploitant fokontany Ambalamirahona
Joana Ranaivojaona	Exploitant fokontany Marafeno
Louis Andriatsarafara	Technicien agricole
Ndriana Randriatsitohanana	Technicien agricole
Njaralalaina Razonarisoa	Responsable base données/SIG (AVSF)
Sahondra Razafindranaly	Coopérative Koloharena Ivolamiarina
Sambisaona	Exploitant à Ambatomainty
Stéphan Eyma Harison	Technicien agricole
Thierry Rabenandro	Assistant Technique au projet (AVSF)

2.5. Annexe 2. : Liste de documents consultés

- Marché N° 13/MAEP/BVLac II, Mise à disposition d'une assistance technique spécialisée pour conseil, formation et capitalisation en matière d'agriculture et d'élevage, rapport trimestriel, rapports trimestriels 1, 2 et 3 et rapport annuel, (octobre 2008-octobre 2009).
- Convention de partenariat AVSF-ANAE.
- Acte d'engagement MAEP/BVLac II/Cahier des Prescriptions Spéciales et Cahier des Clauses Administratives Générales : Marché « Appui technique à la production agricole pour les campagnes agricoles 2008-2009 et 2009-2010 pour la tranche ferme, et la campagne 2010-2011 pour la tranche conditionnelle, Lot n° 01 : Zone Ouest avec en particulier les bassins versants des rivières Imamba-Ivakaka ».
- Projet d'appui technique à la production agricole, Lot n° 01 : Zone Ouest avec en particulier les bassins versants des rivières Imamba-Ivakaka », Consortium AVSF, ANAE, rapport trimestriels 1,2,3 et 4 (octobre 2008-septembre 2009).
- Projet d'appui technique à la production agricole, Lot n° 01 : Zone Ouest avec en particulier les bassins versants des rivières Imamba-Ivakaka », Marché N° 06/MAEP/BV Rapport de campagne 2008-2009.
- Fiche technique de conduite de réunion de sensibilisation pour l'aménagement d'un Fokontany, AVSF, Juin 2009.
- Rapport sur le déroulement et les résultats de l'atelier de planification de la phase 2010 - 2013 (deuxième partie) du projet BVLac2, Ambatondrazaka, 12 et 13 avril 2010, Germain Michel RANJOANINA, CIRAD, avril 2010.

2.5. Annexe 3. : Localisation de la zone d'intervention



2.5. Annexe 4. : Cadre logique projet BV Lac2 : AVSF/ANAE (révision 2010)

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF SPECIFIQUE	RESULTATS ATTENDUS	IOV	Activités et Sous Activités/étapes	Responsables		Objectif s Projet en 2011	Réalisation 2009	Réalisation 2010
					Exécution	Appui/Encadre ^t			
Amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations de l'ensemble du bassin versant par la promotion de techniques d'exploitation des ressources naturelles efficaces et intégrées socialement et écologiquement.	OS1: Augmentation du disponible vivrier et des revenus agricoles des exploitations			Activité 1: Activités de conseils techniques aux exploitations	Tech Agri	ATN, ATE Cult, RP	836 ?	328	316
		R1: Les rendements en riziculture et les surfaces rizicoles sont augmentés par diffusion de thèmes techniques adaptés	Les rendements augmentent de 20% en RI et RMME par rapport aux techniques conventionnelles	Activité 1.1: Informer, former les exploitants sur les innovations techniques (VO)	Tech Agri	ATN, ATE Cult, RP	836	328	316
				Activité 1.2: Diffusion de techniques performantes chez les exploitants encadrés	Tech Agri	ATN, ATE Cult, SO, RP	RMME : 150 ha et RI : 120 ha	RMME : 118,7 ha et RI : 39,1 ha	RMME : 137 ha et RI : 117 ha
				Activité 1.3: Réaliser des suivis technico-économiques des exploitations.	Tech Agri	ATN, ATE Cult, RP	4 t/ha	RMME : 3,7 t/ha et RI : 3,8 t/ha	RMME : 3,2 t/ha et RI : 3,4 t/ha (provisoire)
			25% des surface de RMME des paysans encadrés sont mises en valeurs avec les techniques de RMME	Activité 1.4: Vulgariser et diffuser les techniques de production améliorées adaptées aux rizières aux RMME	Tech Agri	ATN, ATE Cult, RP			
		R2: Les rendements en culture pluviale sur tanety sont augmentés par diffusion des techniques agro	20% de surface cultivées sur tanety par les paysans encadrés sont en SCV	Activité 1.5: Vulgariser et diffuser les techniques les techniques de SCV (Tanety, Baiboho, RMME)	Tech Agri	ATN, ATE Cult, RP	180	107	132

	écologiques			Tech Agri	ATN,ATE Cult, RP	Riz : 2,5 t/ha ; Maïs : 2 t/ha ; Arachide et Pois de terre : 1 t/ha	Riz : 2 t/ha ; Maïs : 1,6 t/ha ; Arachide : 780 kg/ha ; Pois de terre : 700 kg/ha	Riz : 2,1 t/ha ; Maïs : 1,77 t/ha (arachide et pois de terre ND) [provisoire]
	Les rendements des différentes cultures appuyés par le projet ont augmenté de 50% par rapport aux techniques conventionnelles	Activiter 1.6: Favoriser l'intensification des activités agricoles		Tech Agri et Elev	ATN,ATE Cult, RP	100 fosses fumières / compostières et utilisation de fumure organique sur colline à raison de 4 t/ha	38 fosses fumières et 4t/ha de FO sur collines	en cours
	25% des agriculteurs appuyés utilisent une fertilisation organiques (fumures améliorés ou composte, écobuage)	Activiter 1.7: Favoriser la production des fumiers et des compost		Tech Agri	ATN,ATE Cult, RP	83,6	27,4 ha	PTA de 40 ha
OS2: Promotion d'une gestion durable des ressources naturelles au niveau du terroir	50% des surfaces appuyés et où il est possible de cultiver en contre saison sont mises en valeur en contre saison	Activiter 1.8: Promouvoir la production des cultures de contre saison sur les zones contresaisonables						
		Activité 2 : Appui conseils en protection des sols		Tech Agri	ATN,ATE Amgt, RP	Fourrage : 35 ha ; reboisement : 10000 plants	Fourrages : 21,8 ha (reboisement non comptabilisé)	Fourrage : 25 ha ; Reboisement 3000 plants

	Les surfaces fourragères sont augmentées de 20%	Activité 2.1 Favoriser la mise en place des ressources fourragères des essences répondant aux besoins économiques des exploitations ou des collectivités	Activité 2.2: Favoriser la végétalisation au moyen de plantes à fort pouvoir restructurante (Brachiaria, Stylosanthès, ect..)	Tech Agri	ATN, ATE Amgt, RP	6 sites	1 site	3 sites sensibles revégétalisés (lavaka et zones érodées)
			Activité 2.3: Favoriser la mise en place de haies vives ou embocagement (Bana grass, Cajanus, ect..)	Tech Agri	ATN, ATE Amgt, RP	20 km	ND	14 km de haies vives et embocagement et 4 km de bandes enherbées
			Activité 3 : Appui conseils en élaboration et mise en œuvre de schéma d'aménagement de terroir					
	R8: les schémas d'aménagement sont mis en œuvre par les populations locales	12 terroirs ont mis en œuvre les schémas d'aménagement pour gérer leurs activités de production	Activité 3.1: Réaliser des diagnostics des nouveaux terroirs et l'actualisation des données de diagnostic des anciens terroirs déjà suivis par le projet (cf diagnostic terroir GSDM)	Tech Agri	ATN, ATE Amgt, RP	800	800	en cours
			Activité 3.2: Animer des séances de réflexion sur l'élaboration de schéma d'aménagement, en collaboration avec l'opérateur chargé de la socio-organisation	Tech Agri	ATN, ATE Amgt, RP	12	1	6
			Activité 3.3: Appuyer la rédaction des schémas d'aménagement et accompagner le processus de validation	Tech Agri	ATN, ATE Amgt, RP	12	1	6
			Activité 3.4: Appuyer la mise en œuvre des schémas d'aménagement (conseils, facilitation, mises en relation avec les opérateurs spécialisés)	Tech Agri	ATN, ATE Amgt, RP	12	1	6

OS3: Mise en place et suivi de service de santé animale et d'amélioration de l'élevage			Activité 4: Appui en santé animale					
	R9: L'habitat des animaux est rationalisé.	20 % des éleveurs encadrés adoptent le système d'élevage bovin, porcins et volailles avec des habitats améliorées (nouvellement créées ou réhabilitées)	Activité 4.1: Améliorer l'état sanitaire du cheptel, en collaboration avec le réseau d'ACSA	Tech Agri et Elev	ATN, ATEV, RP	70 parcs améliorés pour bœufs	45 parcs à bœufs	54 parcs à bœufs; 17 habitats porcs et 7 pour volailles (provisoire)
	R10: L'alimentation des animaux est de meilleure qualité et régulière	20 % des éleveurs des zones d'intervention valorisent les pâturages mis en place ainsi que les produits, sous produits et résidus de récoltes à l'alimentation animale	Activité 4.2: Améliorer les conditions d'alimentation entre autre par la mise en place des parcelles fourragères et la formation des éleveurs sur les principes de bases et les techniques relatives à l'alimentation des différentes catégories d'animaux	Tech Agri et Elev	ATN, ATEV, RP			
	R11 : La qualité et la proximité du service de santé animale se renforce	50 % des éleveurs dans les deux zones d'intervention bénéficient pour leurs animaux d'une couverture sanitaire satisfaisante	Activité 4.3: Favoriser l'amélioration de l'état sanitaire des cheptels, en collaboration avec le réseau d'ACSA et des vétérinaires responsables de la couverture sanitaire de la zone d'intervention	Tech Agri et Elev	ATN, ATEV, RP	350	ND	184
OS4: Structuration d'OP autour de services			Activité 5: Appui aux OP					
	R12: L'accès au crédits est facilité	100% des exploitants encadrés qui désirent contracter un crédits sont informés et formés sur le crédits	Activité 5.1: Appuyer à la préparation des dossiers de crédits et au suivi de l'utilisation de ces derniers, en collaboration avec l'opérateur chargé de l'appui socio organisationnel et des institutions de financement	Tech Agri	SO, RP	223	107	40



Productrice de vanille

3. FICHE PROJET AVSF Commerce Equitable, Côte Est

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	45
3.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	47
3.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT.....	47
3.2.1. Tableau d'identification du projet	47
3.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre.....	48
3.2.3. Description du projet.....	49
3.2.4. Résumé du déroulement du projet	50
3.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	50
3.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET	51
3.3.1. Pertinence.....	51
3.3.2. Efficacité	52
3.3.3. Pérennité / Viabilité.....	53
3.3.4. Efficience.....	54
3.3.5. Impact.....	54
3.4. CONCLUSIONS	55
3.5. ANNEXES DU RAPPORT.....	56
3.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées	56
3.5. Annexe 2. : Liste de la documentation.....	56
3.5. Annexe 3. : Résultats attendus par le projet (PPRR) -adapté par AVSF	57

Liste des acronymes

AT	Assistant Technique
CAM	Centre d'Accès au Marché
MAEP	Ministère d'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
OP	Organisation Paysanne
PPRR	Programme de Promotion des Revenus Ruraux (cofinancement FIDA/OPEP)

3.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

Pour la visite du projet AVSF Commerce Equitable un entretien a eu lieu d'abord avec l'équipe du projet à Fénérive-Est (coordinateur national et l'AT transversal d'AVSF en commerce équitable), ensemble avec un des 2 techniciens du projet. Ensuite un entretien a eu lieu avec les représentants des 4 coopératives encadrées dans la région de Analanjirofo. Ensuite, la deuxième partie de l'après-midi a été consacrée à la visite des exploitants agricoles dans la commune de Ampasina Maningory, membres de la coopérative Fanevan Analanjirofo (zone littoral). La matinée de la deuxième journée était consacrée à la visite de la coopérative Fanilon Lazafa (zone intérieure). La durée totale sur place était de pratiquement une journée et les heures de déplacement de Tamatave à Fénérive-Est (2 fois deux heures et demi) mise au profit pour l'entretien avec le responsable de projet Faustin RAZAFINDRIAMIARANA.

3.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

3.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Commerce Equitable - Côte Est
N° du projet :	Le projet s'inscrit dans la <i>Convention programme AFD-AVSF « Renforcement institutionnel d'organisations paysannes et appui au développement rural (2006-2009)»</i> .
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Production agricole - Commerce équitable
ONG Française (maître d'ouvrage)	AVSF
Partenaire local principal :	Non applicable (pas de partenaire local concerné par l'appui)
Autres partenaires locaux :	4 coopératives agricoles : Fanilon lazafo, Fanevan Analanjirofo, Fanevan Lazafo Nor, Union Taratra de la région d'Analanjirofo (+ 7 coopératives potentielles de la région de Atsinanana).
Date de démarrage du projet :	Ce projet cadre dans un contrat pour un marché public, conclu entre AVSF et le MAEP (U.G.P./P.P.R.R.) pour « l'appui au développement de partenariats des unions de producteurs avec le réseau du commerce équitable ». Début du projet en février 2007, financement obtenu au cours du mois d'octobre 2009.
Date d'achèvement du projet :	Fin décembre 2012.
Budget total du projet et par année	- Budget 2010 de 87.567 € - Budget 2009 de 72.958 € - Budget 2008 de 105.425 €

Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	Néant, ç-à-dire qu'à part la convention programme dont bénéficie AVSF et qui permet l'appui à travers la coordination AVSF au projet, il n'y pas de budget MAEE/AFD directement affecté à ce projet.
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	- Région Rhône-Alpes
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	- Néant
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet :	- Néant
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	<p>L'intervention d'AVSF est prise en compte dans l'évaluation annuelle du PPRR organisée par le FIDA. Ces rapports ne sont pas transmis à AVSF. AVSF reçoit un extrait (1 page) avec des recommandations de ces rapports d'une utilité très limitée.</p> <p>Le projet reçoit différentes missions du siège (responsable filières AVS-France, et de la coordination nationale documentées par des rapports de missions).</p> <p>En préparation de l'intervention, AVSF a réalisé plusieurs études pour mieux comprendre le fonctionnement des filières Litchi et café robusta , ainsi que vanille , afin de pouvoir définir des axes d'intervention. On peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de mission sur Tamatave, Christophe Boscher et N. Eberhart (AVSF), K. Laroche (Max Havelaar France), juillet 2006. - Rapport de mission sur Sambave, Christophe Boscher et N. Eberhart (AVSF), K. Laroche (Max Havelaar France), juillet 2006. - Rapport de mission expertise, pour redéfinition du prix minimum FLO - Max Havelaar aux Comores - Cédric Martin (AVSF), juillet 2006 et à Madagascar - Cédric Martin et Paulin Hyac (AVSF), octobre 2006

3.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

Les producteurs de la zone côtière de la région de l'Analanjirofo et Atsinana maintiennent une agriculture diversifiée en cultures de rentes, en complément du riz produit dans les zones de bas-fonds.

Les cultures de rente jouent un rôle complémentaire des productions de sécurité alimentaire, pour assurer des revenus monétaires permettant de faire face aux besoins des familles.

Le système de commercialisation existant pour les cultures de rente (litchi, vanille, girofle, cannelle, poivre...) ne permet plus de faire face à la concurrence et aux exigences des marchés. Le rapport de force, en particulier pour les familles vulnérables est très déséquilibré, en faveur des opérateurs de collecte.

Le système actuel d'organisation des filières agricoles d'exportation a pour principale caractéristique le fait que tous les opérateurs fonctionnent de façon quasi-autonome et avec un minimum de règles, ce qui amène également à une variation importante des prix durant la même campagne.

Les résultats des diagnostics menés par AVSF à Madagascar depuis 2005 sur les filières litchi, vanille et épices en général, démontrent un très bon potentiel, à condition de lever les fortes contraintes de variation du prix sur le marché international. Les segments de marché de qualité, souvent en lien avec des mécanismes de certification dans le cadre du respect d'une production durable (garantie commerce équitable, certification biologique,...) sont moins sensibles au processus de variation de prix. Ces marchés de niche n'intéressent guère les grands exportateurs, parfois en situation d'oligopole, qui s'inscrivent plutôt dans une logique de marché de volume, au détriment de la qualité.

3.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire),

Le projet vise à renforcer les capacités des organisations de producteurs dans la valorisation des produits de rente (fruits, épices, huiles essentielles) destinés principalement aux marchés d'exportation, par une maîtrise accrue des phases de transformation et commercialisation, et par une labellisation de qualité (commerce équitable, biologique).

Les objectifs visés concernent :

- le renforcement de la position de négociation des petits producteurs ;
- l'amélioration de la qualité des produits et la valorisation de la transformation ;
- le développement de partenariats entre producteurs groupés et les opérateurs commerciaux ;
- l'obtention du label équitable et biologique.

Les résultats attendus par le PPRR sont:

- au moins un organisme certificateur identifié ;
- au moins deux séances de sensibilisation effectuée au profit des producteurs de pôle ;
- au moins 400 membres des OP ont suivi de formation spécifique par rapport aux exigences du label chaque année ;
- au moins 20 organisations de producteurs (OP) identifiés dans la zone du Programme ont obtenu le label Commerce Equitable, dans le meilleur délai ;
- au moins 5 produits déjà développés par le CAM et /ou nouveaux produits (litchi, girofle, miel, huiles essentielles, vanille) sont certifiés en CE et font l'objet de commercialisation ;
- au moins 40 conventions ou contrats commerciaux garantissant le profit en faveur des petits producteurs sont signés entre les OP et les entreprises et/ou consommateurs du réseau du commerce équitable intéressés aux produits de la zone ont signés ;
- au moins deux (2) transactions commerciales par produit et par OP ont lieu et les producteurs connaissent la juste rémunération de leur travail ;
- au moins une amélioration de 20% du prix des produits d'exportation déjà en récession est pratiquée ;
- une structure locale de type plate forme des acteurs du commerce équitable mise en place et renforcée pour garantir le contrôle et le respect des critères du Commerce Equitable et assurer l'encadrement des autres acteurs.

Ces résultats seront ensuite nuancés par AVSF qui fera des propositions d'amendement par rapport à la faisabilité de ces différents résultats (voir chapitre 4.2.).

Le dispositif du projet intervient dans 3 sur 6 districts de la région d'Analajirofo et dans 2 sur 6 districts de la région de Antsiranana en appui aux coopératives et à une union de 4 coopératives (en phase de formalisation). Un responsable de projet Malgache est assisté par un AT transversal d'AVSF (qui intervient également au niveau des autres projets d'AVSF, par exemple au niveau du projet BV Lac2 pour la commercialisation du « riz rouge »). 2 techniciens (un troisième recruté récemment) s'occupent de la relation avec les organisations producteurs/coopératives.

3.2.4. Résumé du déroulement du projet

Le projet a démarré en 2007, suites aux études préalables des filières prometteuses (par AVSF) qui a ensuite signé le marché avec le projet PPRR pour lui permettre de mettre en œuvre ce type d'intervention. AVSF a accompagné la structuration de 4 coopératives existantes. Suite à l'appui d'AVSF, 4 organisations de producteurs de la région Analajirofo ont pu être labellisées « CE Flo ». En 2008 les premières exportations Ethiquable ont eu lieu (riz). En 2008 un contrat de 3 ans a permis de livrer 14 tonnes de pulpe de liches pour trois ans.

Le projet PPRR a des ambitions beaucoup plus grandes que l'accompagnement de ces 4 coopératives seulement (elle en envisage 20 avec chacun deux contrats d'exportation !). Le projet AVSF disposant de moyens limités essaie de trouver un mi-chemin pour répondre plus ou moins aux exigences du projet à travers des objectifs plus réalistes.

L'appui conjoint d'AVSF à ces 4 coopératives (192 membres) a par ailleurs renforcé les liens de coopération mutuelle entre elles et a permis la constitution d'une organisation faitière des coopératives appuyées, qui devrait être à même d'assumer de manière commune les relations commerciales avec le marché international. Le projet essaie actuellement d'amener les coopératives à la certification bio.

3.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

La suite du projet n'est pas encore définie (la fin du projet est prévue pour fin 2010).

3.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
3.3.1. Pertinence	
<p>3.3.1.a. Les priorités du projet sont-elles conformes aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local ?</p> <p>3.3.1.b. Articulation du projet avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux (institutionnels ou non).</p>	<p>Le projet est en phase avec la politique nationale en terme de réduction de la pauvreté, de développement de marchés et de filières,...</p> <p>La stratégie de développement est très pertinente car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - c'est un domaine dans lequel AVSF peut jouer un rôle important par sa connaissance des circuits de commerce équitable (Max Havelaar, des certificateurs...) - c'est une action complémentaire aux activités en appui à la production : travaillant sur l'augmentation des revenus par la mise en marché. <p>AVSF favorise en même temps l'accès aux marchés internationaux et aux marchés locaux.</p>
<p>3.3.1.c. suite: Plus spécifiquement les ONGs qui assurent l'exécution des activités du projet font-elles l'objet d'un agrément ?</p>	<p>Ce projet cadre dans un contrat pour un marché public, conclu entre AVSF et le MAEP (U.G.P./P.P.R.R.) pour « l'appui au développement de partenariats des unions de producteurs avec le réseau du commerce équitable » pour une valeur de 478 M Ar (autour de 190.000 €) pour une durée de 44 mois, dont 1 tranche ferme de 12 mois et une tranche conditionnée de 32 mois après évaluation PPRR.</p>
<p>3.3.1.d. Les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins sont-elles cohérents ?</p>	<p>Ce projet répond aux attentes des bénéficiaires qui veulent diversifier et assurer leurs revenus, surtout en période de soudure.</p> <p>Le projet passe également à des essais de fabrication de pulpe de papaye, corosol, ananas victoria. Les résultats de ces essais ne sont néanmoins pas connus et l'idée ne vient pas d'une réflexion avec les coopératives ? D'autres produits sont également à l'étude : poivre, baie rose, cannelle, girofle.</p>
<p>3.3.1.c. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?</p>	<p>Le projet appuie le côté socio-organisationnel des OP et les incite à s'organiser en coopérative et en Union. Les structures sont encore fragiles et leur dynamique semble encore très exogène. Par contre, leur organisation autour de la commercialisation semble être un acquis.</p>
<p>3.3.1.d. Plus généralement, les objectifs, stratégies et activités correspondent-elles à l'état de l'art dans le champ du projet retenu ? Le projet est-il innovant ?</p>	<p>AVSF a une connaissance du circuit de commerce équitable à travers des interventions dans d'autres pays et ses contacts directs avec des circuits Max Havelaar, Ethiquable, ce qui lui facilite la mise en contact des producteurs. Ceci lui permet de mener cette action « pilote » pour le pays (surtout pour les filières autres que vanille).</p>
<p>3.3.1.e. Le document de projet et le cadre logique présentent-ils de façon claire et cohérente les enjeux et la stratégie choisie par rapport à ces éléments contextuels ?</p>	<p>Le projet ne dispose pas d'un vrai cadre logique mais d'une description des résultats et des indicateurs (compris dans le contrat) ce qui permet une comparaison des résultats atteints par rapport aux ambitions.</p>

3.3.2. Efficacité	
<p>3.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ?</p> <p>3.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?</p>	<p>Le projet a été assez efficace par rapport aux ambitions ajustées (pas par rapport aux ambitions du PPRR qui n'étaient pas très réalistes) :</p> <p>Renforcement des capacités des OP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Union des coopératives formalisées, ses capacités et dynamique reste à prouver ; - la formation des OP sur exigences FLO a eu lieu ; - la prise de contact avec d'autres OP a eu lieu; la participation (occasionnelle) des OP à l'atelier vanille n'est néanmoins pas institutionnalisé ; - les techniques améliorés pour vanille et litchi semblent maîtrisées. <p>Identification des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrat 14 tonnes de pulpes litchi (transformateur trouvé plus contrat avec Ethiquable) ; - contrats négociés pour exportateurs locaux pour litchi conventionnel - essaie exportation vanille (2 tonnes 2009) ; - contrat entre union et coopérative PAACO pour 1600 kg cannelle et 400 kg vanille bio. <p>Appui à l'obtention de la certification</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 OP certifiées CE par FLO Cert ;AVSF a considéré que ça n'avait pas de sens de certifier 20 OP si on n'arrive pas à trouver suffisamment de débouchés pour la commerce équitable ; ils en ont certifié 4 en envisageant 7 autres OP ; - la certification bio était en cours lors de la mission (Ecocert) ; - la mise en place de mécanismes de contrôle interne (bio) est en cours.
<p>3.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>3.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>Voir annexe 3 (résultats attendus par PPRR).</p>

<p>3.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus, pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?</p>	<p>Voir 3.3.2.a. et b.</p> <p>Il existe une divergence de vision et d'approche entre AVSF et le PPRR. Ce dernier voudrait que AVSF encadre davantage les OP (20) affiliées aux CAM, pendant que les 4 coopératives sont encadrés hors la dynamique « CAM ». Les centres d'accès au marché (CAM) font partie de l'une des initiatives du PPRR. Les CAM sont à la fois un bâtiment, géré par une union d'organisations paysannes, pour le stockage et la transformation des produits, et doit être un outil économique servant à assurer la commercialisation et la valorisation des produits agricoles des membres de l'union. Pour le PPRR la certification devrait se faire au niveau des CAM et non au niveau des OP. La mission a eu l'occasion de faire une visite rapide d'un bureau CAM et de quelques lieux de stockage et de transformation du riz, mais n'a pas été en mesure d'apprécier la viabilité de ce dispositif « CAM » pour conclure si effectivement le projet devrait s'aligner à cette démarche.</p>
<p>3.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?</p>	<p>Le gain en revenus permet aux paysans d'investir dans d'autres activités et des investissements individuels (cochons, tôles,...). La prime sur litchis leur permet également d'investir dans des actions communautaires (principalement l'achat du riz).</p>
<p>3.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / requises et a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?</p>	<p>Pas applicable étant donné qu'il n'y a pas de partenaire local. Les 4 coopératives agricoles sont plutôt bénéficiaires des actions du projet. L'appropriation (et les compétences) de ces coopératives sont encore limitée et le renforcement et le transfert de compétences nécessiteront une attention particulière en vue d'une pérennisation ultérieure des actions.</p>
<p>3.3.3. Pérennité / Viabilité</p>	
<p>3.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?</p>	<p>Le projet est conscient du rythme lent pour organiser les OP et les coopératives : « <i>le renforcement de capacités, la diffusion d'innovation et le transfert de nouvelles fonctions au sein des groupements paysans est un processus de long terme qui doit être mené aux rythmes des demandes et capacités d'absorption des familles et responsables paysans</i> ». Le projet devra donc tenir compte dans ces stratégies d'un accompagnement à relativement long terme et l'investissement dans le renforcement des capacités des leaders (en passant par un diagnostic préalable). De même que l'investissement dans certaines filières prend du temps surtout si on s'intéresse à la production (girofle, 7 ans).</p>
<p>3.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?</p>	<p>L'acquisition des capacités pour les négociations avec l'extérieur ne seront pas évident.</p> <p>Les OP sont d'un dynamisme limité, considérant par exemple le faible taux de participation aux CA, AG,... pour la coopérative visitée à Maromitety (Fanilon Lazafo). Par contre, la formation en gestion a résulté à la tenue correcte des cahiers et à la mise en place d'une caisse (constituée des primes litchis).</p>

<p>3.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux dans le cas de projets avec renforcement des capacités.</p>	<p>Rien à signaler.</p>
<p>3.3.4. Efficience</p>	
	<p>Cet aspect n'a pas été suffisamment abordé lors de la mission. Il s'agit d'un projet avec des ressources limitées par rapport aux ambitions.</p>
<p>3.3.5. Impact</p>	
<p>3.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ? 3.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après, si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liées au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?</p>	<p>La maîtrise technique et l'amélioration post récolte litchi semble devenu habitude suivant les déclarations (taillage, arrosage, marcottage, calibrage). Plusieurs déclarations d'achat de cochons, tôles, petit panneau solaire,... (suite à la vente du litchi en pulpe) : prix de 506 Ar/kg garantie au lieu des 200 Ar/kg (fluctuant) par kg habituellement. Les primes remises aux coopératives après la vente de pulpe sur le marché CE permet l'investissement dans des activités coopératives (qui achètent le riz avec la somme reçue). Les producteurs expriment leur insatisfaction par rapport au transformateur qui gagne toujours beaucoup sur la production de pulpe de litchi.</p>
<p>3.3.5.c. Existent-ils des perspectives d'effet à plus long terme ?</p>	<p>Rien à signaler</p>

3.4. CONCLUSIONS

Il s'agit d'un projet original dans son genre et assez innovant pour le contexte Malgache. AVSF, à partir de son expérience dans d'autres pays et la connaissance du secteur commerce équitable est en mesure d'offrir une plus-value importante. Le projet doit être considéré sous l'angle de la recherche-action et les résultats méritent d'être capitalisés davantage. Cette « phase pilote » dépassée, le nombre d'acheteurs européens de ces produits devrait être diversifié ainsi que les produits proposés.

Points forts

- le projet favorise à la fois l'accès aux marchés internationaux et aux marchés locaux ;
- plusieurs missions d'identification des filières ont eu lieu avant la mise en œuvre du projet ;
- l'union des coopératives est formalisée et peut ainsi agir à une échelle plus grande ;
- les techniques améliorées semblent maîtrisées pour vanille et litchi ;
- la mise en relation avec le marché équitable au Nord est réussie ;
- les contrats établis :
 - o contrat 14 tonnes de pulpes litchi (transformateur+ Equitab)
 - o contrats pour exportateurs locaux pour litchi conventionnel
 - o essais exportation vanille (2 tonnes 2009)
 - o contrat entre union et coopérative PAACO pour 1600 kg, cannelle et 400 kg vanille bio
- OP certifiées CE par FLO Cert .

Points faibles

- le projet s'est engagé dans une relation contractuelle irréaliste par rapport aux ambitions du PPRR ;
- les capacités des OP, coopératives et Union (et de leurs leaders) semblent limitées ce qui constituera un risque pour la pérennisation des actions ;
- les résultats des essais de fabrication de pulpe de papaye, corossol, ananas victoria ne sont pas connus ;
- le projet n'a pas de stratégie ou de position claire v-à-v des CAMs.

3.5. ANNEXES DU RAPPORT

3.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées

Coopérative Fanilon lazafo	Membres CA
Coopérative Fanevan' Analanjirifo	Membres CA
Coopérative Lazafo Nord	Membres CA
Coopérative Union Taratra	Membres CA
Daniel TOTO ZAFIMALALA	Animateur/technicien zone intérieure
Faustin RAZAFINDRIAMIARANA	Responsable de Projet
Julien Desmedt	AT AVSF (transversal)OP et Filière
Serge MARO	Animateur/technicien littoral

3.5. Annexe 2. : Liste de la documentation

- Fiche des partenaires 2009.
- Acte d'engagement (U.G.P./P.P.R.R.) du marché « appui au développement de partenariat des unions de producteurs avec le réseau du commerce équitable, FIDA, Prêt N° : 621-MG.
- Convention attributive de subvention (Région Rhône Alpes), 18/04/2008 et 17/04/2009.
- Offre relative à l'appui au développement de partenariat des organisations de producteurs avec le réseau du Commerce Equitable dans le cadre du PPRR, Sud de la région d'Analanjirifo, VSF-CICDA Madagascar, mars 2007.
- Rapports mensuels « Appui au développement de partenariat des organisations de producteurs avec le réseau du Commerce Equitable dans le cadre du PPRR, Région de l'Analanjirifo », AVSF, de janvier 2009 à novembre 2009.
- Termes de référence Etude de faisabilité de la mise en place d'une unité de conditionnement de litchi cogérée entre les coopératives de la région Analanjirifo et l'industriel SAMA, AVSF, 2009.
- Aide-mémoire de la mission d'appui au projet « Appui au développement de partenariat des organisations de producteurs avec le réseau du Commerce Equitable dans le cadre du PPRR » Linguanotto Stefano, Coordinateur National AVSF Madagascar et Comores, 16 mars - 20 mars 2008.
- Synthèse de mission à Fénérive sur les actions AVSF dans le cadre du PPRR, Lacroix Pierril, Chargé de programmes AVSF, 04 juin - 07 juin 2008.
- Rapport de mission « Renforcement des capacités des responsables des cocoopératives en gestion financière » à Fénérive Est, AVSF, 26 octobre au 01 novembre 2008.
- Rapport de mission « Appui au développement de partenariat des organisations de producteurs avec le réseau du Commerce Equitable dans le cadre du PPRR », Cedric Martin, Novembre 2008.
- Synthèse de mission à Fénérive sur les actions AVSF dans le cadre du PPRR, Lacroix Pierril, Chargé de programmes organisations paysannes et filières, AVSF, 13 avril - 17 avril 2009.
- Rapport de la visite organisée dans la région de Sava, Toto Zafimalala Daniel, Fénérive-Est le 01 Août 2009.
- Rapport de mission à Tamatave et Fénérive Est, Gauthier Ricordeau, 15 au 18 décembre 09.
- « Renforcement du réseau des OP commerce équitable à Madagascar », Diagnostique OP/CAM Analanjirifo, Proposition d'extension de l'appui d'AVSF au projet PPRR.
- Synthèse de mission d'appui aux projets d'AVSF sur OP/filières à Madagascar, Pierril Lacroix, Gauthier Ricordeau, avril 2010.

3.5. Annexe 3. : Résultats attendus par le projet (PPRR) -adapté par AVSF (voir analyse des résultats dans chapitre 4.2.)

Résultats attendus par le PPRR	Éléments à considérer pour l'atteinte des résultats attendus	Sources et moyens de vérification
Au moins un organisme certificateur identifié	Les actions seront menées prioritairement selon la certification de commerce équitable Flo (certification par Flo Cert)	Document de coopération AVSF-Max Havelaar France
Au moins 2 séances de sensibilisation effectuée au profit des producteurs de pole	AVSF proposera des séances de sensibilisation d'une part dans le cadre des programmes de formation par OP et d'autre part dans le cadre d'ateliers thématiques sur le CE mobilisant de nombreux représentants des pôles	Compte rendu des séances et ateliers de sensibilisation
Au moins 400 membres des OP ont suivi une formation spécifique par rapport aux exigences du label chaque année	Les formations sur les exigences du label commerce équitable se réaliseront avec une base sociale large de chaque organisation de producteurs, pour toutes les organisations souhaitant s'engager dans la démarche	Contenu des formations Évaluation des formations sur le CE
Au moins 20 OP identifiées dans la zone du programme ont obtenu le label CE dans le meilleur délai	<ul style="list-style-type: none"> - Les unions gestionnaires de CAMS sont priorisés dans les choix des OP à encadrer et la certification devrait se faire au niveau des CAMS - les organisations devront se constituer en faitières pour pouvoir gérer les relations d'exportation et assumer le cout de la certification - programmer dans le temps l'assistance technique des 20 OPs afin d'assurer une bonne appropriation - Certifier à court terme 20 OP dans une petite région agricole sur le CE risque de générer une saturation de l'offre (les acheteurs ont besoin de diversifier les origines pour augmenter leurs ventes en CE sur des produits de consommation limitée au Nord, tels que ceux de Madagascar) 	Certificats des organisations Formalisation d'organisations faitières pour la certification
Au moins 5 produits déjà développés par le CAM et ou nouveaux produits sont certifiés et commercialisés en CE	<p>Pour la certification en CE, AVSF propose un travail en 2 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à partir de l'année 1 commercialisation en CE de produits disposant déjà de standards : litchi et vanille - à partir des années 2 et 3 mise en place de standards pour la certification et commercialisation d'au moins 3 autres produits des OP tels que poivres (et baie rose), girofle, huiles essentielles 	Rapports de certification Flo pour les produits considérés Standards CE pour les nouveaux produits
Au moins 40 conventions ou contrats commerciaux sont signés entre des OP et des entreprises selon les conditions du CE	<p>La commercialisation selon le CE Flo fait l'objet systématiquement de contrats commerciaux OP / exportateurs ou OP / importateurs.</p> <p>Dans la mesure où AVSF propose de concentrer l'appui sur 8 OP en total, le résultat atteignable serait de 16 conventions ou contrats commerciaux</p>	Contrats entre OP et exportateurs Contrats entre OP et importateurs Registres d'exportation

Résultats attendus par le PPRR	Éléments à considérer pour l'atteinte des résultats attendus	Sources et moyens de vérification
Au moins 2 transactions commerciales par produit et par OP ont lieu selon une juste rémunération du travail des producteurs	Afin de maintenir un minimum d'autonomie commerciale des OP il est pertinent de viser au moins 2 transactions commerciales par produit et par OP dans des conditions de juste rémunération du travail des producteurs, sur le marché du CE ou sur le marché conventionnel, puisque l'apprentissage du CE permettra aux OP de négocier de meilleures conditions de vente en conventionnel	Registre des transactions commerciales et prix de vente par les OP Etudes économiques sur la rémunération du travail en CE et hors CE
Les prix des produits d'exportation sont améliorés d'au moins 20 %	Les prix proposés par le commerce équitable sur les produits existants, soit vanille et litchi sont en moyenne au moins 20% supérieurs aux prix conventionnels, en dehors des pics de spéculation sur la vanille. - Litchi supérieur à 1,2 euros le kilo FOB en CE contre 0,8 euros en moyenne en conventionnel ces dernières années - Vanille environ 45 euros par kilo FOB en CE, autour de 30 euros en conventionnel Pour les autres produits pas encore certifiés CE, le calcul des prix minimums devrait assurer un différentiel d'au moins 20%	Registre du prix des produits exportés en CE Registre du prix des produits exportés hors CE
Une structure locale de type plate forme des acteurs du commerce équitable est mise en place et renforcée	AVSF accompagne au sud une plate forme nationale des organisations de producteurs de commerce équitable au Pérou. Sur la base de cette expérience, il semble pertinent qu'un réseau d'organisations de producteurs constitue le point focal de cette plate forme, à laquelle pourrait participer d'une part les organismes de certification, les partenaires au développement qui appuient les OP, des représentants de l'Etat Malgache et des entreprises malgaches engagées dans le CE	Formalisation d'une plate forme des acteurs du CE à Madagascar Consolidation d'organisations faitières de producteurs engagées dans le CE



Etable et bœuf métissé

4. FICHE PROJET AVSF « BVPI-SEHP VOHIPENO »

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	60
4.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	61
4.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT	61
4.2.1. Tableau d'identification du projet	61
4.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre	62
4.2.3. Description du projet.....	63
4.2.4. Résumé du déroulement du projet	64
4.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	64
4.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET	65
4.3.1. Pertinence.....	65
4.3.2. Efficacité	66
4.3.3. Pérennité / Viabilité	67
4.3.4. Efficience.....	68
4.3.5. Impact.....	68
4.4. CONCLUSIONS	69
4.5. ANNEXES DU RAPPORT.....	70
4.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées	70
4.5. Annexe 2. : Liste des documents consultés	70
4.5. Annexe 3. : Carte de localisation des zones d'intervention de VSF-CICDA Vohipeno.....	71
4.5. Annexe 4. : Définition des prestations d'AVSF.....	72
4.5. Annexe 5. : Comparaison des résultats obtenus par rapport aux prévisions campagne 2008-2009	74

Liste des acronymes

ACSA	Agent Communautaire de Santé Animale
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BVPI-SEHP	Projet Bassins Versants et Périmètres Irrigués - Sud Est Haut Plateaux
CSA	Centres de Services Agricoles
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
GSDM	Groupement SemiDirect Madagascar
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
OP	Organisation Paysanne
PP	Paysan Pilote
RMME	Rizières à Mauvaise Maîtrise d'Eau
SDCV	Semis direct sur Couverture Végétale
SRA	Système de Riziculture Améliorée
STD	Service Technique Déconcentré

4.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

L'évaluation du projet BVPI-SEHP Vohipeno a eu lieu le lundi 31 mai et a consisté à :

- un entretien et briefing sur le projet au bureau du projet à Vohipeno en présence de Mme Mamy Rajaonarisao, coordinatrice du projet, Herifidy Rajaobeyna, responsable du volet agro-écologique et Joël Rakotomarahy, responsable du volet socio-organisationnel ;
- une visite et entretien dans deux des trois zones agro-écologiques (zone basse altitude, commune Anoloka et zone moyenne altitude, commune Vohitindry) chaque fois au niveau d'un paysan pilote ;
- un entretien avec deux groupes (OP) encadrés dans le cadre du projet UE (2004-2007) dans la commune de Nato ;
- la visite de l'école de formation agricole (ferme école de Fihaonana) d'où sortent les animateurs recrutés dans le cadre du projet.

4.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

4.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	BVPI-SEHP Vohipeno
N° du projet :	Le projet bénéficie de l'appui du coordinateur national à travers la « Convention programme AFD-AVSF « Renforcement institutionnel d'organisations paysannes et appui au développement rural (2006-2009) »
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Production agricole, élevage et protection de l'environnement
ONG Française (maître d'ouvrage)	AVSF
Partenaire local principal :	Non Applicable (pas de partenaire local)
Autres partenaires locaux :	A part AVSF, deux autres opérateurs du BVPI interviennent dans le district de Vohipeno : <ul style="list-style-type: none"> - SDMad (SemiDirect Madagascar) dans l'aménagement des bas-fonds et des collines environnantes, et la diffusion de semences rizicoles améliorées ; - BEST (filiale du Groupe BRL INGENIERIE depuis 1996) dans l'appui aux organisations paysannes.
Date de démarrage du projet :	Ce projet s'insère dans le projet BVPI-SEHP , un projet du MAEP, financé par l'AFD (15 M €), qui a délégué la maîtrise d'oeuvre au Bureau d'études BRL, qui l'a lui-même délégué à différents opérateurs, dont AVSF. Démarrage : Septembre 2008
ate d'achèvement du projet :	Fin août 2011 Période prévue initialement: 36 mois

Budget total du projet et par année	Contrat de prestation de services, marché N° 45-2008/MAEP/BVPI SE/HP : « Appui technique à la production agricole dans le cadre du projet BVPI SE/HP, Région du Vatovavy Fitovinany, District de Vohipeno ». Total 799.356.000,00 Ar (-320.000 €)/3 ans Budget 2009 : 104.997 € Budget 2010 : 100.081 €
Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	Financement MAEE/AFD : 100% du budget, à travers BRL.
Autres partenaires financiers du projet	Fondation Lemarchand (sur base annuelle)
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	AVSF est intervenue dans le district de Vohipeno dans le cadre d'un projet de sécurité alimentaire de 2004 à 2008 (UE). Cofinancement MAEE/AFD(sollicité) en 2007 : 20.185 € Cofinancement dernière année du projet (2008): 10.656 €
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet :	Recherche de 15.000 EUR pour des activités sur les bassins versants en dehors des prévisions du projet (apporter des engrais pour le SDCV, des pots plastiques pour les arbres,...)
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation externe du projet AVSF Vohipeno,2004-2007, JM Bonis Charanle Mai 2008 - rapports de suivi interne (avril 2009, Brice) - rapport de suivi sur la gestion financière et administrative », (janvier 2008,Naony) - rapports de campagne et trimestriels : septembre 2008 à août 2009 - rapports semestriels projet UE (2005 à 2007) - rapport de supervision du projet d'appui à la définition et mise en œuvre de politiques agricoles à Madagascar (COMI PADR, CMG 3010 01 F) et du projet Bassins Versants Périmètres Irrigués Sud-Est Hauts Plateaux (BV-PI SEHP, CMG 6003 01 L), 30 novembre au 11 décembre 2009, Anne Legil, AFD.

4.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

La politique nationale en matière d'aménagements des bassins versants depuis 2003 a été à la base du Programme national multi bailleur "Bassins versants - Périmètres irrigués" du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Elle a été formalisée par une lettre de politique ad hoc le 14 juin 2006.

Le district de Vohipeno est une zone littorale pauvre et enclavée de la région Vatovavy-Fitovinany, située dans le sud-est de Madagascar. La répartition de la population est très inégale entre les vallées à forte densité (Mananjary, Faraony, Matitana) et les zones de collines peu occupées. Le mauvais état d'infrastructures de communication, la difficulté d'accès aux intrants et aux marchés, l'utilisation de techniques peu performantes et le manque de capital d'investissement limitent le potentiel productif agricole du district. La densité de population relativement élevée conduit à une érosion accélérée des sols de pentes mis en valeur par abattis-brûlis pour répondre aux besoins alimentaires immédiats. Le mode de gestion des ressources agro-pastorales est préjudiciable à la préservation de l'environnement.

Aujourd'hui, les périmètres irrigués sont insuffisants par rapport aux besoins en riz de la population, les sols de pente dégradés. Les systèmes de production actuels ne garantissent donc pas l'autonomie alimentaire des paysans et les risques de crise restent évidents.

L'un des principaux enjeux du projet est alors la mise en valeur et la protection conjointe des espaces de versant et des aménagements hydro-agricoles correspondants. La gestion des sols et des eaux sur les versants passe simultanément par des actions de contrôle et de réduction des processus d'érosion, et la valorisation agro économique des tanety (terrains plats et hauts en colline) en améliorant la qualité et la productivité des sols et des pâturages.

4.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire),

L'action d'AVSF dans le projet BVPI SEHP Vohipeno vise à renforcer les capacités des exploitations familiales agricoles dans le district de Vohipeno afin qu'elles puissent prendre en charge leur développement, avec une gestion raisonnée des ressources dans la préservation de l'environnement. Cette intervention est axée sur l'agriculture et élevage, menée selon une approche agro-écologique et basée sur une gestion intégrée et durable des composantes de l'exploitation agricole vue comme un système de production.

Le projet BVPI-SEHP, doté d'un financement AFD de 15 millions d'euros, s'insère dans le programme national malgache BVPI. Le projet BVPI-SEHP a pour objet l'aménagement de bassins versants grâce au développement d'activités productives prenant en compte la diversité des potentiels offerts par les différentes zones agro-pédologiques les composant (périmètres irrigués, tanety, bas fonds...).

L'approche utilisée vise à concilier les objectifs de production agricole et de protection de l'environnement. Elle s'appuie notamment sur la mise en œuvre de techniques innovantes, comme les SCV (semis sous couverture végétale), la réhabilitation et la gestion des infrastructures d'irrigation, l'agroforesterie ou encore l'intégration agriculture-élevage.

L'objectif global du projet BVPI Sud Est Hauts Plateaux est l'augmentation durable des revenus des agriculteurs dans les bassins versants et les Périmètres Irrigués tout en préservant l'environnement.

Les objectifs spécifiques sont le renforcement des capacités des producteurs afin qu'ils puissent prendre en charge leur développement et également le renforcement des capacités des Services techniques déconcentrés, des CSA et des Collectivités territoriales décentralisées en vue du transfert de maîtrise d'ouvrage, l'augmentation de la production agricole, tant végétale qu'animale, ainsi que la préservation de l'environnement et la sécurisation du fonctionnement des aménagements hydro agricoles.

A terme, la situation doit avoir évolué de manière à ce que :

- la production agricole soit intensifiée de manière raisonnée et soit diversifiée ;
- les systèmes de cultures en semis direct sur couverture végétales sont développés pour répondre au double objectif de production et de préservation des ressources naturelles ;
- les superficies cultivées augmentent non seulement par l'amélioration des périmètres irrigués mais par la possibilité de mettre ou de remettre en culture des zones que les techniques pratiquées ne permettaient pas ;
- l'agro foresterie et le reboisement sont diffusés ;
- des actions de stabilisation de l'érosion et de maîtrise des flux d'eau sont mises en place ;
- les agriculteurs bénéficient des services des organisations paysannes qu'ils ont mis en place ;
- les organisations paysannes gèrent convenablement leur terroir avec l'appui des collectivités territoriales
- les Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) gèrent durablement les aménagements hydro agricoles ;
- le rôle des organisations des producteurs dans les filières agricoles se développe ;

- les STD et les CSA sont régulièrement informés du déroulement des opérations du Projet.

Cette approche devra être mise en œuvre aux travers d'appuis et de conseils à l'échelle de l'exploitation agricole et cela dans un cadre collectif de gestion de l'espace par l'ensemble des utilisateurs du terroir.

Pour la mise en œuvre de ce projet l'équipe AVSF est composée de la responsable de projet, d'un responsable du volet agro-écologie, d'un responsable du volet socio-organisationnel et de 6 techniciens agricoles.

4.2.4. Résumé du déroulement du projet

VSF-CICDA était présent dans le district de Vohipeno depuis 2004 avec un projet de sécurité alimentaire, co-financé par l'Union Européenne, qui est terminé en juin 2008. Les acquis principaux de ce projet se réfèrent à l'introduction d'innovations techniques en matière d'agriculture et élevage, en particulier : riziculture irriguée, SCV, plantes fourragères, plantations de rente (caféier, poivrier, girofler et baie rose), actions d'intégration agriculture-élevage et d'amélioration de l'élevage traditionnel (étables fumières, poulaillers améliorés, apiculture moderne, bassins piscicoles). D'autres acquis majeurs du projet sont la mise en place d'un service de santé animale de proximité assuré par une association d'Agents Communautaires de Santé Animale (ACSA), la création de plusieurs OP qui s'occupent d'approvisionnement en intrants, commercialisation et développement de l'élevage, et enfin, le développement et l'adoption d'outils innovants en matière d'appui-conseil à l'exploitation agricole.

L'ONG AVSF continue depuis septembre 2008 ce même type d'activités comme opérateur du projet BVPI SE/HP dans le district de Vohipeno,. Son équipe intervient dans 6 communes rurales, qui étaient identifiées entre les 16 communes à la fin du projet Sécurité alimentaire pour la poursuite des actions suite à la motivation des agriculteurs et à l'existence des paysans pilotes. Elles sont réparties en haute, moyenne et basse vallée de la rivière Matitanana qui traverse le district d'Est en Ouest.

Les activités d'appui de VSF-CICDA Vohipeno sont d'ordre technique (voir annexe 4) sur les conduites culturelles (cultures vivrières et protection des ressources naturelles) et d'élevage (santé et alimentation animale) améliorées et intégrées, et d'ordre organisationnel également du point de vue renforcement des structurations et des services aux agriculteurs (accès au crédit et au service de santé animale de base, approvisionnement et commercialisation). Celles-ci devaient être menées sur la base de diagnostic des zones d'intervention du projet ainsi que le géoréférencement des réalisations.

4.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Le projet termine fin août 2011. La suite n'est pas encore déterminée.

4.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
4.3.1. Pertinence	
<p>4.3.1.a. Les priorités du projet sont-elles conformes aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local ?</p> <p>4.3.1.b. Articulation du projet avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux (institutionnels ou non).</p>	<p>Il s'agit d'une prestation de services au niveau d'un projet MAEP, financé par l'AFD, dans le cadre de l'approche BVPI de Madagascar.</p>
<p>4.3.1.c. suite: Plus spécifiquement les ONGs qui assurent l'exécution des activités du projet font-elles l'objet d'un agrément ?</p>	<p>Ce projet cadre dans un contrat prestation de services, marché N° 45-2008/MAEP/BVPI SE/HP : « Appui technique à la production agricole dans le cadre du projet BVPI SE/HP, Région du Vatovavy Fitovinany, District de Vohipeno ». Dans ce contrat la maîtrise d'œuvre est déléguée au groupement BRL INGENIERIE / BRL MADAGASCAR qui a délégué une partie de la maîtrise d'œuvre à AVSF.</p>
<p>4.3.1.d. Les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins sont-elles cohérents ?</p>	<p>Son approche à la carte/à la demande et son appui/conseil à l'exploitation est fortement apprécié par les paysans, surtout ceux qui ont un certain esprit d'innovation (PPs). Par contre le projet n'arrive pas à répondre à toutes les demandes comme l'exemple donné lors des entretiens, des cultures fruitières comme l'ananas comme source de revenus faciles (en combinaison avec le stylosanthes).</p>
<p>4.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?</p>	<p>Le projet incite les paysans à se structurer dans des OP et associations de base. Le projet appui les OP à monter leurs dossiers pour s'adresser aux institutions de micro-finance ou pour l'accès au FRDA . La structuration reste à ce premier et deuxième niveau.</p>
<p>4.3.1.f. Plus généralement, les objectifs, stratégies et activités correspondent-elles à l'état de l'art dans le champ du projet retenu ? Le projet est-il innovant ?</p>	<p>AVSF a acquis une expertise au niveau du secteur de l'agro-écologie et de la gestion des ressources naturelles et de l'appui à l'élevage (à travers la mise en place du système ACSA), ce qui apparaît également au niveau de cette prestation.</p>
<p>4.3.1.g. Le document de projet et le cadre logique présentent-ils de façon claire et cohérente les enjeux et la stratégie choisie par rapport à ces éléments contextuels ?</p>	<p>A part le contrat qui décrit les prestations et les résultats attendus, le projet ne se sert pas d'un cadre logique. Par contre les rapports annuels reflètent très bien les résultats atteints (voir annexe 5.).</p>

4.3.2. Efficacité	
<p>4.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ?</p> <p>4.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?</p>	<p>Certaines des conclusions de l'évaluation externe du projet UE (2004-2007) semblent toujours valables et confirmés par cette évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet a répondu aux demandes des paysans en mobilisant des compétences existantes localement ; - le projet a rempli ses objectifs en termes de mise au point d'itinéraires techniques mais a eu du mal à atteindre ses objectifs quantitatifs (voir annexe 5.) ; la participation des bénéficiaires à l'amélioration des itinéraires techniques est avérée ; - seulement certaines des organisations appuyées par le projet ont atteint un niveau d'autonomie garantissant les chances de pérennisation (ce dernier été constaté lors de l'entretien avec les OP de l'ancien projet qui ne sont plus très actifs pour l'instant) ; - la démarche agro-écologique du projet porte en elle un fort potentiel d'amélioration environnementale.
<p>4.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>4.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>Le projet quantifie bien les résultats techniques visés (voir annexe 5). Des IOVs pour des résultats visés comme par exemple pour le « renforcement des capacités des OP » n'existent pas.</p> <p>Il semble qu'une « base de données mutualisée » est en cours de réalisation pour les projets BV-Lac et BVPI-SEHP (incluant les actions du GSDM). Cette base et le système suivi devrait également prendre en compte des indicateurs plus « qualitatifs » axés sur les effets des interventions.</p>
<p>4.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus, pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?</p>	<p>Par rapport aux résultats quantitatifs visés et leur atteinte (annexe 5) on peut conclure qu'il ne sont que très partiellement atteints. Ceci est également dû, d'une part, à la surestimation des ambitions du projet (raisons de « marketing » ?) et d'autre part au dispositif d'intervention limité d'AVSF, aux capacités des animateurs (de niveau assez bas) et au problèmes de mobilisation des paysans autour des activités du projet.</p> <p>Des résultats (quantitatifs) très forts sont réalisés au niveau du nombre d'agriculteurs accompagnés pour le maraîchage et pour les cultures pluviales du riz sur tanety, ainsi que pour la pisciculture. Les plus faibles résultats concernent le RMME, l'élevage intensif, la mise en place des OP pour l'approvisionnement et la commercialisation (et les aménagements des plans de terroir: 0%). Les résultats quantitatifs en apiculture, accès au crédit, les services de base de santé animale sont de l'ordre de 30%.</p> <p>Les PDC sont utilisés comme un outil pour renforcer le diagnostic, mais ils auraient pu être utilisés pour une meilleure articulation avec les plans d'aménagements prévus à la fin du projet pour lequel l'implication des communes est prévu.</p> <p>Parmi les constats et observations lors des visites de terrain et des entretiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions en élevage intensif pour quelques paysans qui ont pu bénéficier d'un appui en construction d'étable et de métissage de leur vache (pour la production de lait) semblent très pertinentes ;

	<ul style="list-style-type: none"> - l'introduction de la baie rose pour offrir des fleurs pour l'apiculture (pendant la saison qu'on manque de fleurs) en attendant la floraison des litchis n'a pas eu les résultats escomptés ; la valorisation de la baie rose pour les épices n'a pas marché parce que le conditionnement n'est pas maîtrisé ; - les exploitations visitées avec le fourrage Stylosanthes et Brachiaria semblent pertinentes mais les superficies sont toujours limitées ; le brachiaria est effectivement intégré dans l'association de l'agriculture et de l'élevage dans les fermes pilotes (le brachiaria est coupé pour donner comme fourrage aux animaux). - la technique d'écobuage est difficile à faire accepter puisqu'il demande trop de main d'œuvre ; - face au constat de l'accès difficile au crédit, des initiatives mutuelles on vu le jour (sur base d'affinité parentale et à partir des cotisations des membres et des champs communs) ; - en 2007 AVSF a incité les OP à se regrouper. Pour le cas visité il s'agit par exemple d'un Groupe de Défense Sanitaire (GDS) avec 17 associations de base, et 248 membres. AVSF a appuyé le montage d'un dossier FRDA pour des formations en soins et alimentation des poulets gasy. - le projet a ciblé des PP qui développent un grand nombre d'interventions du projet ; ils ont l'esprit d'expérimentation (et ils sont en mesure de prendre des risques). - le projet avait mis en place un système pour mesurer l'autosuffisance alimentaire des OP ; il n'a pas pu insister sur la généralisation du système au sein du projet BVPI ; la formation du paysan sur cet outil a eu lieu (étant donné que la femme s'occupe de la gestion du budget familial, mais que les femmes ne sont pas formées, l'application de l'outil semble limitée).
4.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?	Rien à signaler
4.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ?	Non Applicable
4.3.3. Pérennité / Viabilité	
4.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?	<p>Le projet devrait capitaliser de manière adéquate sur les innovations les plus marquantes et assurer la diffusion auprès des acteurs. Une planification de cette capitalisation devrait faire partie intégrante de la démarche.</p> <p>17 ACSA (parmi lesquels 1 femme) servent 19 communes ; le dispositif qui est basé sur l'intérêt privé et sur le paiement des prestations de services permet sa pérennisation. Se pose toutefois la question du statut juridique de ces auxiliaires de santé animale et de leur éventuelle reconnaissance au niveau national (AVSF doit notamment animer une réflexion sur ces thèmes en 2010).</p>

	<p>L'accès au crédit par Tiavo (assurée depuis 2006) est confronté à des problèmes de continuité et le manque de confiance des paysans (lourdeurs administratives, délais non respectés) ; de l'autre côté les caisses de Tiavo en brousse refusent de reconnaître le paysan. Le projet BVPI a d'ailleurs arrêté le financement à Tiavo pour l'instant.</p> <p>L'aspect foncier n'est pas directement pris en compte par le projet (le projet BRL a néanmoins appuyé la mise en place des guichets fonciers).</p> <p>La pérennisation de l'appui-conseil aux producteurs à partir de « paysans-relais », initialement payés par les projets et progressivement pris en charge par les bénéficiaires, semble peu réaliste.</p>
3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?	<p>Les 6 techniciens agricoles issus de la ferme agricole et ayant une formation pratique de 10 mois ont des capacités limitées.</p> <p>Les OP et groupes sont encore embryonnaires dans leur dynamique et gestion et ne s'organisent encore trop peu autour de services clairs.</p>
4.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux dans le cas de projets avec renforcement des capacités.	AVSF et le projet BVPI devraient se pencher sur la question du degré d'organisation des OP souhaitable pour des objectifs et services bien définis. La relation du projet avec les CSA/FRDA devrait être considérée dans une optique de pérennisation des services et des acquis du projet.
4.3.4. Efficience	
	La mission n'a pas eu le temps d'aborder cet aspect. La mission a pu constater et écouter qu'il n'est pas évident de trouver et de motiver des bon cadres à travailler dans cette zone enclavée.
4.3.5. Impact	
4.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ?	Les innovations proposées par le projet ont été adoptées par un certain nombre de paysans. Cependant la répliation n'est pas observée à une échelle importante et les phénomènes de diffusion des innovations sont mal compris et peu mesurés.
4.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après, si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liée au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?	<p>Quelques personnes ont pu bénéficier de l'accès au crédit pour la riziculture pour l'achat des engrais minéraux et l'achat de la main d'œuvre. L'effet du crédit a malheureusement été réduit par les effets des cyclones récents.</p> <p>Une stratégie d'appui aux « plus pauvres » (ceux qui n'ont pas de terrain, qui vendent leur main d'œuvre) à travers l'appui aux associations a été abandonné depuis 2006. Les stratégies actuelles visent plutôt l'appui aux agriculteurs moyennes et plus aisés ce qui aura une plus grande chance d'amener à un impact réel.</p>
4.3.5.c. Existence-ils des perspectives d'effet à plus long terme ?	Rien à signaler.

4.4. CONCLUSIONS

L'expertise d'AVSF dans son appui de proximité aux exploitations familiales est confirmée. Par contre les ambitions du projet et les résultats atteints par le projet sont limités. Surtout la pérennisation des acquis, la diffusion spontanée des innovations et la structuration des OP sont assez problématiques

Points forts

- le projet offre une approche à la carte et un appui à l'exploitation familiale ;
- le projet a ciblé des PP qui sont en mesure de développer l'ensemble des interventions du projet dans une démarche de recherche-action ;
- le projet a rempli ses objectifs en terme de mise au point d'itinéraires techniques innovants ;
- le dispositif des ACSA qui est basé sur l'intérêt privé et sur le paiement des prestations de services est pertinente et durable.

Points faibles

- le projet a du mal à atteindre ses objectifs quantitatifs (trop ambitieux);
- le projet compte sur une diffusion spontanée ce qui n'est pas encore visible ;
- les plans d'aménagements et la gestion des bassins versants ne sont pas abordés ;
- un système performant pour mesurer l'autosuffisance alimentaire des OP a été abandonné ;
- le suivi de l'évolution des OP vers l'autonomie et la stratégie de structuration n'est pas claire ;
- l'accès au crédit pour les producteurs n'est pas encore garantie.

4.5. ANNEXES DU RAPPORT

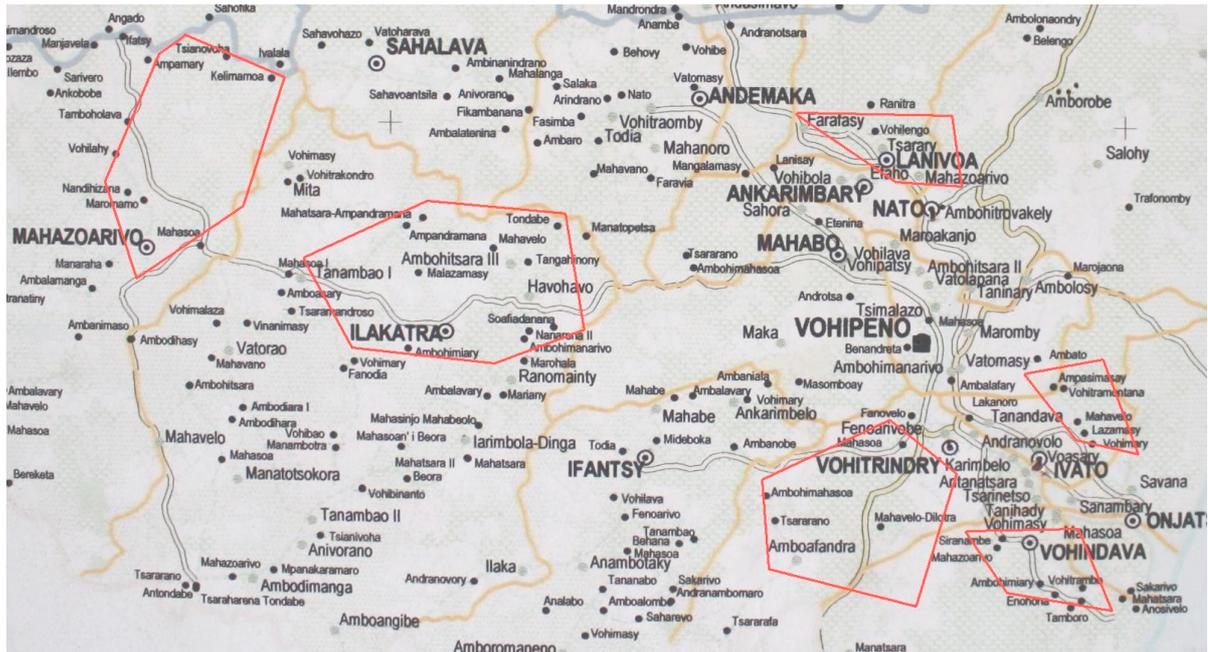
4.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées

Félix Rabotsjaona	responsable volet socio-organisationnel Cellule de projet BVPI SE/HP (BRL)
Herifidy Rajaobeyna	responsable du volet agro-écologique projet BVPI-SEHP
Joël Rakotomarahy	responsable du volet socio-organisationnel projet BVPI-SEHP
Mamy Rajaonarisao	coordinatrice du projet BVPI-SEHP
Renaud Slegten	responsable antenne Sud Est Cellule de projet BVPI SE/HP (BRL)

4.5. Annexe 2. : Liste des documents consultés

- Marché « appui technique à la production agricole dans le cadre du projet BVPI SudEst Haut Plateaux , Région du Vatovavy Fitovinany - District de Vohipeno, MAEP-BRL-AFD.
- Appui à la production agricole Région de Vatovavy Fitovinany - District de Vohipeno
- Marché No. 45-2008/MAEP/BVPI SE/HP, rapports trimestriels 1, 2, 3 (septembre 2008 à mai 2009) et rapport annuel (septembre 2008 à août 2009).
- Aménagement et protection des terroirs à Madagascar, Fondation Lemarchand, Décembre 2008.
- Rapport d'activité à mi-parcours pour la Fondation Lemarchand du projet d'appui à la production agricole dans le district de Vohipeno d'AVSF à Madagascar, Juillet 2009.
- Rapport de mission d'appui « gestion financière et administrative », AVSF, 13/01/08 au 17/01/08.
- Évaluation externe du projet AVSF Vohipeno 2004-2007, JM Bonis Charancle, mai 2008.
- Appui à la production agricole Région de Vatovavy Fitovinany - District de Vohipeno.
- Marché No. 45-2008/MAEP/BVPI SE/HP, rapport de mission AT expatrié, AVSF, Mois d'Avril 2009.

4.5. Annexe 3. : Carte de localisation des zones d'intervention de VSF-CICDA Vohipeno



En rouge, limites des zones d'intervention du projet.

4.5. Annexe 4. : Définition des prestations d'AVSF

(extrait du marché de prestation de services entre le groupement BRL INGENIERIE / BRL MADAGASCAR et AVSF)

Les prestations concernent deux années d'appui technique à la production agricole et l'appui à la professionnalisation et à l'organisation des agriculteurs dans le district de Vohipeno, région de Vatovavy Fitovinany.

La durée des prestations est de 3 années comprenant 2 campagnes agricoles par année, (saison et contre saison).

Les prestations proprement dites de AVSF consisteront à :

Au niveau appui à la production agricole :

- la réalisation des diagnostics des nouveaux terroirs et l'actualisation des terroirs déjà suivis par le projet (cf. diagnostic terroir dans le document de stratégie du GSDM) ;
- la définition de propositions de programmes de mise en place de systèmes de culture, d'itinéraires techniques en respectant la méthodologie indiquée dans le présent document (ce programme technique devra être validé par une expertise extérieure et par la cellule du projet) ;
- la définition de propositions de programmes de mise en place de systèmes d'élevage, de conduite d'atelier en respectant la méthodologie indiquée dans le présent document (ce programme technique devra être validé par une expertise extérieure et par la cellule du projet) ;
- la sensibilisation/ formation des agriculteurs : campagne d'information, visites de parcelles, d'élevage « témoin » et exploitation « référent », parcelles et atelier de démonstration, fiches de vulgarisation technique, sessions de formation paysanne, etc. ;
- appui à la décision de l'agriculteur pour le choix des systèmes de culture ou des systèmes d'élevage (visite/diagnostic de l'exploitation, proposition des variantes possibles) ;
- suivi technique des cultures à la mise en place et en cours de cycle (participation à la mise en œuvre d'un réseau de veille sanitaire avec des Consultants spécialisés) ;
- suivi technique des ateliers d'élevage à la mise en place et en cours de cycle ;
- appui au réseau d'Agents Communautaires de Santé Animale (ACSA) mis en place au cours du projet PSA ;
- mise en place d'un suivi technico-économique des parcelles suivies (charges opérationnelles, temps de travaux, rendement) et analyse participative des résultats avec les agriculteurs (individuellement et collectivement) ;
- mise en place d'un suivi technico-économique des élevages suivis (charges opérationnelles, temps de travaux, production) et analyse participative des résultats avec les agriculteurs (individuellement et collectivement) ;
- démonstration de petit matériel plus spécifique aux systèmes SCV (cannes planteuses, roues semeuses, pulvérisateurs, etc.) ;
- réalisation d'opérations de sensibilisation/démonstration concernant l'écobuage, appui technique à l'écobuage pour les agriculteurs volontaires ;
- participation au réseau d'élaboration et de validation de références techniques (parcelles d'observation, d'expérimentation, d'analyses, etc.) en appui au Consultant spécialisé en charge de cette activité ;
- réalisation de relevés pluviométriques au sein d'un réseau de pluviomètres installés dans les sites d'intervention du projet.

Au niveau appui aux organisations paysannes :

- appuyer les groupements dans leur fonction de relais efficaces pour la mise en œuvre des activités d'appui à la production agricole en adoptant les piliers de la révolution verte que constituent les semences, les engrais, la mécanisation, l'irrigation et l'amélioration des techniques agricoles ;
- donner des formations fonctionnelles nécessaires pour rendre progressivement les groupements plus autonomes ;
- améliorer la capacité organisationnelle des Responsables des groupements afin qu'ils puissent mobiliser les membres ;
- appuyer les groupements sur l'activité crédit / intrants pour être capables progressivement de négocier avec les institutions financières et les fournisseurs d'intrants et de gérer d'une façon autonome les crédits et les intrants qu'ils contractent ;
- appuyer les groupements sur la fonction de commercialisation par la mise en place de mécanismes et outils de contractualisation, d'organisation et de suivi de l'activité ;
- aider les groupements à mettre en place une structure faîtière de concertation et de représentation au niveau d'une entité géographique déterminée (Fokontany, Commune, Bassin Versant,...), capable de participer à la gestion de leur territoire et de constituer une force de proposition capable de mobiliser l'ensemble des acteurs pour l'aménagement global de leur territoire ;
- appuyer les AUE pour la mise en œuvre des travaux concernant les infrastructures hydro agricoles.

4.5. Annexe 5. : Comparaison des résultats obtenus par rapport aux prévisions campagne 2008-2009

	Surfaces/unités mises en place			Agriculteurs		
	Objectif	Réalisée	% réalisations	Objectif	Réalisée	% réalisations
Agriculture	194	90,53	47%	-	275	-
Augmentation des rendements en riziculture par diffusion du SRA (ha)	106	39,08	37%	300	155	52%
Augmentation des rendements en culture pluviale sur tanety (ha)	61	39,56	65%	170	129	76%
Extension des surfaces rizicoles (RMME) (ha)	4	0,28	7%	35	3	9%
Extension des surfaces rizicoles (Bas-fonds drainés) (ha)	15	8,86	59%	90	22	24%
Développement du maraichage (ha)	9	2,75	31%	95	94	99%
Elevage et diversification						
Amélioration des pratiques d'élevage (habitat, alimentation, santé) -nombre d'exploitations	-	175	-	375	118	31%
Développement d'ateliers d'élevage intensif (poulets de chair, embouche bovine) -nombre d'exploitations	58	3	5%	58	3	5%
Intensification de l'apiculture -nombre d'exploitations	58	27	47%	22	6	27%
Développement de la pisciculture -nombre d'exploitations	45	66	147%	48	40	83%
Renforcement des services de santé animales de base	-	-	-	5 000	1 714	34%
Facilitation de l'accès au crédit	-	-	-	34	12	35%
Mise en place d'organisations paysannes pour l'approvisionnement et la commercialisation	-	-	-	23	4	17%
Développement de plans d'aménagement du terroir	5	0	0%	5	0	0%

Objectifs quantitatifs pour l'année 2008-2009

Année agricole 2008 - 2009	Agriculteurs appuyés anciens	Nouveaux agriculteurs appuyés	Cumul agriculteurs appuyés	Unités mises en places
Agriculture				
Augmentation des rendements en riziculture par diffusion du SRA	150	300	300	106 (ha)
Augmentation des rendements en culture pluviale sur tanety	70	200	170	61 (ha)
Extension des surfaces rizicoles (RMME)	15	40	35	4 (ha)
Extension des surfaces rizicoles (Bas-fonds drainés)	40	100	90	15 (ha)
Développement du maraichage	45	110	95	9 (ha)
Sous-total agri				194 (ha)
Elevage et diversification				
Amélioration des pratiques d'élevage (habitat, alimentation, santé)	225	150	375	
Développement d'ateliers d'élevage intensif (poulets de chair, embouche bovine)	38	20	58	58 ateliers
Intensification de l'apiculture	12	10	22	58 ruches
Développement de la pisciculture	37,5	10	47,5	45 bassins
Renforcement des services de santé animales de base	4000	1000	5000	
Facilitation de l'accès au crédit	19	15	33,75	
Mise en place d'organisations paysannes pour l'approvisionnement et la commercialisation	15	8	23	
Développement de plans d'aménagement du terroir		5 terroirs	5 terroirs	pépinières

5. FICHE PROJET AVSF1

« Coordination Nationale Madagascar Et Comores »

TABLES DES MATIERES

5.1.	CONDUITE DE L'EVALUATION	79
5.2.	DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT.....	80
5.2.1.	Tableau d'identification du projet	80
5.2.2.	Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre	81
5.2.3.	Description du projet.....	81
5.2.4.	Résumé du déroulement du projet	82
5.3.	QUELQUES OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS.....	83
5.4.	CONCLUSIONS	84
5.5.	ANNEXES DU RAPPORT.....	85
5.5.	Annexe 1. : La liste des documents consultés et référencés dans le rapport.....	85

5.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

Pour l'action qui concerne la « coordination Madagascar et Comores » la méthodologie a consisté principalement en un entretien avec son coordinateur Gauthier Ricordeau le lundi 24 mai, complétée par l'information recueillie lors des visites des autres projets AVSF concernés par cette évaluation, l'entretien avec le chargé de programme Hervé Petit à Paris le vendredi 7 mai, profitant également de l'information recueillie lors d'un entretien skype avec l'ancien coordinateur National d'AVSF au Madagascar et Comores, Stefano Linguanotto, le 27/11/2009 dans le cadre de l'évaluation de la convention programme AFD-AVSF « Renforcement institutionnel d'organisations paysannes et appui au développement rural (2006-2009) » exécuté par COTA fin 2009.

5.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

5.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Coordination Nationale Madagascar et Comores
N° du projet :	Convention programme AFD-AVSF « Renforcement institutionnel d'organisations paysannes et appui au développement rural (2006-2009) »
Pays de réalisation :	Madagascar (Comores). Les actions aux Comores sont arrêtées depuis début 2010.
Secteur :	Coordination des projets AVSF à Madagascar (et Comores)
ONG Française (maître d'ouvrage)	AVSF, présent depuis 1992 à Madagascar (à l'époque c'était VSF, Vétérinaires sans Frontières qui était présent). AVSF est issue de la fusion de deux ONG, en juin 2004 : Vétérinaires Sans Frontières et le Centre International de Coopération pour le Développement Agricole. Chacune arrivait au terme de deux conventions d'objectifs successives sur la période 1997-2004, cofinancées par le Ministère des Affaires Etrangères.
Partenaire local principal :	Pas d'application. AVSF réfléchit néanmoins sur la possibilité de passer progressivement à une coordination Malgache.
Autres partenaires locaux :	MAEP (Ministère d'Agriculture d'Elevage et de la Pêche)
Date de démarrage du projet :	2006
Date d'achèvement du projet :	2009
Budget total du projet et par année	2006 : 215.512 € 2007 : 561.654 € 2008 : 534.537 € 2009 : 591.101 € <i>(source : budgets AVSF lors de l'évaluation Convention programme 2006-2009)</i>
Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	Financement MAE en 2006 : 104 000 € <i>(source : MAAIONG)</i> Financement AFD/MAE de 2007 à 2009 <i>(source : AVSF siège 2010)</i> Total : 325 437 €: en 2007 : 175 779 € en 2008 : 96 506 € en 2009 : 53 152 €
Autres partenaires financiers des projets (montants/durée):	- FFEM - Union européenne (ancien projet sécurité alimentaire Vohipeno) - AFD : projets BVLac2- BVPI-Vohipeno et Manakara - FIDA : projet PPRR à Fénériver-Est - Autres financements occasionnels: fondation Nature et Découverte, Région Rhône-Alpes,...
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	Non applicable
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet :	Non applicable
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	La coordination n'a pas fait l'objet d'une évaluation systématique. Cependant le bilan des réalisations de la coordination est fait annuellement et des réflexions stratégiques ont lieu régulièrement. Ensuite une évaluation de la Convention programme AFD-AVSF « Renforcement institutionnel d'organisations paysannes et appui au développement rural (2006-2009) » a été exécutée par COTA, décembre 2009, dans lequel le dispositif « coordination nationale » a été analysé également.

5.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

Les ONGs, comme AVSF, ont évolué depuis des années d'une approche 'projet' à une approche 'programme par pays' suivant des stratégies bien déterminées et spécifiques par pays. Pour assurer et garantir la cohérence entre les différents projets et assurer une communication fluide avec les bailleurs sur place et avec le siège, le besoin d'une coordination nationale s'impose.

Depuis 2005, AVSF s'est engagé sur la voie d'une déconcentration visant à offrir plus d'autonomie pour des coordinations nationales ou régionales. Il s'agit avant tout de réduire les dépenses du siège, qui grèvent les budgets des projets.

Les quatre années de la convention d'AVSF (2006-2009), les projets ont été mis en œuvre avec plusieurs organisations paysannes, coopératives et quelques partenaires ONG (ANAE, Ramilamina). L'implication des ONGs nationales est réduite par le fait que les ONGs nationales performantes sont rares à trouver.

Le financement MAEE obtenu via la convention programme représente généralement entre 10 et 30% des ressources disponibles au niveau des différents budgets de projets à Madagascar. Ce financement permet le maintien d'un poste de coordination nationale (et les autres frais et personnel de la coordination) avec le complément d'autres sources de financement inscrits sur les autres projets (AFD, UE,...). Le financement MAEE/AFD pour la coordination est de l'ordre de 50% combiné à d'autres apports propres et privés d'AVSF.

5.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire)

- La coordination consiste en un/e:
 - représentation auprès des partenaires étatiques, des bailleurs et des partenaires nationaux et internationaux : visites périodiques auprès des bailleurs et partenaires
 - le suivi administratif et financier des projets : révision des rapports narratifs et financiers, élaboration du budget annuel 2009, gestion de la trésorerie
 - l'appui technique et méthodologique aux équipes AVSF et aux partenaires : visites régulières des projets, formation en management.
- Les projets s'inscrivent dans les secteurs suivants :
 - Elevage et santé animale.
 - Gestion des ressources naturelles.
 - Organisations paysannes et filières.
- Les projets en cours actuellement (et suivis par la coordination) sont :
 - Projet Manakara - BVPI-SEHP
 - Projet AMPARAFARAVOLA - BVLac II
 - Projet Commerce Équitable - PPRR.
 - Projet Vohipeno - BVPI SEHP
 - Projet Assistance Technique - BVLac II
 - Projet SCAMPIS - Maraichage peri-urbain
 - Projet BVPI ELEVAGE - HAUTES TERRES
- La coordination n'a pas de cadre logique mais des priorités de missions avec des délais et la quantification des résultats, par rapport aux missions suivantes de la coordination :
 - assurer la cohérence de la coopération AVSF ;
 - représentation légale ;
 - suivi administratif et financier des projets ;
 - appui technique et méthodologique aux équipes AVSF et partenaires ;
 - assurer la gestion des RH du pôle de compétence AVSF ;
 - prospection de nouvelles coopérations ;
 - prospection bailleurs et financements ;
 - prospection et réalisation d'expertises ;
 - responsable de la capitalisation ;

- contribution à l'activité de plaidoyer ;
- contribution aux actions de communication de l'association ;
- contribution à la vie associative.

5.2.4. Résumé du déroulement du projet

La mise en œuvre de la coordination repose donc sur un dispositif, avec une coordination nationale (coordinateur national expatrié, un assistant à la coordination nationale, un responsable administratif et financier et personnel d'appui), des équipes de projets, des assistants techniques expatriés ou nationaux. La coordination nationale a défini une « stratégie pays » en fonction des enjeux nationaux qui est approuvée par le siège.

AVSF a tendance à appuyer directement les associations de paysans, les associations des Agents Communautaires de Santé Animale et les Coopératives à travers son appui à partir de ces propres équipes. En total 70 personnes sont sous contrat direct avec AVSF dont quelques ATs expatriés qui occupent de plus en plus des rôles transversales. Il s'agit des ATs pour l'élevage, le commerce équitable et la capitalisation).

À Madagascar, AVSF est présent depuis 1992. Un accord émanant du siège, renouvelé en 2008, régit les relations entre AVSF et le Gouvernement Malagasy. En 2008, l'équipe Madagascar, avec l'accompagnement du directeur des programmes et du chargé de programme, a entrepris une révision de la stratégie pays.

Pour ce qui est de la construction budgétaire, entre la France et les terrains, en septembre AVSF France élabore une note de cadrage budgétaire et demande aux terrains de préparer un budget par projet, ainsi que pour la coordination. Ils indiquent les recettes prévisionnelles garanties et celles qui ne le sont pas, ainsi que les dépenses. Les mois d'octobre et de novembre sont consacrés à des allers-retours entre les terrains et AVSF France, puis à des arbitrages. Ceci suppose un travail conjoint, en France entre le gestionnaire financier et le chargé de programme lié au pays concerné.

Le coordinateur national doit rechercher des fonds localement : c'est à lui d'équilibrer son budget. Cependant, les terrains peuvent demander un appui du siège pour financer des soutiens aux partenaires non couverts par des projets spécifiques, ou pour des coordinations nationales qui ont du mal à se financer sur des projets. On fait alors appel à la convention-programme et aux fonds privés. Une partie de la coordination nationale est également payée à partir des consultations pour des tiers. Ce dernier est encouragé par le siège à Paris mais il ne constitue qu'une partie minimale du budget de la coordination à Madagascar.

5.3. QUELQUES OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

La coordination développe sa stratégie en conformité avec les politiques nationales.

La cohérence avec les acteurs nationaux est assurée par des échanges fréquents avec l'UPDR (Unité Politique de Développement Rural) et avec les Ministères de l'Élevage et de l'Agriculture, par la collaboration avec la DAOF (Direction d'appui à l'organisation des filières).

Par rapport aux choix sectoriels d'AVSF et la plus-value d'AVSF :

- AVSF a déjà une certaine expertise dans le secteur Gestion de Ressources Naturelles mais qui reste à consolider ;
- pour l'appui aux OP autour des filières agricoles: il y a d'autres opérateurs mais ils en sont encore au début en ce qui concerne les marchés équitables ; c'est surtout dans ce dernier aspect qu'AVSF est en mesure d'apporter une plus-value important ;
- pour l'appui aux organisations autour de l'élevage : historiquement VSF était présent à Madagascar et faisait plutôt l'élevage ; il n'y a pas beaucoup d'autres acteurs dans le domaine de l'élevage ce qui justifie le développement des activités dans ce domaine.

Les aspects innovateurs d'AVSF concernent surtout la micro-irrigation et l'association agriculture-élevage.

La faible capitalisation des actions d'AVSF limite leur diffusion et la réplique de ces interventions dans d'autres zones et d'autres pays. L'AT transversal responsable pour la capitalisation pourra remédier à cette situation.

Le système de suivi des projets fait défaut. Le suivi d'un nombre de variables, transversal pour tous les projets d'AVSF dans le monde, sur les impacts des projets sur les revenus et les conditions de vie,... n'est pas encore mis en application.

Etant donné que le Madagascar est un pays isolé, on n'a pas bénéficié de dynamiques d'échanges sous-régionaux, comme cela est habituel dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Amérique Latine.

La coordination programme des appuis sur le terrain repartis sur les différents projets (103 jours répartis ; 5 à 13 jours, en moyenne 8 jours par projet ; hors les appuis à distance), ce qui est très important pour assurer la cohérence entre projets. Les responsables de projets se rencontrent également sur base bi-mensuelle.

L'activité de plaidoyer en appui aux partenaires qui fait partie des missions de la coordination nationale, valorisant les textes de référence (agriculture paysanne, changement climat, commerce équitable) et outils pédagogiques de AVSF, n'est pas visible dans les actions.

5.4. CONCLUSIONS

Points forts

- volonté de passer progressivement à une coordination Malgache ;
- échanges réguliers avec les ministères concernés ;
- maintien d'un poste de coordination nationale ;
- création de postes transversaux (élevage, capitalisation agro-écologique, commerce équitable) et échanges entre projets ;
- existence d'un document d'orientation stratégique actualisé de Madagascar et rapportage annuel ;
- aspects innovateurs : micro-irrigation + association agriculture-élevage ;
- appuis sur le terrain réguliers et repartis sur les différents projets.

Points d'attention

- faible collaboration avec d'autres ONG ;
- beaucoup de personnel propre/peu de renforcement des ONG nationales ;
- faible articulation avec les services déconcentrés de l'état régionaux ;
- faible capitalisation/absence de système de suivi formel ;
- AVSF-Madagascar n'a pas bénéficié de dynamiques d'échanges sous-régionales ;
- pas d'actions de plaidoyer en appuis aux partenaires.

5.5. ANNEXES DU RAPPORT

5.5. Annexe 1. : La liste des documents consultés et référencés dans le rapport

- Définition détaillée des missions de la coordination nationale.
- Priorités des missions sur la période 2010 : résultats/produits attendus.
- Rapport annuel 2009, AVSF, Madagascar.
- Budget coordination 2009.
- Planification des appuis aux projets pour 2010.



6. FICHE PROJET CFSI

«Accès Au Savoir Faire Pour Le Développement Économique Des Micros Et Petites Entreprises À Madagascar – Programme Forma Vak»

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	88
6.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	89
6.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT.....	89
6.2.1. Tableau d'identification du projet	90
6.2.2. Présentation générale du contexte	91
6.2.3. Description du projet.....	91
6.2.4. Résumé du déroulement du projet	91
6.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	93
6.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET	94
6.3.1. Pertinence.....	94
6.3.2. Efficacité	95
6.3.3. Pérennité / Viabilité.....	97
6.3.4. Efficience.....	98
6.3.5. Impact.....	99
6.4. CONCLUSIONS (appréciation globale : points forts / points faibles).....	100
6.5. ANNEXES du rapport	100
6.5. Annexe 1. : Liste des documents consultés et référencés dans le rapport.....	101
6.5. Annexe 2. : Liste des personnes rencontrées ou interviewées.....	101

Liste des acronymes

ADEFI	Action pour le Développement et le Financement des micros entreprises
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités génératrices de revenus
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale
CITE	Centre d'Information Technique et Économique de Madagascar
EPA	Espace promotion de l'artisanat
GRET	Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques, ONG membre du CFSI
INFOR	INstitut National de FOrmation et de Ressource (organisme rattaché à la direction de la formation professionnelle et technique (DFPT) du Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique).
IREDEC	Institut de REcherche et d'application de méthodes de DEveloppement Communautaires
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MPE	Micro et Petites Entreprises : entreprises de 1 à 20 employés
TOROHAYE	Antenne du CITE à Antsirabe

6.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

L'évaluation du projet du CFSI «FORMAVAK» s'inscrit dans l'expérimentation menée en 2010 à Madagascar d'un dispositif d'évaluation ex-post des projets ONG financés par le MAEE France ou par les fonds déconcentrés, dont la gestion a été transférée à l'AFD en 2009.

La visite du projet du CFSI s'est déroulée le jeudi 27 mai 2010 et a permis, en complément de la rencontre du représentant du GRET à Tana, Mr Luc Arnaud (interview le mardi 25 mai) et de l'étude des documents mis à disposition des évaluateurs par le CFSI et le GRET (voir liste des documents consultés en annexe 1) :

- de rencontrer 2 responsables du CITE partenaire du projet FormaVak et qui poursuit actuellement un projet de même type (avec une antenne sur la même zone) : le projet IFAC (financement UE) ;
- de visiter 2 centres de formation ayant participé au projet ;
- et de rencontrer 2 artisans bénéficiaires du projet.

6.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

6.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Accès au savoir-faire pour le développement économique des micro et petites entreprises dans la région du Vakinankaratra (Antsirabe) - FORMAVAK
N° du projet :	Projet FSP n° 2004/0025
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Economie sociale et solidaire
ONG Française (maître d'ouvrage)	CFSI - Comité Français pour la Solidarité Internationale
Partenaire local principal (maître d'oeuvre):	IREDEC jusqu'à l'arrêt du partenariat en juin 2007 Puis reprise par le GRET
Autres partenaires opérationnels locaux :	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CITE - EPA - ADEFI <p>Partenaires institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique - Direction FTP - Ministère du Commerce et de l'Industrie - Direction de l'artisanat
Date de démarrage du projet :	Août 2005
Date d'achèvement du projet :	Août 2008
Budget total du projet et par année	Fin du financement MAEE/AFD en août 2008 ; projet poursuivi sur fonds propres du CFSI jusqu'à mi-2009
Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	Budget total pluriannuel : prévu 427 059 € ; réalisé 487 298 € Année 1 : 181 058 € ; année 2 : 131 695 € ; année 3 : 174 545 €
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée) :	Montant total financement MAEE / AFD : 213 000 € Année 1 : 79 000 € ; année 2 : 78 000 € ; année 3 : 56 000 €
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	CFSI 30.7% ; apport local 9.5% ; autres ressources propres : 8.9% ; valorisation 5.1% ; CG île de France 2.1% ; MAE 43.7%
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet :	Il s'agit d'un nouveau projet, pas de financement antérieur
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Projet FormaMad (suite FormaVak) soumis par le CFSI à l'UE, non sélectionné. Projet portant plus spécifiquement sur le développement de la formation par apprentissage pour les jeunes d'Antsirabe soumis par le GRET dans le cadre de l'appel à proposition FISONG « Insertion et Formation Professionnelle », proposition retenue par l'AFD mais objection de l'Ambassade de France (raisons inconnues). - projet actuel IFAC (GRET et CITE) sur financement UE.

6.2.2. Présentation générale du contexte (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

Antsirabe (150 000 habitants), capitale provinciale du Vakinankaratra, est un des principaux centres économiques en termes de génération de valeur ajoutée à Madagascar. Ceci provient en particulier de la présence de grandes entreprises de transformation (agroalimentaire, brasseries, textiles etc.) et de sa position stratégique de carrefour routier. Ces flux monétaires réguliers stimulent l'existence d'une grande diversité de métiers artisanaux. Ainsi plus de 164 types de métiers ont pu être recensés dans la ville pour près de 1 500 à 2 000 micros et petites entreprises. Ce secteur est reconnu pour son dynamisme et a un impact conséquent dans l'économie, tant locale que nationale. Le secteur des MPE représente environ 50 % du PIB non agricole. Il est le premier pourvoyeur d'emplois et assure les $\frac{3}{4}$ de la consommation des ménages en milieu urbain. A ce contexte s'ajoute le fait que la crise économique de 2002 a bloqué le secteur formel et provoqué la fermeture de nombreuses entreprises, poussant les travailleurs vers l'emploi artisanal informel. Ce même phénomène se reproduit actuellement.

6.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire)

Objectif général :

Les micros et très petites entreprises accèdent à des services d'appui qui facilitent leur développement et la création d'activités économiques.

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

1. Améliorer l'accès des micros et très petites entreprises à des services de formation adaptés à leurs réalités, besoins et attentes :
 - Les artisans s'informent sur les formations qui leurs sont proposées
 - Les artisans savent formuler leurs besoins de formation avec l'appui du dispositif
 - Les artisans cofinancent leurs formations
2. Consolider la capacité des opérateurs locaux en matière d'animation économique et de services d'appui aux entreprises :
 - L'offre de formation est élargie et renforcée et elle s'adapte aux besoins des artisans
3. Mettre au point un dispositif d'appui innovant, susceptible d'être reproduit dans l'environnement malgache, et servant de référence pour une diffusion dans d'autres contextes:
 - Le dispositif est fonctionnel
 - Les conditions de pérennisation et de diffusion du dispositif sont identifiées

6.2.4. Résumé du déroulement du projet

Le projet s'est déroulé en 3 étapes :

- Réalisation d'études filières (dynamisme et potentiel de développement de la filière ; diagnostics des besoins des artisans, de l'offre de formation existante et à développer) ;
- Conception d'un dispositif permettant de faire correspondre l'offre et la demande en formation : développement, renforcement, reconnaissance d'une offre répondant aux besoins, contractualisation avec les prestataires, production de catalogues de formation, communication sur l'offre, cofinancement des formations ;
- Ingénierie de formation : communication sur le dispositif mis en place, cofinancement des formations, accréditation et contractualisation avec les prestataires, vente de tickets dans les guichets partenaires, information sur l'avancement de la délivrance des formations, suivi et contrôle des formations, suivi de la satisfaction des formés, etc.
- En parallèle, identification de nouveaux besoins en formation, de nouvelles filières, de nouveaux prestataires de formation, identification de formations innovantes.

Les activités auprès des prestataires de formation :

Les activités auprès des prestataires de formation visaient à renforcer leurs capacités pour leur permettre de proposer des formations adaptées aux besoins des artisans :

- renforcement pédagogique et appui à la conception de modules de formation ;
- renforcements techniques, encouragement de l'innovation ;
- prêt de documentation ; location de matériels pédagogiques.

Dans un deuxième temps, un travail a été réalisé visant à présenter les modules de formation sous forme de catalogues et assurer ainsi la promotion des formations.

Les activités avec les artisans :

Trois types d'activités ont été réalisés avec les artisans :

- présentation des modules dans les catalogues et consignes sur les inscriptions dans les guichets et dans les médias locaux (journaux, radio) ;
- appui-conseil sur le choix des formations et suivi des retours (satisfaction sur les formations) ;
- examen de la demande des artisans et cofinancement des formations à hauteur de 75% (25 % étant payés par les artisans) la première année, 50% la deuxième année et de 75 à 25% la troisième année (selon le type de formation et l'année d'entrée de l'artisan dans le dispositif).

Le programme a démarré en partenariat avec l'IREDEC, opérateur local du projet jusqu'à la rupture du contrat de partenariat en juin 2007 pour raisons de défaut de gestion. La mise en œuvre du projet s'est poursuivie sous la responsabilité du GRET, en collaboration avec trois autres structures locales chargées de la diffusion de l'information (guichets d'information) et toucher ainsi le plus grand nombre d'artisans :

- EPA (Espace promotion de l'artisanat): accès à l'information et la documentation pour les artisans,
- ADEFI : accès au financement des micros entreprises en activité,
- CITE/TOROHAY : accès à l'information et la documentation pour les artisans.

6.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Après l'arrêt du financement MAEE en août 2008, le projet s'est poursuivi sur fonds propres du CFSI jusqu'à mi 2009 (le projet Foma-Mad, suite de FormaVak, a été présenté mais refusé par l'UE). Un dossier FISONG a été déposé par le GRET, accepté par l'AFD, il a été bloqué par l'Ambassade de France.

Après les refus UE et FISONG, le GRET a cherché à tirer partie de l'existence du projet IFAC (projet du CITE, mené en partenariat avec le GRET, financé par l'UE et le CFSI, juillet 2007 / juillet 2010) pour essayer de transférer une partie de l'équipe et de la méthodologie du projet FormaVak. Ce projet avait cependant sa propre dynamique et organisation, contractant directement des artisans formateurs plutôt que s'appuyant sur les centres de formation professionnelle.

Le projet FORMAVAK s'est finalement arrêté mi 2009.

6.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
6.3.1. Pertinence	
<p>6.3.1.a. La conformité du projet aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local</p> <p>6.3.1.b. Son articulation avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux.</p>	<p>Ce projet s'inscrit dans les stratégies de lutte contre la pauvreté en cela qu'il touche un public défavorisé du secteur de l'entreprise qui est exclu des offres de formation classiques. Le développement des MPE permet le maintien ou la création d'emplois et assure la subsistance de nombreuses familles à Madagascar.</p> <p>Ce projet est complémentaire aux politiques sectorielles malgaches qui se préoccupent peu de la formation professionnelle des artisans. D'ailleurs ce projet se trouve au carrefour des préoccupations de deux ministères (le Ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique et le Ministère du Commerce et de l'Industrie) ce qui n'a pas facilité l'appropriation du projet par les autorités locales.</p> <p>Le projet a été conçu en articulation avec différents dispositifs d'appui aux artisans existants à Antsirabe : Adefi (financement), Cite (information et documentation), l'EPA (Direction de l'Artisanat), tout en répondant à une problématique non couverte (l'accès au savoir-faire et à la formation pour les MPE). Le projet prévoyait un partenariat avec la Chambre de commerce et d'Industrie mais cette collaboration n'a pas bien fonctionné et avec la Chambre des métiers qui n'avait pas de fonctionnement réel durant la durée du projet.</p>
<p>6.3.1.c. Plus spécifiquement, quels agréments encadrent le travail de l'ONG :</p>	<p>Le CFSI n'a pas de représentation à Madagascar. Le partenariat initial avec l'IREDEC était cadré par une convention de partenariat (dénoncée par le CFSI en juin 2007). Le GRET était en assistance technique/appui au projet.</p> <p>Le GRET, qui a repris la mise en œuvre du projet, a un accord de siège avec le gouvernement malgache. Une convention de collaboration a été signée entre le CFSI et le GRET pour la période d'avril 2007 à mars 2008.</p>
<p>6.3.1.d. La cohérence entre les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins</p>	<p>Le projet a démarré par un diagnostic des besoins et des études de filières permettant de s'ancrer sur les besoins et les demandes des bénéficiaires. Toutefois on voit dans l'étude d'impact que plusieurs des services développés n'ont pas été utilisés par les bénéficiaires, que ce soit les artisans ou les prestataires de formation, laissant penser que les bénéficiaires n'étaient pas convaincus de ces besoins (pas de demande) ou que ces services n'étaient pas adaptés à leurs besoins.</p> <p>En termes de concertation, un comité de pilotage était prévu, regroupant 2 représentants institutionnels, 2 représentants des prestataires de formation, 2 représentants des artisans, 2 guichets d'information, le Cite et les opérateurs ; mais ce comité n'a pas fonctionné en tant que tel, il a été remplacé par des points d'information et des échanges réguliers.</p>

6.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?	En travaillant sur le rapprochement entre la demande (besoins de formation des artisans) et l'offre existante (des centres de formation professionnels qui ne touchaient pas ce public) et en mobilisant des guichets d'information, le projet visait le renforcement des acteurs pour mieux répondre aux besoins d'une population exclue des services existants. Cependant nous le verrons plus loin, ce dispositif ne semble pas avoir continué à fonctionner au-delà du projet.
6.3.1.f. Le projet correspond-il à l'état de l'art dans son champ d'intervention ? Est-il innovant ?	Ce projet est considéré comme innovant par les ONG maître d'ouvrage et maître d'œuvre (CFSI et GRET) en cela qu'il vise un rapprochement entre l'offre de formation existante et la demande et qu'il proposait la mise en place d'un dispositif original (des chèques formation disponibles dans des guichets). Toutefois le dispositif de chèques formation disponibles dans des guichets, jugé trop lourd à gérer et sans perspective de pérennité, n'a pas été accepté par le MAEE (qui a demandé des ajustements du projet). Finalement les formations ont été subventionnées par un système de tickets-formation.
6.3.1.g. La cohérence et la clarté du document de projet et du cadre logique	Le premier projet déposé en mai 2003 a fait l'objet de réserves de la part du bailleur (public mal défini, méthode non justifiée, dispositif coûteux, pérennité pas assurée, etc.) ce qui a entraîné un remaniement du projet, re-déposé en avril 2004 (la signature de la convention a eu lieu en janvier 2005). Le document de projet (et le cadre logique annexé) en notre possession est le document initial (mai 2003), nous n'avons pas eu copie du document et cadre logique corrigés.
6.3.2. Efficacité	
6.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ? 6.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?	<p>Obj 1. améliorer l'accès des MPE à des services de formation adaptés à leur réalité, besoins et attentes</p> <p>L'obj 1 a été poursuivi et atteint. Le nombre de personne formées sur la durée du projet (entre 1883 et 2129 personnes selon les sources) a été supérieur aux objectifs prévus initialement (1170). Fin août 2008, 24 prestataires proposaient une gamme de 352 modules de formation regroupés au sein de catalogues par filière. 6454 « tickets de formation » ont été délivrés et plus de 600 sessions de formation (607 à 629 selon les sources) ont été organisées. Les guichets d'information ont fonctionné et ont permis de toucher un grand nombre d'artisans. Les 2 artisans rencontrés dans le cadre de la mission sont très satisfaits des formations qu'ils ont reçues et ont pu développer leur activité. L'étude d'impact réalisée en 2007 faisait état d'un besoin de suivi des formations pour faciliter la mise en pratique des compétences acquises. Ce suivi post-formation devait être assuré par les partenaires : CITE (information), ADEFI (crédit), EPA (appui/conseil) mais ces partenariats, en ce sens, ont peu fonctionné.</p> <p>Obj 2. consolider la capacité des opérateurs locaux</p> <p>Deux formations de formateurs (renforcement des compétences pédagogique et appui à la conception de modules) ont été réalisées en année 2. Ces activités de renforcement n'ont pas été poursuivies en année 3 car les prestataires n'en ont pas exprimé la demande, estimant que les formations développées l'année précédente étaient suffisantes.</p>

	<p>Bien que le renforcement des prestataires a été au cœur du dispositif, les deux centres de formation visités dans le cadre de la mission ont exprimé avoir contribué au projet en proposant des modules de formation mais n'avoir bénéficié d'aucun appui du projet (corroborant les résultats de l'étude d'impact).</p> <p>Obj 3. mettre au point un dispositif d'appui innovant, susceptible d'être reproduit</p> <p>Début 2007 une étude de faisabilité pour l'extension du dispositif d'Antsirabe vers les deux autres villes prévues dans le cadre du projet (Ambositra et Ambatolampy) a été menée ; nous n'avons pas recueilli d'information sur l'extension du projet à ces deux autres villes.</p> <p>Deux études ont aussi été réalisées en décembre 2006 pour évaluer la faisabilité d'une réplique de ce type de dispositif dans les villes de Fianarantsoa et d'Antananarivo ; ces études ont servi à élaborer le programme FormaMad soumis à l'UE mais refusé.</p> <p>L'arrêt du projet mi 2009 a mis fin à l'expérience et n'a pas permis de la reproduire.</p>
<p>6.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>6.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs avaient été retenus dans le document de projet et le cadre logique sans que l'on ne comprenne bien comment ils avaient été identifiés (le cadre logique fait état de 964 entreprises ayant accès à 117 formations qui regroupent 1170 participants).</p> <p>Ces indicateurs ne correspondent pas vraiment aux résultats annoncés du projet (autour de 2000 personnes formées sur la durée du projet pour un total d'environ 600 sessions et 6 454 tickets ou subventions de formation). Les rapports d'activités ne renseignent pas de façon systématique les indicateurs du cadre logique, rendant difficile l'évaluation de l'efficacité du projet.</p>
<p>6.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus, pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?</p>	<p>Afin d'adapter le dispositif et de le rénover, les formations ont été suspendues entre début avril et mi-juin 2008 et des actions de communication externe ont été développées pour informer et expliquer ces changements aux différents acteurs du dispositif. Ces changements concernaient essentiellement le taux de participation financière des artisans :</p> <p>Les personnes qui suivent les formations prenaient initialement en charge 25 % du coût de la formation ; les prestataires de formation reversaient au programme 2 % de leur chiffre d'affaire réalisé dans le cadre du dispositif FormaVak. En juillet 2007, ces pourcentages sont passés à 50 % pour les personnes formées et à 10 % pour les prestataires. Ces pourcentages ont à nouveau été revus en cours d'année afin de stimuler la demande de formation dans des filières à fort potentiel, les participants ont alors payé de 50 à 70 % du stage, le dispositif FormaVak de 40 à 20 % du stage, quant à la participation du prestataire, elle a été maintenue à 10 %.</p> <p>Ces changements de tarifs n'ont pas toujours été compris par les prestataires comme l'a souligné l'un des directeurs de centre rencontré.</p>

<p>6.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?</p>	<p>Le projet FormaVak a permis d'identifier des besoins de formation par apprentissage des jeunes qui ne parviennent pas à acquérir les bases suffisantes d'exercice du métier ; une problématique forte de l'insertion professionnelle des jeunes dans le pays.</p> <p>L'identification de ces besoins a débouché sur la proposition déposée dans le cadre de l'appel à proposition FISONG « Insertion et Formation Professionnelle », proposition retenue par l'AFD mais rejetée par l'Ambassade de France.</p>
<p>6.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / requises et a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?</p>	<p>Plusieurs types de contrat ont régi la répartition des rôles et responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la signature d'un contrat de prestation entre le prestataire et le projet, d'une part, et entre le prestataire et les artisans, d'autre part - l'agrément pédagogique discerné par le projet à tout prestataire de formation disposé à intégrer le dispositif. - l'agrément technique prévu de la part d'un organisme indépendant et spécialisé : l'INFOR (un protocole de collaboration liait FormaVak et l'INFOR). Une première vague de prestataires a été concernée par le pré-contrôle technique, mais ce dispositif n'a finalement pas pu se mettre en place, l'INFOR étant remis en cause dans son existence même par le ministère. <p>Ce manque de reconnaissance officielle du nouveau rôle que devait jouer ces centres de formation (formation continue) pour un nouveau public (artisans des MPE) n'a certainement pas aidé l'appropriation du dispositif par les prestataires ni sa pérennité.</p>
<p>6.3.3. Pérennité / Viabilité</p>	
<p>6.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?</p> <p>6.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités de faire perdurer l'action après le financement par l'ONG ?</p> <p>6.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux ;</p>	<p>Les conditions de pérennisation de l'action prévues initialement étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité opérationnelle de l'IREDEC renforcée par le projet, - la régulation du marché de l'offre de services aux entreprises et son adaptation à la demande des MPE, - l'augmentation de la participation financière des entreprises au coût des formations. <p>Aucun de ces trois éléments n'a joué en faveur de la pérennisation du dispositif : l'IREDEC est sorti du projet et a cessé ses activités ; les centres de formation ont proposé de nouvelles formations mais n'ont pas su les faire évoluer dans le temps en fonction de l'évolution des besoins de ces artisans ; le coût des formations a été jugé trop élevé par les artisans et l'augmentation progressive de leur participation jugée « injuste » puisque les artisans entrés en 2^{ème} ou 3^{ème} année dans le dispositif ont été moins subventionnés que ceux entrés en 1^{ère} année.</p> <p>Le nouveau projet du CITE - IFAC- déploie un mécanisme différent et moins coûteux pour les artisans ce qui leur permet de financer eux-mêmes l'intégralité de leur formation.</p>

6.3.4. Efficience	
6.3.4.a. Le déla i d'exécution du projet correspond-il à la proposition initiale ?	Aucun retard d'exécution n'a été relevé.
6.3.4.b. Les retards éventuels sont-ils externes au projet ou non prévisibles à l'origine ?	
6.3.4.c. Un système de suivi a-t-il été mis en place et correctement utilisé ?	<p>En matière de suivi - évaluation, les outils suivants ont été développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une base de données permettant le suivi des formations : évolution des inscriptions, nombre de tickets vendus, montants à payer aux prestataires, modules de formation développés, prestataires agréés, nombre de formations prêtes à démarrer, etc. C'est le principal outil de suivi et de pilotage interne. On ne peut que regretter qu'il n'ait pas intégré l'ensemble des indicateurs du cadre logique. - le contrôle de la réalisation des formations : via un questionnaire de contrôle et des visites surprises. - Suivi de la satisfaction des stagiaires : via un questionnaire de satisfaction distribué à la fin de chaque formation. - Suivi d'impact : via des enquêtes réalisées auprès des personnes formées (après plus de 6 mois de formation) et des prestataires (après plus de 6 mois d'entrée dans le catalogue de formation).
6.3.4.d. Les ressources humaines matérielles et financières ont-elles été mobilisées conformément aux prévisions ?	<p>Globalement les moyens ont été mis en œuvre conformément au budget initial.</p> <p>La première tranche du projet a duré 6 mois de plus que prévu. Les premières formations d'artisans n'ont démarré qu'en janvier 2006, soit 9 mois après le démarrage effectif du programme. Cet allongement de la durée a eu pour incidence principale des dépassements budgétaires sur les lignes Personnel local, Personnels expatriés et sur les lignes Missions et suivi. Le surcroît de dépenses a été pris en charge sur les fonds propres du CFSI.</p> <p>Pour la deuxième tranche de nombreux écarts budgétaires ont été constatés, principalement dus à une mauvaise gestion financière du partenaire local, l'IREDEC. Des fonds ont été utilisés par l'IREDEC pour couvrir des coûts non imputables au projet ce qui a eu pour conséquence de déséquilibrer le budget et de provoquer des sous consommations sur un grand nombre de lignes. Cette situation a débouché sur la rupture du partenariat avec l'IREDEC.</p> <p>Pour la troisième année, la principale remarque par rapport au budget est la forte augmentation de recettes de la part des partenaires locaux, artisans et prestataires la troisième année du projet. L'évolution du pourcentage de prise en charge du coût des formations la dernière année du projet explique cet écart.</p>
6.3.4.e. Des retards ou des dépassements significatifs ont-ils été constatés conduisant à la réorganisation ou à la réduction des activités prévues ?	

<p>6.3.4.f. Dans le cas d'un éventuel partenaire local (ou de plusieurs), la prestation réalisée ou l'appui apporté ont-t-il été à la hauteur de ce qui était attendu ou nécessaire ?</p> <p>6.3.4.g. Dans ce dernier cas négatif, l'ONG a-t-elle pu l'anticiper, et/ ou a-t-elle su réagir rapidement ?</p>	<p>Le retrait de l'opérateur local du projet, l'IREDEC, a entraîné quelques retards dans la mise en œuvre du dispositif qui a du être repensé (notamment en termes de cofinancements et de guichets).</p>
<p>6.3.5. Impact</p>	
<p>6.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ?</p> <p>6.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après, si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liée au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?</p>	<p>L'étude d'impact réalisée en 2007 est difficilement exploitable car la méthodologie n'était pas très rigoureuse et les résultats sont souvent contradictoires mais on peut en tirer la synthèse suivante :</p> <p>Les artisans : globalement ils ont appris des choses nouvelles mais trouvent la formation chère. S'agissant de micros entreprises familiales, les artisans ont transmis leurs connaissances à leurs proches mais n'avaient pas les moyens de développer leur activité faute de matériel, de financement, de temps et d'accompagnement sur la durée. 40% ont pu augmenter un peu leur chiffre d'affaire en améliorant la qualité de leurs prestations mais aucun n'a pu développer sa clientèle ni son équipe. 20 % seulement ont fait d'autres actions après la formation (publicité, création de point de vente). Ce qu'ils souhaiteraient : des formations moins chères (79% des réponses) et plus de suivi après la formation.</p> <p>Les prestataires de formations : ils considèrent avoir acquis des connaissances en techniques pédagogiques mais disent ne pas avoir diversifié le public auquel ils s'adressent (alors que les modules de FormaVak s'adressent à un nouveau public pour eux !). FormaVak leur a apporté de l'activité mais 3 centres seulement (sur les 13 centres existants avant le projet et enquêtés) ont recruté du personnel pour développer leurs prestations. Ils aimeraient investir d'avantage mais déclarent que si le projet s'arrête ils reviendront à leurs activités antérieures (ce qui est apparemment le cas).</p> <p>Mis à part l'étude d'impact qui est difficilement exploitable et qui a été réalisée trop tôt dans le projet (début de l'année 2)³, le dispositif de suivi s'est concentré sur la mesure des activités réalisées (nombre d'artisans formés, nombre de sessions dispensées, etc.) mais pas sur l'impact du projet sur les bénéficiaires. Le projet ne dispose pas de données comparatives avant / après projet sur la situation des artisans.</p>
<p>6.3.5.c. Existent-ils des perspectives d'effet à plus long terme ?</p>	<p>Le projet s'étant arrêté et les prestataires de formation n'offrant plus les prestations proposées par le projet, les effets à plus long terme restent limités.</p>

³ Elle devait être renouvelée en fin de projet mais avec le changement IREDEC-GRET cela n'a pas été possible.

6.4. CONCLUSIONS (APPRECIATION GLOBALE : POINTS FORTS / POINTS FAIBLES)

L'analyse documentaire complétée de l'enquête de terrain permet de dégager les éléments d'appréciation suivants :

- Le projet a été efficace en ce qui concerne le premier objectif puisque environ 2000 artisans ont reçus plus de 3 formations chacun (6454 tickets de formation distribués) et ont amélioré leurs capacités professionnelles.
- Les prestataires de formation (2ème obj.) ont collaboré au projet en proposant une large gamme de formations mais ils ont vécu FormaVak comme une parenthèse ; ils sont restés consommateurs des prestations du projet mais ne se sont pas vraiment réapproprié l'idée de développer une nouvelle offre de formation pour un nouveau public au-delà de la durée du projet.
- Les résultats attendus du troisième objectif n'étaient pas atteints à l'issue de la dernière année du projet ; les conditions de pérennisation et de diffusion du dispositif n'étaient pas réunies. Par ailleurs l'instabilité institutionnelle a rendu difficile l'ancrage prévu du dispositif.
- Le projet actuel du CITE (projet IFAC) ne travaille plus avec la même méthodologie et déploie une stratégie différente (formation par les pairs et tutorat) qu'il estime plus efficace.

Commentaire de l'ONG :

"Le CFSI et le GRET confirment qu'il y a eu un appui au renforcement des capacités des prestataires de formation, en particulier lorsque ces prestataires étaient des entrepreneurs en activité. Cet appui est passé par la formalisation de leur offre de formation (sous forme de modules pouvant non seulement être présentés dans un catalogue mais également servant de support pour la réalisation des formations), par le renforcement de leurs capacités pédagogiques, par des appuis au calcul du prix de revient des formations de manière à fixer un prix de vente pertinent, par la recherche de réponses innovantes aux besoins exprimés par les bénéficiaires, par l'accès à des documents, etc. Sans qu'il leur soit possible de le mesurer précisément aujourd'hui, le GRET et le CFSI confirment que des prestataires ont continué de proposer des modules une fois le projet arrêté".

6.5. ANNEXES DU RAPPORT

6.5. Annexe 1. : Liste des documents consultés et référencés dans le rapport

- ACCES AU SAVOIR-FAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES MICRO ET PETITES ENTREPRISES A MADAGASCAR - REGION D'ANTSIRABE - Projet présenté au cofinancement du Ministère des Affaires étrangères / Mission pour la coopération non gouvernementale - CFSI - Comité Français pour la solidarité internationale, Mai 2003
- COMPTE-RENDU TECHNIQUE INTERMEDIAIRE, Avril 2005 - septembre 2006
- Rapport financier 1ère tranche : période d'avril 2005 à septembre 2006
- COMPTE-RENDU TECHNIQUE INTERMEDIAIRE, octobre 2006 - mars 2007
- COMPTE-RENDU FINANCIER INTERMEDIAIRE, octobre 2006 - mars 2007
- Courrier de dénonciation de la convention entre le CFSI et l'Association AVANA-IREDEC du 5 juin 2007
- COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER FINAL, avril 2007 - août 2008
- Rapport d'activités de Formavak, Septembre 2008 à juin 2009
- RAPPORT SUR LES RESULTATS D'ENQUETES D'ETUDES D'IMPACTS, FormaVak, Février 2008
- Convention CFSI / GRET

6.5. Annexe 2. : Liste des personnes rencontrées ou interviewées

J. L. Vielajus	Président du CFSI - Paris
Christian Baron	Responsable départ micro finance - GRET - Paris
Luc Arnaud	Représentant du GRET à Madagascar
Hary Lala Rakotonaivo	Coordinatrice formations et accompagnement des TPE - CITE
Lalaina Ralamboharisoa	Directrice d'antenne Antsirabe - CITE
Mr Laurent	Directeur Centre de formation professionnelle rural et artisanal - Antsirabe
Mr Andrianarisoa Rakotmirina	Directeur Centre de formation en informatique et techniques de coiffure (CFITC) - Antsirabe
Artisane coiffeuse	Artisane coiffeuse bénéficiaire du projet - Antsirabe
Artisan menuisier	Artisan menuisier bénéficiaire du projet - Antsirabe



Vente de physalis

7. FICHE PROJET CIDR

« Agriculture Familiale »

Programme De Renforcement D'acteurs Locaux Soutenant

L'accès Au Marché Pour L'agriculture Familiale

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	104
7.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	105
7.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT.....	106
7.2.1. Tableau d'identification du projet	106
7.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre.....	107
7.2.3. Description du projet.....	107
7.2.4. Résumé du déroulement du projet	108
7.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	108
7.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET	109
7.3.1. Pertinence.....	109
7.3.2. Efficacité	110
7.3.3. Pérennité / Viabilité.....	111
7.3.4. Efficience.....	112
7.3.5. Impact.....	112
7.4. CONCLUSIONS	114
7.5. ANNEXE DU RAPPORT	115
7.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées	115
7.5. Annexe 2. : Liste des documents consultés	115
7.5. Annexe 3. : Zone d'intervention région Analamanga-Antananarivo	116
7.5. Annexe 4. : Présentation résultats des différents ESOPS (extrait rapport annuel 09)....	117
7.5. Annexe 5. : Présentation des résultats atteints suivant le cadre logique (2009).....	118
7.5. Annexe 6. : Cadre logique du projet	120

Liste des acronymes

AGR	Activité Génératrice de Revenu
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
CENAM	Centre National de l'Artisanat Malagasy
CIDR	Centre International de Développement et de la Recherche
ESOP	Entreprise de Service et Organisation de Producteurs
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HARDI	Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré
	Association Fivoy Ho Amin'ny Fampandrosoana (HARDI)
MAP	Madagascar Action Plan
PNDR	Programme National de Développement Rural
PNF	Programme National Foncier
PROSPERER	Programme de Soutien aux Pôles de Micro-Entreprises Rurales et aux Economies Régionales
SAHA	Sahan' Asa Hampanandrosoana ny any Ambanivohitra
	Programme d'Appui au développement rural, Coopération Suisse

7.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

En préparation au visite de terrain, le lundi 24 mai un entretien a eu lieu avec Mino H. Ramaroson, Directrice de Hardi.

La visite de la zone d'intervention du projet a eu lieu le mardi 25 mai, à l'Est de Antananarivo (Région Analamanga), plus particulièrement dans :

- la commune rurale de Miadrananadriana (entretien avec la promotrice de l'entreprise physalis et avec 2 producteurs de physalis ;
- la commune rurale d'Alarobia (entretien promoteur de l'entreprise rabane +visite de l' atelier avec le tisserand et la femme préparant les fils raphia).

Au retour un entretien avec la conseillère en gestion (Joella Razafindranoary) de la plateforme d'appui aux ESOPs a eu lieu.

7.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

7.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Programme de renforcement d'acteurs locaux soutenant l'accès au marché pour l'agriculture familiale
N° du projet :	N° C070031 (Crédits déconcentrés)
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Agriculture - Appui à la micro-entreprise agricole
ONG Française (maître d'ouvrage)	CIDR
Partenaire local principal :	HARDI
Autres partenaires locaux :	<ul style="list-style-type: none"> - ONG Adra : identification huiles essentielles - SAHA : apiculture - Projet Prosperer (FIDA)
Date de démarrage du projet :	Fin 2007
Date d'achèvement du projet :	Fin 2011
Budget total du projet et par année	<p>Budget total du projet (phase ayant fait l'objet d'un financement MAEE) suivant fiche de projet envoyé à l'AFD:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année 1 : 195 480 EUR - Année 2 : 243 990 EUR - Année 3 : 222 000 EUR - Année 4 : 260 280 EUR <p>(Budget total projet UE : 1.375.290 €)</p>
Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	<p>Sur crédits déconcentrés/programme de 4 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> -année 1 (Ambassade de France/SCAC) : 2007-2008 :97.700€ -année 2 (Ambassade de France/SCAC) : 110.000€ -année 3 (AFD) : 111.000€
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	-CCFD, Association Bigorre Tiers Monde Développement (BTMD) (+HARDI) sont partenaires financiers du programme
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	Pas d'application
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet :	
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	<p>Il n'y a pas eu d'évaluation externe, mais le projet a fait l'objet d'une mission de suivi technique par le CIDR en juin 2009.</p> <p>Une évaluation externe réalisée par l'IRAM à Madagascar en 2006 ne couvre que la phase précédente et donc que le GIE mis en place à Tuléar. Le partenariat avec Hardi n'était pas encore finalisé à ce moment et n'a démarré qu'en avril 2007 pour la phase actuelle.</p>

7.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre.

L'agriculture familiale rencontre des difficultés d'accès aux facteurs de production. Les quelques surplus sont mal valorisés car les débouchés et les prix des produits agricoles sont incertains et les modes de transaction souvent inéquitable. Au final, les ménages n'arrivent pas à générer les revenus monétaires suffisants pour faire face à leurs besoins, ce qui est accentué davantage en période de soudure.

Pour ce qui est du marché agroalimentaire local, les unités de transformation sont souvent loin des lieux de production et l'approvisionnement en produits agricoles n'est pas assuré. Le secteur des petites entreprises agricoles et de transformation pourraient néanmoins créer beaucoup d'emplois et de revenus. Les marchés de Tana et de Tulear offrent des opportunités intéressantes pour écouler les produits transformés.

Liées au contexte de 2009 les activités du secteur privé ont sérieusement ralenti après les événements politiques du premier trimestre 2009 (manifestations, pillages, etc). Bien que relativement épargnés, l'agriculture et le secteur de l'alimentation ne peuvent plus compter dans ce contexte sur le pouvoir d'achat urbain des populations locales qui s'est fortement dégradé et pâtissent toujours de l'absence de marchés pour des produits de qualité liés à l'activité touristique qui a fortement diminué. Les produits appuyés dans le cadre de ce projet visent beaucoup les marchés des touristes, magasins et hôtels. Ils visent aussi des marchés à forte concurrence ou même saturé (miel, confiture).

7.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire),

Objectif:

Le programme vise à améliorer la situation socioéconomique des petits producteurs agricoles par la promotion d'entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles (ESOP). L'action vise à créer et promouvoir avec les entreprises et producteurs des circuits agroalimentaires compétitifs de production, transformation et commercialisation.

Résultats visés :

- à travers leurs organisations, les producteurs sont acteurs de leur développement au plan technique, commercial et institutionnel ;
- des entreprises rurales et urbaines du secteur agro-alimentaire ont renforcé leur viabilité et ont développé des modalités de collaboration assurant un lien stable avec les petits producteurs ;
- l'ONG HARDI s'est spécialisée dans la promotion d'organisations de producteurs et d'entreprises au sein de circuits agroalimentaires compétitifs et peut diffuser la démarche dans d'autres régions ; elle est responsable de la réalisation sur le terrain des activités et participe également à leur financement ;
- les acteurs privés et publics partagent leur expérience et dialoguent avec les pouvoirs publics sur le thème de l'accès au marché par l'agriculture familiale.

Mise en œuvre/stratégie :

- mise en place des structures d'« entreprise de services » pour soutenir la production et la commercialisation des produits agricoles au niveau des producteurs agricoles (installation d'Entreprises de Services aux Organisations de Producteurs, ESOPs, autour de chaque activité : physalis, miel, raphia, soja, pois secs)
- HARDI, ONG malgache et partenaire de CIDR, assure la promotion du projet et accompagne les différents acteurs concernés (entreprises, organisations de producteurs) ; le conseiller technique de CIDR a quitté Madagascar en mai 2009 (après une présence de 2 ans et demie sur le projet sur place) et effectue deux missions par an (à part les appuis à distance).
- une plate-forme avec une équipe de trois personnes, ayant des expériences complémentaires en matière d'agronomie, création et gestion d'entreprise et mobilisation des producteurs, assure la mise en œuvre technique de l'action ; elle mobilise aussi les acteurs de l'environnement en faveur du soutien à l'agriculture familiale pour les filières pré-identifiés ; elle suit enfin et évalue les résultats du projet avec le CIDR.
- le projet facilite la mise en contact des petites entreprises avec les producteurs dans une relation contractuelle dans lequel ils s'engagent à produire à un prix établi d'avance et les entreprises à apporter un appui technique à la production.

7.2.4. Résumé du déroulement du projet

A travers l'appui par la plateforme le projet a pu formaliser 360 OP leur permettant de renouveler chaque année leur collaboration avec les entrepreneurs ruraux par un contrat.

Des entreprises rurales et urbaines du secteur agro-alimentaire ont été appuyées à faire leur plan d'entreprise et ont pu développer des modalités de collaboration assurant un lien stable avec les petits producteurs.

Autour d'Antananarivo : l'action a permis la création de 12 nouvelles ESOPs en région Analamanga (miel, physalis, soja, raphia). A Tuléar le programme a permis la consolidation d'un seul GIE, Toky Ny Tantsaha, créé lors de la phase de programme précédente.

Le programme a permis notamment l'élaboration de notes techniques favorisant l'agriculture familiale : conditions fiscales favorables, renforcement de l'impact des politiques publiques pour les petits producteurs, soutien aux produits locaux.

Une mission technique en 2009 par CIDR a signalé les résultats insuffisants sur le plan quantitatif et a formulé plusieurs recommandations sur le plan qualitatif dans son rapport de mission. Suite aux constats de cette mission ces recommandations restent toujours valables.

7.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Le projet termine fin 2011. La suite n'est pas encore déterminée.

7.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
7.3.1. Pertinence	
7.3.1.a. Les priorités du projet sont-elles conformes aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local ?	Le projet est en cohérence avec les politiques nationales en matière de développement : Vision « Madagascar Naturellement », Madagascar Action Plan (MAP), Programme National de Développement Rural (PNDR), ... qui est favorable à la facilitation de l'accès au capital aux facteurs de production (à travers les ESOPs qui jouent l'intermédiaire pour la facilitation de l'accès aux intrants). L'appui aux producteurs contribue en même temps à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le projet développe également des nouveaux marchés et s'organise autour de certaines filières.
7.3.1.b. ONG qui assurent l'exécution des activités du projet font-elles l'objet d'un agrément ?	Le CIDR dispose depuis 1991 d'un accord de siège avec l'état Malgache. L'ONG HARDI Madagascar, créée en 1993 n'a pas un agrément formel avec l'état Malgache.
7.3.1.c. Les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins sont-elles cohérents ?	<p>L'intérêt des bénéficiaires producteurs réside dans le fait qu'ils cherchent des débouchés intéressants et une diversification de leur production sur leurs parcelles (qui sont souvent de faible superficie) et ceci surtout dans la période de soudure. Les cultures et produits qui leur permettent de générer des revenus sont les bienvenus. Le physalis répond alors parfaitement à cette attente puisqu'il leur permet de générer souvent 5 à 15.000 F Ar./semaine (déclarations lors de la visite de terrain et confirmé par les chiffres dans l'annexe 5) qui démontre que l'augmentation du revenu moyen annuel par producteur (Ar) est très significative pour le physalis.</p> <p>De l'autre côté les entrepreneurs (des professionnels-artisans avec maîtrise d'un métier, des jeunes agronomes-ingénieurs dynamiques,...) sont demandeurs de l'appui-conseil par le projet (plan d'entreprise par exemple) et des formations en commercialisation, entrepreneuriat,..., ainsi que de l'accès à des financements flexibles.</p>
7.3.1.d. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?	Le projet répond dans sa démarche initiale à une structuration de la société civile ou de la vie associative/coopérative. En réalité, la démarche associative (ou l'articulation des producteurs à l'entreprise) semble freinée par un manque d'intérêt des producteurs à s'intégrer à cause des mauvaises expériences vécues auparavant (cas de l'ESOP physalis pour lequel les producteurs ne participent pas au capital de l'entreprise comme souhaité ; celle-ci n'est prévue que lorsque l'entreprise a atteint son seuil de rentabilité et que ses perspectives de développement sont confirmés ; pour l'instant ils ne sont que sensibilisés par rapport à leur entrée au capital).

7.3.1.e. Plus généralement, les objectifs, stratégies et activités correspondent-elles à l'état de l'art dans le champ du projet retenu ? Le projet est-il innovant ?	Le projet est assez innovant dans son contexte Malgache par rapport à l'appui à un nouveau style d'entrepreneuriat qui essaie de lier le producteur à l'entreprise preneur à travers une relation contractuelle. Il est difficile néanmoins de faciliter la négociation des prix entre les deux et de défendre d'un côté les intérêts des producteurs pour avoir le meilleur prix pour leur produit et de l'autre côté l'entreprise pour avoir accès au produit le plus bon marché pour maximiser la rentabilité de son entreprise.
7.3.1.f. Le document de projet et le cadre logique présentent-ils de façon claire et cohérente les enjeux et la stratégie choisie par rapport à ces éléments contextuels ?	Le cadre logique est suffisamment clair et compréhensible. En plus il est utilisé comme outil de rapportage pour comparer les résultats atteints par rapport aux prévisions y compris l'explication des raisons d'écart. La mission n'a pas pu vérifier s'il est utilisé comme un vrai outil de suivi et de planning.
7.3.2. Efficacité	
7.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ?	<p>La démarche du projet est claire et passe par différentes étapes : de production et transformation test au suivi de gestion de projet à plus grand échelle et ensuite à la phase de formalisation/institutionnalisation.</p> <p>L'ONG HARDI a effectivement développé des expertises dans la promotion d'organisations de producteurs à travers son plateforme d'appui-conseil et a développé des outils. Par contre HARDI développe beaucoup d'activités (éducation aux enfants en situation difficile, micro-crédit, programme foncier, assainissement...) ce qui empêche qu'on le reconnaisse comme « promoteur des organisations de producteurs » uniquement. HARDI n'a d'ailleurs pas dans ses objectifs de devenir un acteur uniquement de la promotion des organisations des producteurs.</p> <p>Le projet a pu mettre en place les ESOPs, mais le contexte politique, institutionnel du pays, ainsi que la crise sur le plan mondial ont handicapé leur plein développement.</p> <p>Le projet a apparemment moins évolué sur le point de partage de l'expérience et du dialogue avec les pouvoirs publics sur le thème de l'accès au marché de l'agriculture familiale. La plateforme de HARDI a néanmoins eu des contacts/échanges réguliers avec des représentants du MAEP sur la promotion des filières.</p>
7.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?	Voir au niveau des résultats (7.3.2.a)
7.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?	Le projet a le mérite de bien chiffrer les IOVs ce qui permet une (auto)analyse de l'atteinte des résultats.
7.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?	Les IOVs semblent être pertinents.

<p>7.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus, pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?</p>	<p>Par rapport aux ambitions on voit que le nombre d'entreprises est limité et on a dû revoir les ambitions initiales : pour l'instant le projet accompagne 4 entreprises, dont 3 à institutionnaliser en 2010 (+ un ancien ESOP de Tuléar) + 4 nouveaux à identifier en 2010 et non 20 prévus comme prévu initialement (12 à Antananarivo et 8 à Tuléar).</p> <p>L'accompagnement à l'élaboration d'un plan d'entreprise constitue un bon outil pour les nouvelles entreprises (celui de l'ESOP physalis est en phase de révision et celui de raphia est par contre un peu au-dessus des capacités du bénéficiaire). La différence de niveau des chefs d'entreprises bénéficiaires nécessite un accompagnement et un appui à la carte.</p> <p>Les modules de formation en gestion des immobilisations, gestion simplifiée, comptabilité et marketing semblent bien appréciés.</p> <p>L'appui à la production est le point le plus faible dans la mise en oeuvre du projet. La qualité des semences de soja, par exemple, signalée déjà dans le rapport de mission de CIDR de juin 2009 est à nouveau signalée au moment de la visite de terrain.</p>
<p>7.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?</p>	<p>Rien à signaler.</p>
<p>7.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / requises et a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?</p>	<p>Le partenariat avec CIDR fait partie d'une convention pluri-annuelle et de contrats annuels dans lesquels les rôles sont clairs. De plus, il existe une convention avec chaque entreprise.</p>
<p>7.3.3 Pérennité / Viabilité</p>	
<p>7.3.3.a.. Quelles sont les stratégies mises en oeuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?</p>	<p>La viabilité des entreprises est encore fragile. Si on considère le cas du GIE « Touk » à Toléar. Faute de malversations et de concurrence de l'informel (qui ne paie pas de taxes) les 7 ESOPs pour la collecte individuelle de produits sont arrêtés. L'entreprise active qui a survécu est devenu GIE et a dû s'orienter vers un nouveau produit (les haricots secs certifiés « agriculture biologique »).</p> <p>Le projet cherche des marchés alternatifs comme les huiles essentielles.</p> <p>Un risque constitue dans le fait que les entrepreneurs ont été cherchés et se considèrent « embauchés » par le projet.</p> <p>Les conditions légères et adaptables suivant les résultats de l'entreprise est évidemment un grand atout par rapport aux crédits commerciaux. D'ailleurs le taux d'intérêt est 0%. Ceci</p>

	<p>peut paraître une falsification de la réalité, mais se justifie dans une démarche de recherche-action. Plus tard dans la démarche et en cas de multiplication des entreprises, le projet devrait plutôt faciliter l'accès au crédit des institutions financières.</p> <p>Il est considéré que l'entrepreneur doit être proactif pour la recherche des débouchés. Un appui dans ce sens serait néanmoins indiqué.</p>
7.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?	Rien à signaler. Un diagnostic des capacités de la plateforme serait indiqué pour voir dans quel mesure ils répondent aux besoins d'appui des ESOPs actuellement.
7.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux dans le cas de projets avec renforcement des capacités.	Pas d'application, sauf que le renforcement de capacités consiste dans les appuis (1-2 fois par an) par le conseiller technique de CIDR. Peu d'échanges existent apparemment avec les autres pays où CIDR intervient sur cette même thématique, sauf par le fait que les cadres de la plate forme de HARDI ont accès au site intranet « Ungana » de CIDR avec les documents de capitalisation des ESOPs dans d'autres pays où intervient CIDR. Par exemple : guide d'élaboration d'un plan d'affaire ESOP ; l'élaboration d'un bilan annuel de gestion,...
7.3.4. Efficience	
	La mission n'a pas pu aborder en détail l'aspect d'efficience. On peut signaler les retards dans l'atteinte des résultats quantitatifs et le fait que CIDR a remarqué et constaté cela lors d'une mission de suivi en 2009. La suite donnée aux recommandations (et le suivi de cela) n'est pas connue par la mission.
7.3.5. Impact	
7.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ?	<p>Les petites entreprises créent un peu de l'emploi (2-6 personnes), mais le plus grand effet sera trouvé plutôt dans le fait que les producteurs trouvent un revenu régulier à partir d'un débouché assuré, ce qui semblait le plus significatif au niveau du physalis malgré les problèmes de débouchés.</p> <p>L'impact a été beaucoup réduit à cause de plusieurs engagements rompus suite à la crise politique ou financière (cas de confiture de physalis et de raphia).</p> <p>Finalement, ce projet touche relativement peu d'entreprises (mais un nombre considérable de producteurs). L'investissement dans la production n'est pas suffisant : la production de miel est limitée (non maîtrise technique, absence de fleurs); les semences de soja n'ont pas donné le résultat escompté,...</p>

7.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après, si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liée au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?	Le projet suit quelques paramètres de chaque ESOP ce qui permet de constater les avancées par rapport au revenus et de la création d'emplois modestes.
7.3.5.c. Existent-ils des perspectives d'effet à plus long terme ?	Rien à signaler

7.4. CONCLUSIONS

Le projet est innovant dans son genre dans le contexte Malgache par rapport à son service d'appui-conseil de proximité et à la carte pour des entreprises agricoles, ainsi que par sa contractualisation avec les producteurs. La démarche mérite à être capitalisée et à être diffusée. Par contre l'expérience a du mal à être très performant dans le contexte politique-économique actuel.

Points forts

- autour d'Antananarivo l'action a permis la création de 12 nouvelles Entreprises de Services et Organisations de Producteurs (ESOP) avec un nombre important de producteur qui génèrent des revenus ;
- le projet a pu élaborer des outils et notes techniques (fiscalité, gestion,...) favorisant l'agriculture familiale qui pourront être valorisés pour d'autres actions pareilles ;
- la démarche du projet dans ses différentes étapes est pertinente : production et transformation test ; gestion de projet à plus grand échelle et ensuite à la phase de formalisation/institutionnalisation.
- l'élaboration d'un plan d'entreprise est un outil performant, mais il n'est pas possible de le faire approprier par tous les entrepreneurs étant donné leur niveau de formation très différent ;
- les conditions d'accès au crédit sont douces et adaptables pour les jeunes entreprises.

Points faibles

- la démarche associative est freinée par une manque d'intérêt des producteurs à adhérer ;
- il est difficile de faciliter la négociation des prix entre les intérêts des producteurs et de l'entreprise ;
- le nombre d'entreprises est limité et on a dû revoir les ambitions initiales par rapport au nombre ;
- la pérennité des entreprises est encore fragile, surtout dans le contexte politique-institutionnel actuel.
- l'appui du projet va trop peu vers la production (l'entreprise qui est censée faciliter l'accès aux services et aux intrants a d'autres préoccupations, ils consacrent plus de temps à la recherche des débouchés, surtout dans le contexte actuel de crise institutionnelle).

7.5. ANNEXE DU RAPPORT

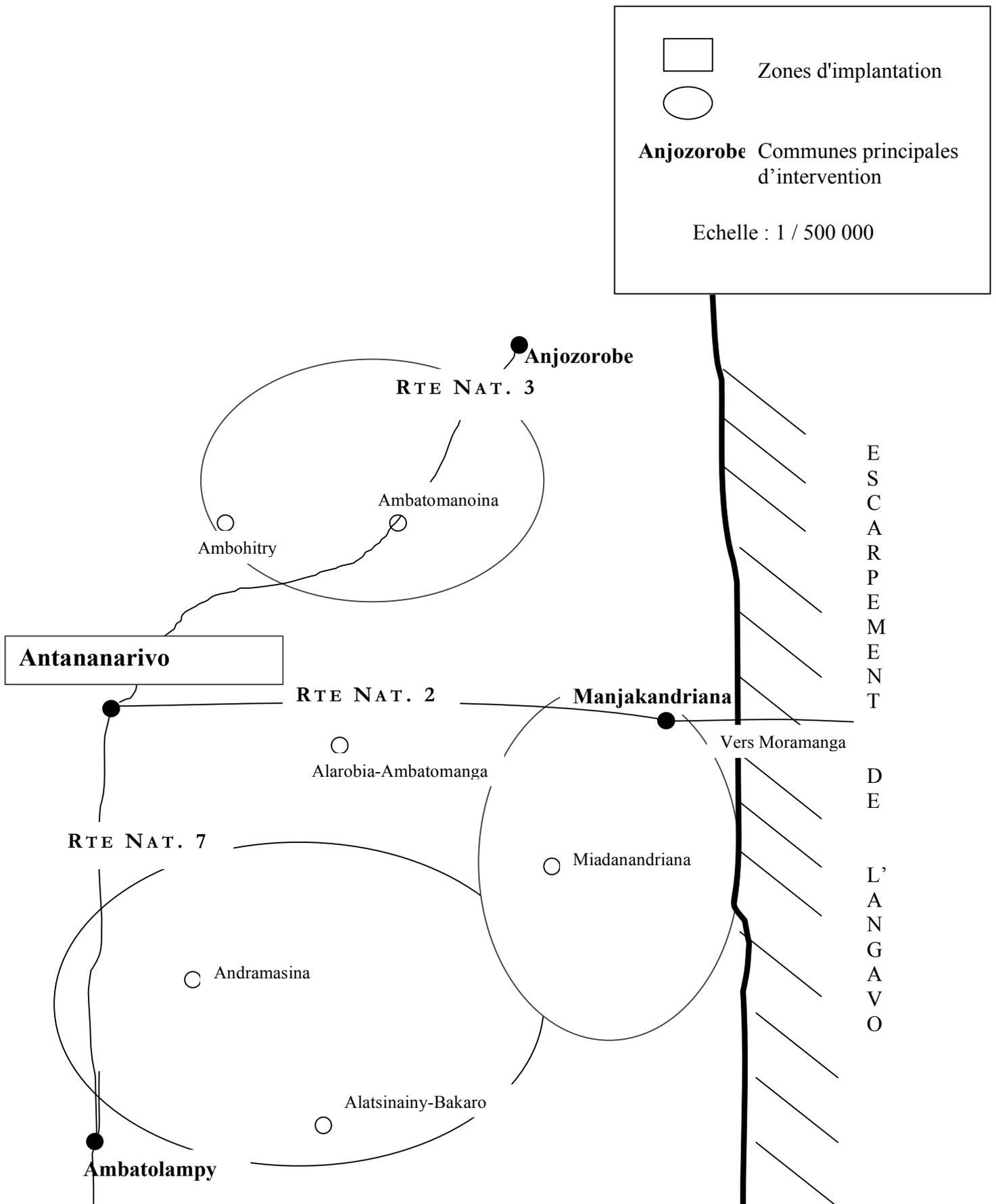
7.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées

Andriananavo Raelisoa Sitrakiniaina	promotrice entreprise physalis
Dandwamanarivo Jean-Bosco	promoteur entreprise rabane
Herimena RATSIMBARISON	plateforme d'appui ESOPS
Joella Razafindranoary	plateforme d'appui ESOPS (conseillère à la gestion)
Mino H. Ramaroson	Directrice Hardi
Valisoa Nyantsa	plateforme d'appui ESOPS

7.5. Annexe 2. : Liste des documents consultés

- Programme de renforcement des acteurs locaux soutenant l'accès au marché pour l'agriculture familiale, Rapport d'activités annuel 2008, HARDI-CIDR, février 2009
- Programme de renforcement des acteurs locaux soutenant l'accès au marché pour l'agriculture familiale, Rapport d'activités annuel 2009, HARDI-CIDR, avril 2009.
- Business plan Soamharavo sarl, juin 2008.
- Convention de collaboration entre l'ONG Hardi l'entreprise Soamharavo, Octobre 2008- Octobre 2009.
- Planification stratégique HARDI, 2007-2011.
- Evaluation externe du programme de promotion de services d'appui aux producteurs du Sud-Ouest (PSAP), Rapport pays Madagascar, Célia CORONEL, Tiana RAHAINGOALISON, septembre 2006.
- Mission d'appui technique et méthodologique du 25 mai au 5 juin 2009, HARDI/CIDR, juin 2009.

7.5. Annexe 3. : Zone d'intervention région Analamanga-Antananarivo



7.5. Annexe 4. : Présentation résultats des différents ESOPS (extrait rapport annuel 09)

FILIERE	PHYSALIS	MIEL	RABANE	SOJA	Grains sec
Promoteur (nom, prénom et qualité)	Sitrakaniaina Andrianaivo Ingénieur Agronome	Jean René RALISON, artisan apiculteur	Jean Bosco Randriamanarivo, artisan tisserand	Tahina Ramariavelo, Ingénieur Agronome	Zo, Ingénieur Agronome
Qualité et nombre de bénéficiaires directs	250 agriculteurs et 9 employés (cuiseuse et préparatrice) au sein de l'entreprise et 1 chargé de suivi des producteurs	51 apiculteurs	20 préparateurs de raphia et 7 tisserands	37 agriculteurs et 5 ouvriers pour la transformation	70 producteurs et 5 employés du GIE
Ressources au niveau des bénéficiaires	Terrain de un are en moyenne	Ruches peuplées : 230 en location-vente. Terrain.	Petits matériels de préparation venant de HARDI.	Terrain de un are en moyenne	Terrain
Nom de l'entreprise	ESOP PHYSALIS	-	ESOP RABANE	SOAMAHARAVO	TOKY
Statut	Entreprise individuelle (provisoire)		Entreprise individuelle (provisoire)	SARL	GIE
Date de création (année)	Juin 2009	Prévue fin décembre 2009	Mai 2009	2004	2005
Infrastructures	Unité de transformation artisanale (location)	Miellerie artisanale en cours de rénovation (location)	Atelier de tissage équipé de 7 métiers à tisser (propriété)	Unité de transformation artisanale (propriété)	Minoterie Hangar de stockage (location)
Zone d'intervention	Commune : Mantasoa, Ambohitrandriamanitra, Miadanandriana District Manajakandriana Région Analamanga	Commune : Mantasoa, Ambohitrandriamanitra, Miadanandriana et Merikanjaka. District manajakandriana Région Analamanga	Commune Alarobia District Manajakandriana Région Analamanga	Commune Ambohibao Sud District Manajakandriana Région Analamanga	Commune Behompy Mahasoa et Analamisampy District Tuléar II Région Atsimo Andrefanat
Produits commercialisés par les entreprises	Physalis frais et confitures	Miel en brèche et liquide Ruches et matériels apicoles	Rabane, panneau pour store et set de table	Lait et yaourt de soja	Soja torréfié, pois du cap et haricot, farine de riz, maïs
Mode de distribution des produits	Foire agricole, commerciale et culturelle. Revendeurs	Foire agricole, commerciale et culturelle. Vente au niveau d'entreprises de transformation locales (cosmétique)	Foire agricole, commerciale et culturelle. Points de vente pour produits artisanaux	Grandes surfaces et épiceries Foires agricoles	Vente aux provenderies et entreprises d'exportation

Indicateurs d'impacts	ESOP PHYSALIS	ESOP MIEL	ESOP RABANE	SOAMAHARAVO SOJA	GIE TULEAR	Total
Au niveau des producteurs						
Nombre de bénéficiaires	250	51	7	37	70	415
Augmentation du revenu moyen annuel par producteur (Ar)	60 000	23 500	21 000	5 000	x	
Transfert technique	Savoir-faire sur l'utilisation des intrants biologiques	Vente location de 230 ruches modernes				
Amélioration du système cultural	Introduction de la culture de la variété améliorée de physalis dans la zone d'intervention			Introduction de la culture de soja dans la zone d'intervention	Pratique d'une culture biologique référencée	
Au niveau des entreprises						
Emplois créés						
Permanent	2	2	1	6	5	10
Journalier	7		20	2		27
Transfert technique et matériel	Savoir-faire sur le process de production de confiture, gelée et chutney		Augmentation de 1 à 7 métiers à tisser à pédale Atelier de tissage			
Augmentation du chiffre d'affaires en Ar	0 à 7 000 000	0 à 2 160 000	0 à 800 000	14 000 000 à 47 000 000 Ar.		

7.5. Annexe 5. : Présentation des résultats atteints suivant le cadre logique (2009)

Indicateurs du cadre logique	Niveau atteint à fin 2009	Principales raisons	solutions retenues
<p>Résultat 1. A travers leurs organisations, les producteurs sont acteurs de leur développement au plan technique, commercial et institutionnel. Rappel des Indicateurs Objectivement Vérifiables 1.a. et 1.b. : Environ 360 OP sont promues pour lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités de gouvernance sont clairement définies : nomination de représentants, élaboration d'un règlement intérieur. - Elles ont adopté des règles commerciales leur permettant de renouveler chaque année leur collaboration avec les entrepreneurs ruraux → taux de fidélisation : 95 %. - Elles négocient leurs engagements et les formalisent par un contrat avec un entrepreneur rural : 90 % des OP à Tana, 70 % à Tuléar. <p>Elles se sont appropriées des techniques de production favorisant la hausse des rendements et de la production tout en préservant l'environnement (assolement adapté, semis direct, agro-foresterie, cultures en courbes de niveaux, ...).</p>	<p>Nombre d'OP : 40 encore informelles dont les représentant sont porteurs et signataires des contrats passés avec les entreprises et leurs promoteurs.</p> <p>Techniques de production : introduction de variété améliorée de physalis et formations à l'emploi d'intrants biologiques.</p>	<p>Nombre d'entreprises promues inférieur aux prévisions.</p> <p>Réticences des producteurs à se grouper d'une manière formelle dans les zones d'intervention (expériences antérieures malheureuses de coopératives et manque de confiance entre les producteurs.</p>	<p>Mettre l'accent sur la vocation économique des OP et son intérêt technique (services promus par l'entreprise).</p>
<p>Résultat 2. Des entreprises rurales et urbaines du secteur agroalimentaire ont renforcé leur viabilité et ont développé des modalités de collaboration assurant un lien stable avec les petits producteurs.</p> <p>A Tuléar (augmentation des performances 2006 de 50 à 100 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 entrepreneurs ruraux sont bénéficiaires et collaborent avec un réseau de 120 OP représentant 1 200 ménages. - Un provendier et une minoterie s'approvisionnent à 90 % auprès des OP promues et réalisent des bénéfices. Ils approvisionnent 100 micro-entreprises féminines de quartier. - Le GIE Toky Ny Tantsaha s'autofinance à 80 % et a réuni les conditions de son autonomie (services performants, coûts maîtrisés). <p>A Antananarivo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 entrepreneurs ruraux installés sur la zone Tana-Est, ayant atteint le niveau d'activité suivant : <ul style="list-style-type: none"> ° 240 OP soient 3 600 ménages agricoles associés ° Chiffre d'affaires annuel : 500 millions d'ariary (185 k€) ° Autofinancement : 3 à 100 %, 3 à 90 %, 4 à 70 % et 2 à 50 % - 5 unités de transformation (minoterie, provenderie, huiles essentielles, etc.) ont sécurisé leurs approvisionnements avec les producteurs, et s'autofinancent à 100 %. <p>Elles possèdent des normes et procédés de production, des procédures de suivi qualité et coûts de revient. Elles approvisionnent 100 micro-entreprises féminines de quartier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un GIE associant les entreprises rurales et les unités de transformation est créé. Il s'autofinance à 50 % et a établi un plan d'affaires démontrant son autonomie financière à terme. 	<p>Pour Tuléar :</p> <p>70 ménages ruraux ont un chiffre d'affaires total d'au moins 40 000 000 Ar. 1 unité (GIE Toky) de transformation s'approvisionne à 100 % au niveau des producteurs.</p> <p>Pour Antananarivo :</p> <p>4 entrepreneurs (3 création ESOP et une existante) 345 ménages ruraux CA annuel total 56 960 000 Ar Ces entreprises approvisionnent les épiceries (10), 2 grandes surfaces et 6 micro-entreprises.</p> <p>1 unité de distillation (huiles essentielles) a négocié une collaboration avec 15 producteurs de Ravintsara dans la région Alaotra Mangoro.</p>	<p>Tuléar :</p> <p>Nombre de ménages très inférieur aux prévisions : Il n'y a plus d' « entrepreneur rural » : ce système trop proche de celui des collecteurs traditionnels n'a pu prouver son efficacité. Le chargé de suivi des producteurs du GIE s'adresse directement aux représentants de producteurs. Le GIE ne maîtrise pas non plus son environnement économique qui lui est défavorable : baisse des cours à l'exportation.</p> <p>Antananarivo :</p> <p>Le faible niveau des indicateurs est lié en partie au fait que les activités de création d'entreprises n'ont réellement débuté que fin 2008. Contexte économique particulièrement pénalisant pour le développement des entreprises en 2009 et perte de confiance de la part des producteurs envers leurs promoteurs.</p>	<p>Appuyer les entreprises dans la définition de stratégies réactives et adaptées à la crise.</p> <p>Consolider pour 2010 : 3 entreprises supplémentaires et en identifier 4 autres.</p> <p>(Cf. activités prévues pour 2010)</p>

Indicateurs du cadre logique	Niveau atteint à fin 2009	Principales raisons	solutions retenues
<p>Résultat 3. L'ONG HARDI s'est spécialisée dans la promotion d'organisations de producteurs et d'entreprises au sein de circuits agroalimentaires compétitifs et peut diffuser la démarche dans d'autres régions.</p> <p>Ressources humaines : - 3 cadres formés, aptes à diffuser l'approche ESOP-Toky dans de nouvelles régions. Leur travail est évalué périodiquement. - Gestion des RH : existence d'un règlement intérieur, d'entretiens individuels d'appréciation annuels, d'une politique de formation.</p> <p>Pilotage des activités : existence de plannings annuels d'activités, tableaux de bord de suivi, système d'évaluation des impacts. Gestion financière : existence de manuel de procédures et audits annuels des comptes.</p> <p>Capitalisation méthodologique : l'ensemble des méthodes et outils d'accompagnement des OP, entreprises rurales et urbaines, est formalisé (plan de formation, plan d'affaires, guide d'animation, ...).</p> <p>Gouvernance : listing et procédures de décision, réparties selon chaque organe de gouvernance ; tenue d'au moins 4 conseils d'administration par an impliquant trois quart des membres.</p>	<p>Ressources humaines : - 3 cadres sont formés, et leur travail est évalué périodiquement. - Gestion des RH : le règlement intérieur a été élaboré, des entretiens individuels d'appréciation sont menés annuellement.</p> <p>Pilotage des activités : utilisation de plannings annuels d'activités, de tableaux de suivi de bord.</p> <p>Gestion financière : existence de manuel de procédures et les audits sont réalisés.</p> <p>Capitalisation méthodologique : plan d'affaires des entreprises appuyées, guide d'animation.</p> <p>Gouvernance : listing et procédures de décision, tenue régulière des conseils d'administration.</p>	<p>L'équipe doit encore effectuer un travail de capitalisation important.</p>	<p>Utilisation plus active du site intranet de l'Alliance Internationale de Développement et de Recherche (AIDR) dont HARDI et le CIDR sont membres.</p> <p>Elaboration et mise en œuvre au sein de HARDI d'une démarche globale de management des connaissances.</p>
<p>Résultat 4. Les acteurs privés et publics partagent leur expérience et dialoguent avec les pouvoirs publics sur le thème de l'accès au marché de l'agriculture familiale. Des mécanismes et outils d'échanges et de concertation sont mis en place entre les acteurs privés et publics : atelier, site Internet, communauté de pratiques, ... Ces derniers élaborent et soumettent aux pouvoirs publics (Etat et ses services déconcentrés, régions, communes, ...) des notes techniques favorisant l'agriculture familiale : conditions fiscales favorables, renforcement de l'impact des politiques publiques pour les petits producteurs, soutien aux produits locaux, ...</p>	<p>Le site internet de HARDI est en place (www.hardi-madagascar.org) et présente l'ensemble des activités de la structure et de ses 4 départements.</p> <p>La plate-forme ESOP mène un dialogue avec son environnement avec pour objectif l'élaboration de partenariats techniques et financiers et la diffusion de la démarche ESOP. Cela se traduit par une participation régulière à des foires agricoles et artisanales et des rencontres plus institutionnelles (FIDA, etc.).</p>	<p>Ces démarches notamment au niveau institutionnel ont eu peu d'impact jusqu'à aujourd'hui.</p> <p>La plate-forme manque encore de résultats concrets sur lesquels elle pourra s'appuyer pour communiquer lors d'ateliers ou de tables rondes et être reconnue professionnellement.</p> <p>Elle est également pénalisée par le peu de capitalisation produite sur les activités en cours.</p> <p>Le contexte de crise est également défavorable : la plate-forme est obligée de consacrer plus d'énergie et de temps de travail au soutien des premières entreprises appuyées que ce qui avait été planifié et plusieurs partenaires potentiels ont diminué leurs volumes d'activités.</p>	<p>Pérennisation des premières entreprises (atteintes de l'équilibre financier) dès 2010.</p>

7.5. Annexe 6. : Cadre logique du projet

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<p>Résultats attendus :</p> <p>Résultat 1. A travers leurs organisations, les producteurs sont acteurs de leur développement au plan technique, commercial et institutionnel</p>	<p>Environ 360 OP sont promues pour lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les modalités de gouvernance sont clairement définies : nomination de représentants, élaboration d'un règlement intérieur Elles ont adopté des règles commerciales leur permettant de renouveler chaque année leur collaboration avec les entrepreneurs ruraux → taux de fidélisation : 95 % Elles négocient leurs engagements et les formalisent par un contrat avec un entrepreneur rural : 90 % des OP à Tana, 70 % à Tuléar Elles se sont appropriées des techniques de production favorisant la hausse des rendements et de la production tout en préservant l'environnement (assolement adapté, semis direct, agro-foresterie, cultures en courbes de niveaux, ...) 	<p>Dans chaque zone d'implantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tableaux de bord des entreprises rurales ESOP Evaluation externe menée en fin de projet 	<p><u>Conditions nécessaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les zones d'implantation du projet ne subissent pas 2 années de suite des catastrophes naturelles (sécheresse, cyclone, criquets, etc.). <p><u>Facteurs favorables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dans les zones d'implantations choisies, les différentes interventions en faveur des OP respectent une logique économique en lien avec le marché local. Lorsque des SFD sont présents dans les zones d'intervention, des modalités de financement adaptées au développement des activités promues ont pu être définies avec les OP. Les autorités nationales et locales veillent au respect de normes sanitaires adaptées à la transformation et à la distribution agroalimentaires locales.
<p>Résultat 2. Des entreprises rurales et urbaines du secteur agroalimentaire ont renforcé leur viabilité et ont développé des modalités de collaboration assurant un lien stable avec les petits producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> A Tuléar : (augmentation des performances 2006 de 50 à 100 %) <ul style="list-style-type: none"> - 8 entrepreneurs ruraux sont bénéficiaires et collaborent avec un réseau de 120 OP représentant 1 200 ménages. - Un provendier et une minoterie s'approvisionnent à 90 % auprès des OP promues et réalisent des bénéfices. Ils approvisionnent 100 micro-entreprises féminines de quartier. - Le GIE Toky Ny Tantsaha s'autofinance à 80 % et a réuni les conditions de son autonomie (services performants, coûts maîtrisés). A Tana : <ul style="list-style-type: none"> - 12 entrepreneurs ruraux installés sur la zone Tana-Est, ayant atteint le niveau d'activités suivant : <ul style="list-style-type: none"> ° 240 OP soient 3 600 ménages agricoles associés ° Chiffre d'affaires annuel : 500 millions d'ariary (185 k€) ° Autofinancement : 3 à 100 %, 3 à 90 %, 4 à 70 % et 2 à 50 % - 5 unités de transformation (minoterie, provenderie, huiles essentielles, etc.) ont sécurisé leurs approvisionnements avec les producteurs, et s'autofinancent à 100 %. Elles possèdent des normes et procédés de production, des procédures de suivi qualité et coûts de revient. Elles approvisionnent 100 micro-entreprises féminines de quartier. - Un GIE associant les entreprises rurales et les unités de transformation est créé. Il s'autofinance à 50 % et a établi un plan d'affaires démontrant son autonomie financière à terme. 	<p>Dans chaque zone d'implantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tableaux de bord des entreprises rurales ESOP Tableaux de bord des entreprises urbaines partenaires Tableaux de bord des GIE promus Rapports annuels d'activités Evaluation externe menée en fin de projet 	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 3. L'ONG HARDI s'est spécialisée dans la promotion d'organisations de producteurs et d'entreprises au sein de circuits agroalimentaires compétitifs et peut diffuser la démarche dans d'autres régions</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> - 3 cadres formés, aptes à diffuser l'approche ESOP-Toky dans de nouvelles régions. Leur travail est évalué périodiquement. - Gestion des RH : existence d'un règlement intérieur, d'entretiens individuels d'appréciation annuels, d'une politique de formation. Pilotage des activités : existence de plannings annuels d'activités, tableaux de bord de suivi, système d'évaluation des impacts. Gestion financière : existence de manuel de procédures et audits annuels des comptes. Capitalisation méthodologique : l'ensemble des méthodes et outils d'accompagnement des OP, entreprises rurales et urbaines, est formalisé (plan de formation, plan d'affaires, guide d'animation, ...). Gouvernance : listing et procédures de décision, réparties selon chaque organe de gouvernance ; tenue d'au moins 4 conseils d'administration par an impliquant trois quart des membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels d'activités Rapports d'audit Documents méthodologiques Evaluation externe menée en fin de projet 	
<p>Résultat 4. Les acteurs privés et publics partagent leur expérience et dialogent avec les pouvoirs publics sur le thème de l'accès au marché de l'agriculture familiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des mécanismes et outils d'échanges et de concertation sont mis en place entre les acteurs privés et publics : atelier, site Internet, communauté de pratiques, ... Ces derniers élaborent et soumettent aux pouvoirs publics (Etat et ses services déconcentrés, régions, communes, ...) des notes techniques favorisant l'agriculture familiale : conditions fiscales favorables, renforcement de l'impact des politiques publiques pour les petits producteurs, soutien aux produits locaux, ... 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels d'activités PV de réunions/relevés de décisions des séances de la plate-forme Site Internet Evaluation externe menée en fin de projet 	



Construction EPP

8. FICHE PROJET CIDR1 « PDLU-SAVA II » « Programme De Développement Local Urbain Des Communes Urbaines De La SAVA – PHASE II »

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	123
8.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	125
8.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT	125
8.2.1. Tableau d'identification du projet	125
8.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre	126
8.2.3. Description du projet.....	127
8.2.4. Résumé du déroulement du projet	128
8.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	128
8.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET	130
8.3.1. Pertinence.....	130
8.3.2. Efficacité	132
8.3.3. Pérennité / Viabilité	134
8.3.4. Efficience.....	135
8.3.5. Impact.....	136
8.4. CONCLUSIONS	137
8.5. ANNEXES DU RAPPORT.....	138
8.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées	138
8.5. Annexe 2. : Liste des documents consultés	139
8.5. Annexe 3. : Cadre logique	140

Liste des acronymes

ATU	Animateur de Territoire Urbain
CDF	Comités de Développement des Fokontany
CFDF	Comité du Fonds de Développement des Fokontany
CIDR	Centre International de Développement et de Recherche
CITMO	Conseiller en Ingénierie Technique de la Maîtrise d’Ouvrage
CLDF	Comité Local de Développement des Fokontany
COS	Conseil d’Orientation et de Suivi
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DAO	Dossier d’Appel d’Offres
EPP	Ecole Primaire Publique
FAD	Fonds d’Aide à la Décision
FAIL	Fonds d’Appui aux Initiatives Locales
FID	Fonds d’Intervention pour le Développement
FDF	Fonds de Développement des Fokontany
FDIF	Fonds de Développement Inter-Fokontany
FDL	Fonds de Développement Local
FKT	Fokontany (quartier)
HAT	Haute Autorité de la Transition
PCD	Plan Communal de Développement
PDC	Plan de Développement Communal
PDF	Plan de Développement des Fokontany
PDLU	Programme de Développement Local Urbain
PN2D	Programme National de Décentralisation et de Déconcentration

8.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

Sur les 4 communes urbaines de la région de Sava qui concernent l'intervention du projet (Vohémar, Andapa, Antalaha et Sambava), deux communes ont été choisies pour l'évaluation, entre autres pour des raisons de facilité de l'itinéraire par rapport à la disponibilité et les horaires des vols de Air Madagascar (arrivée à Sambava le mercredi 2 juin, départ d'Antalaha le samedi 5 juin). Le choix d'Antalaha était également fait sur indication de CIDR en France par rapport à son dynamisme et la présence du maire d'Antalaha qui est en même temps président de la structure intercommunale COS. Sur base des indications des points d'intérêt de l'évaluateur (entretien avec l'équipe du projet, rencontre mairies et structures communales et les animateurs en appui aux communes (ATU), rencontres FKT et CDF, visite des réalisations physiques dans le cadre du projet) l'équipe du projet a proposé un programme bien équilibré dans les deux communes respectives. Le vendredi 4 juin la mission a participé également à l'ouverture d'un CLDF qui réunit les Chef FKT et les présidents des CDF pour une rencontre sur les travaux communautaires, les actions sociales et l'organisation de la fiscalité au sein des FKT. Les visites des réalisations physiques et les entretiens ont eu lieu autour des ouvrages EPP, un canal de drainage, un lavoir et dallage pour le marché (Sambava) et autour d'un EPP, d'un WC public et d'un lavoir à Antalaha. La durée pour l'évaluation de ce projet a été de 2 jours et demi pour les visites et entretiens ce qui était déjà beaucoup plus confortable (en comparaison avec les autres projets évalués) pour une analyse rapide de cet échantillon de 2 sur 4 communes concernées par le projet.

8.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

8.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Programme de Développement Local Urbain des communes urbaines de la Sava - Phase II (PDLU-Sava II) : Intercommunalité de services entre les pôles urbains de la Région SAVA pour la promotion de développement local
N° du projet :	Crédit déconcentré Convention N° C080040
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Appui à la décentralisation communale
ONG Française (maître d'ouvrage)	CIDR
Partenaire local principal :	Territoire et Développement : ONG créé par le chargé de programmes Malgache de la première phase du projet PDLU (2003-2006) et avec l'appui de CIDR.
Autres partenaires locaux :	<ul style="list-style-type: none"> - Les 4 structures communales - La COS, structure intercommunale (formalisée sous forme d'association en 2010) - Les FKT des 4 communes et les CDF - Les associations qui proposent et mettent en œuvre les projets sous budget FAIL

Date de démarrage du projet :	Janvier 2007
Date d'achèvement du projet :	31 décembre 2011
Budget total du projet et par année (3 sur 5 ans)	Suivant lettre au SCAC du 26 février 2007 : budget prévisionnel pour les 3 ans : 1.352.630 € Suivant fiche envoyé à l'AFD dans le cadre de cette mission - Année 1 : 381 846 € - Année 2 : 489 840 € - Année 3 : 559 350 €
Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	3 ans co-financés par SCAC/AFD DPO : - année 1 :2007 : 110.000 € - année 2 :2008 -2009: 110.000 € - année 3 :2009 -2010: 130.000 €
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	- Union européenne - Région Picardie - France - EED (Evangelischer Entwicklungsdienst) - Communes urbaines de la SAVA (20% des investissements du FDL)
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	Phase précédente 2003-2006: 425.826€
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet :	PS : le projet continue pendant la 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année avec des montants comparables des années précédentes, principalement sur financement UE, Région Picardie et EED.
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	Pour la phase précédente (2003-2006) une évaluation a eu lieu : - « Evaluation du Programme de Développement Local Urbain (PDLU) des communes urbaines de la Sava mise en œuvre par le CIDR », rapport final, Eric Hahonou (GRET), septembre 2005. Pour la phase actuelle une évaluation finale est prévue en 2011.

8.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

Dans la poursuite du processus de décentralisation engagé depuis 1995, l'Etat Malgache a lancé en 2005 une réforme ambitieuse associant les logiques de décentralisation et de déconcentration qui met les communes au centre du développement. La seconde phase du programme (2007-2011) PDLU de CIDR/T&D s'inscrit dans le PN2D par une mise en œuvre concrète dans les quatre villes secondaires de la Sava, avec une approche « urbano-centrée».

Les Communes, bien que fragilisées par la crise qui prévaut à Madagascar depuis mars 2009, ne sont pas directement concernées par la transition politique en cours au niveau national. Le programme s'est adapté et a pu poursuivre ses activités. De manière générale, il n'y a pas eu de remise en cause des politiques de développement en cours notamment dans les domaines de la décentralisation (PN2D), de l'aménagement de territoire (PNAT) et des politiques sectorielles de l'Etat (agriculture, éducation, santé, etc.).

En attendant la tenue de nouvelles élections, le pays subit la suspension, voire l'arrêt, d'une grande partie de l'aide internationale (Union Européenne, Banque Mondiale, PNUD, Coopération bilatérales, etc.). Conjugué avec l'arrêt de certains programmes nationaux (comme le FID) ceci a eu aussi des conséquences néfastes sur le renforcement des capacités et des investissements des communes.

8.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire),

Le PDLU vise dans sa globalité l'amélioration des conditions de vie des populations dans la Région de Sava. Le projet vise l'instauration de mécanismes favorisant la participation des acteurs de la société civile à la définition des politiques publiques locales et la consolidation du rôle de la commune urbaine comme moteur du développement local en articulation avec les politiques régionales et sectorielles.

L'objectif spécifique du programme est que la société civile et la commune se concertent et négocient la définition, la production et la gestion de biens et services de proximité et de qualité. Cette démarche se pérennise par la mise en place d'une intercommunalité de services (COS) entre les pôles urbains de la région Sava, qui est déjà fonctionnel et qui sera le moteur de la pérennisation de la démarche.

Les résultats attendus de la deuxième phase de ce programme PDLU-Sava sont les suivants :

- Résultat 1 : La participation des habitants est consolidée et reconnue par la commune.
- Résultat 2 : Des actions de proximité sont réalisées et durablement gérées, en cohérence avec la politique communale.
- Résultat 3 : La maîtrise d'ouvrage communale est effective avec l'appui des services techniques déconcentrés de l'Etat et permet la réalisation d'actions de qualité.
- Résultat 4 : Un outil communal de recensement et de recouvrement des impôts et taxes fonctionne de manière performante.
- Résultat 5 : Des services de concertation et d'appui aux communes sont mutualisés à une échelle intercommunale, en partenariat avec la Région, collectivité territoriale décentralisée.

Le PDLU-SAVA se caractérise par un grand nombre de fonds d'intervention associés à autant de types d'appui du programme avec des principes de financement spécifiques:

- le FDF (Fonds de Développement des Fokontany) pour le financement des infrastructures communautaires au niveau du FKT (lavoir, dalle, puits,...);
- le FDIF (Fonds de Développement Inter Fokontany) pour le financement des interventions dépassant le cadre d'un seul FKT (pistes par exemple);
- le FAIL (Fonds d'Appui aux Initiatives Locales) pour le financement des initiatives (microprojets) des associations (abris bus, WC publics,...);
- le FRC (Fonds de Renforcement des Capacités) pour les formations, visites d'échange, destinés aux responsables de la commune ;
- le FAD (Fonds d'Aide à la Décision) pour des études sectorielles (plans directeurs par exemple, études de fiscalité,...).

Le programme intervient à trois niveaux complémentaires et interdépendants :

- au niveau Fokontany à travers l'accompagnement des leaders locaux à se structurer autour d'un Comité de Développement du Fokontany (CDF) qui devient un outil de concertation d'animation à l'échelle du Fokontany (élaboration Plan de Développement du Fokontany (PDF) et proposition des actions prioritaires au niveau du CLDF) ;
- au niveau communal à travers l'appui-conseil à la planification, à la maîtrise d'ouvrage communal, à la mobilisation des ressources financières et le renforcement des capacités des élus et du personnel communal,...
- au niveau régional à travers la promotion de l'intercommunalité et des services intercommunales avec la mise en place d'un service intercommunale (COS).

Le dispositif d'appui technique au projet concerne alors :

- l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale par un ingénieur conseil ;
- l'appui à l'ingénierie financière par un conseiller financier (recruté très récemment);
- un service « animation du territoire » avec un Chargé d'appui au Développement Local et animateurs de Territoires Urbains (ATU) basés au niveau des 4 communes.

Le projet est piloté par le partenaire Territoire et Développement qui met à disposition un chargé de programme. Le CIDR met à sa disposition un conseiller technique.

8.2.4. Résumé du déroulement du projet

Le projet PDLU-2 consolide les acquis d'une phase précédente (2003 - 2006) avec l'implantation et l'ancrage institutionnel du projet dans la région. Dans la première phase tous les outils pour appuyer le développement local au niveau de la commune ont été mis en place les principes d'organisation des FKT en CDF ont été instaurés. Si la première phase était pilotée par CIDR, pour la deuxième phase le partenaire Territoire et Développement pilote l'intervention (avec l'appui d'un conseiller technique CIDR et des missions d'appui de CIDR-siège).

Les événements politiques en 2009 avec la nomination de nouveaux chefs de Fokontany par la HAT a perturbé les travaux d'animation et de programmation organisés par les CDF, les réunions de concertation n'ont pu être organisées entre les mois de mars et de juin 2009. Le programme a subi les conséquences des retraits des appuis de plusieurs programmes/bailleurs et d'une forme d'incivisme qui handicape le recouvrement des taxes et impôts, indispensable pour l'investissement des communes dans le développement.

Le dispositif du projet vient en appui aux différents aspects nécessaires à la maîtrise d'ouvrage communale (ingénierie technique, ingénierie sociale et ingénierie fiscale) et au renforcement socio-organisationnel des communautés au sein du CDF. Dans cette deuxième phase (PDLU-2) le projet met un accent particulier sur la mise en place d'un service intercommunal (COS). Le CFDF, Comité du Fonds de Développement des Fokontany, axé sur la gestion des fonds est évolué vers un CLDF, Comité Local de Développement des Fokontany, qui intègre les actions sociales et communautaires à côté de la gestion des fonds.

8.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Le projet envisage de poursuivre ces actions d'appui aux 4 communes urbaines à travers le dispositif des services intercommunales, pour lequel l'organe est en train d'être formalisé. Ce sera donc le dispositif sur lequel un nouveau projet devrait être construit pour garantir la pérennité des acquis.

Une évaluation externe prévue à la fin du projet désignera les grandes lignes de la poursuite des interventions. Il sera alors important de prévoir cette évaluation à temps pour valoriser au maximum les conclusions pour une nouvelle phase de cette action.

8.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
8.3.1. Pertinence	
<p>8.3.1.a. Les priorités du projet sont-elles conformes aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local ?</p> <p>8.3.1.b. Articulation du projet avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux (institutionnels ou non).</p>	<p>Au regard du contexte de la mise en œuvre de la décentralisation depuis 1995, le choix du projet PDLU d'accompagner ce processus à travers un programme à caractère « recherche-action » est très pertinent.</p> <p>Le projet respecte les orientations nationales par rapport à la place donnée aux communes dans le développement et s'inscrit dans les PCD, dans la stratégie de réduction de la pauvreté,...</p> <p>Le projet s'aligne également aux orientations de l'AFD et de l'UE en matière d'appui à la décentralisation avec la différence que ces acteurs institutionnels se limitent d'habitude aux appuis aux élus et aux structures communales (et à l'investissement des infrastructures) pendant que ce projet vise également le développement socio-organisationnel au niveau des communautés et de la société civile.</p> <p>Le projet a choisi des communes urbaines de taille moyenne dont les problèmes sont maîtrisables pour tester une démarche de recherche-action et s'adresse à l'échelle fonkontany pour répondre aux problèmes réels des communautés. La planification des investissements matériels pour les infrastructures à réaliser avec une participation communale de 20% est cohérente avec les capacités de mobilisation et d'absorption du milieu</p>
<p>8.3.1.c. suite: Plus spécifiquement les ONGs qui assurent l'exécution des activités du projet font-elles l'objet d'un agrément ?</p>	<p>Le CIDR travaille à Madagascar depuis 1991 dans le cadre d'un accord de siège avec le ministère de tutelle. Le projet, mis en œuvre directement par l'ONG Internationale, ne fait pas l'objet d'agrément spécifique.</p> <p>Le CIDR fait des conventions annuelles d'exécution avec son partenaire T&D en dehors de la convention globale et des conventions de financement tripartites entre le COS, CIDR et T&D.</p>
<p>8.3.1.d. Les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins sont-elles cohérents ?</p>	<p>Le projet rentre dans une dynamique de recherche-action autour des mécanismes de développement local en rapprochant les structures communales et les élus de la société civile, ce qui répond parfaitement aux attentes des deux parties.</p> <p>Le projet renforce d'un côté la société civile (CDF, associations locales) en « capacités de revendication » (« empowerment ») et de l'autre côté le projet renforce la commune (les élus et les services communaux) pour mieux répondre aux besoins en services et infrastructures des communautés. Ce dernier répond aux demandes de ces élus et services communaux qui expriment tous une appréciation positive par rapport aux formations, échanges,.. dont ils ont bénéficiés.</p> <p>L'adhésion des communes et des communautés (CDF) à la démarche est significative si l'on considère par exemple l'importante participation aux réunions des CLDF. Les CFDF qui étaient avant davantage orientés sur les investissements dépassent actuellement ce cadre puisqu'ils arrivent à mobiliser dorénavant les communautés (FKT, CDF) autour des</p>

	actions sociales, fiscales et des travaux communautaires. La mobilisation des communautés au niveau de chaque CDF n'est pas encore générale, certaines montrent des faibles participations, suivant les rapports d'activités.
8.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?	<p>Le plus grand effet de structuration de la société civile est réalisé au niveau des FKT où les CDF mises en place, s'organisent autour de leurs projets prioritaires et incitent/obligent les chefs FKT à rendre compte aux communautés qu'ils représentent. La reconnaissance des CDF, formalisée au niveau des communes, leur fait un acteur incontournable pour le développement local. Les attentes des communautés et des CDF est néanmoins très grand v-à-v de la commune qui n'est pas encore en mesure de répondre de façon significative aux multiples demandes pour les multiples services qui manquent (en quantité ou en qualité comme le service de l'eau potable par exemple). Les FKT devront être accompagnés alors également pour l'organisation des actions sur leur propre initiative sans attendre nécessairement le financement de la commune (mais toujours en articulation avec les PDF, PDC et les normes en vigueur au niveau des différents secteurs). Ce dernier appui ne doit pas nécessairement être prise en compte par CIDR/T&D mais d'autres acteurs pourraient y être associés.</p> <p>Le PDF, par contre, n'est pas encore suffisamment intériorisé comme outil de développement par les CDF.</p> <p>Le projet renforce également les capacités d'intervention des associations en les appuyant dans le financement de leur microprojet (WCs publics, lavoirs,...) pour lequel le projet assure le suivi de leur gestion.</p> <p>Il sera important maintenant de définir les modalités de gestion des services dont la commune a délégué la gestion aux organisations de la société civile.</p>
8.3.1.f. Plus généralement, les objectifs, stratégies et activités correspondent-elles à l'état de l'art dans le champ du projet retenu ? Le projet est-il innovant ?	<p>Le projet est particulièrement original dans son genre et par rapport aux interventions habituelles des ONGs.</p> <p>Le projet travaille d'un côté sur le renforcement des capacités des communes à rendre des services et les « capacités de revendication » des communautés. Elle fait un lien remarquable entre la citoyenneté avec une incitation au paiement des taxes et impôts divers. De retour les communautés voient directement l'effet à travers la réalisation d'une de leurs priorités. Pour ne pas perdre cette relation de confiance le défi sera maintenant de voir évoluer les capacités d'intervention des communes.</p>
8.3.1.g. Le document de projet et le cadre logique présentent-ils de façon claire et cohérente les enjeux et la stratégie choisie par rapport à ces éléments contextuels ?	<p>Le document de projet et les différents documents produits dans la marge sont clairs, ainsi que son cadre logique. Le cadre logique n'est pas perçu comme un outil de travail et de planification. Le système de suivi qui existait, surtout pour mesurer le résultat 1 (participation des habitants) a été abandonné parce que considéré comme trop onéreux. Pour les autres résultats, il n'existe pas de système de suivi et les indicateurs ne sont pas très explicités ou quantifiés.</p>

8.3.2. Efficacité	
<p>8.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ?</p> <p>8.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?</p>	<p>L'objectif et les résultats ont été poursuivis comme prévu.</p> <p>Une brève appréciation suivant les différents résultats visés :</p> <p>1) La participation des habitants est consolidée et reconnue par la commune</p> <p>On observe dans les rapports et les entretiens que le dispositif des CDF est reconnu et intériorisé. Les CLDF font d'ailleurs l'objet d'un arrêté communal qui le reconnaît comme organe de développement local. Les réunions se tiennent régulièrement avec une participation variable suivant les FKT.</p> <p>Le service de l'animation est également accepté et intériorisé par la commune comme un besoin pour se rapprocher des communautés (FKT). Le dispositif est déjà pris en compte au niveau de 3 des 4 communes (à côté de l'ATU qui doit maintenant transférer ces compétences à cet animateur propre à la commune).</p> <p>2) Des actions de proximité sont réalisées et durablement gérées, en cohérence avec la politique communale</p> <p>Des réunions mensuelles sont organisées par la Commune entre les Comité de Développement du Fokontany, les Comités de Fokontany et l'exécutif communal. Un Comité de suivi de Chantier regroupant Entreprise - Commune et population est installé. Les CDF participent au dépouillement, à la réception des ouvrages,... Le projet a soutenu la réalisation d'un inventaire de l'état du patrimoine communal et a permis ainsi d'élaborer un plan pluriannuel d'entretien et de réhabilitation de ses ouvrages.</p> <p>Le grand défi consistera maintenant à réfléchir sur les modèles de gestion les plus appropriés et sur la contractualisation de cette gestion (déléguée) avec la commune. Un grand travail de réflexion et de clarification des pistes envisageables reste à faire pour organiser les gens autour des services de l'eau potable par exemple, si les services en amont ne sont pas de qualité, on aura du mal à motiver les gens à payer pour l'eau et ainsi la gestion ne sera pas évidente.</p> <p>3) La maîtrise d'ouvrage communale est effective avec l'appui des services techniques déconcentrés de l'Etat et permet la réalisation d'actions de qualité</p> <p>Les Services (techniques, fiscaux, d'animation) visités ont tous souligné l'importance et la pertinence de toutes les formations reçues (et des équipements informatiques). Une meilleure articulation des différents services est néanmoins souhaitable (« éliminer les cloisons »). Un diagnostic préalable des capacités des services techniques n'a néanmoins pas été fait, ni un système de mesure des effets des formations suivis. La réalisation de ce diagnostic était prévue il y a encore peu de temps mais est supprimé suite à des réductions budgétaires.</p> <p>La mise en réseau des différents services entre communes est fortement appréciée et pertinente. Le contenu exact de ces services reste à éclaircir.</p>

	<p>Certains blocages au niveau du trésor public signalés depuis la phase précédente, restent toujours un problème majeur, malgré les tentatives de rapprochement facilitées par le projet.</p> <p>4) Un outil communal de recensement et de recouvrement des impôts et taxes fonctionne de manière performante</p> <p>Des formations diverses ont eu lieu pour les Services Financiers, ainsi que la dotation de matériels informatiques. Ils disposent des tableaux de bord du recouvrement disponible et s'organisent pour le recouvrement des taxes (actuellement on recouvre les impôts de 2007).</p> <p>5) Des services de concertation et d'appui aux communes sont mutualisés à une échelle intercommunale, en partenariat avec la région, collectivité territoriale décentralisée</p> <p>L'analyse d'opportunités de coopération communale entre les communes urbaines et communes de leur hinterland a eu lieu. Le COS est accompagné à la gestion des fonds d'intervention et est appuyé par l'équipe locale du projet.</p>
<p>8.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>8.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>Voir commentaires sur cadre logique (4.1.6.)</p>
<p>8.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus, pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?</p>	<p>Malgré le contexte institutionnel complexe et difficile le projet va terminer dans les délais prévus et les investissements pourront avoir lieu avant échéance.</p>
<p>8.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?</p>	<p>Rien à signaler.</p>

<p>8.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / requises et a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?</p>	<p>Les rôles sont clairs. Le rôle du conseiller technique reste néanmoins très déterminant dans la démarche.</p>
<h3>8.3.3. Pérennité / Viabilité</h3>	
<p>8.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?</p>	<p>Le PDLU-SAVA cherche à pérenniser sa démarche de mutualisation de compétences au niveau d'une intercommunalité des Communes urbaines de la SAVA. Il s'agit de compétences dont la prise en charge et la réalisation sont inabordables pour les Communes prises individuellement.</p> <p>Les compétences de cette structure technique intercommunale seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la planification participative (animation dans les quartiers) ; - la fiscalité locale ; - l'aménagement des territoires urbains ; - l'amélioration de l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement ; - l'appui au développement organisationnel ; - la coopération décentralisée. <p>Le COS est la préfiguration d'une structure intercommunale. Il est composé des maires et des présidents du conseil municipal des quatre communes urbaines de la Sava ainsi que du CIDR et de Territoire&Développement.</p> <p>Les ATU seront fur et à mesure remplacé par les animateurs propres à la commune. Des outils d'animation, de bilan annuel et autres sont développés afin de permettre aux communes d'intérioriser ces outils pour rendre compte aux communautés.</p> <p>La présence du projet peut atténuer les effets néfastes des élections qui mettront en place certains nouveaux maires qui ne s'identifieront pas nécessairement ou s'approprieront pas nécessairement avec le travail qui a déjà été fait.</p>
<p>8.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?</p>	<p>Un diagnostic organisationnel au niveau des structures communales est indispensable pour évaluer les capacités actuelles et celles à acquérir par les communes. Suite à cela un programme de renforcement de capacités (accompagné de son suivi) permettra de mieux répondre aux besoins de formation/accompagnement.</p>

<p>8.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux dans le cas de projets avec renforcement des capacités.</p>	<p>Les capacités des services techniques ne sont pas les mêmes. S'ils maîtrisent déjà la démarche de la passation des marchés simples et des ouvrages simples, les capacités pour accompagner ce processus pour les ouvrages complexes ne sont pas garanties.</p> <p>Au niveau de l'ingénierie technique des multiples erreurs de conception sont constatés (pluies rentrent dans l'EPP de Menagisy, faute de conception du canal de drainage de Ambodisantrana ; lavoir sans eau à Masindrano,...). Ces erreurs doivent être évitées pour ne pas perdre la confiance des communautés des FKT. Le choix du projet de privilégier la maîtrise d'ouvrage communale, malgré les capacités de conception et de suivi limitées (et des problèmes de « bonne gouvernance ») ont induit des difficultés dans la réalisation des ouvrages. La majorité des ouvrages est néanmoins fonctionnelle.</p>
<p>8.3.4. Efficience</p>	
<p>8.3.4.a. Le décali d'exécution du projet correspond-il à la proposition initiale ?</p> <p>8.3.4.b. Les retards éventuels sont-ils externes au projet ou non prévisibles à l'origine ?</p>	<p>Rien à signaler. L'aspect efficience n'a pas été abordé en profondeur lors de cette mission.</p>
<p>8.3.4.c. Un système de suivi a-t-il été mis en place et correctement utilisé ?</p>	<p>Le système de suivi (simple) reste à développer. Par exemple, dans l'appréciation et la priorisation des actions proposées par les FKT le critère de l'opérationnalité des FKT (en dehors de leur volonté à payer les taxes et impôts) est très important. La perte de cet outil constitue un handicap pour les communes.</p>
<p>8.3.4.d. Les ressources humaines matérielles et financières ont-elles été mobilisées conformément aux prévisions ?</p> <p>8.3.4.e. Des retards ou des dépassements significatifs ont-ils été constatés conduisant à la réorganisation ou à la réduction des activités prévues ?</p>	<p>Le dispositif du projet et du personnel ont été mis en place et les différents appuis à partir des missions du siège ont eu lieu. Une évaluation externe est prévue en année 4 ou en année 5 du projet. On peut regretter les montants limités de fonds prévus pour la capitalisation et la diffusion des expériences.</p>
<p>8.3.4.f. Dans le cas d'un éventuel partenaire local (ou de plusieurs), la prestation réalisée ou l'appui apporté ont-t-il été à la hauteur de ce qui était attendu ou nécessaire ?</p> <p>8.3.4.g. Dans ce dernier cas négatif, l'ONG a-t-elle pu l'anticiper, et/ ou a-t-elle su réagir rapidement ?</p>	<p>Le partenaire T&D semble bien à la hauteur de ses tâches. Des inputs réguliers de la direction et des échanges avec l'équipe T&D qui exécute le même type de projet dans la région de Diana s'impose.</p>

8.3.5. Impact	
<p>8.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ?</p> <p>8.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après, si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liées au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?</p>	<p>Les activités du PDLU2 qui ont eu un impact plus significatif sont sans doute celles liées à l'animation des communautés et le débat engagé au niveau des communautés entre FKT et les CDF et au niveau des communes (entre élus, services communaux et FKT/CDF). Tout ceci a contribué à l'esprit de citoyenneté et de confiance naissante des communautés v-à-v des élus qui voient l'importance de la transparence et l'obligation de rendre compte.</p> <p>Les infrastructures réalisées (pistes, lavoirs, bornes fontaines,...) auront un impact direct sur les conditions de vie des populations.</p> <p>Malgré la diffusion au niveau local et régional (dépliants, radio,...) des interventions du projet et sur le site web (accessible aux partenaires) une capitalisation plus systématique et une diffusion plus active et plus large des résultats (ateliers, sites webs,...) serait indiqué. Peu d'interaction existe d'ailleurs avec d'autres projet qui appuient la décentralisations (par exemple le projet ACORDS, même si ce dernier s'adresse aux communes rurales).</p>
<p>8.3.5.c. Existe-t-il des perspectives d'effet à plus long terme ?</p>	<p>Les effets à plus long terme se situent surtout au niveau de la mise en place et la formalisation des services intercommunales à partir de la recherche-action qui permettra éventuellement de proposer un modèle alternative pour d'autres régions.</p>

8.4. CONCLUSIONS

Ce projet est donc original dans son genre et a atteint des résultats palpables à partir d'une démarche de recherche-action. Le projet s'est donné le temps (à partir de 2002) à mettre en place les outils nécessaires et à permettre son ancrage dans le milieu.

Points forts

- le projet est en ligne avec la politique et les dispositifs mise en place par rapport à la décentralisation ;
- la dynamique de recherche-action autour des mécanismes de développement local en rapprochant les communes avec leurs structures communales et élus des communautés et de la société civile a porté ses fruits : la confiance commence à s'installer ce qui est prouvé davantage par les paiements des taxes et impôts ;
- l'évolution des CFDF qui étaient avant fixés sur les investissements (CLDF) dépassent actuellement le cadre des investissements seuls ; ils s'intéressent maintenant au développement local dans un sens plus large ;
- les CDF sont reconnus par la commune comme organe de développement local ;
- le service de l'animation est accepté et intériorisé par les communes ;
- les Services (Techniques, fiscales, animation) reconnaissent la pertinence des formations et des échanges entre communes ;
- l'outil communal de recensement et de recouvrement des impôts et taxes fonctionne ;
- les relations entre les parties impliqués dans le projet sont explicitées dans des conventions de financement bilatérales entre CIDR et T&D et tripartites entre le COS, CIDR et T&D.

Points faibles

- l'ingénierie technique n'a pas été suffisamment performante, il y a trop d'erreurs de conception des ouvrages ;
- les attentes des communautés et des CDF sont très grands vis-à-vis de la commune ; leur motivation pour payer les taxes et impôts dépendra largement des réalisations futures de la commune ;
- le PDF n'est pas encore suffisamment intériorisé au niveau des FKT ;
- le projet ne capitalise pas suffisamment ces résultats et ne diffuse pas suffisamment ses expériences ; il se limite à une communication au niveau local et régional sur le projet ; elle devrait se mêler davantage dans les débats autour de la décentralisation et la coopération décentralisée avec les acteurs institutionnels pour proposer les modèles d'intervention du projet ;
- le cadre logique n'est pas perçu comme un outil suivi/ planification et le système de suivi est presque inexistant (surtout en ce qui concerne les mesures des effets) ;
- les modèles de gestion et de contractualisation pour la gestion (déléguée) de certains services et infrastructures par la commune ne sont pas encore développés.

8.5. ANNEXES DU RAPPORT

8.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées

Noms	Fonctions et organisation
<u>Sambava</u>	
Pascal Michel Benango	Chargé de programme PDLU
Aimé Joany	Coordinateur National T&D (ancien chargé de programme PDLU)
Rasolonindrina John Hugo	Maire de Sambava
Georges Philibert	Chef Service Technique Communal de Sambava
Soavoavy Romain	Chef Service Financier Communal de Sambava
Arnaud Chalvin	Conseiller Technique CIDR
Armelle	Animateur PDLU-Sava à Sambava
<u>Visites de terrain Sambava :</u>	
- EPP de Menagisy	Chef FKT, président CDF, membres CDF, directeur école
- Canal de drainage à Ambodisatrana-I	Chef FKT, président CDF, membres CDF
- Abri-bus	Membre Association des Jeunes Femmes Sambavienne
<u>Antalaha</u>	
Risy Aimé	Maire de Antalaha, Président du COS
Vélain	Chef Service Technique Communal de Antalaha
Viany Fleurys	Président du Conseil Municipal de Antalaha
Rasoma, R.N. Sylvia	Chef Service Financier Communal de Antalaha
Tsarafetra Eric Charden	Animateur PDLU-Sava à Antalaha
Soza Armand	Adjoint au maire d'Antalaha
<u>Visites de terrain Antalaha :</u>	
-lavoir FKT Tanambato	Entretien comité de gestion
-EPP FKT Ambatomitraka	Chef FKT, adjoint chef FKT, président CDF, secrétaire CDF, chef secteur, adjoint chef secteur, comité de suivi de l'entreprise (6 pers)
-WC, lavoir, borne fontaine	Association Belle Rose, Président CDF, Chef FKT FKT Maherifody
<u>Autres :</u>	
Florian Marchadour	Chargé de mission coopération décentralisée et décentralisation (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation)

8.5. Annexe 2. : Liste des documents consultés

- Evaluation du Programme de Développement Local Urbain (PDLU) des communes urbaines de la Sava mise en œuvre par le CIDR, rapport final, Eric Hahonou, septembre 2005.
- Programme de Développement Local Urbain des communes urbaines de la Sava - Phase II (PDLU-Sava II), rapport annuel d'activités 2008, CIDR, avril 2009.
- Programme de Développement Local Urbain des communes urbaines de la Sava - Phase II (PDLU-Sava II), rapport annuel d'activités 2009, CIDR, mars 2010.
- Document de projet « Intercommunalité de services entre les pôles urbains de la région Sava pour la promotion du développement local : Programme de développement local urbain des communes urbaines de la Sava - Phase II (PDLU-Sava II).
- Convention annuelle d'exécution CIDR- Territoire et Développement, Année 2010.
- Convention de Financement CIDR-COS, 2009 et 2010.

8.5. Annexe 3. : Cadre logique

Objectifs et résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
1. Objectifs globaux du programme			
Amélioration des conditions de vie des populations dans la Région SAVA. Instauration de mécanismes favorisant la participation des acteurs de la société civile à la définition des politiques publiques locales. Consolidation du rôle de la commune urbaine comme moteur du développement local en articulation avec les politiques régionales et sectorielles.			
2. Objectif spécifique de la phase (2007-2011)			
La société civile et la commune se concertent et négocient la définition, la production et la gestion de biens et services de proximité et de qualité. Cette démarche se pérennise par la mise en place d'une intercommunalité de services entre les pôles urbains de la région SAVA.	<u>Domaines d'impact</u> Renforcement du capital social au niveau des habitants Conditions de vie des habitants défavorisés et accès aux services de base dans les Fokontany Implication des élus communaux et maîtrise des rôles de chaque acteur dans le cadre de la gouvernance urbaine Coopération et solidarité intercommunales.	Système de Suivi-Evaluation interne au programme Evaluation d'impact Statistiques DSRP et monitoring du PN2D par le MDAT.	La situation socio-économique des villes de la Sava se stabilise à un niveau compatible avec une participation citoyenne. Le gouvernement issu des élections de 2007 confirme les orientations actuelles de la politique nationale en matière de décentralisation. Les futures équipes municipales poursuivent le partenariat avec le programme.

3. Résultats attendus			
<p>R.1 : La participation des habitants est consolidée et reconnue par la commune.</p>	<p>Sur toute la durée du programme, les comités de développement de Fokontany (CDF) maintiennent un niveau constant de mobilisation des ménages en Assemblée Générale des habitants.</p> <p>Chaque réunion de CDF rassemble au moins 80 % de ses membres.</p> <p>Chaque année, les membres des CDF bénéficient d'au moins deux jours d'animation-formation et de deux jours de formations spécifiques.</p> <p>Au moins 20 associations ont participé à la démarche en accédant au fonds d'appui aux initiatives locales.</p> <p>60 % des CDF sont reconnus officiellement par décret municipal.</p> <p>15 % des ménages de la commune ont participé aux actions de sensibilisation sur la décentralisation malgache et sur l'utilisation et la gestion locales des fonds publics.</p>	<p>Système de Suivi-Evaluation interne au programme</p> <p>Procès-verbaux des réunions CDF</p> <p>Etudes d'impact</p> <p>Rapport d'évaluation.</p>	<p>L'administration locale reconnaît aux CDF un pouvoir décisionnel sur les projets concernant leur Fokontany.</p>

Objectifs et résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
R.2 : Des actions de proximité sont réalisées et durablement gérées, en cohérence avec la politique communale.	43 plans de développement de Fokontany (PDF) sont élaborés et validés par les habitants. Au moins trois plans de codéveloppement associant les communes urbaines à une dizaine de communes rurales mitoyennes sont initiés. En année 3, tous les Fokontany des quatre villes ont élaboré au moins un plan d'actions biennal. La part d'investissement sur fonds propres communaux augmente chaque année. En année 5, 30 % de l'enveloppe du fonds de développement des Fokontany (FDF) sont consacrés à des actions inter-Fokontany en milieu urbain ou dans l'hinterland rural. Au moins 60 % des actions financées améliorent l'accès des populations aux services de base (dans le sens des ODM : eau, alimentation, santé, éducation). Les investissements de proximité représentent en moyenne 1 500 MgA/an par habitant impliqué dans la démarche. Chaque ouvrage fait l'objet d'un contrat de gestion et d'entretien avec la commune, régulièrement évalué par la Commission du fonds de développement des Fokontany (CFDF). En année 5, les quatre CFDF fonctionnent comme des commissions "extra" municipales et sont pris intégralement en charge sur le budget communal.	Système de Suivi-Evaluation interne au programme. PCD et PDF. Programmes d'actions biennaux. Contrat de gestion des ouvrages. Tableau de bord comptable du FDF. Budgets primitifs et comptes administratifs communaux. Procès-verbaux de réunion de décision CFDF. Procès-verbaux des conseils municipaux. Cahier des charges et rapports des études "Fonds d'Aide à la Décision".	Il n'y a pas de conflits politiques majeurs au sein des organes de la commune. La commune a la capacité d'apporter sa contribution financière aux infrastructures et aux dispositifs.

Objectifs et résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<p>R.3 : La maîtrise d'ouvrage communale est effective avec l'appui des services techniques déconcentrés de l'Etat et permet la réalisation d'actions de qualité.</p>	<p>Les services techniques de la commune participent régulièrement aux réunions de chantiers.</p> <p>Les codes de financement FDF et des marchés publics sont respectés.</p> <p>En année 5, la structure intercommunale assure moins de 25 % de la maîtrise d'oeuvre des actions de proximité.</p> <p>90 % des réalisations sur cofinancement FDF sont de qualité satisfaisante.</p> <p>L'implication des opérateurs locaux dans les réalisations des programmes d'actions biennaux augmente régulièrement.</p> <p>Les entreprises sont payées par le Trésor Public dans les délais impartis.</p> <p>Chaque commune dispose d'un plan de formation pour ses élus et personnels et a réalisé au moins trois sessions de formation.</p> <p>Chaque commune urbaine a réalisé au moins 3 études de planification ou d'infrastructures structurantes.</p>	<p>Evaluation des plans de formation des élus et personnels communaux.</p> <p>Tableau de bord comptable du FDF.</p> <p>Bilan annuel des procédures d'appel d'offres.</p> <p>Procès-verbaux de réunions de chantier.</p> <p>Evaluation annuelle de la qualité des ouvrages.</p> <p>Attachements et décomptes des entreprises.</p>	<p>Des textes législatifs précisent les conditions de collaboration entre les services techniques déconcentrés et les communes.</p> <p>Des prestataires compétents répondent aux appels d'offres communaux.</p>

Objectifs et résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<p>R.4 : Un outil communal de recensement et de recouvrement des impôts et taxes fonctionne de manière performante.</p>	<p>A la fin de l'année 2, quatre régies financières communales sont opérationnelles.</p> <p>Deux ans après la première édition des rôles par la régie financière communale, les recettes liées aux impôts ont doublé.</p> <p>A la fin de l'année 3, les quatre communes ont défini une politique de taxation locale en concertation avec les opérateurs économiques.</p>	<p>Rapport d'audit organisationnel et financier des régies communales.</p> <p>Budgets primitifs et comptes administratifs communaux.</p> <p>Loi sur la fiscalité locale et les clefs de répartition des recettes.</p>	<p>La répartition des ressources fiscales locales entre les différents niveaux de collectivités locales décentralisées et l'État est équitable.</p> <p>La communalisation de la "chaîne fiscale" est inscrite dans la politique nationale.</p>
<p>R.5 : Des services de concertation et d'appui aux communes sont mutualisés à une échelle intercommunale, en partenariat avec la Région, collectivité territoriale décentralisée.</p>	<p>En année 2, un structure intercommunale existe officiellement. En année 3, elle est dotée d'une équipe technique opérationnelle. L'équipe technique dispose d'un plan de formation pluriannuelle. La structure intercommunale gère la totalité des fonds d'étude et de formation, dès la troisième année. Les modalités de gestion intercommunale d'une enveloppe financière pour les investissements de proximité, sont définies en année 4. Un "contrat de plan pluriannuel" technique et financier est négocié avec l'Etat et la Région, en année 5.</p>	<p>Délibérations communales. Compte d'exploitation prévisionnelle. Statut de l'intercommunalité. Plan de formation du personnel technique. Rapport d'audit des fonds et de la structure intercommunale. Compte-rendu des réunions avec la Région. Contrats de plan Etat/Région.</p>	<p>Les règles de fonctionnement de l'intercommunalité sont précisées par la législation nationale. L'Etat inscrit des fonds de soutien à l'intercommunalité. Les fonctions de la collectivité territoriale décentralisée régionale sont précisées.</p>



Expérimentation au CEFFEL

9. FICHE PROJET FERT « CEFFEL »

« Le CEFFEL : Pour Accompagner La Structuration Et L'organisation De La Filière Fruits Et Légumes »

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	145
9.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	147
9.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT	148
9.2.1. Tableau d'identification du projet	148
9.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre	150
9.2.3. Description du projet.....	150
9.2.4. Résumé du déroulement du projet	151
9.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	152
9.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET	153
9.3.1. Pertinence.....	153
9.3.2. Efficacité	155
9.3.3. Pérennité / Viabilité	157
9.3.4. Efficience.....	157
9.3.5. Impact.....	158
9.4. CONCLUSIONS	159
9.5. ANNEXES DU RAPPORT.....	160
9.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées	160
9.5. Annexe 2. : Liste des documents consultés	160
9.5. Annexe 3. : Illustration de la démarche de FERT	161
9.5. Annexe 4. : Illustration des financements du projet CEFFEL.....	162
9.5. Annexe 5. : Cadre logique REVISE (année 3 et 4)	163
9.5. Annexe 6. : indicateurs de resultats.....	167

Liste des acronymes

AT	Assistant Technique
CEFFEL	Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes
CSA	Centre de Services Agricoles
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
FIFATA	Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha (Association pour le Progrès des Paysans)
FORMAGRI	Foibe Ifampiofanan'ny Tantsaha - ou Association pour la formation paysanne
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MAP	Madagascar Action Plan
SCV	Semis sous Couvert Végétal
SIF	Solidarité des Intervenants sur le Foncier (Sehatra lombonana ho an'ny Fananantany)
	Sehatra lombonana ho an'ny Fananantany
SIEL	Service d'Information Economique des Légumes

9.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

L'évaluation du projet «Le CEFFEL (Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes) pour accompagner la structuration et l'organisation de la filière fruits et légumes) était limitée à une seule journée (de 7h30 à 15h00) et a eu lieu le jeudi 27 mai à Antsirabe.

L'évaluation a concerné :

- un entretien le matin avec RAJAONAH Solange, Représentante de FERT à Madagascar ; TOMMASINO Laurence, AT en appui transversal aux activités de FERT à Madagascar et coordinatrice du projet « services » ; RAJOHANESA Mamy, Président de FIFATA, Président de l'association CEFFEL, Président de l'association SIF et RAVELOMANANA Colette, directrice de FIFATA ;
- ensuite, l'évaluateur a participé au troisième comité de pilotage annuel qui était programmé ce jour, suivi d'une visite guidée du site d'expérimentation du centre CEFFEL; il s'agit d'une rencontre annuelle (depuis 2008) des représentants de l'Ambassade de France/AFD, du MAEP et de la DRDR, des OP partenaires et de FERT/FIFATA (à ce comité de pilotage a participé donc pour le compte de l'AFD, Laura Charles, Chargée de Projets AFD, Pôle développement et appui aux ONGs) ;
- trop peu de temps restait ensuite pour la visite des exploitations familiales et ainsi la visite s'est limitée à 1 seule exploitation et l'entretien avec 3 membres d'une coopérative de production de légumes.

9.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

9.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Le CEFFEL : pour accompagner la structuration et l'organisation de la filière fruits et légumes			
N° du projet :				
Pays de réalisation :	Madagascar			
Secteur :	Agriculture - Structuration des organisations paysannes			
ONG Française (maître d'ouvrage)	FERT, présent depuis 1985 à Madagascar.			
Partenaire local principal :	FIFATA : Fikambanana Fampivoarana ny TAntsaha (Association pour le Progrès des Paysans) - Organisation paysanne faitière			
Autres partenaires locaux (principaux):	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'expérimentation: <ul style="list-style-type: none"> o Centres et Instituts techniques o FIFAMANOR : culture de pomme de terres o FOFIFA : parcelles de démonstration de riz pluvial o ONG partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ AVRDC : essais de nouvelles variétés ▪ TAFA : parcelles de démonstration de SCV ▪ RTM : agriculture biologique o Universités Européennes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ULB (Bruxelles) : lutte biologique contre les bactéries (Pomme de terre, tomate, riz pluvial) ▪ BIRD (Turin) : Association de cultures ▪ arbres fruitiers - légumes - Relations institutionnelles : Ministère de l'agriculture/DRDR et CSA/FRDA :- Fournisseurs d'intrants : SEMANA (semences potagères), ITA, GUANOMAD (engrais organiques) 			
Date de démarrage et d'achèvement du projet	Phases précédente (MAEE/SCAC/AFD) : - avril 2007-mai 2009 Phase actuelle : (AFD) : - juin 2009-mai 2011			
Budget total du projet et par année : (phase ayant fait l'objet d'un financement MAEE) :				
Convention n°	Période	Durée (mois)	Budget	Réalisé
2007/3012 + Avenant	1.04.07 - 31.05.08	14	134 290€	133 250€
2008/3260	1.06.08 - 31.05.09	12	114 975€	114 585€
AFD CMG 1322	1.06.09 - 31.05.11		273 000€	
Total		50	522 265€	(247 835€)

Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	<ul style="list-style-type: none"> - Projet en cours « CEFFEL »/ Financement AFD : <ul style="list-style-type: none"> o Convention n° AFD CMG 1322 : 1.06.09 - 31.05.11 (24 mois) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant de la requête au titre de l'exercice 3 ▪ (avril 2009 - mars 2010) 57.400 €
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	<ul style="list-style-type: none"> - les autres partenaires Européens privés de FERT - revenus propres de l'action : 8% (recettes d'exploitation agricole, frais d'écolage, frais de formation, prestation de services,...)
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Projet antérieur « Appui au développement des filières fruitières et légumières sur les hautes terres de Madagascar »: <ul style="list-style-type: none"> o Convention n° C020028+Avenant: octobre 2002 - mars 2007 (54 mois) : 430.000 € - Projets antérieurs « CEFFEL »: <ul style="list-style-type: none"> o Convention n° 2007/3012 + Avenant : 1.04.07 - 31.05.08 (14 mois) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant de la requête au titre de l'exercice 1 ▪ (avril 2007 - mars 2008) 67 146 € o Convention n° 2008/3260 : 1.06.08 - 31.05.09 (12 mois) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant de la requête au titre de l'exercice 2 ▪ (avril 2008 - mars 2009) 57.400 €
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet	Non applicable
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	<p>Le projet n'a pas fait l'objet d'évaluation externe. Une évaluation externe est prévue en dernière année dans le cadre de la Convention n° AFD CMG 1322.</p> <p>Chaque année, un comité de pilotage constitué de représentants de l'Ambassade de France /AFD, du MAEP et de la DRDR, les OP partenaires et FERT/FIFATA, évalue l'avancée du projet. Les deux premières réunions du comité ont eu lieu les 27.03.08 et 16.04.09.</p> <p>Le projet antérieur, Convention n° C020028+Avenant (« projet d'appui au développement des filières fruitières et légumières sur les Hautes Terres de Madagascar », oct02-mars07), a fait l'objet d'une auto-évaluation par les OP partenaires, facilitée par FORMAGRI (nov-dec 2006).</p>

9.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

Les régions des Hauts Plateaux (dont les régions Vakinankaratra et Itasy où le projet CEFFEL intervient pour l'appui aux groupements de producteurs de fruits et de légumes) consacrent des superficies agricoles importantes aux cultures maraîchères et aux cultures de rente. La production de fruits, traditionnellement concentrée sur la côte Est s'étend progressivement sur les Hauts Plateaux (productions tempérées) permettant l'augmentation de façon substantielle des revenus des agriculteurs.

Les fruits ne font l'objet d'aucune gestion particulière et la maîtrise des itinéraires techniques des cultures fruitières et légumières est très faible.

Le riz qui est la culture dominante est pratiquée sur de petites surfaces. Les fortes fluctuations de prix d'une année sur l'autre constituent un risque pour les exploitations agricoles qui se spécialisent uniquement autour de cette activité.

Pour le maraîchage, des zones de production dans l'ensemble du pays s'accroissent en se spécialisant souvent dans une ou deux spéculations (tomate, oignon, carotte ...) alors que l'on note une demande croissante des citadins pour une plus grande diversité de produits (choux fleurs, petits pois, poireaux ...). Le maraîchage pratiqué en culture de contre saison dans les rizières asséchées (d'avril à octobre) permet également un complément de revenu important pour les producteurs.

La filière fruits et légumes est peu structurée. Les producteurs connaissent peu les marchés pour écouler leurs produits. Le nombre de professionnels capables de s'engager pour le développement des filières fruits et légumes est encore trop restreint.

FIFATA, créée en 1989 à l'initiative de quelque 500 agriculteurs des régions Vakinankaratra et Amoron'i Mania a été constituée autour de la nécessité de développer des services pour la population agricole au niveau des différentes régions. Le besoin de formation et d'expérimentation pour une agriculture professionnelle, en particulier autour de la filière fruits et légumes pour les régions Vakinankaratra et Itasy était évident.

9.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire)

Le projet vise à favoriser, à travers la consolidation du CEFFEL, une structuration des producteurs autour du secteur des fruits et légumes.

Pour répondre aux problématiques citées ci-dessus, le projet actuel (et les phases antérieures) vise à atteindre les résultats suivants :

1. Accompagner la structuration de la filière et l'émergence de leaders agricoles susceptibles de prendre en main le développement de cette filière. Le projet accompagne actuellement 25 coopératives avec 362 membres, 14 associations avec 410 membres et 360 producteurs individuels de 24 fokontany pour un service de vulgarisation technique de proximité.
2. Renforcer l'assise professionnelle du CEFFEL et accompagner l'association vers l'autonomie de gestion. Dans la phase actuelle le CEFFEL essaie de maintenir un fort ancrage paysan et d'ouvrir le CEFFEL à d'autres professionnels de la filière
3. Proposer à un plus grand nombre de producteurs des formations de qualité spécialisées en fruits et légumes au niveau du centre de formation CEFFEL. Elle vise le développement d'une fonction de « vitrine des productions fruitières et légumières »
4. Développer un pôle d'expérimentation en adéquation avec les interrogations des producteurs. Ceci se fait avec l'appui de partenaires divers (autres projets,

universités,...). Le projet envisage une large diffusion des résultats des expérimentations.

5. Développer sur un vaste territoire un service d'information économique, réactif et de proximité, sur les marchés des fruits et légumes. Il s'agit du Service d'Information Economique des Légumes (SIEL) qui est un service d'information économique, réactif et de proximité, sur les marchés des fruits et légumes dans les différentes régions du pays.

Le projet dispose des infrastructures d'accueil pour 50 stagiaires en internat, des salles de formation et réfectoire et bâtiments d'exploitation, de 2ha de maraîchage avec plus de 15 spéculations et de 6 ha d'arboriculture (fruitières tempérés), sur une exploitation totale d'environ 15 ha de terrains mise à disposition par la commune de Antsirabe. Le CEFFEL est une initiative FERT/FIFATA avec forte implication de FERT, avec la mise à disposition d'un AT pour l'appui à l'association CEFFEL et au centre du même nom. Le projet dispose d'un secrétaire exécutif, un comptable, 3 formateurs, une animatrice de formation, un responsable de l'exploitation et des expérimentations sur le centre, une animatrice chargée du recueil des données SIEL et de 6 animateurs/techniciens agricoles pour l'appui-conseil de proximité. Une équipe constituée d'un chef de culture, 2 ouvriers agricoles et 2 bouviers assurent les travaux sur l'exploitation agricole.

9.2.4. Résumé du déroulement du projet

A Madagascar, FERT est partenaire de FIFATA (OP d'envergure nationale) depuis 1989. Elle accompagne FIFATA dans le développement de services aux agriculteurs et la défense d'une agriculture familiale, professionnelle et compétitive. Ce projet CEFFEL (de même que le projet « développement et structuration professionnelle agricole dans les régions Sud de Madagascar ») est conduit dans le cadre d'un partenariat étroit FERT-FIFATA.

Dans le cadre de ce projet, FERT et FIFATA accompagnent 25 coopératives (362 membres) et 14 associations (410 membres) + 360 producteurs de 24 fokontany dans les régions Itasy et Vakinankaratra, avec un service de vulgarisation de proximité et un service de conseil à l'exploitation familiale. Le projet offre des formations dans le centre CEFFEL et sur le terrain.

Les formations sur le terrain dans les deux régions Itasy et Vakinankaratra, concernent le maraîchage (différentes spéculations), la fertilisation, le traitement phyto-sanitaire, l'arboriculture, la gestion et appui socio-organisationnel. Le Centre CEFFEL s'adresse plus particulièrement aux agriculteurs des 10 régions d'intervention de FIFATA.

Le CEFFEL fait des expérimentations et la démonstration de techniques (rendements obtenus avec trois doses d'engrais Guanomad, rendements de haricot vert obtenus avec différents types d'engrais organiques,...). L'expérimentation permet d'avoir des échanges sur les risques avec les agriculteurs.

Par ailleurs le CEFFEL héberge des formations ponctuelles de formateurs agricoles et conseillers agricoles. Les coûts de ces formations ne sont pas imputés au projet CEFFEL.

Le projet a mis en place depuis janvier 2006, un Service d'Information Economique des Légumes (SIEL) d'abord dans 4 régions (Vakinankaratra, Itasy, Analamanga, Alaotra Mangoro) puis étendu à 5 autres régions (Haute Matsiatra, Ihorombe, Amoron'i Mania, Anosy, Atsimo Andrefana,). L'objectif du SIEL est d'apporter aux producteurs de légumes une information économique transparente, notamment par affichage public des prix des légumes sur les marchés spécialisés, et ainsi de favoriser leur réactivité et d'améliorer leur capacité de négociation. Ce service a été mis en place à la demande des producteurs de légumes comme réponse du projet à l'organisation (difficile) de la commercialisation.

9.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Pour la suite du projet FERT envisage à accompagner l'association CEFFEL vers l'autonomie totale surtout en diversifiant ses sources de financements lui permettant d'assurer des services de qualité dans les champs de la formation, de l'information économique et de l'expérimentation.

Pour cela FERT et FIFATA accompagneront l'association CEFFEL dans la recherche de financements ; le cas échéant, FERT et FIFATA pourront formuler un projet d'accompagnement du CEFFEL vers cette totale autonomie de gestion.

9.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
9.3.1. Pertinence	
<p>9.3.1.a. Les priorités du projet sont-elles conformes aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local ?</p> <p>9.3.1.b. Articulation du projet avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux (institutionnels ou non).</p>	<p>Le projet est en adéquation avec le MAP pour le développement rural et en particulier en ce qui concerne la promotion des activités orientées vers le marché, de la diversification des activités agricoles et d'accroissement de la valeur ajoutée à travers l'organisation des acteurs autour d'une filière.</p> <p>Le projet s'aligne à la politique Malgache de financement des services à l'agriculture (Centres de Services Agricoles et la création d'un Fonds de Développement Agricole) en présentant une offre de services et des formations au niveau du CEFFEL, que les CSA (à travers le FRDA) peuvent valoriser. Le centre offre des services de conseils agricoles directs aux groupes, coopératives et associations dans un esprit de «conseil agricole» comme alternative aux services de vulgarisation habituels «top down» des services déconcentrés de l'état. Malgré une information régulière et proactive de ces formations aux CSA et au DRDR (et au MAEP) sur ces services, la mise en œuvre concrète de la Stratégie de Services aux Agriculteurs, de concert avec les services déconcentrés de l'état ne semble pas très développée⁴. Cette démarche d'organisation de services propres est compatible avec le modèle des organisations faitières au Nord qui ont développé de façon plus efficace les services au sein de la faitière même.</p>
<p>9.3.1.c. suite: Plus spécifiquement les ONGs qui assurent l'exécution des activités du projet font-elles l'objet d'un agrément ?</p>	<p>FERT travaille à Madagascar dans le cadre d'un accord de siège avec les autorités de tutelle. Plusieurs conventions existent avec des partenaires, universités et instituts de recherche sur les expérimentations mise en œuvre au centre CEFFEL.</p>
<p>9.3.1.d. Les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins sont-elles cohérents ?</p>	<p>Le projet CEFFEL répond aux besoins de formation technique et économique en fruits et légumes pour lequel l'offre n'était pas suffisamment développée et donne de la valeur à la profession de l'agriculteur, nécessaire à faire gagner la confiance et la fierté des agriculteurs professionnels autour de la profession d'agriculteur et autour des filières spécifiques.</p> <p>Le projet envisage la mise en place d'un nouveau type de techniciens agricoles avec une vision plus large que la « vulgarisation technique » habituelle : ils doivent évoluer vers des conseillers agricoles en appliquant des outils d'aide à la décision. Il est évident que l'appui-conseil à la carte en appui à l'exploitation agricole, s'il est bien mené, réaliste et adapté, recevra l'aval des producteurs. La mission n'a pas été en mesure de vérifier si ces outils sont vraiment utilisés et appropriés par les exploitants agricoles et si les techniciens se comportent comme des vrais conseillers agricoles. Pour</p>

⁴ Malgré le fait que FERT et FIFATA ont été partie prenante dans la réflexion de la stratégie de services aux agriculteurs sur le plan national.

	<p>l'exploitation visitée, par exemple, les producteurs ont parlé de l'intermédiation de l'animateur pour la recherche d'un fournisseur de motopompe pour l'irrigation.</p> <p>Le CEFFEL donne des formations aux organisations, aux techniciens agricoles à la demande et a également formé les techniciens du projet AFD « BVPI SEHP » par exemple.</p> <p>Les expérimentations sur le centre semblent intéressantes et répondre aux besoins des producteurs. Les expérimentations sont également inspirées par les universités et les centres de recherche qui trouvent au centre CEFFEL un bon terrain d'expérimentation. D'autres expérimentations sur l'irrigation, malgré la demande des paysans, ne semblent pas être prise en considération. L'ambition d'une ouverture du centre CEFFEL vers des OP et les professionnels de fruits et légumes permettra de mieux intégrer d'autres demandes des producteurs dans la recherche.</p> <p>Les résultats de ces expérimentations sortent néanmoins lentement et l'information passe d'abord surtout de façon interne et pour un nombre limité d'intéressés. Le projet se conforme également aux principes de la recherche formelle/scientifique qui passent de l'expérimentation au centre vers l'expérimentation sur site. Ce cycle prend beaucoup de temps et pourrait éventuellement être raccourci par une recherche-action plus directe et immédiate sur le terrain même (ciblant la catégorie d'agriculteurs innovants et un peu plus aisé).</p>
<p>9.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?</p>	<p>La relation unilatérale/préférentielle des 5-6 faitières avec leur partenaire principal (AFDI, FERT, USAID,...) est apparemment un mode d'action. D'un côté ceci pourra être apprécié comme « paternaliste » et contraignant pour le développement du partenaire. De l'autre côté, vue le degré de maturité encore fragile des faitières il est également prudent de « protéger » les faitières des financements qui dépassent leurs capacités organisationnelles et d'absorption actuelles en s'ouvrant à plusieurs bailleurs à la fois.</p>
<p>9.3.1.f. Plus généralement, les objectifs, stratégies et activités correspondent-elles à l'état de l'art dans le champ du projet retenu ? Le projet est-il innovant ?</p>	<p>Le projet est innovant par rapport aux stratégies de vulgarisation en vigueur au niveau des services déconcentrés dans sa démarche d'appui-conseil à l'exploitation agricole. Le centre de formation est innovant par ses formations à la carte. Plusieurs centres de formation agricoles et collèges existent sur le territoire. Il serait intéressant de s'échanger sur les résultats et la complémentarité entre ces différents centres.</p> <p>Le travail de FERT est comparable dans son appui à la structuration des organisations paysannes avec le travail d'AFDI. Les deux ONGs s'alignent aux ambitions sectorielles Malgaches en appui au CSA à travers la mise en place des CSA et des FRDA (avec la réhabilitation des Chambres d'Agriculture par AFDI).</p>
<p>9.3.1.g. Le document de projet et le cadre logique présentent-ils de façon claire et cohérente les enjeux et la stratégie choisie par rapport à ces éléments contextuels ?</p>	<p>Le cadre logique (voir annexe) est assez clair par rapport aux objectifs et les résultats visés, et quantifie les résultats visés (voir chapitre 3.2. efficacité pour l'atteinte des résultats).</p>

9.3.2. Efficacité	
9.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (qualitatif) ?	Dans le cadre logique, les indicateurs de l'objectif spécifique du projet (2007-2011) sont partiellement quantifiés, ce qui permet une analyse de l'atteinte des résultats :
9.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?	<ul style="list-style-type: none"> - les relations de partenariat avec les autres acteurs de la filière sont réalisées à travers les multiples contacts et relations (formelles et informelles) ; - le CEFFEL a dans sa stratégie actuelle de proposer en appui aux autres professionnels et OP membres de FIFATA ; l'autonomie de gestion du CEFFEL n'est pas encore atteinte ; - le CEFFEL dispense depuis 2007 autour de 21 à 32 sessions de 3 à 4 jours pour 12 à 18 personnes (surtout la dernière année une augmentation significative est à noter). A titre de comparaison par rapport aux objectifs visés en année 3 (document projet révisé années 3 & 4) de 1250 hommes jours de formation, la dernière année (juin 2009-mai 2010) montre les résultats suivants : 123 jours de formation, pour 568 bénéficiaires et 2288 hommes/jours de formation en total. L'objectif tel que révisé dans le document projet années 3 & 4, objet du contrat avec l'AFD, a donc été dépassé. Les indicateurs étaient revues considérablement (année 3 et 4) mais répond aux approches acceptés par le bailleurs, par exemple dans le dossier initial on visait 5.150 hommes/jours de formation. <p>Les tableaux de suivi mis en place permettent de recenser de manière précise l'ensemble des activités mises en œuvre au centre ou sur le terrain par l'ensemble de l'équipe. Des évolutions sont en cours pour intégrer les évolutions permises chez les paysans grâce aux services rendus (diversification des productions, augmentation des surfaces, des rendements, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - plusieurs conventions de partenariat sont signées avec des organismes de recherche appliquée. L'objectif visé était de 47 essais en 4 ans et les réalisations au nombre de 35 au cours des 3 premières années (10 en année 1, 10 en année 2, 15 en année 3). - le SIEL concerne 9 régions et les informations « prix-volumes » sont affichées dans 7 régions sur 21 marchés ce qui se rapproche des ambitions (« au moins 21 marchés dans 7 régions au terme du projet ») <p>La présentation des résultats faite lors du comité de pilotage (nombre de formations, nombre de participants,...) ne compare pas ces résultats atteints par rapport aux prévisions dans le cadre logique .</p> <p>Le centre CEFFEL donne beaucoup d'importance à la communication (production d'un DVD sur la profession agricole (« Fier d'être un paysan professionnel »), en langue Malgache ; une personne responsable pour la communication envers les ONGs, CSAs,... ; les séances portes ouvertes, l'implication des radios locales pour la diffusion,...</p> <p>Dans la phase antérieure, le projet visait la mise en relation directe des producteurs avec les commerçants preneurs (supermarchés par ex) visant à raccourcir la chaîne des intermédiaires). Ceci n'a pas été une grande réussite puisque les conditions de qualité n'étaient pas remplies et les délais de paiement (45 jours) incompatibles avec les besoins rapide de</p>

	<p>trésorerie des paysans. La création du SIEL était l'alternative proposée aux producteurs pour mieux maîtriser les marchés. Ceci permet/oblige les producteurs à prendre des décisions eux-mêmes par rapport à la vente de leurs produits. En dehors de ce dispositif SIEL, peu d'attention est accordée à la commercialisation des produits (ce qui ne fait volontairement pas l'objet du projet actuel réajusté).</p>
<p>9.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>9.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>Les IOVs sont néanmoins peu explicités ou quantifiés au niveau des résultats.</p> <p>Les outils de suivi se limitent également au suivi des paramètres de type: nombre de formations, nombre de participants,... mais ne mesure pas les effets des interventions au niveau des résultats visés.</p> <p>Les IOVs étaient bien pertinents mais une séance de travail entre FIFATA/FERT et OP aurait permis de quantifier davantage ces IOVs. Le comité de pilotage pourrait ensuite valider ces IOVs. Ceci aurait également permis une meilleure analyse interne de l'avancée du projet par rapport aux ambitions initiales.</p>
9.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus , pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?	Voir ci-dessus.
9.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?	Rien à signaler
9.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / requises et a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?	<p>La relation entre FERT et FIFATA est régie par une convention cadre pour le développement de l'association professionnelle FIFATA. Les moyens nécessaires à FIFATA sont déterminés à partir de programmes annuels ou pluriannuels. Suivant cette convention, toutes les recherches d'aide extérieure et des propositions des offres d'aides sont examinées ensemble « pour préserver les acquis et l'esprit de FIFATA ».</p> <p>La convention cadre entre FERT et FIFATA et des contrats par projet permettent à clarifier les rôles et l'esprit de la collaboration. Il est constaté que le rôle des ATs de FERT est toujours très déterminant dans la vie du projet et dans la vie organisationnelle du partenaire CEFFEL/FIFATA. Un transfert de compétences et un programme de renforcement des capacités suivant un diagnostic organisationnel semble être indiqué (et il semble d'ailleurs prévu).</p>

9.3.3. Pérennité / Viabilité	
9.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?	<p>Les amendements des statuts et du règlement intérieur avec l'ouverture de l'association à de nouveaux collèges de formation, l'augmentation du nombre de membres du CA et la plus forte représentativité de FIFATA et des producteurs est louable en vue d'une plus forte responsabilisation du partenaire. En plus il est prévu la préparation de l'association au transfert progressif de gestion (formations spécifiques pour les élus) ce qui devient très urgent vu que le projet tend vers sa fin (mai 2011).</p> <p>Même si le CEFFEL met l'accent sur la génération de revenus et sur l'autofinancement (qui atteint 8% actuellement) on est conscient que la formation agricole et la gestion d'un centre de formation ne peut jamais être autosuffisant et nécessitera un appui continue externe.</p>
9.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?	Voir ci-dessus par rapport aux besoins d'un diagnostic organisationnel et un plan de renforcement des capacités.
9.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux dans le cas de projets avec renforcement des capacités.	
9.3.4. Efficience	
9.3.4.a. Le décali d'exécution du projet correspond-il à la proposition initiale ?	En général, l'équipe de projet est stable (leur engagement est ferme malgré que les salaires soient modestes). Les actions sont menées avec un rythme qui ne permettra peut-être pas d'atteindre à temps les objectifs et résultats visés (autonomie de gestion, structuration de la filière,...).
9.3.4.b. Les retards éventuels sont-ils externes au projet ou non prévisibles à l'origine ?	
9.3.4.c. Un système de suivi a-t-il été mis en place et correctement utilisé ?	Le système de suivi est défailant dans le sens qu'il se limite au niveau de mesure de quelques « outputs » (nombre de formations par exemple) et ne mesure pas les « outcomes » (la qualité et les effets des formations et des appuis-conseils).

<p>9.3.4.d. Les ressources humaines matérielles et financières ont-elles été mobilisées conformément aux prévisions ?</p> <p>9.3.4.e. Des retards ou des dépassements significatifs ont-ils été constatés conduisant à la réorganisation ou à la réduction des activités prévues ?</p>	La mission n'a pas suffisamment pu approfondir cet aspect.
<p>9.3.4.f. Dans le cas d'un éventuel partenaire local (ou de plusieurs), la prestation réalisée ou l'appui apporté ont-t-il été à la hauteur de ce qui était attendu ou nécessaire ?</p> <p>9.3.4.g. Dans ce dernier cas négatif, l'ONG a-t-elle pu l'anticiper, et/ ou a-t-elle su réagir rapidement ?</p>	Idem
9.3.5. Impact	
<p>9.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ?</p> <p>9.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après, si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liées au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?</p>	<p>En ce qui concerne les impacts, FERT dit clairement que « Les projets ne sont pas un but en soi mais un moyen au service d'une action ». FERT conduit des actions de long terme avec des moyens de court terme (projets) et des transitions à assurer. »</p> <p>L'auto-évaluation menée en 2007 conclut que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les techniques culturelles existantes se sont améliorées au sein des groupements et plus largement au niveau du village, et que les productions se sont diversifiées ; les producteurs affirment également que leurs rendements moyens ont augmenté, que les prix de vente des produits ont également tendance à augmenter, et que les charges des OP diminuent ; - on note la mise en place d'une organisation pour l'utilisation et la gestion du matériel, une transparence dans la gestion financière du groupement, un meilleur respect du règlement intérieur, l'ensemble des membres de l'OP se responsabilise et la vie associative se développe ; les élus des OP ont développé des compétences et s'impliquent davantage dans la gestion ; - on constate une répartition des tâches au sein de l'OP et une organisation du regroupement des produits avec l'augmentation du volume des ventes en commun de l'OP et ainsi d'accroître les recettes ; cependant, l'OP en tant que structure de commercialisation en commun semble encore inadaptée par rapport aux habitudes commerciales des acheteurs ; il apparaît aussi que cette commercialisation commune est prématurée pour les membres des OP, préférant vendre individuellement leurs produits.
<p>9.3.5.c. Existent-ils des perspectives d'effet à plus long terme ?</p>	Rien à signaler

9.4. CONCLUSIONS

Comme conclusion nous pouvons récapituler les points forts et les points faibles du projet. Concernant les points forts :

- le projet a mis en place un centre de formation et d'expérimentation qui est fonctionnel et performant ; les ambitions en termes de nombre de personnes formées sont atteints suivant la révision du projet pour les années 3 et 4 ; le nombre de groupes/associations de producteurs accompagnés, l'application et la diffusion du système SIEL s'approche des ambitions initiales ; un effort particulier sera nécessaire pour l'autonomisation de la gestion du projet et le renforcement des capacités du partenaire;
- le projet CEFFEL répond aux besoins de formation agricole (formation modulaire et adaptable à la diversité du public), met l'accent sur la formation pratique et donne la valeur nécessaire à la profession de l'agriculteur ;
- le projet envisage la mise en place d'un nouveau type d'animateurs « conseillers agricoles » avec une vision plus large que la « vulgarisation technique » ; cette approche de proximité du projet est très pertinente et semble fortement appréciée par les producteurs ; certaines compétences des techniciens semblent limitées
- le centre donne beaucoup d'importance à la communication sur ses services vers l'extérieur;
- il existe une convention cadre entre FERT et FIFATA avec une répartition claire des tâches sur le projet CEFFEL.

Les points du projet nécessitant une attention particulière sont :

- les résultats des expérimentations sont diffusés lentement; l'expérimentation sur l'irrigation, malgré la demande des paysans ne semble pas prise en considération ;
- l'accès aux moyens de production (en particulier le crédit) n'est pas évident ; le projet n'apporte pas d'appui financier direct aux producteurs ;
- le projet accorde peu d'attention à la commercialisation des produits (à part le SIEL) et ne donne pas de réponse aux problèmes de transport, d'écoulement de produits groupés,...
- les IOVs sont trop peu explicités, axé sur les « outputs » et pas sur les « outcomes » et les résultats atteints (nombre de formations, nombre de participants,...) ne sont pas comparés aux prévisions faites pour l'année ;
- il y a relativement peu d'articulation avec les services déconcentrés, à part le fait qu'ils sont bien informés de la démarche, des services offerts et qu'ils sont invités à participer au comité de pilotage.

9.5. ANNEXES DU RAPPORT

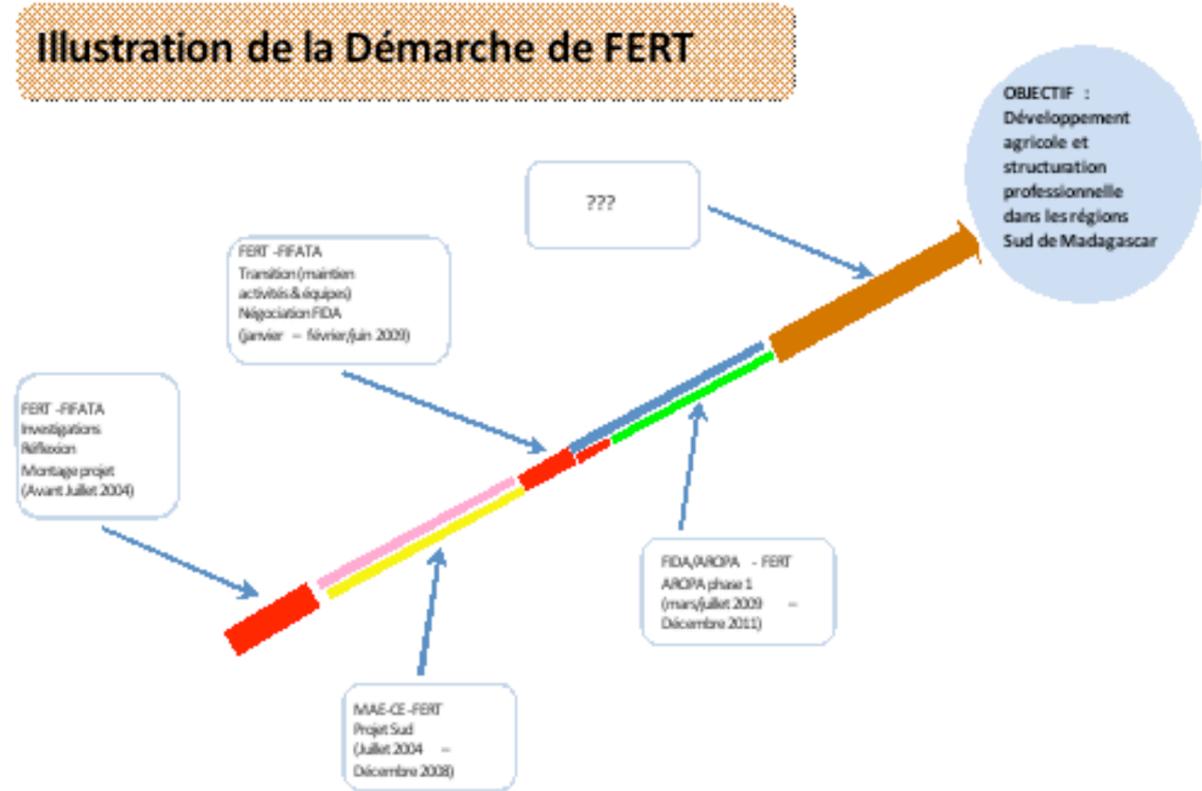
9.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées

RAJAONAH Solange	Représentante de FERT à Madagascar
TOMMASINO Laurence	AT en appui transversal aux activités de FERT à Madagascar et coordinatrice du projet « services »
RAJOHANESA Mamy	Président de FIFATA, Président de l'association CEFFEL, Président de l'association SIF
RAVELOMANANA Colette	Directrice de FIFATA
RAHAINGO VOLOLONA	Responsable de l'Unité de Politique de Développement Mireille Rural (UPDR), Ministère de l'agriculture
Faly	Animateur Régional CEFFEL
Rasolo	Animateur Rural CEFFEL
Coopérative FANEVA à Tsarafara (3 exploitants)	

9.5. Annexe 2. : Liste des documents consultés

- Projet Fianarantsoa-Toliara (FERT-FIFATA), DVD, décembre 2008.
- Fier d'être un paysan professionnel, FIFATA, DVD.
- Présentation synthétique des projets, PowerPoint, FERT.
- Documents de projet CEFFEL :
 - 2007-2011 :*
 - o dossier CEFFEL pour l'Ambassade de Madagascar
 - o budget et ressources
 - o carte de projet CEFFEL
 - o document de projet CEFFEL 2007-2011
 - Juin 2009- mai 2011 :*
 - o budget et ressources
 - o document de projet pour l'AFD (final avec annexes D,E modifiés le 06/08/2009)
 - o Plaquette de formation CEFFEL, 2010.
 - o Brochure de présentation CEFFEL, 2010
- Synthèse de l'évaluation des impacts du projet auprès des producteurs de fruits et légumes, FERT, Formagri, mars 2009.
- Comité d'évaluation - Projet "Fruits et Légumes ", PowerPoint, programme des journées du 12 et 13 mars 2007.
- « CEFFEL » Pour accompagner la structuration et l'organisation de la filière fruits et légumes, 3ème Comité de pilotage, 27 Mai 2010 (PowerPoint).
- Statuts et règlements intérieurs CEFFEL (9 Novembre 2009).
- Convention Cadre FERT-FIFATA, 23 mars 2010.

9.5. Annexe 3. : Illustration de la démarche de FERT



9.5. Annexe 4. : Illustration des financements du projet CEFFEL

Projet « CEFFEL »

« Le CEFFEL : pour accompagner la structuration et l'organisation de la filière fruits et légumes »

		Oct02 - Sept05 (36 mois)	Oct05 - Mars07 (18 mois)	Avr07 - Mars08 (12 mois)	Avr08 - Mai08 (2 mois)	Juin08 - Mai09 (12 mois)	Juin09 - Mai11 (24 mois)
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES FRUITIÈRES ET LÉGUMIÈRES SUR LES HAUTES TERRES DE MADAGASCAR (54 mois)							
Convention n °_C020028	MAE						
Avenant							
PROJET « Le CEFFEL : POUR ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET L'ORGANISATION DE LA FILIERE FRUITS ET LEGUMES » (50 mois)							
Convention n ° 2007/3012	Ambassade de France à Madagascar						
Avenant							
Convention n ° 2008/3260							
Convention n ° AFD CMG 1322	AFD						

9.5. Annexe 5. : Cadre logique REVISE (année 3 et 4)

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner le développement d'exploitations professionnelles de fruits et légumes, Accompagner l'association CEFFEL dans la gestion de son centre de formation (le CEFFEL) et le développement de services de qualité : formation technique et économique, conseil, information économique, expérimentation, création de références, Contribuer à la structuration de la filière fruits et légumes (organisation de la production et des marchés) et à l'émergence de leaders agricoles susceptibles de prendre en main le développement de cette filière. 	<ul style="list-style-type: none"> Le CEFFEL, à travers ses différents outils, joue un rôle primordial dans l'organisation et la promotion de la filière fruits et légumes à Madagascar. Les producteurs de fruits et légumes bénéficiaires des services du CEFFEL voient leurs conditions de travail et leur revenu s'améliorer 	<ul style="list-style-type: none"> Documents de politique sectorielle, Rapports annuels de FIFATA Comptes rendus des Comités de Pilotage annuels, Rapport d'évaluation du projet. 	
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la structuration de la filière et l'émergence de leaders agricoles Renforcer l'assise professionnelle de l'association CEFFEL Proposer à un plus grand nombre de producteurs des formations techniques et économiques de qualité spécialisées en fruits et légumes Développer un pôle d'expérimentation en adéquation avec les interrogations des producteurs Développer et animer sur un vaste territoire un service d'information économique, réactif et de proximité, sur les marchés des fruits et légumes 	<ul style="list-style-type: none"> Le CEFFEL est une association professionnelle, autonome, et dont les membres et partenaires reconnaissent la qualité des services rendus Des services (formation, expérimentation, conseil, création de références techniques et économiques, information économique) existent, sont de qualité, et bénéficient à un grand nombre de producteurs de fruits et légumes. 	<ul style="list-style-type: none"> Statuts et rapports d'activités et de gestion du CEFFEL Rapports d'activités du projet Sondages auprès des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de catastrophe naturelle majeure Le Gouvernement malgache poursuit une politique favorable à la production agricole et une politique de soutien aux OPA. L'Administration déconcentrée facilite les relations de partenariat avec les agriculteurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultats attendus	R.1.1. La filière fruits et légumes se structure et se professionnalise R.1.2. Les compétences des producteurs sont renforcées et des leaders s'engagent au service du développement et de l'organisation de la filière	<ul style="list-style-type: none"> • 60 groupements de producteurs structurés et opérationnels pour leurs membres • Nombre de professionnels maraîchers et arboriculteurs engagés au niveau local • Nombre de leaders engagés dans le développement de la filière au niveau régional ou national 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain • Rapports des animateurs • Entretiens auprès des OP régionales et nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • La région Vakinankaratra et la Commune Urbaine d'Antsirabe poursuivent leur soutien au CEFFEL en ne remettant pas en cause la convention de mise à disposition du site d'Andranobe. • Les communes bénéficiaires du SIEL restent fortement impliquées dans la bonne marche du service: gestion du panneau d'affichage, maintien de l'ordre public sur les marchés ... • Les partenaires engagés auprès du CEFFEL, ou de FERT-FIFATA, pour des expérimentations, des formations, la diffusion d'informations de marchés respectent les conditions de partenariat telles qu'elles ont été définies.
	R.2.1. Le CEFFEL est porté par la profession agricole et s'est ouvert à d'autres professionnels de la filière fruits et légumes R.2.2. Le CEFFEL est dirigé par des équipes professionnelles et des élus capables de gérer les activités et financements de façon autonome	<ul style="list-style-type: none"> • Un « club des amis » de l'association CEFFEL permet d'intensifier les liens avec la base • Le nombre de membres issus de la filière fruits et légumes est en augmentation et majoritaire dans les instances de gouvernance de l'association (AG, CA) • Nombre, qualité et compétence des salariés, évolution des activités mises en œuvre par cette équipe • Progression de l'autonomie de gestion et de l'autonomie financière 	<ul style="list-style-type: none"> • CR de réunion, PV des AG et réunions CA • CR des activités du club des amis de l'association CEFFEL • Rapport de gestion de l'association CEFFEL • Entretiens du personnel 	
	R.3.1. Des formations de qualité bénéficient à un grand nombre d'acteurs de la filière R.3.2. Des références techniques et économiques des productions de fruits et légumes sont disponibles et diffusées R.3.3. Le CEFFEL est une vitrine des productions fruitières et légumières	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations, nombre de personnes formées, nombre d'organismes ayant sollicité le CEFFEL pour des formations, • Qualité de l'outil pédagogique, qualité des formations, application post formation • Références techniques et économiques capitalisées, nombre de diffusions, type de support utilisé • Nombre de visiteurs et appréciations consignées dans le Livre d'or du CEFFEL. 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données « formations » • Evaluation des formations • Convention de partenariats • Liste des documents de formation • Rapports d'activités du CEFFEL • Livre d'or du CEFFEL • Articles de presse 	

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultats attendus (suite)	<p>R.4.1. Des essais répondant aux attentes des producteurs, sont mis en place par une équipe rigoureuse et en lien avec d'autres partenaires</p> <p>R.4.2. Des parcelles de démonstration sont mises en place en milieu paysan</p> <p>R.4.3. Les résultats des essais sont disponibles et diffusés largement, mais prudemment</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'essais conduits • Nombre de conventions de partenariat signées • Nombre de parcelles de démonstration mises en place en lien avec les essais menés au CEFFEL • Nombre de participants aux « journées de partage de résultats des essais » 	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de partenariats • Rapports de suivi des essais • CR journées de présentations • Articles et émissions radio 	
	<p>R.5.1. Les producteurs disposent d'une information de marché juste, réactive, et en proximité</p> <p>R.5.2. Le SIEL, présent dans au moins 7 régions et sur au moins 21 marchés, est un outil efficace de pilotage de la filière fruits et légumes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes rurales et de marchés bénéficiant du SIEL • Partenariats entre le CEFFEL/SIEL et les autres programmes et/ou dispositifs d'information économique. • Nombre d'informations renseignées chaque mois, nombre de diffusions • Témoignages de paysans qui ont valorisé les informations pour une prise de décision dans la gestion de leur exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données SIEL • Conventions de partenariat • Rapport de diagnostic et rapport d'activités CEFFEL/SIEL 	
Activités à développer	<p>A.1.1. Accompagner la structuration de la filière autour des services demandés par les producteurs et visant leur autonomisation</p> <p>A.1.2. Renforcer la collaboration entre les différents partenaires et structures impliqués dans la filière</p> <p>A.1.3. Soutenir les leaders à travers le renforcement de leurs compétences professionnelles (gestion, planification, représentation ...)</p>	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique : 1 VSI + 1 AT senior (1 mois/an) + appui FERT à Madagascar + missions siège • Equipe CEFFEL : 27 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des salariés mis à disposition du CEFFEL 	

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Activités à développer (suite)	A.2.1. Maintenir un fort ancrage paysan A.2.2. Ouvrir le CEFFEL à d'autres professionnels de la filière (en dehors de FIFATA) A.2.3. Renforcer, par un accompagnement dans l'action, les membres du Conseil d'Administration et de l'équipe technique dans leurs rôles respectifs afin de leur permettre de gérer leurs activités, financements et revenus de façon autonome	Moyens matériels : • Les investissements immobiliers et équipements acquis dans le cadre du projet antérieur et au cours des deux premières années de mise en œuvre du projet actuel	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes du CEFFEL • Comptes du projet • Inventaires de fin d'année 	
	A.3.1. Améliorer continuellement la qualité des formations et accroître le nombre de bénéficiaires A.3.2. Capitaliser et diffuser les références techniques et économiques des productions de fruits et légumes A.3.3. Développer une fonction de « vitrine des productions fruitières et légumières » A.3.4. Former les agents de terrain au métier de conseiller à l'exploitation familiale			
	A.4.1. Construire une expérimentation à partir de la demande paysanne A.4.2. Renforcer les compétences des équipes de terrain afin de mener à bien les démonstrations en milieu paysan A.4.3. Développer des partenariats avec les autres centres d'expérimentations et organismes de vulgarisation en fruits et légumes A.4.4. Diffuser largement, mais prudemment, les résultats des expérimentations			
	A.5.1. Accroître la performance du SIEL A.5.2. Etendre l'impact géographique du SIEL et accroître le nombre de produits concernés A.5.3. Améliorer l'animation et l'analyse des informations par les paysans pour valoriser le SIEL dans une démarche de conseil à l'exploitation			

9.5. Annexe 6. : indicateurs de resultats

	Services développés et bénéficiaires directs			
	Année 1 (1.04.07- 31.05.08)	Année 2 (1.06.08- 31.05.09)	Année 3 (1.06.09- 31.05.10)	Année 4 (1.06.10- 31.05.11)
	14 mois	12 mois <i>Rq. résultats disponibles au terme des 10 premiers mois</i>	12 mois	12 mois
Visites du centre CEFFEL (nombres de visites)	2387 (dont 957 élèves)	1442 (dont 263 élèves)	2200	2200
Formations au CEFFEL (personnes-jours)	1319	1054	1250	1400
Journées portes ouvertes et diverses rencontres	1 JPO (300 producteurs)	1 JPO 1 restitution essai (300 producteurs)	1 JPO 2 restitutions essais 1 atelier SIEL (500 producteurs)	1 JPO 2 restitutions essais 6 ateliers évaluations projet (1000 producteurs)
Accompagnement des producteurs par les animateurs de proximité	30 OP (1000 producteurs)	49 OP (1273 producteurs) 381 producteurs individuels	55 OP (1400 producteurs) 500 producteurs individuels	60 OP (1500 producteurs) 700 producteurs individuels
Parcelles de démonstration (PD) et d'application (PA)	100 PA (1000 producteurs)	100 PA (<i>dont 40 avec enregistrements technico-éco</i>) (1000 producteurs) 10 PD (200 producteurs)	100 PA (1000 producteurs) 40 PD avec enregistrement technico-éco (800 producteurs)	120 PA (1200 producteurs) 50 PD avec enregistrement technico-éco (1000 producteurs)
Nombre d'expérimentations et nombre de producteurs bénéficiaires	10 essais mis en place mais résultats non disponibles pendant l'année 1 (pas de bénéficiaires)	10 essais 1 restitution avec 50 producteurs et diffusion par les animateurs et formateurs	12 essais 2 restitutions (100 producteurs), suivi de l'application par le biais des PD et des animateurs	15 essais 2 restitutions (100 producteurs), suivi de l'application par le biais des PD et des animateurs
Nombre de marchés concernés par le SIEL (relevé et/ou affichage des prix)	Relevé : 15 Affichage : 11	Relevé : 18 Affichage : 16	Relevé : 20 Affichage : 17	Relevé : 21 Affichage : 17

Animation autour des tableaux SIEL	L'animation se fait dans les 5 marchés bénéficiant de la présence d'un animateur de proximité			
Création de références techniques et économiques	L'enregistrement des données techniques et économiques se fait pour chaque spéculation mise en place au CEFFEL soit plus de 100 enregistrements par an			
	Des enregistrements sont réalisés par les stagiaires en formation longue au CEFFEL (formation de conseillers agricoles) : plus de 400 enregistrements disponibles			
	Des enregistrements sont réalisés par les animateurs sur les parcelles d'application ou de démonstration (environ 50 par an)			
			Elaboration et diffusion d'un document de synthèse 2 fois/an	Elaboration et diffusion d'un document de synthèse 2 fois/an
Réunions de l'association CEFFEL (élus, membres, « amis »)	Chaque année : 6 réunions du comité de direction (avec les élus de FIFATA/CEFFEL) 4 réunions du CA du CEFFEL 1 Assemblée Générale			
			« Club des amis du CEFFEL » : 1 rencontre de 10 producteurs par région (x2 régions) et 1 au CEFFEL	« Club des amis du CEFFEL » : 2 rencontres de 10 producteurs par région (x2 régions) et 1 au CEFFEL



Grenier Communautaire Villageois

10. FICHE PROJET FERT « PROJET SUD »

« Soutien Au Renforcement De La Structuration Professionnelle Et À La Réduction De La Vulnérabilité Des Agriculteurs Dans La Province Autonomes De Fianarantsoa Et Toliara (Régions Haute Matsiatra Et Ihorombe)» (Appelé Par Fert « Projet Sud »)

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	170
10.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	171
10.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT	172
10.2.1. Tableau d'identification du projet	172
10.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre (problématique à laquelle le projet propose de répondre)	173
10.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire)	174
10.2.4. Résumé du déroulement du projet	174
10.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	175
10.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTAS DU PROJET.....	176
10.3.1. Pertinence.....	176
10.3.2. Efficacité	177
10.3.3. Pérennité / Viabilité	179
10.3.4. Efficience.....	180
10.3.5. Impact.....	181
10.3.6. Appréciatin globale: pointts forts / points faibles (sorti du rapport d'évaluation).....	182
10.4. CONCLUSIONS	182
10.5. ANNEXES DU RAPPORT.....	183
10.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées.....	183
10.5. Annexe 2. : Liste des documents consultés	183
10.5. Annexe 3. : Illustration des financements/phases du projet « Sud »	184
10.5. Annexe 4. : Communes rurales d'intervention du projet « Sud »	185
10.5. Annexe 5. : Cadre logique actualisé	186

Liste des acronymes

AT :	Assistant Technique
ANICO :	Animateur Communal
AROPA :	Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles et aux services Agricoles (projet MAEP, cofinancement FIDA)
CEF :	Conseil à l'Exploitation Familiale
CSA :	Centre de Services Agricoles
CEFFEL :	Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes
CSA :	Centre de Service Agricole
DRDR :	Direction Régionale du Développement Rural
FERT :	Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre
FIFATA :	Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha (Association pour le Progrès des Paysans)
FORMAGRI	Foibe Ifampiofanan'ny Tantsaha - ou Association pour la formation paysanne
FRDA :	Fonds Régional de Développement Agricole
GCV :	Grenier Communautaire Villageois
IOV :	Indicateur Objectivement Vérifiable
MAEP :	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
OP :	Organisation Paysanne
MAP :	Madagascar Action Plan
SCV :	Semis sous Couvert Végétal
SIF :	Solidarité des Intervenants sur le Foncier Sehatra Iombonana ho an'ny Fananantany
SIEL :	Service d'Information Economique des Légumes
TIAVO :	Tahiry Ifampisamborana Vola (Institution micro-finance)

10.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

Pour l'évaluation du projet de « Soutien au renforcement de la structuration professionnelle et à la réduction de la vulnérabilité des agriculteurs dans la province autonome de Fianarantsoa et Toliara » la mission a été également limitée par rapport au temps. La mission a consisté de:

- un entretien avec quelques membres de deux associations appuyées par le projet au niveau d'un magasin de stockage ;
- un entretien avec l'ancien directeur de TIAVO, Mr. Randrianasolo Joël Tiana Herizo (actuellement directeur d'une coopérative de collecte et de distribution « Koperativa Coldis ») ;
- une visite et entretien au niveau du collège agricole d'Ambalavao avec le directeur Ramilison Paul, et quelques élèves ;
- un entretien-diner a à Fianarantsoa avec Pouzoullic JosephAT coordinateur Projet FERT-AROPA (régions Haute Matsiatra, Ihorombe, Amoron'i Mania), Pelletier Samia, AT Projet FERT-AROPA, Haute Matsiatra et Mme Rasoarivelo Simona, l'ancienne coordinatrice du « projet Sud ».

10.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

Dans le langage habituel de FERT ce projet est appelé « Projet Sud »

10.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet :	Soutien au renforcement de la structuration professionnelle et à la réduction de la vulnérabilité des agriculteurs dans les provinces autonomes de Fianarantsoa et Toliara					
N° du projet :						
Pays de réalisation :	Madagascar					
Secteur :	Agriculture - Structuration des organisations paysannes					
ONG Française (maître d'ouvrage)	FERT					
Partenaire local principal :	FIFATA : Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha (Association pour le Progrès des Paysans) - Organisation paysanne faîtière					
Autres partenaires locaux :	Partenaires principaux (mentionnés lors des entretiens): - IMF : TIAVO - association Tefy Saina (riz) - association des radios rurales ALT - plateforme SIF (foncier) +multiples autres relations formelles et informelles					
Dates de démarrage et d'achèvement du projet :						
	1.07.04 - 30.06.06 (24 mois)	1.07.06 - 30.06.08 (24 mois)	1.07.08-31.12.08 (6 mois)			
MAEE						
- Convention C030066						
- Convention C050007 / CPO 5975						
- Avenant n°1 à la convention CPO 5975						
Commission Européenne						
- Contrat FOOD/2003/077-426						
- Avenant n°1						
Budget total du projet et par année :						
	Prévisionnel			Réalisé		
	Période	Durée (mois)	Budget	Période	Durée (mois)	Réalisé
Convention C030066	1.07.04-30.06.05	12	530 569 €	1.07.04-30.06.06	24	508 843 €
Convention C050007 + Avenant	1.07.06-31.12.08	30	1 394 349 €	1.07.06-31.12.08	30	1 227 641€
TOTAL		42	1 924 918 €		54	1 736 484 €
Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD :						
Convention C030066 : 175.000 € (33% du budget) - 1an						
Convention C050007 : 225.000 € (16,1% du budget) - 3 ans T1 : 130.000 €						
T2 : 95.000 €						
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	OP (autour de 10%) : recettes des ventes du journal mensuel agricole de FIFATA (ITV) et cofinancement des actions de formation, sécurisation foncière, constructions					

Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	Autres financements pour le soutien à FIFATA en 1996 (3MF) +projet d'appui au mouvement fédératif des organisations agricoles de Madagascar (Convention C020027 de 2002: 700.000 € - 3 ans). FIFATA n'intervenait en principe pas au Sud dans cette période et ce financement ne concerne alors pas directement ce projet.
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet :	Non applicable
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	<p>Une évaluation externe « à mi parcours » a été réalisée par I&D en mars 2007 : « Evaluation du projet de soutien au renforcement de la structuration professionnelle et de la réduction de la vulnérabilité des agriculteurs dans les provinces autonomes de Fianarantsoa et de Tuléar à Madagascar, I&D, rapport final, 15 juin 2007 -Actions extérieures de la Communauté Européenne - FOOD/2003/077-426 ».</p> <p>La mission a valorisé et validée un certain nombre de conclusions de cette évaluation dans cette fiche.</p> <p>Le Comité de Pilotage du projet s'est réuni 4 fois les 7 et 8 avril 2005, 8 et 9 juin 2006, 4 et 5 juin 2007, 10 et 11 juin 2008.</p> <p>Un film (en langue Malgache, sous-titré en Français) a été réalisé par FERT-FIFATA en fin de projet. Il a été transmis à la mission.</p>

10.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

Les familles paysannes de la région d'intervention développent une agriculture de subsistance, orientée vers la satisfaction des besoins alimentaires primaires où le riz joue une place prédominante.

Les principales contraintes pour la population agricole dans cette région citées par le projet et auxquelles le projet envisage de répondre sont :

- le **niveau d'éducation** particulièrement faible des habitants ruraux et l'absence d'un enseignement et d'infrastructures adéquats ;
- le **réseau routier** secondaire et tertiaire fortement dégradé et qui pénalise les familles agricoles à l'occasion des échanges commerciaux ;
- l'**isolement** et la **dispersion** des agriculteurs qui restent atomisés et dépourvus de moyens de négociation face à l'administration (locale, régionale et nationale), aux opérateurs privés et aux notables locaux ;
- l'absence de **sécurisation foncière**, des terrains exploités par les agriculteurs qui hésitent de ce fait à investir sur ces terrains de manière à améliorer leur potentiel de production à moyen et long terme (aménagements hydrauliques, apport d'amendements organiques et calcique, installation de cultures pérennes,...) ;
- la difficulté d'**accès au crédit** pour financer la production et le stockage (une part trop importante est vendue au moment des récoltes alors que les prix sont bas) ;
- l'**insécurité** due aux aléas des activités d'agriculture et d'élevage (vol de bétail, intempéries et ravageurs, incendie de greniers,...).

10.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire)

Objectif du projet :

Soutenir la structuration professionnelle des agriculteurs pour renforcer leurs capacités à produire et à gérer leur patrimoine (foncier, ressources naturelles,...), leurs stocks alimentaires et leurs budgets afin de réduire leur vulnérabilité.

Résultats attendus :

- Accroissement de la densité, structuration et dynamisation des organisations de producteurs dans les Districts d'intervention du projet et de leur implication dans les concertations et les négociations sur le développement rural ;
- Formation technique et économique, initiale et continue, organisée et opérationnelle des agriculteurs ;
- Services professionnels fournis aux producteurs agricoles (conseil juridique et foncier, conseil de gestion, informations techniques et commerciales diffusées par la presse et les radios locales) ;
- -Mise en relation des OP avec les services de crédit ou de financement délivrés par les organismes spécialisés.

Il s'agit en particulier de l'appui à la sécurisation foncière, la formation technique et économique des agriculteurs et des agricultrices et de la formation des leaders paysans à la gestion des organisations paysannes :

- la création d'un **centre de formation agricole pour jeunes ruraux** ;
- les **actions d'information**, essentiellement par le biais de la presse écrite et des radios rurales : émissions et documents à caractère technique ainsi qu'information commerciale sur les prix (mercuriales, radio diffusées) et sur les marchés (débouchés, volumes, qualité) ;
- les activités de **conseil de gestion et de conseil juridique** auprès des exploitants ;
- les activités de **crédit solidaire** avec l'une des formes de microcrédit qui est le financement du stockage des récoltes au sein de groupements selon la formule des greniers communautaires villageois ;
- la mise en place d'un système mutualiste d'assurance agricole.

10.2.4. Résumé du déroulement du projet

A Madagascar, FERT est partenaire de FIFATA (OP d'envergure nationale) depuis 1989. Elle accompagne FIFATA dans le développement de services aux agriculteurs et la défense d'une agriculture familiale, professionnelle et compétitive. Ce projet « Sud » (de même que le projet CEFEL) est conduit dans le cadre d'un partenariat étroit FERT-FIFATA.

La stratégie du projet reposait sur le développement des capacités techniques et de gestion des OP, l'appui à la sécurisation foncière, l'accès au crédit, l'accès à l'information et à la formation initiales des jeunes agriculteurs, ainsi que la consolidation des capacités de représentation et de négociation professionnelle.

Le niveau communal était choisi par le projet comme le niveau le plus pertinent pour développer cette stratégie. Le projet travaille avec 15 communes "pilotes" (12 communes prévues dans le document initial), où les demandes de partenariat ont été formulées auprès de FIFATA.

Le projet était mis en œuvre dans les Régions de Haute Matsiatra et de l'Ihorombe, et ensuite la Région Anosy.

Son dispositif était déployé à partir de :

- deux antennes régionales (Fianarantsoa et Ihosy) disposant d'un animateur d'antenne agro-formateur, conseiller juridique et foncier, responsable de l'information(et personnel administratif et logistique).
- 15 techniciens-animateurs étaient mis à la disposition des communes pilotes. Les communes devraient contribuer de façon progressive et croissante à la prise en charge des salaires et coûts de fonctionnement de ces techniciens.
- une coordination inter-régionale : chef de projet avec homologue malgache, responsable des activités de crédit et d'assurance (personnel administratif et logistique), deux ATs
- le centre de formation agricole initiale à Ambalavao (1 directeur, 3 formateurs,3 ouvriers).

Undispositif similaire est toujours en vigueur actuellement dans le cadre du projet AROPA.

Ensuite il était prévu la supervision de FERT à Madagascar, 2 missions d'appui par FERT et 2 missions d'évaluation externe.

10.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

L'action se poursuit de 2009 à 2011 dans le cadre du projet AROPA sur financement FIDA (voir annexe 3) dont la mise en œuvre a été confiée à AFDI dans la région Haute Matsiatra et en sous-traitant à FERT dans la région Ihorombe. Dans les districts non concernés par AROPA (Ikalamavony dans la région Haute Matsiatra et district de Betroka dans la région Anosy), FERT poursuit l'accompagnement des producteurs et de leurs organisations sur fonds propres.

10.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
10.3.1. Pertinence	
<p>10.3.1.a. Les priorités du projet sont-elles conformes aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local ?</p> <p>10.3.1.b. Articulation du projet avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux (institutionnels ou non).</p>	<p>Le projet est conforme à la politique publique dans la mesure où il vise à réduire l'insécurité alimentaire par la mise en œuvre de services durables qui contribueront à la réduction de la vulnérabilité des populations rurales (sécurisation foncière, crédit solidaire, le cas échéant système d'assurance agricole). Dans le même but, il se propose également d'améliorer la structuration économique et professionnelle des agriculteurs (formations techniques et civiques, à destination des adultes et des plus jeunes, information).</p> <p>Le projet propose aux responsables communaux un modèle d'appui aux OP à travers un animateur/technicien dont les communes sont censés de prendre en charge à termes les salaires et coûts de fonctionnement.</p>
<p>10.3.1.c. suite: Plus spécifiquement les ONGs qui assurent l'exécution des activités du projet font-elles l'objet d'un agrément ?</p>	<p>FERT travaille à Madagascar dans le cadre d'un accord de siège avec les autorités de tutelle.</p>
<p>10.3.1.d. Les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins sont-elles cohérents ?</p>	<p>Le projet apporte des solutions concrètes aux problématiques rencontrées (appui et diffusion technique, sécurisation foncière, financement des activités par le système de crédit, stockage des produits, information technique et sur les prix des produits agricoles).</p> <p>Le projet n'intervient que dans des communes à forte potentialité où il n'y a que peu d'appui technique, et où existent des OP dynamiques qui peuvent servir de modèle aux autres.</p>
<p>10.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?</p>	<p>Le projet essaie de répondre à un nombre de demandes des OP dans des domaines divers (élevage de volailles, de procs, riziculture,...L'entrée par un appui technique est intéressante pour les membres d'OP, mais les résultats techniques n'ont pas été toujours utilisés pour amener les OP vers une forme professionnelle plus élaborée. Les services à l'agriculture seront difficiles à maîtriser en développant un nombre important de spéculations pour des OP qui développent des activités agricoles ou d'élevage semi-extensives sans une vraie détermination pour se spécialiser autour d'une filière. Cette approche répond néanmoins aux attentes des agriculteurs malgaches qui n'aiment pas se spécialiser pour limiter les risques mais aboutira difficilement à une agriculture professionnelle.</p>

	Les appuis du projet semblent importants par rapport au nombre et le degré de structuration des OP (un magasin « communautaire » pour une association de 15 membres par exemple). Ici également ceci répond aux attentes des populations qui préfèrent des magasins de proximité mais est une option chère à développer.
10.3.1.f. Plus généralement, les objectifs, stratégies et activités correspondent-elles à l'état de l'art dans le champ du projet retenu ? Le projet est-il innovant ?	Le projet est original dans son ambition de développer des services d'appui aux OP au sein des structures communales. Il sera important de voir (et de capitaliser) dans quel mesure cette démarche est partagée et appropriée par les communes. L'appui-conseil personnalisé (CEF) aux OP est intéressant pourvu qu'il puisse évoluer vers un service 'garantie' de façon pérenne (même s'il doit être appuyé financièrement) qui s'insère dans un dynamique fédérative et par filière.
10.3.1.e. Le document de projet et le cadre logique présentent-ils de façon claire et cohérente les enjeux et la stratégie choisie par rapport à ces éléments contextuels ?	Le cadre logique est claire, les IOVs ne sont pas toujours très explicites et quantifiés. Certains IOVs ont été révisés et quantifiés en cours de route (voir annexe 5.), ce qui est une approche pragmatique acceptée par le MAEE et l'UE.
10.3.2. Efficacité	
10.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ? 10.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?	En comparaison avec les objectifs et résultats visés (voir IOVs dans annexe 5) : <ul style="list-style-type: none"> - Les fédérations régionales ont du mal à se mettre en place et à définir des services concrets. On essaie de faire des fédérations par district. - En réalité 15 communes (au lieu des 12 prévues) ont bénéficié de l'appui du projet, avec 188 OP (au lieu des 200 prévues) organisés (et formés). Les OP ne se rassemblent pas clairement autour des filières précises, sauf la structuration « embryonnaire » au niveau de la commune. Ils identifient quelques activités qui les intéressent. <p>Les associations visitées ont été créés en 2003-2004 ; elles ont une dizaine de membres, dont l'objectif est d'améliorer leurs revenus ; s'ils faisaient le stockage de riz dans leur maison, actuellement l'OP dispose d'une infrastructure (GCV) pour le stockage du riz.</p> <p>Ils ont bénéficié de formations en élevage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les OP semblent bénéficier de formations régulières par les animateurs communaux. Une association visitée qui s'occupe de l'élevage poulet gasy déclarait avoir été formée à la vaccination et le fait maintenant elle-même. <p>L'Université paysanne n'est pas développée au centre d'Ambalavao comme prévue⁵ (3 personnes en 2007 en comparaison avec l'IOV « Au moins 20 dirigeants participent à l'Université Paysanne, représentant au moins 700 journées stagiaires »). Le centre de formation accueille 80-100 personnes par an.</p>

⁵ L'Université Paysanne (UP) a été développée par Formagri (cursus itinérant) ; il s'agissait de permettre la participation de professionnels agricoles des régions Sud à l'UP..

	<ul style="list-style-type: none"> - Un outil de gestion d'exploitation semble être en application au niveau de certains exploitants. Le CEF (conseil à l'exploitation familiale) a été mis en place (par l'animatrice). La mission a pu vérifier un cahier de gestion de 2007 à 2010 qu'un éleveur de porcs a effectivement rempli son cahier d'entrées et sorties sans interruption. - Les aspects fonciers sont abordés par certains paysans (ceux qui ont peu plus de moyens). 3 sur 10 des personnes participants à l'entretien déclaraient avoir reçu un appui pour la sécurisation foncière ; ils doivent payer néanmoins une partie des frais eux-mêmes ce qui fait que le service n'est pas accessible à tous ; - Les services financiers sont connus par les paysans et certains ont eu recours au crédit et on bénéficié de crédit stockage, d'autres pour l'achat de terrain, l'élevage de porcs,... - Les modalités d'accès au crédit sont discutées par le projet avec l'IMF Tiavo. Le lien de FERT avec l'institut Tiavo6 est basé sur des conventions de partenariat triennaux. Une nouvelle convention prévoit plus d'échanges (participation au journal, échanges entre techniciens TIAVO et FERT, formation des animateurs sur le crédit,...). L'analyse économique des dossiers est assurée par Tiavo . La gestion simplifiée de l'exploitation est assurée par FERT. Le crédit à 3% mensuel sur le restant dû reste néanmoins cher. Les délais des 15 jours à 1 mois pour traiter les dossiers ne semblent pas respectés. - La mission n'a pas appris les avancées au niveau des assurances agricoles. D'un commun accord avec l'UE et le MAEE cette action n'a pas été mise en œuvre car trop complexe dans le contexte.
<p>10.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>10.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>Voir ci-dessus et annexe 5. Les IOVs n'étaient pas suffisamment réalistes dans le sens où ils ont compté sur une dynamique et une structuration plus rapide et plus forte au niveau des OP et au niveau des fédérations à mettre en place. Ce dynamique (de structuration) des OP restera apparemment fortement dépendant des appuis du projet.</p>
<p>10.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus, pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?</p>	<p>Voir 10.3.2. a et b.</p>

6 Malgré que Tiavo ne bénéficie plus de l'appui de l'AFD à travers le programme Ariza qui semble considérer « l'environnement institutionnel de Tiavo non favorable ».

10.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?	Rien à signaler.
10.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / requises et a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?	<p>La relation entre FERT et FIFATA est régie par une convention cadre pour le développement de l'association professionnelle FIFATA. Les moyens nécessaires à FIFATA sont déterminés à partir de programmes annuels ou pluriannuels. Suivant cette convention, toutes les recherches d'aide extérieure et des propositions des offres d'aides sont examinées ensemble « pour préserver les acquis et l'esprit de FIFATA ».</p> <p>La convention cadre entre FERT et FIFATA et des contrats par projet permettent de clarifier les rôles et l'esprit de la collaboration. Il est constaté que le rôle des ATs de FERT est toujours très déterminant dans la vie du projet. Un transfert de compétences et un programme de renforcement des capacités suivant un diagnostic organisationnel semble être indiqué.</p>
10.3.3. Pérennité / Viabilité	
10.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?	<p>L'évaluation de I&D (2007) a signalé que deux types d'OP ont été rencontrées :</p> <p>celles dont les membres considèrent les OP comme un outil pour apporter un service auquel ils ne peuvent pas accéder individuellement (recherche de débouchés, approvisionnement en intrants...) ;</p> <p>celles dont les membres utilisent certaines OP comme un outil pour recevoir un appui technique (formation, suivi et conseil technique). Ensuite les membres travaillent individuellement.</p> <p>Ces deux types d'approches sont valides. Mais la démarche d'appui et d'accompagnement diffère totalement. La majorité des OP appuyées par le projet sont dans la deuxième catégorie. Cela illustre bien leur fragilité.</p> <p>Ceci démontre également la difficulté de fédérer les OP et de les organiser autour de services et d'appui bien précis (qui à la longue peuvent devenir payants ?).</p> <p>Quelques actions isolées de mutualisation ont été menées à l'amont des filières (approvisionnement groupé en semences, alevins, produits phytosanitaires, produits vétérinaires...), mais rien n'a été réalisé à l'aval.</p> <p>Vue que FERT dit clairement que « Les projets ne sont pas un but en soi mais un moyen au service d'une action, FERT conduit des actions de long terme avec des moyens de court terme (projets) et des transitions à assurer ». Il faudrait quand même que FERT se fixe les bornes et étapes intermédiaires afin de s'assurer qu'on progresse vers l'objectif qui est le développement agricole (à travers la structuration professionnelle).</p> <p>Les CSA pourraient jouer un rôle dans la pérennisation des acquis du projet, ce qui ne semble pas nécessairement partagé par FERT/FIFATA qui veulent développer leurs propres services au sein des OPs au lieu de s'adresser aux CSA pour leur intermédiation entre l'offre et la demande..</p> <p>75% des jeunes sortant de l'école agricole ont leur propre projet ; ils sont suivis lors du démarrage de leur projet et appuyés dans la recherche du financement de leur activité.</p>

<p>10.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?</p>	<p>Pour l'instant l'appui du projet repose encore largement sur les ATs de FERT. Un diagnostic organisationnel au niveau de FIFATA s'impose pour voir dans quelle mesure et comment ils seront capables d'assurer la pérennité des acquis du projet et comment leurs capacités doivent être renforcées.</p>
<p>10.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux dans le cas de projets avec renforcement des capacités.</p>	<p>L'évaluation à mi-parcours cite :</p> <p>« L'équipe du projet est jeune, dynamique et motivée. Les profils sont très variés, mais l'expérience fait défaut pour de nombreux agents. Par ailleurs, la formation reçue par le personnel ne leur permet pas toujours d'exécuter au mieux et efficacement leurs fonctions, en particulier pour les ANICO sont censés appuyer et accompagner les OP, alors qu'ils ne maîtrisent pas toujours cette fonction». Ce dernier est prévu dans le projet AROPA pour lequel les ANICOs sont formés en 7 semaines en alternance.</p> <p>Les OP ont été associées aux travaux de plateformes (apiculture, pisciculture et élevage de poulet gasy), mais la réflexion nécessaire pour voir comment y tenir une place ne semble pas être amorcée.</p>
<p>10.3.4. Efficiences</p>	
<p>10.3.4.a. Le délai d'exécution du projet correspond-il à la proposition initiale ?</p> <p>10.3.4.b. Les retards éventuels sont-ils externes au projet ou non prévisibles à l'origine ?</p>	<p>La mission n'a pas eu suffisamment de temps pour analyser les aspects liés à l'efficacité.</p> <p>Nous pouvons néanmoins citer de l'évaluation à mi-parcours : « A une année et demi de la fin du projet, la plupart des rubriques à l'exception de celle relative aux équipements sont sous le seuil de décaissement prévisible ; la moyenne des taux de décaissement de plusieurs rubriques était inférieure à 30% (investissements à 45% ; achats à 72%)». Le projet a été allongé de 6 mois à budget constant, soit durée totale de 54 mois au lieu de 48 mois initialement prévus.</p>
<p>10.3.4.c. Un système de suivi a-t-il été mis en place et correctement utilisé ?</p>	<p>L'évaluation à mi-parcours cite :</p> <p>« Les retards dans l'opérationnalisation du système de suivi - évaluation constituent une contrainte dans son pilotage. Sans informations construites, il est difficile d'identifier à temps et de cerner un problème et en conséquence de prendre les mesures d'adaptation nécessaires. Certes, des outils permettant de suivre les activités techniques des membres des OP et celles des ANICO existent. En revanche la remontée d'information concernant les aspects socio organisationnels et structuration professionnelle est très insuffisante ».</p>
<p>10.3.4.d. Les ressources humaines matérielles et financières ont-elles été mobilisées conformément aux prévisions ?</p>	<p>L'évaluation à mi-parcours cite :</p> <p>« Le projet dispose d'une voiture tout terrain, de 10 motos tout terrain et d'un vélo tout terrain pour chaque ANICO. Ainsi, il est normal que chaque ANICO ne puisse pas appuyer, accompagner et suivre plus de 12 OP, d'autant qu'elles sont très dispersées. »</p>

10.3.4.e. Des retards ou des dépassements significatifs ont-ils été constatés conduisant à la réorganisation ou à la réduction des activités prévues ?	
10.3.4.f. Dans le cas d'un éventuel partenaire local (ou de plusieurs), la prestation réalisée ou l'appui apporté ont-t-il été à la hauteur de ce qui était attendu ou nécessaire ? 10.3.4.g. Dans ce dernier cas négatif, l'ONG a-t-elle pu l'anticiper, et/ ou a-t-elle su réagir rapidement ?	Pas d'application
Commentaires:	
10.3.5. Impact	
10.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ? 10.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après , si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liée au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?	Le projet n'a pas d'éléments pour mesurer ses impacts. Les bénéficiaires déclarent (lors de l'entretien) que le rendement du riz pour le SRI leur a permis de diminuer la soudure de 4 à 1 mois. Le stockage du riz par l'OP visitée a évolué de 1,4 tonnes en 2007 à 5,5 tonnes en 2010 (capacité GVC de 6 à 10 tonnes). Le déstockage se fait à des moments fixes. Le riz déstocké sert à l'alimentation, pour les semences et pour payer la main d'œuvre. Le riz (individuel) sert également de garantie pour l'accès au crédit. L'appui à la structuration des services repose à la fois sur la capacité d'absorption des formations par les paysans et sur le conseil-appui-suivi technique effectué par les ANICO. Quand les paysans arrivent à maîtriser les techniques enseignées, une diffusion par tache d'huile est espérée et favorisée (visite d'échange). Il semble que certains paysans qui ont pu maîtriser parfaitement certaines techniques fournissent directement des conseils techniques auprès d'autres membres d'OP ou d'autres paysans individuels. Le projet a permis une meilleure pénétration du crédit dans le milieu (puisque l'épargne préalable n'était pas nécessaire au niveau de la convention signé entre le projet et Tiavo). Le projet doit néanmoins suivre si le crédit cher fourni par Tiavo est adapté aux activités agricoles des OP.
10.3.5.c. Existent-ils des perspectives d'effet à plus long terme ?	Rien à signaler

10.3.6. Appréciation globale: points forts / points faibles (sorti du rapport d'évaluation)

Les **forces du dispositif** en place reposent sur :

- Une méthodologie dès le départ rigoureuse et progressivement affinée par l'expérience ;
- L'installation d'agents et de bureaux de proximité au niveau du chef lieu des communes rurales qui favorise une participation active ;
- -Un effort important de communication et de concertation interne ;
- La compétence technique des cadres reconnue par les partenaires et les paysans ;
- -Une équipe jeune, mixte, motivée et dynamique.

Les **faiblesses du dispositif** sont liées à

- La forte rotation du personnel (au démarrage), et les difficultés à recruter le personnel ayant le profil requis ;
- L'inexpérience des agents ; beaucoup d'entre eux débutent dans le métier ;
- La préparation incomplète des ANICO à un travail d'appui et d'accompagnement des OP (corrigé dans le nouveau projet AROPA);
- -L'absence de mesures de l'impact des activités du projet ; cet impact est réel, mais il n'est pas mesuré, ni analysé ;
- Les moyens de déplacement mis à disposition des ANICO (vélos) qui leur font perdre beaucoup de temps pour parcourir les distances.

10.4. CONCLUSIONS

Points forts:

- le projet apporte des solutions concrètes aux problématiques rencontrées (appui-conseil à la demande des paysans) ;
- le lien fort de FERT avec l'institut Tiavo permet une meilleure pénétration du crédit);
- le projet a des animateurs/techniciens agricoles (ANICO, animateur communal) qui opèrent au niveau des communes rurales ; ce dispositif pourrait être une alternative valable pour un appui de proximité aux OP si les communes l'adoptent et si les ANICO ont suffisamment de capacités ;
- le CEF (conseil à l'exploitation familiale) a été mis en place et a été poursuivi pendant plusieurs années ;
- quelques personnes ont reçu un appui pour la sécurisation foncière.

Points faibles

- la pérennisation de la fonction de l'animateur ANICO en appui aux OP des communes n'est pas garantie ;
- les OP appuyées par le projet sont regroupées autour des services/appuis du projet mais une vraie dynamique paysanne ou structuration autour de filières précises n'est pas visible ;
- le projet a trop peu avancé sur la structuration des OP en fédérations (régionales ou districts) et dans la définition des services claires ;
- le système de suivi n'est pas suffisamment adapté pour mesurer les effets et l'impact des activités du projet ;
- les expériences avec les assurances agricoles n'ont pas eu lieu ;
- les conditions d'accès au crédit (taux d'intérêt) ne sont pas favorables pour les paysans.

10.5. ANNEXES DU RAPPORT

10.5. Annexe 1. : Liste des personnes rencontrées

Ando	Responsable Antenne Régionale Haute Matsiatra
Mamy	Animateur d'équipe Intercommunal
Miadana	Responsable à l'information et la communication
Misoa	ANICO de Ampitana
Pouzoullic Joseph	AT coordinateur Projet FERT-AROPA (régions Haute Matsiatra, Ihorombe, Amoron'i Mania)
Pelletier Samia	AT Projet FERT-AROPA, Haute Matsiatra
Randrianasolo Joël Tiana Herizo	ancien directeur de TIAVO
Ramilison Paul	directeur collège agricole d'Ambalavao
Rasoarivelo Simona	Ancienne coordinatrice FERT du Projet Sud

10.5. Annexe 2. : Liste des documents consultés

- Projet CE :
 - o document de projet (version finale 17/12/2003)
 - o rapports techniques
 - o cadre logique (version révisée juin 2006)
 - o présentation synthétique Projet Sud (avril 2008)
- Projet MAE :
 - o document pour convention FSP-MAAIONG (janvier 2006)
 - o document projet MAE (version finale, 10 mars 2004)
 - o rapports techniques et financiers
- Evaluation du projet de soutien au renforcement de la structuration professionnelle et de la réduction de la vulnérabilité des agriculteurs dans les provinces autonomes de Fianarantsoa et de Tuléar à Madagascar, I&D, rapport final, 15 juin 2007.
- DVD réalisé à la fin du projet CE (financement CE) :Tantasaha mihary, FERT-FIFATA, décembre 2008.
- DVD « Fier d'être un paysan professionnel » qui donne la parole aux paysans, formateurs et jeunes formés aux collèges agricoles.

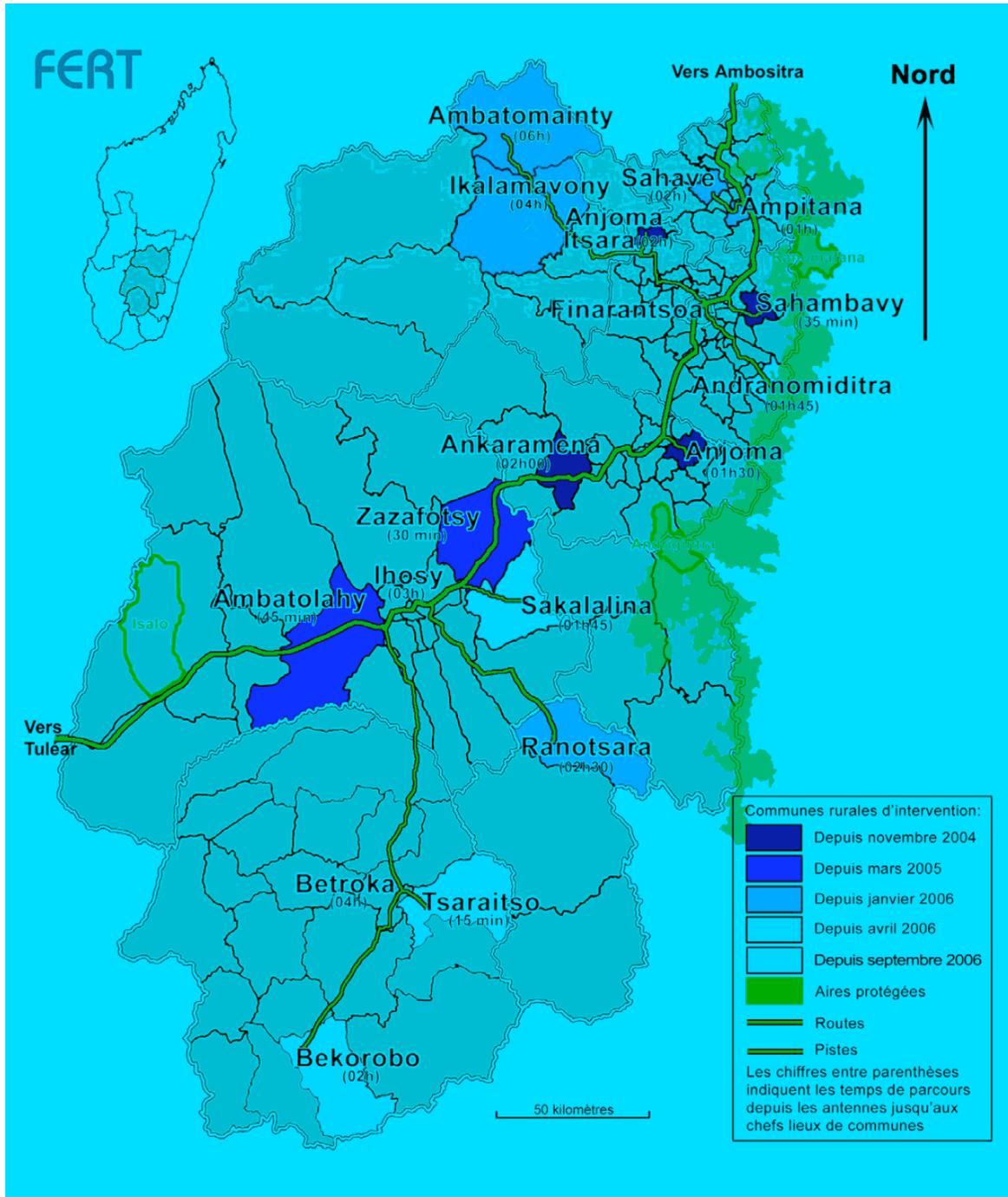
10.5. Annexe 3. : Illustration des financements/phases du projet « Sud »

Projet « SUD »

« Soutien au renforcement de la structuration professionnelle et à la réduction de la vulnérabilité des agriculteurs dans les provinces de Fianarantsoa et Toliara »

		Jul04 - Jun06 (24 mois)	Jul06 - Jun08 (24 mois)	Jul08 - Dec.08 (6 mois)	Mars09 - Jun09 (4 mois)	Jul09 - Dec.11 (30 mois)
Projet SUD : PROJET DE SOUTIEN AU RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION PROFESSIONNELLE ET A LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES AGRICULTEURS DANS LES PROVINCES DE FIANARANTSOA ET TOLIARA (54 mois)						
Convention C030066	MAE					
Convention C050007 / CPO 5975						
Avenant						
Contrat FOOD/2003/077 -426	CE					
Avenant						
Projet AROPA : APPUI AU RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES						
AROPA Hie Matsiatra (AFDI - FERT/RIFATA)	FIDA/AROPA					
AROPA Ihorombe (FERT/RIFATA)						

10.5. Annexe 4. : Communes rurales d'intervention du projet « Sud »



10.5. Annexe 5. : Cadre logique actualisé

	Logique d'intervention	IOV	Source de vérification	Modifications importantes
Objectif global	Contribuer à améliorer durablement la sécurité alimentaire des familles rurales des provinces de Fianarantsoa et Tuléar			
Objectif spécifique	Soutenir la structuration professionnelle des agriculteurs pour renforcer leurs capacités à produire et à gérer leur patrimoine (foncier, ressources naturelles,...), leurs stocks alimentaires et leurs budgets afin de réduire leur vulnérabilité	Nombre de paysans membres actifs de groupements professionnels	Rapports d'activités	IOV revus : Création ou appui à 2 fédérations régionales qui représentent leurs membres et fournissent des services concrets aux organisations affiliées
Résultats	Accroissement de la densité, structuration et dynamisation des organisations de producteurs dans les Districts d'intervention du projet et de leur implication dans les concertations et les négociations sur le développement rural	Au moins 12 Communes rurales bénéficieront de l'intervention du Projet (soit au moins 200 OP). Les OP se rassemblent autour de services communs ou de filières ⁷ Les OP fédérées participent aux débats régionaux sur le développement agricole et défendent leurs propositions.	Rapports d'activités Statuts des OP Coupures de presse et P.V. des réunions publiques	IOV revus Les organisations partenaires s'insèrent davantage au marché

⁷ Les parties surlignées représentent les activités sur lesquelles le projet enregistre des retards significatifs

	Logique d'intervention	IOV	Source de vérification	Modifications importantes
	Formation technique et économique, initiale et continue, organisée et opérationnelle des agriculteurs	<p>Chaque OP bénéficie de formation, soit 10000 journées stagiaires</p> <p>Au moins 20 dirigeants participent à l'Université Paysanne, représentant au moins 700 journées stagiaires.</p> <p>Un centre de formation initiale est créé. Au moins 40 élèves auront été accueillis au sein du centre de formation agricole/ ou au moins 2 promotions d'élèves seront en cours de formation</p>	<p>Comptes rendus de formations, fiche d'émargement, fiches de synthèse et d'évaluation</p> <p>Mémoires de formation de l'Université Paysanne, fiches d'émargement</p> <p>Registres d'inscription et de présence, carnets de note des élèves</p>	<p>IOV revus</p> <p>Chaque organisation aura bénéficié d'activités de formation (soit au moins 2000 agriculteurs concernés soit 6000 journées stagiaires)</p> <p>Au moins 36 dirigeants auront participé à l'Université Paysanne, représentant au moins 700 journées stagiaires</p>
	Services professionnels fournis aux producteurs agricoles (conseil juridique et foncier, conseil de gestion, informations techniques et commerciales diffusées par la presse et les radios locales)	<p>Au moins deux exploitants par organisation et par an sont formés à l'utilisation du référentiel économique ou un outil de gestion d'exploitation simplifié et seront suivis régulièrement</p> <p>Des consultations juridiques sont proposées à tous les membres des organisations qui le sollicitent.</p>	<p>Fiches de suivi des exploitants</p> <p>Fiches de consultation</p>	<p>IOV revus</p> <p>Au moins 1 émission radiophonique mensuelle est réalisée en collaboration avec les organisations</p>

	Logique d'intervention	IOV	Source de vérification	Modifications importantes
		<p>Le processus d'immatriculation foncière est mis en place. L'opérationnalisation est effective pour 4 CR au moins. Cette action est coordonnée avec la PNF.</p> <p>Le journal ITV est proposé à toutes les organisations paysannes et aux acteurs de développement, il est étoffé d'une page régionale.</p> <p>Des conventions sont signées entre le projet et au moins 4 radios locales. Au moins 4 émissions radiophoniques mensuelles sont réalisées.</p> <p>Le projet et ses partenaires participent ou organisent des foires et salons agricoles annuels (au moins 12 participations).</p> <p>24 infrastructures de stockage de dimension adaptée aux besoins des paysans sont construites.</p>	<p>Titres fonciers individuels, livres fonciers domaniaux, Procès verbaux des commissions de reconnaissance domaniale</p> <p>Rapports d'activité et états financiers de FIFATA</p> <p>Listing des émissions radios</p> <p>Formulaires d'inscription et coupures de presse</p> <p>Nombre de constructions</p>	

	Logique d'intervention	IOV	Source de vérification	Modifications importantes
	Mise en relation des OP avec les services de crédit ou de financement délivrés par les organismes spécialisés	<p>Toutes les OP sont informées sur les services financiers proposés par les institutions de la région. Elles sont sensibilisées sur l'intérêt de se constituer en groupement de crédit.</p> <p>Convention de partenariat avec les institutions financières.</p> <p>Le projet facilite l'accès au financement rural en collaboration avec les institutions financières présentes.</p> <p>Les OP bénéficient de crédits stockage pour leurs produits grâce aux infrastructures de stockage mises en place.</p>	<p>Convention de partenariat avec les institutions financières</p> <p>PV de constitution de GCS</p> <p>Bâtiment, PV de contrôle des stocks</p> <p>Contrat d'assurance</p>	<p>OS revu</p> <p>Services de crédit solidaire, de financement du stockage et d'assurances mutuelles mis au point dans le cadre des lieux communaux d'animation et de concertation et offerts aux familles agricoles à travers leurs groupements et rattachement de ceux-ci à des institutions financières</p> <p>IOV revus</p> <p>Pour chaque commune pilote, au moins un groupement à caution solidaire (GCS) est constitué et un grenier commun villageois est construit</p> <p>Les groupements de crédits et d'assurances agricoles constitués sont rattachés à des institutions existantes et agréées</p>

Activités à développer	<p>Recrutement et formation des agents de projet formation</p> <p>Acquisitions des équipements</p> <p>Animations locales et régionales</p> <p>Identification des OP</p> <p>Création d'un centre de formation agricole</p> <p>Formation technico-économique des agriculteurs au centre et dans les villages</p> <p>Formations des élus paysans responsables d'organisations paysannes</p> <p>Création de réseaux d'informations agricoles écrites et radiophoniques</p> <p>Conseils aux agriculteurs (droit, comptabilité, gestion)</p> <p>Lancement d'actions de sécurisation foncière</p> <p>Rapprochement avec les autres acteurs de développement agricole</p> <p>Création d'infrastructures de stockage villageoises</p> <p>Mise en relation des OP avec les institutions financières</p> <p>Echanges entre les OP pour les sensibiliser à se fédérer.</p>	<p>Moyens humains :</p> <p>Personnel local : 53</p> <p>35 agents techniques</p> <p>18 agents de soutien</p> <p>Personnel expatrié : 3</p> <p>Moyens matériels :</p> <p>Voiture : 1</p> <p>Motos : 10</p> <p>VTT : 24</p> <p>Equipements informatiques</p> <p>Lot de matériel topographique</p> <p>Bâtiments pédagogiques</p> <p>Fournitures et consommables</p> <p>Matériels agricoles</p> <p>GCV: 24</p> <p>Moyens financiers :</p> <p>UE : 1 137 500 euros</p> <p>MAE : 400 000 euros (dont 225 000 euros en attente)</p> <p>FERT et partenaires : 362 500 euros</p>	<p>Comptabilité du projet</p> <p>Comptabilité et registre du personnel FERT et des partenaires</p>	<p>Moyens humains revus :</p> <p>Personnel local : 44</p> <p>30 agents techniques</p> <p>19 agents de soutien</p> <p>Personnel expatrié : 3</p> <p>8 missions d'appui et de supervision</p> <p>Activités revues</p> <p>Soutien à la création de groupements de crédit solidaire et de greniers communs villageois</p> <p>Lancement d'actions pilotes d'assurances agricoles</p> <p>Préparation de l'institutionnalisation des activités financières (crédit, assurance)</p>
-------------------------------	--	---	--	--

Liste des acronymes

BIT :	Bureau International du Travail
CEG :	Collège d'Enseignement Général
CR :	Centre de Ressources de Groupe Développement Madagascar
CUA :	Communauté Urbaine d'Antananarivo
ECPAT :	End Child Prostitution, Child Pornography, And Trafficking of children for sexual purposes
EMTH :	Ecole des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie de Mahajunga
ESS :	Ecole du Service Social
FHORM :	Fédération des Hôteliers Restaurateurs de Madagascar
GD :	Groupe Développement
IEC :	Information Education Communication
IPEC :	Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants du BIT
MAEE :	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MAP :	Madagascar Action Plan
MST :	Maladies Sexuellement Transmissibles
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
UE :	Union Européenne
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

11.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

L'évaluation du projet de Groupe Développement «défense des droits des enfants vulnérables ou victimes d'exploitation sexuelle» s'inscrit dans l'expérimentation menée en 2010 à Madagascar d'un dispositif d'évaluation ex-post des projets ONG financés par le MAEE France ou par les fonds déconcentrés, dont la gestion a été transférée à l'AFD en 2009.

La visite du projet de Groupe Développement s'est déroulée lundi 07 et mardi 08 juin 2010 et a permis, en complément de l'étude des documents mis à disposition des évaluateurs par GD (voir liste des documents consultés en annexe 1) :

- d'interviewer l'équipe de responsables et les chefs de projet du pôle social (6 personnes en tout),
- de rencontrer le Secrétaire Général du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (en l'absence de l'interlocuteur prévu par GD pour le rendez-vous)
- d'interviewer la directrice et une équipe de 8 enseignantes du Collège d'Enseignement Général d'Ampéfiloha
- d'interviewer la présidente du syndicat des professionnels diplômés en Travail Social
- d'interviewer un groupe de jeunes filles bénéficiaires du programme
- de visiter un quartier d'intervention et de rencontrer les élus et l'équipe de mobilisateurs de GD.

(Voir la liste des personnes rencontrées en annexe 2).

11.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

11.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Pour un système de garantie et de défense des droits des enfants vulnérables et/ou victimes d'exploitation sexuelle par le renforcement des actions d'éducation, prévention, protection et réhabilitation
N° du projet :	C080032
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Droits de l'enfant
ONG Française (maître d'ouvrage)	Groupe Développement
Partenaire local principal (maître d'œuvre):	Non applicable - GD est maître d'ouvrage et maître d'œuvre du projet
Autres partenaires opérationnels locaux :	<ul style="list-style-type: none"> - Commune Urbaine d'Antananarivo - Cellule de coordination des projets sociaux/Droits de l'Enfant - Ecole de Service Social (ESS) ; Plate Forme de la Société Civile pour l'Enfance - Gendarmerie Nationale ; Police des Mœurs et de Protection des Mineurs - Ministère du Tourisme ; Fédération des Hôteliers & Restaurateurs de Madagascar ; Ecole de Restauration et d'Hôtellerie et autres professionnels du tourisme - Ministère de l'Education - UNICEF et BIT/IPEC
Date de démarrage du projet :	01.09.2008
Date d'achèvement du projet :	31.08.2011
Budget total du projet et par année	Budget total : 1 676 473 € A1 : 565 294 € ; A2 : 596 226 € ; A3 : 514 953 €
Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	Contribution totale MAEE/AFD : 400 000 € (23.9%) A1 : 134 877 € ; A2 : 142 257 € ; A3 : 122 866 €
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	<ul style="list-style-type: none"> - MAE Luxembourg 34.4% - UE 24.9% - Ressources propres GD 16.8%
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	<ul style="list-style-type: none"> - Phase initiale : 08.01.04 / 30.06.07 - Phase précédente : 01.07.07 / 31.08.08
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet :	Non applicable

Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de campagne sur le tourisme sexuel, externe, mars08 - Evaluation externe du volet ATTM (prise en charge des jeunes filles), juin 2009 - Evaluation externe du volet CR (centre ressource), Daniel Balizet, nov. 2009 - Evaluation interne de la stratégie de l'association, fin 2009 - Evaluation externe globale prévue en juin 2010, sur demande UE, Odile Staub
--	--

11.2.2. Présentation générale du contexte (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

A Madagascar, les enfants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle, comme en attestent plusieurs études (BIT-IPEC, 2001 ; ODEROI, 2006 ; IPEC-CNLTE, 2006). La prostitution des enfants en est une des manifestations. On constate ce phénomène dans la majorité des zones urbaines, des villages côtiers et des sites d'exploitation minière. Le développement du tourisme a également fait émerger le tourisme sexuel impliquant des enfants sur les villes du littoral. Madagascar n'échappe pas non plus à l'expansion de la cybercriminalité. Cependant, le phénomène le plus répandu reste les violences sexuelles subies par les enfants dans le cadre de leur proche entourage (membre de la famille, voisin, etc.).

Ainsi, le phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants n'a jamais atteint un niveau si critique dans le pays. Un amalgame complexe de facteurs explique cela. La pauvreté, le manque d'information, d'opportunités professionnelles, les inégalités basées sur le genre et les classes sociales, la tradition de migration pour le travail, l'éclatement de la cellule familiale, l'abandon scolaire ou les pratiques coutumières sont autant de facteurs de pression qui contribuent à l'exploitation des enfants.

Quelques données statistiques illustrent le contexte dans lequel opère le projet :

- A Madagascar, 1 habitant sur 2 a moins de 18 ans,
- L'étude UNICEF-BIT sur le travail des enfants montre qu'1/3 des enfants de moins de 14 ans travaille
- Dans les quartiers pauvres plus de 50% des chefs de ménage ne sont jamais allés au collège, 1/3 des mères ont la charge de faire vivre leur famille et d'élever leurs enfants
- 20% des femmes seraient victimes d'abus de la part de leurs conjoints
- 4,5% des enfants de 5 à 17 ans sont l'objet d'une forme de traite
- Plus d'1/3 des travailleurs du sexe sont des enfants, dont 10% de garçons
- La situation vécue par ces enfants est suée et reconnue par 54% des parents

Même si les données précises sur le nombre d'enfants qui subissent des maltraitements ou sont amenés à se prostituer manquent, les quelques données rassemblées ci-dessus, confirmées par l'observation lors de la visite du projet, révèlent la précarité vécue par de nombreux enfants et l'incertitude avec laquelle ils doivent vivre, aussi bien concernant leur situation actuelle que leur devenir. L'étroitesse du marché du travail ne laisse qu'une faible marge de manœuvre pour trouver des alternatives au gain d'argent par la prostitution. Toutes les personnes rencontrées lors de l'évaluation confirment que la situation empire à cause de la crise socio-économique et que de plus en plus d'enfants et de jeunes tombent dans la drogue et la prostitution.

11.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire)

Objectifs généraux :

- Les droits des enfants à Madagascar sont appliqués et renforcés.
- La pauvreté des enfants et adolescents de Madagascar est réduite et leurs conditions de vie améliorées.
- Un environnement social, institutionnel, législatif et économique propice au développement des enfants et des jeunes en situation d'exclusion sociale est créé.
- La vulnérabilité des enfants malgaches aux maltraitances, aux MST-SIDA et à l'exploitation sexuelle est réduite.

Objectif spécifique :

Les conditions de vie des enfants victimes de violences sexuelles ou à risques à Tananarive et dans 2 sites de province sont améliorées et leur réintégration sociale est assurée par leur prise en charge et l'accompagnement d'un réseau d'acteurs.

Les résultats attendus du projet, qui déterminent les 4 volets d'action, sont :

1. Les connaissances sur la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants sont renforcées et diffusées.
2. La prévention, la protection et la participation des enfants sont encouragées.
3. Les acteurs associatifs, institutionnels et communautaires sont renforcés dans leurs capacités de protection de l'enfance.
4. La prise en charge psychologique et la réinsertion socio-économique des enfants victimes de violences sexuelles sont assurées durablement.

Le projet est mis en œuvre par Groupe Développement Madagascar (bureau de représentation de GD France) qui travaille sur une double logique : directement auprès des bénéficiaires pour une part (tout en mobilisant un large réseau de partenaires Malgaches), et en renforcement des capacités des acteurs locaux d'autre part.

L'organisation de GD Madagascar est actuellement structurée autour de trois pôles :

- Le pôle « Centre de Ressources », qui travaille sur le renforcement de capacités des acteurs locaux (formation, sensibilisation, plaidoyer), en charge globalement des volets 1, 2 et 3 du projet.
- Le pôle social (ex département ATTM offrant une prise en charge socio-psycho-éducative aux enfants victimes d'exploitation sexuelle), qui travaille maintenant sur la réinsertion socio-économique des jeunes à risque et/ou victimes d'abus sexuels en milieu ouvert, en charge du volet 3 du projet.
- Les deux pôles travaillent en complémentarité, le premier pôle ayant une action plus globale et le pôle social une action plus localisée dans des quartiers prioritaires de la ville de Tana.
- Le pôle administratif et financier vient en appui aux deux autres.
- Une réflexion est en cours (décision prévue pour fin août 2010) de créer une association locale juridiquement autonome (Groupe Développement Madagascar) pour gérer tout ou partie des activités de GD à Madagascar.

11.2.4. Résumé du déroulement du projet et position de l'évaluation

Le projet 2008 / 2011 de Groupe Développement est la continuité d'un processus qui a débuté en 2004 et qu'il faut décrire rapidement pour situer le projet évalué et ses 4 volets d'action.

- En 2004, Groupe Développement lance une campagne sur l'exploitation sexuelle des enfants, en collaboration avec le Ministère du Tourisme ; cette activité se poursuit dans le cadre du volet 2.
- Les collaborations se diversifient pour mobiliser et former différents acteurs (intervenants sociaux, enseignants, policiers et gendarmes, etc.) ; ces activités se poursuivent dans le cadre du volet 3.
- L'équipe GD, interpellée par le manque d'acteurs impliqués dans la prise en charge et l'accueil des enfants victimes, ouvre fin 2007 / début 2008, 3 structures d'accueil (1 centre de jour, 1 centre de transition (accueil d'urgence) et 1 foyer d'accueil de plus longue durée). Ces structures ont fonctionné la première année du projet dans le cadre du volet 4, avant que GD ne décide fin 2009 de réorienter son travail vers le milieu ouvert.
- Le projet 2008/2011 présenté aux bailleurs, inclut également le volet 1 (recherches) qui vient compléter le dispositif et prévoit l'extension de l'action à 2 autres sites.

Le projet évalué a démarré mi 2008. Le rapport de première année concerne la période mi-2008 / fin 2009, soit 1/3 à 1/2 du projet, rendant l'exercice de redevabilité au bailleur (objectif principal de cette évaluation) difficile. A cela s'ajoute la situation particulière de ce projet en pleine mutation quand à ses orientations stratégiques et ses modalités d'intervention. En effet, mi 2009 (soit 1 an après le démarrage de cette phase projet), deux évaluations externes (évaluation ATTM mai 2009 et évaluation CR nov. 2009) viennent étayer un processus de réflexion stratégique interne qui aboutit à des réorientations majeures du projet. La présente évaluation arrive donc au moment précis de la mise en œuvre des nouvelles orientations, après 6 mois à 1 an de préparation du changement et alors que les nouvelles modalités opératoires se mettent tout juste en place. Signalons également qu'une autre évaluation externe va démarrer la semaine suivant notre visite, sur demande de l'UE co-financeur du projet, pour justifier des évolutions en cours.

11.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Vu la situation décrite précédemment, il est trop tôt pour parler des suites prévues à ce projet ; un atelier pour définir la suite du projet est prévu fin 2010. On peut toutefois rappeler que Groupe Développement réfléchit actuellement à des options pour la création d'une ONG locale pour gérer tout ou partie de ses activités à Madagascar ; il apparaît alors probable que Groupe Développement France accompagnera l'organisation locale créée pour la continuation des activités et services développés dans le cadre du projet.

11.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
11.3.1. Pertinence	
<p>11.3.1.a. La conformité du projet aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local</p> <p>11.3.1.b. Son articulation avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux.</p>	<p>La protection de l'enfance et la lutte contre les abus sexuels est une priorité internationale tout autant que des autorités françaises et malgaches.</p> <p>Dans le contexte de la célébration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme la France a retenu les droits de l'Homme comme priorité sectorielle en 2008 et a lancé en avril 2008 un appel à initiatives en direction des ONG Françaises intitulé « renforcement des organisations des sociétés civiles du sud pour la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'Homme dans ces pays ». Le projet de GD est l'un des 23 projets retenus dans le cadre de cet appel à initiatives.</p> <p>L'action proposée correspond aux trois orientations du « Programme de coopération non gouvernementale » de la France à Madagascar : le volet « formation et accompagnement des acteurs communautaires » est mis en œuvre en partenariat avec la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) conformément à l'orientation 1 ; l'axe prioritaire du projet, transversal à toutes les activités, est le renforcement des capacités des acteurs locaux de la protection de l'enfance conformément à l'orientation 2 ; l'orientation 3 privilégie les projets innovants, « pouvant servir de référence aux politiques publiques locales dans le domaine social », ce qui est une ambition de GD.</p> <p>Madagascar a signé et ratifié un certain nombre de conventions assurant son engagement à participer à l'effort entrepris pour la protection et la promotion des droits de l'enfant. Un plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des enfants a été élaboré en 2007.</p> <p>Le projet prévoit une coopération avec les différents ministères et avec la CUA (l'évaluation de D. Balizet recommande d'ailleurs un plus fort ancrage du projet dans les plans nationaux d'action qui touchent la protection de l'enfance, l'action sociale en direction des plus démunis, la formation et l'insertion socioprofessionnelle), mais la dégradation de la situation politique ces derniers mois limite considérablement la collaboration avec les acteurs institutionnels.</p>
11.3.1.c. Plus spécifiquement, quels agrément s encadrent le travail de l'ONG :	Groupe Développement Madagascar (GD Madagascar), est une association française sous accord de siège à Madagascar depuis janvier 2004. L'association est placée sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères de Madagascar.

<p>11.3.1.d. La cohérence entre les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins</p>	<p>Les réorientations opérées par GD s'appuient entre autre sur un constat (confirmé par D. Balizet dans son évaluation) de manque de cohérence entre les actions proposées initialement par le projet et les besoins exprimés par les bénéficiaires. « Des présupposés sur les besoins du public-cible, une intention de répondre au besoin de reconnaissance et d'estime de soi des enfants mais nécessité de comprendre les causes et les conséquences sociales de la situation des enfants ... Des présupposés théoriques sur les besoins du public cible non référés à une analyse partagée de la problématique et des enjeux. Une logique d'offre qui empêche une veille sur le contexte ».</p> <p>La nouvelle approche proposée par GD (d'une approche d'offre vers une approche de réponse aux demandes), orientée sur le travail en milieu ouvert, l'appui aux acteurs locaux et la mobilisation de la communauté, ré-ancre le projet dans le contexte de vie des bénéficiaires.</p>
<p>11.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?</p>	<p>Le projet de Groupe Développement se démarque des autres projets évalués dans le cadre de cette mission par son approche multi acteurs consistant à balayer de façon relativement exhaustive l'ensemble des groupes d'acteurs concernés par la problématique traitée (voir la liste des partenaires locaux concernés par le projet).</p> <p>Toutefois, l'évaluation relève que le renforcement de capacités a été dominé par une logique d'offre et a ciblé des personnes et des groupes d'acteurs en proposant des actions de sensibilisation et de formation, mais n'a pas suffisamment ciblé les organisations et les institutions. Ce constat a été confirmé lors de la rencontre avec les enseignantes du CEG d'Ampefiloha qui expriment l'intérêt personnel qu'elles ont tiré de la formation reçue (connaissances acquises et utilité à titre personnel) mais elles ont très peu relayé ces connaissances à leurs élèves et l'institution n'a rien mis en place pour démultiplier les apports de GD.</p> <p>Le manque de co-élaboration du projet avec les partenaires / bénéficiaires est certainement en grande partie responsable d'une attitude de « consommateur » des acteurs locaux, attitude observée dans la plupart des projets du panel évalué.</p> <p>Fort des analyses internes et externes menées en 2009, GD fait évoluer son approche partenariale et les représentants du quartier d'Ambalavao Isotry, où GD commence tout juste ses activités de mobilisation communautaire, semblent non seulement très motivés mais se positionnent vraiment en acteurs contributeurs du projet. L'évolution de la démarche semble donc en route.</p>

<p>11.3.1.f. Le projet correspond-il à l'état de l'art dans son champ d'intervention ? Est-il innovant ?</p>	<p>Au cœur des réorientations du projet, se trouve la question de l'approche proposée par GD. D. Balizet décrit bien l'évolution de cette approche qui paraît maintenant plus pertinente par rapport aux compétences des acteurs locaux, aux besoins des bénéficiaires et à l'enjeu de pérennité :</p> <p>« L'approche individuelle et psychologique jusque là privilégiée et visant à renforcer le potentiel de l'enfant par un accompagnement du processus de reconstruction est une méthodologie innovante en totale adéquation avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfants. Cependant, la réalité quotidienne malgache et le souci de pérennisation des actions nous ont amené à revoir cette stratégie d'intervention avec un basculement sur une approche socio-éducative multidisciplinaire en milieu ouvert, basée sur le partenariat. L'institutionnalisation et la démarche psy représentant jusqu'à présent les outils prioritaires vont être pondérés par d'autres outils tels le travail de rue et son accompagnement socio éducatif, la médiation familiale, la mobilisation communautaire, la formation/réinsertion, avec comme modus operandi le faire faire ou laissez faire. »</p>
<p>11.3.1.g. La cohérence et la clarté du document de projet et du cadre logique</p>	<p>La proposition de projet était claire et bien argumentée mais la construction des objectifs et résultats attendus se révèle relativement complexe pour comprendre l'organisation des activités. Le cadre logique initial a été amendé pour faire apparaître les changements opérés (voir annexe 3) ce qui facilite la compréhension des réorientations par les personnes extérieures (bailleurs, évaluateurs, etc.) mais il demanderait à être reconstruit (en particulier l'axe 4) pour réajuster les résultats attendus et les indicateurs.</p>
<p>11.3.1. Efficacité</p>	
<p>11.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ?</p> <p>11.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?</p>	<p>Le projet n'étant pas encore à mi-parcours (seul le rapport de première année d'exécution est disponible), l'évaluation de l'atteinte des objectifs est difficile et peu pertinente. A cela s'ajoute les réorientations en cours qui ont mobilisé l'ensemble de l'équipe de GD pendant le second semestre 2009, qui fait que les actions prévues en année 1 n'ont pas toutes été réalisées comme prévu.</p> <p>Une identification des réalisations de l'année 1 et des changements prévus est proposée en annexe 3 (cadre logique amendé faisant apparaître le réalisé et les modifications en cours).</p> <p>Pour chacun des volets on peut résumer la situation comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet 1. recherches : les recherches ne seront pas mené comme prévu (1 seule reste d'actualité sur les 3 prévues) - relevant d'une démarche de « savoir expert », elles ne sont plus prioritaires dans le cadre de l'approche plus pragmatique choisie. - Volet 2. information, sensibilisation : peu d'activités menées en année 1 - l'approche évolue pour une plus grande implication des partenaires, certains outils sont en cours de révision.

	<ul style="list-style-type: none"> - Volet 3. formation / renforcement des capacités : les activités de l'année 1 ont été menées plus ou moins comme prévu, parfois avec plus de bénéficiaires que prévus, on relève un arrêt des activités au niveau communautaire au premier semestre 2009 à cause de la crise politique. Ce volet est en restructuration en termes d'outils et d'approche - les activités ont repris, notamment autour du programme de mobilisation communautaire en collaboration entre le CR et le pôle social. - Volet 4. accompagnement des jeunes victimes : les 3 centres d'accueil ont fonctionné en année 1 (bien qu'avec une fréquentation assez faible - et exception faite de la fermeture d'un centre pendant 4 mois à cause de la situation politique) avant d'être fermés. Les jeunes ont été soit référencés sur d'autres structures d'accueil (partenaires) soit pris en charge en milieu ouvert et non plus dans un cadre institutionnel. On peut dire que les activités du volet 4 ont eu lieu et se poursuivent mais avec une approche complètement repensée. <p>On note également que l'extension prévue du projet à 2 autres sites, s'est traduite par le démarrage d'un nouveau « projet » dans la région de Majunga, en appui à des partenaires locaux déjà impliqués dans la protection de l'enfance. Des études sont en cours pour le 3^{ème} site. Les nouveaux sites d'activités sont l'occasion de mettre en œuvre la nouvelle approche (notamment en terme d'approche partenariale) dès le début du projet.</p>
<p>11.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>11.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>La proposition de projet et le cadre logique proposent de nombreux indicateurs, mais pas tous pertinents et pas toujours mesurables, bien que l'équilibre entre indicateurs quantitatifs et qualitatifs est recherché. Leur nombre rend le suivi difficile. Les indicateurs d'activités et les indicateurs de résultats ne sont pas clairement différenciés. Beaucoup d'indicateurs font état de « l'augmentation de » alors que les mesures initiales ne sont pas connues,</p> <p>Enfin, au vu des réorientations prévues, une révision complète du cadre logique semble nécessaire, faisant apparaître la logique d'intervention et les indicateurs initialement prévus, puis la logique d'intervention (objectifs, résultats attendus, activités) revue et les indicateurs pertinents avec les nouvelles orientations (par exemple le nombre de bénéficiaires ciblés ne peut pas être le même pour un travail en institution et pour un travail en milieu ouvert). Ce cadre logique révisé est nécessaire pour le suivi du projet et pour permettre aux bailleurs de comprendre les réorientations proposées, volet par volet.</p>

<p>11.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus, pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?</p> <p>11.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?</p>	<p>Deux éléments sont venus modifier les prévisions et ont impacté la mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la situation d'insécurité dans Tana et en particulier dans les « bas-quartiers » de la ville, au premier semestre 2009, entraînant la fermeture du centre de transition situé au cœur des émeutes et la suspension du travail de rue. La crise économique qui sévit depuis limite les activités de réinsertion professionnelle, (identification de lieux de stages et emplois pour les jeunes filles sortant des formations professionnelles). - la deuxième source de retard dans la mise en œuvre du projet est « l'arrêt sur image » du programme au second semestre 2009 afin de mener la réflexion stratégique, base des réorientations en cours ; avec ses effets négatifs (des activités abandonnées - voir annexe 3) et ses effets positifs (stratégie mieux adaptée) déjà décrits.
<p>11.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils bien définis et répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / et favorisé l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?</p>	<p>Comme on l'a déjà souligné, la stratégie adoptée par GD jusque fin 2009, si elle avait l'intérêt d'être multi acteurs, plaçait GD dans une position d'expert et dans une logique d'offre ou les responsabilités et notamment le pouvoir de décision était peu partagé. Le processus d'évaluations interne et externe a amené GD à revoir sa stratégie de partenariat et à clarifier les rôles et places des acteurs locaux ; cet ajustement est en cours.</p> <p>On notera que GD a une pratique systématique de conventionnement avec ses partenaires opérationnels.</p>
11.3.3. Pérennité / Viabilité	
<p>11.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?</p> <p>11.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?</p> <p>11.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux</p>	<p>Dans la configuration d'une présence au long cours de GD à Madagascar, la question de la pérennité des activités se pose à deux niveaux : au niveau des activités développées à destination des bénéficiaires finaux (les enfants et jeunes en situation de risque ou victimes) d'une part, les actions de renforcement des capacités locales (actions à destinations des acteurs intermédiaires) d'autre part.</p> <p>La décision de GD en 2007 d'ouvrir des centres d'accueil l'a placé en contradiction avec sa stratégie globale. Les 2 ans de fonctionnement du volet ATTM leur a fait prendre conscience de la difficulté pour une ONG se positionnant en appui technique de partenaires locaux d'intervenir en direct auprès des bénéficiaires. C'est ce qui a déclenché la réflexion sur la création d'une ONG malgache autonome.</p> <p>La stratégie globale de GD est de se dégager de l'opérationnalité directe afin de privilégier le renforcement des capacités des acteurs à tous niveaux. La réflexion en cours doit permettre de déterminer ce qui peut être confié (à terme) à des partenaires locaux et/ou s'il serait pertinent de créer une nouvelle structure locale (GD Madagascar).</p>

	<p>La stratégie de pérennisation des actions de GD s'appuie également sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une logique de travail avec les structures existantes - une stratégie de formation de formateurs - le partenariat avec les autorités locales (bien que in-opérationnel actuellement) - une volonté récente de capitaliser les expériences pour mieux les partager. <p>Ces 4 points sont des leviers importants de pérennité mais doivent tous être renforcés pour ancrer les actions dans les stratégies des acteurs locaux.</p>
11.3.4. Efficience	
<p>11.3.4.a. Le décali d'exécution du projet correspond-il à la proposition initiale ?</p> <p>3.4.2 Les retards éventuels sont-ils externes au projet ou non prévisibles ?</p>	<p>Il est trop tôt dans la mise en œuvre du projet pour pouvoir analyser l'efficience notamment vs à vis des délais d'exécution. Des éléments liés au contexte de crise (début 2009) et au processus de réorientation stratégique (fin 2009) ont été décrits au point 4.2.5. écarts ; il reste encore deux années pour éventuellement absorber le retard de l'année 1.</p>
<p>11.3.4.b. Un système de suivi a-t-il été mis en place et correctement utilisé ?</p>	<p>Le dispositif actuel de suivi des activités ne permet pas de qualifier et quantifier l'ensemble des indicateurs du cadre logique. Nous avons déjà proposé de revoir (re-concevoir) le cadre logique et le doter d'indicateurs objectivement vérifiables pour faciliter le suivi du projet à l'avenir.</p>
<p>11.3.4.c. Les ressources humaines matérielles et financières ont-elles été mobilisées conformément aux prévisions ?</p> <p>11.3.4.d. Des retards ou des dépassements significatifs ont-ils été constatés conduisant à la réorganisation ou à la réduction des activités prévues ?</p>	<p>Le rapport de 1ère année mentionne que « la réorientation de la stratégie de prévention, de protection et de réinsertion auprès des enfants (...) suppose une réorganisation RH et un renforcement dans les nouveaux domaines d'activités. Un nouveau coordinateur du volet prise en charge a été recruté et les 3 responsables de centres se sont repositionnés sur des postes de responsables de projet (gestion d'équipe, gestion de projet, analyse de résultats, etc.). Un nouvel organigramme est en cours de construction dans lequel l'équipe éducative est réaffectée sur les nouvelles activités en fonction de leurs compétences. Deux experts externes ont également démarré une mission d'appui technique sur l'année 2 pour renforcer l'équipe sur les techniques de travail communautaire/mobilisation communautaire et sur les outils de travail de réinsertion en milieu ouvert. »</p>

<p>11.3.4.e. Dans le cas d'un éventuel partenaire local (ou de plusieurs), la prestation réalisée ou l'appui apporté ont-t-il été à la hauteur de ce qui était attendu ou nécessaire ?</p> <p>11.3.4.f. Dans ce dernier cas négatif, l'ONG a-t-elle pu l'anticiper, et/ ou a-t-elle su réagir rapidement ?</p>	<p>D. Balizet dans son évaluation de nov2009, apprécie les partenariats de GD selon les termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tênu et incomplet avec les institutions étatiques, absence criante de l'éducation nationale - Satisfaisant mais pas assez ambitieux avec Unicef - Satisfaisant mais trop limité aux formations et aux études de cas avec les partenaires de terrain et enfermé dans la spécification des publics-cibles.
<p>11.3.5. Impact</p>	
<p>11.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ?</p> <p>11.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après, si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liée au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?</p> <p>11.3.5.c. Existence-ils des perspectives d'effet à plus long terme ?</p>	<p>Bien qu'il soit trop tôt pour parler d'impact du projet, on peut noter les tendances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en charge des jeunes en centres (approche institutionnelle) a rapidement montré ses limites en terme d'impact (capacités d'accueil limitée, réinsertion socioprofessionnelle difficile après une période en centre, déresponsabilisation des familles et de la communauté) ; les nouvelles orientations devraient y palier. - le dispositif de suivi existant ne permet pas de mesure avant / après et donc de quantification et qualification des avancées liées au projet - à améliorer - l'échelle d'action du projet est encore modeste mais le ministère de la population et l'UNICEF ont montré leur intérêt pour passer à une autre échelle en collaborant avec GD pour la création de réseaux de protection de l'enfant dans 761 communes du pays.

11.4. CONCLUSIONS

Pour conclure nous dirons que l'évaluation du projet de GD s'est confrontée à deux difficultés :

- d'une part elle intervient trop tôt dans le processus projet (avant le mi-terme) pour permettre un exercice de redevabilité au bailleur,
- d'autre part, elle intervient au moment même de la mise en œuvre de nouveaux modes opératoires, rendant l'évaluation de la période passée obsolète et l'évaluation des futures orientations difficile, dans le cadre de cette évaluation rapide formatée ex-post.

Les points faibles que l'on peut relever ont fait l'objet en 2009 de constats de la part de l'équipe (à Madagascar et au siège) et ont amené à un processus d'évaluation, de réflexion stratégique interne et de réorientation des modes opératoires pour mieux atteindre les objectifs fixés. On ne peut que saluer cette prise de conscience et souligner la pertinence de ce travail de réélaboration stratégique. Cette phase de « pose sur image » a retardé la mise en œuvre du projet mais l'équipe locale (une trentaine de collaborateurs) est maintenant « dans les starting block » (convaincue et motivée) pour mettre en œuvre la nouvelle approche de désinstitutionnalisation au profit d'un travail en milieu ouvert. Cette nouvelle approche constitue un véritable changement de métier pour les éducateurs qui jusque là travaillaient en centre auprès des bénéficiaires et doivent aujourd'hui mobiliser la communauté pour faire émerger des initiatives locales.

Si ces changements ont été assez rapides, le processus d'accompagnement des équipes au changement semble avoir été bien mené et donner aujourd'hui toutes les garanties pour un nouveau départ. On peut résumer les réorientations en cours comme suit :

- d'une approche experte à impact limité vers une vulgarisation et sensibilisation de masse
- d'une approche institutionnelle qui a montré ses limites en termes de pertinence vers un travail en milieu ouvert offrant de meilleures perspectives de réussite de réinsertion socio-économique des bénéficiaires
- d'une approche de mise en œuvre directe de services aux bénéficiaires (centre de jour et foyers d'accueils) vers une approche de renforcement de la société civile malgache.

Le retard pris en 2009 devrait être rattrapé d'après l'équipe d'ici la fin du projet. Les nouvelles orientations seront encore en phase d'expérimentation augurant le besoin de poursuivre les engagements de Groupe Développement à Madagascar le temps de transférer l'entièreté des capacités à la structure malgache en cours de création.

Pour terminer quelques commentaires s'imposent sur le processus de changement mis en œuvre à Groupe Développement. On s'étonnera de la soudaineté et de la rapidité de ce changement majeur, initié avec l'arrivée d'une nouvelle chargée de programme au siège et d'une nouvelle directrice nationale et qui amène 3 remarques relatives au processus projet:

- une nouvelle équipe qui arrive en cours de projet se doit d'abord de mettre en œuvre le projet engagé,
- si un problème majeur est identifié dans la conception du projet, il est important d'associer les bailleurs (souvent appelé partenaires financiers) à la réflexion, dès le départ et décider avec eux des actions à entreprendre - ici l'engagement de l'ONG envers les bailleurs n'a pas été suffisamment pris en compte,
- le processus projet se déroule selon une logique cyclique « conception, mis en œuvre, évaluation, réajustement » - on peut s'étonner ici que les évaluations externes soient intervenues un an après le démarrage de la nouvelle phase projet (et non pas en fin de phase précédente) entraînant les difficultés que l'on a décrites en terme de gestion de projet.

11.5. ANNEXES

11.5. Annexe 1. : La liste des documents consultés et référencés dans le rapport

- Document MAE France :
 - 2004/2007 : « Campagne de sensibilisation à la lutte contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants à Madagascar » : fiche résumée de projet ; Rapport intermédiaire de la troisième année (sept 2008), Compte-rendu technique final (sept 2008)
 - 2007/2008 : « Projet de lutte contre la violence sexuelle impliquant les enfants à Madagascar » : demande de financement, cadre logique, budget (mars 2007) ; Compte-rendu technique final et rapport financier (oct 2008)
 - 2008 /2011 : « Pour un système de garantie et de défense des droits des enfants vulnérables et/ou victimes d'exploitation sexuelle par le renforcement des actions d'éducation, prévention, protection et réhabilitation, Madagascar », Appel à initiatives : Renforcement des organisations des sociétés civiles du Sud pour la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'Homme dans ces pays : document de projet, cadre logique, fiche de suivi (juin 2008) ; Compte-rendu technique intermédiaire Année 1 ; compte-rendu financier année 1 (fev 2010)
- Evaluations :
 - EVALUATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES JEUNES FILLES EN SITUATION DE PROSTITUTION ET DES ENFANTS EN DANGER D'EXPLOITATION SEXUELLE (Programme ATTM), Antananarivo - Madagascar, Termes de référence (mars 2009) ; Rapport d'évaluation (juin 2009)
 - EVALUATION DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION et de RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX CONTRE L'EXPLOITATION ET L'ABUS SEXUELS DES ENFANTS à MADAGASCAR, Antananarivo - Madagascar : Termes de référence (mai 2009) ; Rapport d'évaluation Daniel Balizet (janv 2010)
 - RAPPORT DE POSITIONNEMENT DIRECTION NATIONALE LORS DE SA NOUVELLE AFFECTATION, juin 2009
 - BILAN DE CAMPAGNE *DE LUTTE CONTRE LE TOURISME SEXUEL IMPLIQUANT LES ENFANTS - GROUPE DEVELOPPEMENT - mars 2008 (PowerPoint)*
 - Compte-rendu Atelier Opérationnel Siège-GD Mada et Mission GVuillard Madagascar 14-25 Septembre 2009
 - Note Interne : résumé des décisions prises sur le projet GD Mada, Le Bourget 16 Septembre 2009 - GVuillard

11.5. Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées et/ou interviewées

Noms	Fonctions et organisation
Guillemette Vuillard	Chargée de programme Madagascar au siège de groupe Développement - Paris
Mickaela	Responsable du pôle ressource Groupe Développement Madagascar
Anita	Responsable du pôle social Groupe Développement Madagascar
Dina	Responsable administrative et financière Groupe Développement Madagascar
Patricia	Responsable travail en milieu ouvert, pôle social GD Madagascar
Nivo	Responsable formation professionnelle, pôle social GD Madagascar
Narina	Responsable mobilisation communautaire, pôle social GD Madagascar
Olga Nirina Rajaonah	Directrice du CEG d'Ampefiloha
Sabine, Pakoly, Malala, Béatrice, Miali, Saundra, Nirina, lalao	Enseignantes au CEG d'Ampefiloha, ayant reçu une formation de GD
Norotiana Jeannoda Randimbiarison	Présidente du syndicat des professionnels diplômés en travail social (SPDTS)
Mboliatana et Aina	Jeunes filles bénéficiaires du projet de GD
Honorine, Elizabeth, Lalao, Anie, Sabrondra, Romule,	Elus du quartier d'Ambalavao Isotry,, représentants du comité de quartier
Brigitte, Hanitra et Ndriana	Equipe de mobilisateurs communautaires de GD

11.5. Annexe 3 : cadre logique de l'intervention amendé faisant apparaître le réalisé et les réorientations en cours

CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION AMENDE

« Pour un système de garantie et de défense des droits des enfants vulnérables et/ou victimes d'exploitation sexuelle par le renforcement des actions d'éducation, prévention, protection et réhabilitation » Madagascar – Groupe Développement

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Réalisations année I	Changements opérés
Objectifs généraux	<p>Les droits des enfants à Madagascar sont appliqués et renforcés</p> <p>La vulnérabilité des enfants aux maltraitances, aux MST/SIDA, et à l'exploitation sexuelle est réduite dans tout Tananarive.</p> <p>La pauvreté des enfants et adolescents de Madagascar est réduite et leurs conditions de vie sont améliorées</p> <p>Un environnement social, institutionnel, législatif et économique, propice au développement des enfants & des jeunes en situation d'exclusion sociale est créé</p>	<p>Réduction du nombre d'enfants en situation à risque d'exploitation (enfants des rues, en conflit avec la loi, enfants travailleurs...)</p> <p>Diminution du nombre de plaintes et d'enregistrement des cas d'exploitation sexuelle (trafic, tourisme sexuel, abus sexuels) au niveau national</p> <p>Augmentation du taux d'alphabétisation et de scolarisation</p> <p>Intégration de la protection de l'enfance dans les priorités budgétaires et politiques du gouvernement, de la Commune Urbaine de Tananarive et dans les programmes de développement de la société civile.</p> <p>Renforcement et/ou adoption de nouvelles législations</p>	Non renseigné	<p>Pas de changements</p> <p>Les indicateurs sont extrêmement larges et non vérifiables –Pas de statistiques et de traitement de l'info, pas de baseline study, pas d'étude nationale, etc.</p>

Objectif du projet (objectif spécifique)	<p>Les conditions de vie des enfants victimes de violences sexuelles ou à risques à Tananarive et dans 2 sites de province sont améliorées et leur réintégration sociale est assurée par leur prise en charge et l'accompagnement d'un réseau d'acteurs</p>	<p>A l'issue du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 100 000 touristes / voyageurs ont été informés à travers des campagnes d'affichage et la distribution de dépliants, brochures et encarts dans les magazines - Plus de 120 000 auditeurs, téléspectateurs et lecteurs sont sensibilisés au phénomène d'exploitation sexuelle des enfants - Le nombre d'articles sur les droits de l'enfant a augmenté de 10% et la qualité des informations dans la perspective des droits de l'enfant s'est améliorée - Le nombre des cas d'enfants victimes de maltraitements sexuelles repérés et orientés par les comités de citoyens a augmenté de 50% - Un module d'autoprotection est intégré au programme officiel de l'Education Nationale à l'issue du projet - 600 leaders communautaires, membres des comités de citoyens ont été formés indirectement - 1 000 professionnels du tourisme ont été formés par ricochet - 80% des professionnels sensibilisés maîtrisent les techniques de prévention du tourisme sexuel impliquant les enfants (TSIE) et les appliquent - 2 500 gendarmes ont été 	<p>Nombre 8 de voyageurs touchés par la campagne TSIE,</p> <p>32 intervenants sociaux et 14 enseignants (et leur direction) formés en ESE9 et autoprotection avec une école pilote ayant mis en œuvre le programme d'auto protection et 101 jeunes bénéficiaires du programme dont 61 ayant reçu un livret éducatif, 6 structures de protection d'enfance mettant en œuvre le programme d'autoprotection, 100 leaders communautaires (qui ont à leur tour sensibilisés 68 comités de citoyens) sensibilisés 18 instructeurs de l'école de police et commissaires formés sur la maltraitance et ESE et 250 gendarmes de Moramanga sensibilisés à leur tour par leurs instructeurs</p> <p>13 professionnels du tourisme de Nosy be formés à la lutte contre le TSIE</p> <p>18 chauffeurs guide formés à la lutte contre le TSIE (partenariat avec Océanes Aventures)</p> <p>13 étudiants et 7 enseignants de l'école des métiers du tourisme et de l'Hôtellerie de Majunga (EMTH) ayant suivi le module sur la lutte contre TSIE</p> <p>13 ONG et associations + 23 intervenants sociaux ayant suivi des séances d'études de cas.</p>	<p>Pas de changements</p>
---	---	--	---	---------------------------

⁸ Notons qu'il est difficile d'estimer le nombre de touristes touchés par cette campagne car il n'existe pas au sein de GD ni du Ministère du tourisme des statistiques officielles pouvant le renseigner. Cet indicateur est à repenser.

⁹ Il s'agit ici de sensibilisation aux concepts de base de l'ESE

		<p>sensibilisés et formés par ricochet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs de la protection de l'enfance sont mieux documentés et informés sur la problématique - 70% des jeunes filles prises en charge au foyer d'accueil démontrent des signes de progrès dans leur comportement cognitif, affectif, et social - 50% des jeunes filles prises en charge dans le foyer réussissent un projet de vie 		
<p>Résultats attendus</p> <p>Activités à réaliser</p>	<p>R1 : Les connaissances sur la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants sont renforcées et diffusées</p> <p>Activité 1.1 : Mener une recherche-action sur les enfants garçons des femmes impliquées dans la prostitution</p> <p>Activité 1.2 : Mener une recherche sur la demande/clientèle pour les enfants en situation de prostitution</p> <p>Activité 1.3 : Mener une recherche sur les enfants auteurs de violences sexuelles</p> <p>Activité 1.4 : Publier et diffuser les résultats des recherches</p> <p>Activité 1.5 : réaliser une évaluation de la situation de l'exploitation sexuelle des enfants en province</p>	<p>A l'issue de l'année 2, une recherche-action sur les enfants garçons des femmes impliquées dans la prostitution est réalisée</p> <p>A l'issue de l'année 2, une recherche sur la demande/clientèle pour les enfants en situation de prostitution a été effectuée</p> <p>A l'issue de l'année 3, une recherche sur les enfants auteurs de violences sexuelles est réalisée</p> <p>1 500 exemplaires de chacune des trois recherches sont publiés et diffusés</p>	<p>Prévu normalement année 2</p> <p>A réaliser en année 2</p> <p>Prévu normalement année 2</p>	<p>Cette étude ne sera pas menée. Trop grande ambition de mener 3 recherches actions. De plus, quid pertinence de telles recherches alors que l'on n'a pas les informations de base à savoir l'ampleur de la problématique à échelle régionale et ou nationale et que l'on n'a pas encore traité nos propres informations et/ou ressources. En année 2, on va tenter de capitaliser les informations terrain et ensuite détecter ce qui manque aux équipes pour agir ! Enfin, nous avons décidé de nous recentrer sur un public jeunes filles mineures prostituées (et c'est déjà bien difficile), nous n'avons pas le temps, ni les moyens de nous pencher sur cette question aujourd'hui. En bref, ce serait une recherche action inutile à ce stade au vu des challenges auxquels les équipes doivent déjà faire face</p> <p>Nous sommes en train de voir la pertinence et la faisabilité d'une telle étude après consultation d'une socio anthropologue qui a des expériences dans la réalisation d'études similaires à celle-ci. L'étude sera menée par des personnes qui ont des compétences en sociologie, anthropologie, ou domaines similaires avec une équipe multidisciplinaire.</p> <p>Cette étude ne sera pas menée (idem la première étude)</p> <p>Indicateur revu à la baisse car après repertoriage de structures partenaires, la diffusion des 1500 exemplaires</p>

	<p>A l'issue de l'année 3, 3 séminaires ont lieu pour diffuser les résultats des études</p> <p>A l'issue de l'année 1, 4 sites de province ont été explorés et la situation de l'exploitation sexuelle des enfants (ESE) dans ces sites a fait l'objet d'un rapport</p> <p>A l'issue de l'année 1, 2 sites d'intervention en province ont été identifiés</p>	<p>Quatre rapports sont disponibles, un par site exploré</p> <p>1 site d'intervention en province choisi</p>	<p>d'étude est trop ambitieuse Un seul atelier correspondant à la seule étude retenue</p> <p>Réalisé comme prévu.</p> <p>Prévue en année 2 l'ouverture de 2 bureaux GD Mg ne se fera pas. L'intervention en province prendra la forme d'un partenariat avec une/des structures locales. GD Mg se positionnera en appui technique, financier pour la mise en œuvre de projets de sensibilisation et de formation orienté sur des thématiques liées à l'exploitation sexuelle des enfants. En année 2 Majunga a été choisi. Les expériences de cette intervention seront capitalisées en fin de l'année 2 et un autre site sera identifié pour multiplier les bonnes pratiques du site 1</p>
<p>R2 : La prévention, la protection et la participation des enfants sont encouragées</p> <p>Activité 2.1 : Réaliser une campagne de lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants à destination des voyageurs</p> <p>Activité 2.2 : Appuyer les journalistes dans les actions de sensibilisation de l'opinion publique sur les enfants en situation difficile</p> <p>Activité 2.3 : Assurer un suivi de la mise en place et de l'extension d'un programme de</p>	<p>A l'issue de l'année 1, 30.000 affiches à l'intention des voyageurs sont imprimées</p> <p>A l'issue de l'année 1, 20.000 autres supports de sensibilisation à l'intention des voyageurs sont imprimés</p> <p>A l'issue de l'année 3, 9 magazines contenant le visuel de la campagne de lutte contre le TSIE sont parus</p> <p>A l'issue de l'année 3, 160 professionnels de la communication et des médias ont été sensibilisés à l'ESE dans le cadre de petits déjeuners débats</p> <p>A l'issue de l'année 3, 8 émissions radiophoniques ou télévisuelles</p>	<p>Une convention de partenariat a été signée avec le Ministère du tourisme et de l'Artisanat</p> <p>Les nouveaux supports de communication n'ont pas encore été reproduits 7000 affiches et 25000 dépliants et une charte éthique avaient été distribués aux acteurs du tourisme dans une phase précédente au projet. Les supports sont toujours présents dans les lieux touristiques</p> <p>Une nouvelle stratégie a été pensée et est disponible.</p> <p>Les petits déjeuners débats et les séminaires n'ont pas été organisés durant l'année 1.</p> <p>Aucune émission n'a été organisée durant l'année 1</p>	<p>L'activité en tant que telle reste sans changement. Une nouvelle campagne sera lancée en partenariat avec le Ministère du tourisme et de l'artisanat. Celui-ci sera le leader dans la mise en œuvre.</p> <p>La campagne ne touchera que Madagascar contrairement à ce qui était prévu pour une portée régionale¹⁰(Océan Indien)..</p> <p>La nouvelle stratégie : conclure un partenariat pilote avec un organe de presse malgache et développer une campagne de sensibilisation grand public sur l'ESE. Permettre aux journalistes d'avoir plus d'éléments du terrain. Capitaliser les bonnes pratiques de ce partenariat et aller vers d'autres organes de presse.</p> <p>Pas de changements</p>

¹⁰ Dans la région Océan Indien, la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants ne présente pas les mêmes caractéristiques. Une stratégie de communication sur le TSIE ne pourrait pas être identique pour toute la zone.

	<p>conduites d'autoprotection des enfants au sein des écoles et des structures d'accueil</p> <p>Activité 2.4 : Mettre en place des outils incitant les parents à parler de sexualité avec leurs enfants</p> <p>Activité 2.5. : Réalisation de 3 livrets sur l'utilisation des activités artistiques pour faire passer des messages éducatifs à destination des enfants en difficulté et Formation d'animateurs sociaux à l'utilisation des manuels</p>	<p>de sensibilisation à la lutte contre l'ESE ont été organisées</p> <p>A l'issue de l'année 1, 300 livrets de bonnes pratiques à l'intention des médias ont été traduits du français au malgache</p> <p>A l'issue du projet, un programme sur les techniques d'autoprotection est introduit dans 10 écoles pilotes et dans 10 structures d'accueil des enfants défavorisés</p> <p>A l'issue de l'année 3, 60 enseignants des écoles pilotes et 80 intervenants sociaux sont formés aux techniques d'autoprotection</p> <p>A l'issue de l'année 2, 3 000 guides à destination des enseignants et des intervenants sociaux sont réimprimés</p> <p>A l'issue de l'année 2, 7 000 livrets à l'intention des enfants en difficulté sur les techniques d'autoprotection sont imprimés</p> <p>A l'issue de l'année 3, 7 500 guides de bonnes pratiques visant à inciter les parents à parler de sexualité avec leurs enfants sont imprimés et diffusés</p> <p>A l'issue de l'année 3, 3 programmes radio visant à inciter les parents à parler de sexualité avec leurs enfants ont été diffusés</p> <p>A l'issue de l'année 2, 300 livrets sur l'utilisation des activités artistiques pour faire passer des</p>	<p>Traduction terminée. Les livrets seront distribués au sein des écoles de formation en journalisme en année 2.</p> <p>1 école pilote et 5 structures d'accueil ont testé le programme sur les techniques d'autoprotection</p> <p>14 enseignants et 32 intervenants sociaux ont été formés aux techniques d'autoprotection et ont reçu chacun un guide</p> <p>Phase pilote terminée. Un bilan et une évaluation effectués sur le programme d'autoprotection.</p> <p>Prévu en année 2</p> <p>Prévu en année 2</p> <p>Ne sera pas réalisé</p> <p>Prévu en année 2</p> <p>Ne sera pas réalisé</p> <p>Ne sera pas réalisé</p>	<p>Pas de changements</p> <p>Le programme autoprotection sera allégé, adapté et vulgarisé en année 2 selon les résultats du bilan et de l'évaluation. Un comité d'adaptation sera mis en place pour cette vulgarisation.</p> <p>Les guides ne seront pas réimprimés dans leur format d'avant la phase pilote (trop lourd et difficile d'utilisation). Après adaptation du programme, de nouveaux formats de ces outils seront réimprimés. Des livrets spécifiques pour les enfants en difficulté ne seront pas conçus. Un outil commun à tout enfant, de tout âge sera imprimé et diffusé pour les techniques d'autoprotection.</p> <p>L'éducation à la sexualité sera abordée dans le programme d'autoprotection et ne pas en faire un livret à part entière.</p> <p>Des programmes radio seront réalisés sous forme de sensibilisation grand public, pas sur l'éducation à la sexualité mais sur l'ESE. Les thématiques des émissions radio tourneront autour de l'ESE</p> <p>Cette activité sera abandonnée car ne rentre pas dans le mandat de GD Madagascar (ESE). Cela fait partie du travail de recadrage des activités.</p> <p>Idem</p>
--	--	--	--	---

		<p>messages éducatifs à destination des enfants en difficulté sont édités et diffusés</p> <p>A l'issue de l'année 3, 45 animateurs sont formés à l'utilisation des manuels pour transmettre des messages éducatifs à destination des enfants en difficulté par des activités artistiques</p>		
A.	<p>R3 : Les acteurs associatifs, institutionnels et communautaires sont renforcés dans leurs capacités de protection de l'enfance</p> <p>Activité 3.1 : Former et accompagner les acteurs communautaires dans la prévention et la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles</p> <p>Activité 3.2 : Former les gendarmes pour une meilleure protection des enfants victimes de violences ou à risque</p> <p>Activité 3.3 : Renforcer les capacités des professionnels du tourisme pour gérer les</p>	<p>A l'issue de l'année 1, 150 leaders communautaires ont été formés pour devenir formateurs</p> <p>A l'issue de l'année 1, 50 gendarmes sont formés</p> <p>A l'issue de l'année 1, 250 livrets de formateurs à l'intention des gendarmes sont imprimés</p> <p>A l'issue de l'année 2, 60</p>	<p>2 séminaires de sensibilisation ont été organisés (dans le 6ème et le 2ème arrondissement)</p> <p>100 leaders communautaires ont été sensibilisés</p> <p>68 membres communautaires (comités de citoyens) du 6ème arrondissement ont été sensibilisés</p> <p>21 dont gendarmes (12) et policiers (9) ont été formés durant les phases précédentes du projet. Année 1 consacré au suivi de ce groupe. En 2009, 628 élèves gendarmes ont suivi le module sur l'ESE (par ricochet). 1 mission de suivi auprès des gendarmes formés a été effectuée à l'école supérieure de la gendarmerie nationale.</p> <p>19 policiers instructeurs (dans les écoles) et formateurs ont été formés en 2009.</p>	<p>Cette activité a été suspendue à cause de la crise socio politique 2009.</p> <p>Le renforcement de capacités des acteurs ne se fera plus par publics cibles. Il y aura des concertations et échanges d'expérience entre les différents acteurs (police/GN, travailleurs sociaux, leaders communautaires, juges des enfants...). Il s'agira d'identifier les blocages/contraintes qui peuvent intervenir lors de la détection et la prise en charge des enfants victimes d'abus et d'accompagner la réflexion sur les solutions à apporter à partir des ressources existantes et l'échange de pratiques. Nous avons choisi de faire un projet pilote dans le quartier d'Ambalavao Isotry. Différents acteurs y ont été repérés et où le pôle social de GD Mg met en place un travail de mobilisation communautaire, en phase de mise en place. Un lien est alors fait entre le travail de renforcement des acteurs (centre ressource) et ce travail de quartier (pôle social).</p> <p>Définition d'une nouvelle approche pour le renforcement des instructeurs des écoles de la police et de la gendarmerie</p>

¹¹ Association de femmes en situation de prostitution

¹² Centre de Réinsertion et d'Emploi pour les Jeunes

¹³ Collectif pour les Droits de l'Enfant et de la Famille

	<p>situations d'exploitation sexuelle des enfants auxquelles ils peuvent être confrontés</p> <p>Activité 3.4 : Renforcer les associations de protection de l'enfance</p> <p>Activité 3.5 : Appuyer les acteurs de la protection de l'enfance dans les sites de province qui auront été identifiés au préalable</p> <p>Activité 3.6 : Mettre en place un Master training program en matière de suivi psychosocial des enfants maltraités</p> <p>Activité 3.7 : Mettre en place un centre ressources permettant aux acteurs de la protection de l'enfance de se documenter et s'informer sur la problématique enfance</p>	<p>professionnels du tourisme sont formés à la lutte contre le TSIE A l'issue de l'année 1, 5 000 livrets de bonnes pratiques à l'intention des professionnels du tourisme sont imprimés A l'issue de l'année 1, un concours pour les élèves de l'Ecole des métiers du tourisme et de l'hôtellerie est organisé afin de les mobiliser autour d'une action de prévention du TSIE</p> <p>A l'issue de l'année 3, 6 associations sont accompagnées dans le suivi des enfants victimes d'abus sexuels</p> <p>A l'issue du projet, 30 intervenants sociaux sont formés pour intégrer le pool de formateurs et deviennent aussi des personnes ressources de terrain A l'issue de l'année 3, 1000 manuels théoriques à destination de l'Ecole de service social sont imprimés A l'issue de l'année 3, 250 manuels de formateurs pour l'Ecole de service social sont imprimés</p> <p>A l'issue du projet, 2 associations de province ont été appuyées techniquement et financièrement</p> <p>A l'issue du projet, 4 réseaux multisectoriels de droits et protection de l'enfant sont accompagnés</p>	<p>31 professionnels du tourisme ont été formés en année 1 100 livrets ont été distribués 13 étudiants ont suivi l'intégralité du module sur le TSIE 7 enseignants ont bénéficié d'un suivi</p> <p>23 intervenants sociaux (issus de 13 associations) sont suivis dans le cadre d'études de cas 8 séances ont été menées</p> <p>1 partenariat signé avec le syndicat des professionnels diplômés en Travail Social (SPDTS) 40 intervenants sociaux en cours de formations en approche systémique familial pour les cas d'enfants victimes d'abus sexuel 1 session de sensibilisation réalisée sur les concepts de base sur l'ESE réalisée à l'Institut Supérieur en Travail Social (ex-Ecole de Service Social)</p> <p>3 associations à Majunga en cours d'appui technique et financier (Fibemizo¹¹, CREJ¹² et CDEF¹³)</p> <p>Un réseau communautaire pour la promotion et la protection des droits de l'enfant en cours de création et d'appui dans le quartier d'Ambalavao Isotry</p> <p>Pas de réalisé en année 1. Prévu en année 2.</p>	<p>Appui technique, institutionnel et financier du Ministère du tourisme et de l'Artisanat pour la mise en œuvre de son plan national de lutte contre le TSIE (dont la campagne de sensibilisation) Suivi du partenariat avec l'Emth (mise en place du concours « Dire Non ». Adaptation/révision du module testé à Nosy Be pour les professionnels du tourisme. Signature du partenariat avec Océane Aventures (expérience pilote) et mise en œuvre de activités prévues pour tester et adapter le code de conduite d'ECPAT à Madagascar</p> <p>Cette activité s'est fait à travers des appuis ponctuels mais ne sera pas maintenue. Toutefois, nous pourrions proposer des ateliers d'échanges ou études de cas entre travailleurs sociaux.</p> <p>Introduction des modules de formation de base sur l'ESE, sur la prévention et la relation d'aide des enfants victimes d'abus dans le curriculum de l'ISTS (Institut Supérieur en Travail Social) et de la Faculté en travail social de l'Université d'Antananarivo. Il s'agit d'une mise à disposition de modules de formation afin qu'ils soient utilisé librement voire adaptés pour faciliter l'adhésion et la transmission de savoir. Facilitation de la formation sur « approche systémique familial pour les cas d'enfants victimes d'abus sexuel » en direction des travailleurs sociaux en partenariat avec le SPDTS (Syndicat des Professionnels Diplômés en Travail Social)</p> <p>Plutôt que l'ouverture d'antenne de GD Mg en province, il s'agit de s'appuyer sur des associations locales qui ont des axes de travail sur le renforcement des acteurs locaux et la prise en charge de jeunes filles mineures impliquées dans la prostitution. Pas de changements</p>
--	---	--	--	---

		<p>A l'issue de l'année 1, 1 500 plaquettes présentant les activités de Groupe Développement Madagascar sont imprimées</p> <p>A l'issue du projet, un centre de documentation est opérationnel</p> <p>A l'issue de l'année 1, un centre de ressources en ligne est consultable sur Internet</p>	<p>Une base documentaire opérationnelle</p> <p>Centre de ressource en ligne et site internet de GD Mg disponibles et opérationnels</p>	<p>Pas de changements</p> <p>Le projet de création d'un centre de documentation évalué trop ambitieux au vue des moyens et ressources internes de GD Madagascar a été revu à la baisse pour être mis à l'échelle des besoins internes des équipes projet prioritairement.</p> <p>Une boîte à outils (base de données, mapping ...) a été créée et mise à disposition des équipes par une responsable de la documentation. Un appui à la recherche documentaire a été fourni et la base de données (documentation – information) mise à jour périodiquement.</p>
--	--	---	--	---

	<p>R4 : La prise en charge psychologique et la réinsertion socio-économique des enfants victimes de violences sexuelles sont assurées durablement</p> <p>Activité 4.1. : Consolider le fonctionnement du centre d'accueil de jour pour enfants en danger face à la prostitution</p> <p>Activité 4.2 : Renforcer le centre d'accueil de transition</p> <p>Activité 4.3. : Renforcer le foyer d'accueil pour jeunes filles mineures impliquées dans la prostitution</p> <p>Activité 4.4. : Réalisation d'un manuel de capitalisation d'accompagnement psychosocial</p> <p>Activité 4.5. : Organisation d'un spectacle à l'occasion de la journée internationale de la femme du 8 mars pour valoriser le travail effectué par les enfants des centres lors des séances d'expression artistique</p>	<p>25 enfants à risques accueillis au centre de jour</p> <p>2 sorties de nuit sont organisées par semaine auprès des jeunes filles se prostituant</p> <p>20 jeunes filles victimes de la prostitution sont prises en charge au foyer d'accueil</p> <p>40 jeunes filles exploitées dans la prostitution sont accueillies au centre d'accueil de transition</p> <p>80% des jeunes filles accueillies au foyer de vie reçoivent une formation professionnelle.</p> <p>Autant de visites à domicile que nécessaires sont organisées</p> <p>Un suivi individuel de chaque enfant est mis en place</p> <p>A l'issue de l'année 2, 100 manuels de capitalisation sur la démarche d'accompagnement psychosocial sont imprimés et diffusés</p> <p>A l'issue de l'année 3, 2 spectacles à l'occasion de la journée internationale de la femme du 8 mars ont été organisés</p>	<p>35 enfants à risques</p> <p>Des sorties non systématiquement organisées dans des quartiers</p> <p>20 Jeunes filles prises en charge au foyer d'accueil, dont 11 réinsérées professionn</p> <p>ellement</p> <p>80% des jeunes filles accueillies ont suivi des formations professionnelles en cuisine, pâtisserie, coiffure, artisanat</p> <p>Des VAD ont été organisées</p> <p>Mise en place de suivi individuel orienté beaucoup plus sur le soutien psychologique</p> <p>Un spectacle artistique à l'occasion de la journée internationale de la femme du 8 mars a été organisée pour mettre en évidence les capacités des jeunes filles</p>	<p>Fermeture des centres d'accueil pour éviter la déresponsabilisation des parents, de la communauté et la maternalisation des jeunes filles</p> <p>Approche multi disciplinaire mise en place avec basculement de l'écoute et autres activités à visée thérapeutiques (art thérapie, etc.) au même niveau que d'autres occupations essentielles telles la médiation familiale, la formation professionnelle, la santé, la discipline et règlement intérieur, participation des enfants, etc.;</p> <p>R4.1 : Les jeunes filles en situation de prostitution ont accès aux soins et aux prestations de services des différentes institutions</p> <p>Activité 4.1.1 : Travail de rue : Identifier les jeunes filles et leur demande et offrir des activités collectives en vue d'une stabilisation</p> <p>Activités 4.1. 2 : Accompagnement socio-éducatif des jeunes filles</p> <p>R4.2 : Les jeunes filles en situation de prostitution ont accès aux Centres de Formation professionnelle,</p> <p>Activités 4.2.2 : Réinsertion professionnelle des jeunes filles : offrir des alternatives aux jeunes filles pour assurer leur autonomisation</p> <p>Activité 4.2.3 : Collaborer avec les partenaires potentiels pour des activités spécifiques</p> <p>R4.3 La communauté contribue à la protection des enfants et à la prévention de l'ESE (famille, communauté, ...)</p> <p>Activité 3.2.1 : Travail avec familial : sensibilisation des parents à contribuer à la réinsertion des jeunes filles et médiation familiale</p>
--	--	---	---	--

				Activité 3.2.2 : Mobilisation Communautaire : création d'une structure communautaire en vue de la protection des enfants et à la prévention de l'ESE
--	--	--	--	--

HYPOTHESES :

L'Etat malgache a une politique de protection de l'enfance et l'applique

L'attention médiatique et de l'opinion publique portées à la cause des enfants exploités sexuellement se maintient

Application effective de la charte éthique par les professionnels du tourisme

Les acteurs de la protection de l'enfance s'approprient les résultats des études

L'attention des médias n'est pas longuement accaparée par un événement majeur

L'adhésion des rédacteurs en chef et des directeurs des programmes est réelle

Le Ministère de l'Education accepte d'intégrer le programme d'autoprotection dans les curricula scolaires

La volonté du gouvernement de lutter contre le tourisme sexuel impliquant les enfants est maintenue

La collaboration entre les ONG, les organisations de base et les autorités locales est continue et effective

La motivation et l'implication des groupes cibles ne sont pas remises en cause par un incident d'importance majeure

L'implication en réseau de tous les acteurs spécialisés locaux est effective

La participation des communautés et des acteurs auprès desquelles certaines des activités doivent être référées (hôpitaux, centre de désintoxication, services judiciaires, ...) n'est pas entravée

Le manque de structures de désintoxication, le rejet de la société et les croyances traditionnelles n'entravent pas la réinsertion des jeunes filles

Le marché du travail offre des opportunités de réinsertion professionnelle pour les jeunes filles

CONDITIONS PRE-REQUISES

L'environnement politique, économique et social reste stable

Le pays ne subit pas de catastrophe naturelle majeure

Les engagements du gouvernement appelant à la participation et à la collaboration avec les ONG pris lors de l'adoption de l'Agenda pour l'Action sont confirmés

Les facteurs institutionnels tels que les remaniements ministériels ne remettent pas en cause les partenariats avec les autorités locales

Le soutien assuré par les autorités est confirmé (CUA, Gendarmerie, Police, etc...)

Les groupes-cibles pré-identifiés ne sont pas radicalement déplacés de la zone d'intervention par des incidents indépendants du projet

Le personnel requis est disponible.

Les hypothèses ci-dessus (en gras) se sont vérifiées durant la première année de projet. Madagascar a connu une grave crise socio-politique au début de l'année 2009 qui a eu pour conséquences la dégradation du niveau de vie de la population cible et une diminution de l'intérêt porté à la protection de l'enfance. Par ailleurs, des changements ont été effectués au niveau institutionnel. Des remaniements ministériels ont eu lieu et des dysfonctionnements au sein de la commune urbaine de Tananarive (un de nos partenaires) ont été observés. Tous ces facteurs externes ont constitué des contraintes pour la mise en place du projet et ont eu des impacts sur certains résultats enregistrés pour l'année.



Formation d'un groupe de mères, site de Manakara

12. FICHE PROJET INTER-AIDE

«Réduction De La Mortalité Infanto-Juvénile Dans Les Districts De Manakara Et Farafangana, Madagascar»

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes et termes malgaches	220
12.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	221
12.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT.....	221
12.2.1. Tableau d'identification du projet	222
12.2.2. Présentation générale du contexte	223
12.2.3. Description du projet.....	223
12.2.4. Résumé du déroulement du projet	225
12.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	225
12.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTAS DU PROJET.....	226
12.3.1. Pertinence	226
12.3.2. Efficacité	227
12.3.3. Pérennité / Viabilité	229
12.3.4. Efficience.....	230
12.3.5. Impact.....	231
12.4. CONCLUSIONS	232
12.5. ANNEXES DU RAPPORT.....	233
12.5. Annexe 1. : Liste des documents consultés.....	233
12.5. Annexe 2. : Liste des personnes rencontrées.....	233
12.5. Annexe 3. : Cadre logique de l'intervention.....	234
12.5. Annexe 4. : Carte d'intervention du projet sur le district de Farafangana	235
12.5. Annexe 5. : Exemple d'outil de suivi - évolution des activités des agents communautaires, district de Farafangana	236
12.5. Annexe 7. : Exemple d'outil de suivi - suivi de l'installation des latrines, district de Farafangana	237

Liste des acronymes et termes malgaches

ACT :	Artesunate/amodiaquine (antipaludéen)
AFD :	Agence Française de Développement
CSB :	Centre de Santé de Base
Fokontany :	plus petite division administrative malgache
IA :	Inter Aide
IAS :	Inter Aide Santé
IRA :	Infections Respiratoires Aigues
MAEE :	Ministère des Affaires Etrangères et Européenne
MR :	Mère Référente
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONGI :	ONG Internationale
PECIME :	Prise En Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PSI :	Population Service International
RA :	Résultat attendu
SSD :	Services de Santé du District

12.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

L'évaluation du projet Inter-Aide «réduction de la mortalité infanto-juvénile dans les districts de Manakara et Farafangana, Madagascar» s'inscrit dans l'expérimentation menée en 2010 à Madagascar d'un dispositif d'évaluation ex-post des projets ONG financés par le MAEE France ou par les fonds déconcentrés, dont la gestion a été transférée à l'AFD en 2009.

La visite du projet d'Inter-Aide s'est déroulée les lundi 31 mai et mardi 1^{er} juin 2010 et a permis, en complément de l'entretien avec le chef de mission IA Santé à Tana et l'étude des documents mis à disposition des évaluateurs (voir liste des documents consultés en annexe 1) :

- de visiter le site de Farafangana : entretien avec le responsable de site et l'équipe locale ; observation d'une séance de formation des mères par un animateur d'IA, entretien avec les mères référentes (agents communautaires), entretien avec le maire et la sage-femme du CSB de la zone d'intervention visitée ; entretien avec le médecin inspecteur du district.
- de visiter le site de Manakara : entretien avec la responsable de site et l'équipe locale ; entretien avec le médecin inspecteur du district et la sage-femme du CSB de la zone d'intervention visitée ; observation d'une séance de contrôle de connaissances des mères par un animateur d'IA, entretien avec le maire, le chef fonkontany et 2 agents communautaires.

(Voir la liste des personnes rencontrées en annexe 2)

12.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

12.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Réduction de la mortalité infanto-juvénile dans les districts de Manakara et Farafangana
N° du projet :	C 080006 (crédits déconcentrés)
Pays de réalisation :	Madagascar (côte sud-est)
Secteur :	Santé maternelle et infantile
ONG Française (maître d'ouvrage)	Inter Aide
Partenaire local principal (maître d'oeuvre):	Non applicable (Inter Aide est maître d'œuvre du projet)
Autres partenaires opérationnels locaux :	- Autorités et équipes sanitaires des communes et districts concernés (SSD et CSB) - Autorités traditionnelles des villages et communes concernées
Date de démarrage du projet :	01.01.2008
Date d'achèvement du projet :	31.12.2010
Budget total du projet et par année	Budget prévisionnel : 338 385€ A1. Prévu 150 057 € - Réalisé 158 071 € A2. Prévu 94 164 € - Réalisé 117 533 € A3. Prévu 94 164 €
Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	Financement total MAEE / AFD : 168 000 € (50%) A1. 75 000 € A2. 46 500 € A3. 46 500 €
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	- Ressources propres d'origine privée : 50 759€ (15%) - Autres privés : 119 626€ (35%)
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	- Phase initiale 2001/2004 (Cofin. MAEE 144 994€) - Phase précédente 2005/2007 (cofin MAEE 135 000€)
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet:	Néant
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	- Evaluation externe finale de la phase précédente, D. Masson, M. Tiana Rakotoarimanan, STEPS Consulting social, avec l'appui du F3E, déc 2007

12.2.2. Présentation générale du contexte (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

a. La mortalité infanto-juvénile à Manakara et Farafangana et la prévalence du paludisme et des maladies diarrhéiques

La côte sud-est de Madagascar et en particulier les districts de Manakara (220 000 habitants répartis sur 45 communes) et Farafangana (280 000 habitants sur 37 communes), est caractérisée par une mortalité infanto-juvénile très élevée ainsi qu'une forte prévalence du paludisme et des maladies diarrhéiques. La mortalité infanto-juvénile des villages de Manakara, où le projet se déroule depuis 2002, a été mesurée depuis 6 ans dans une fourchette de valeurs oscillant entre 180 et 220‰, dont les trois quart sont liés au paludisme et aux maladies diarrhéiques. Ces valeurs ont été confirmées lors de toutes les enquêtes effectuées et validées par une évaluation externe qui a eu lieu en novembre 2007. Il s'agit d'un taux de mortalité très élevé dans l'absolu, dont l'origine est à rechercher dans un environnement sanitaire considérablement plus précaire que la moyenne nationale.

b. Système de santé de l'état malgache

La structure pyramidale du système de santé malgache est superposable aux organisations mises en place habituellement dans les systèmes de santé en Afrique. Manakara et Farafangana se situent chacun au niveau 'district'. C'est à la fois le centre de référence médicale et la coordination des activités qui sont réalisées au niveau des Centres de Santé de Base (CSB) du district. Le district sanitaire de Manakara supervise et coordonne les structures de santé réparties dans 45 communes ; celui de Farafangana supervise et coordonne les structures de santé de 37 communes. On compte environ 1 CSB pour 8000 habitants. Les CSB I (dirigé par un agent sanitaire non médecin, infirmier ou sage-femme) et CSB II (dirigé par un médecin) sont situés au niveau des communes. On trouve en général 1 CSB par commune (parfois 2, rarement aucun). Les CSB couvrent 3 à 10 villages (certains villages n'étant que des quartiers individualisés dans un même fokontana). La difficulté à trouver des médecins pour les zones rurales et l'arrêt des recrutements par le Ministère de la Santé Malgache font que nombre de CSB II reste sans médecin. Toutes les études menées et les interviews réalisées dans le cadre de cette évaluation confirment la faible fréquentation des CSB par la population pour 3 raisons principales : le fort taux d'absentéisme, la faible qualité de l'accueil, les ruptures de stock de médicaments et l'éloignement géographique (70% de la population enquêtée par IA dans le district de Farafangana réside à plus de 5 km d'un CSB). Dans les villages ou quartiers, on trouve en théorie des Agents de Santé Villageois reliés au CSB, mais leur existence est aléatoire et leur rôle variable et mal défini.

12.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire)

Le projet se donne comme **objectif général** de contribuer à améliorer durablement la situation sanitaire des populations des Communes rurales de Manakara et Farafangana en agissant simultanément sur l'offre et la demande de soins.

Objectif spécifique :

la mortalité infanto-juvénile liée au paludisme et aux maladies hydru-transmissibles des populations rurales enclavées des districts concernés est durablement réduite grâce à la mobilisation concertée d'acteurs de proximité et d'une instance de coordination sanitaire.

Les 3 résultats attendus :

- Les populations cibles ont accès à une information qualitative et quantitative sur les pathologies dominantes.
- Les capacités locales de prise en charge autonome des épisodes critiques sont augmentées et structurées
- Les CSB sont aptes à renforcer, coordonner et centraliser l'action des acteurs de santé opérant sur leur territoire

Plus spécifiquement, le document de projet mentionne que « à la lumière des enseignements et des éléments retirés de l'évaluation externe réalisée en novembre 2007, le projet présenté se propose :

- De poursuivre la reproduction de l'action modélisée à Manakara dans le District de Farafangana, reposant sur une méthodologie semblable.
- De poursuivre à moyens réduits l'action conduite à Manakara, de façon à intervenir dans les 8 dernières communes accessibles du District, avec l'objectif d'achever la couverture géographique dans les 18 prochains mois, puis de maintenir (selon les recommandations de la mission d'évaluation) une cellule de veille à Manakara, de façon à pouvoir suivre l'évolution de l'impact de l'action et des autres initiatives menées dans la région sur la mortalité infantile, par le truchement d'une supervision légère des acteurs villageois et de la continuation des enquêtes annuelles de mortalité.
- Enfin, de mettre en œuvre une campagne de formation des agents de santé villageois sur l'intégralité du district de Manakara, en collaboration avec les Services de Santé du District (SSD), autour du concept de prise en charge communautaire des 3 maladies prééminentes dans la mortalité infantile : paludisme, maladies diarrhéiques et infections respiratoires aiguës (IRA), cette dernière ayant été incorporée aux modules éducatifs à la demande du SSD ».

Le projet est mis en œuvre par Inter Aide qui déploie une stratégie glissante pour couvrir progressivement les différentes communes des districts cibles. Le travail commence par une enquête initiale sur le taux de mortalité infanto-juvénile et le taux de prévalence des maladies ciblées sur piseurs communes. En fonction des résultats de ces enquêtes initiales, il est décidé d'intervenir dans les communes présentant de mauvais indicateurs sanitaires. Une présentation des résultats des enquêtes et du programme envisagé est alors faite auprès des leaders communautaires et personnels de santé (SSD et CSB). Une équipe d'animateurs d'IA s'installe alors pendant 6 mois dans la commune et dispense des modules éducatifs à des groupes de 10 mères d'enfants de moins de 5 ans avec des techniques pédagogiques adaptées à une population souvent analphabète (modules de 1 heure avec 1 à 3 messages - 5 modules par mères sur 6 mois). Les animateurs suivent le taux d'utilisation de moustiquaires et sensibilisent et forment les hommes à la construction et l'utilisation de latrines. En fin de période, des Mères Référentes sont identifiées et formées à la détection et au traitement des épisodes fiévreux et diarrhéiques (et d'IRA sur le district de Manakara) et/ou référencement au CSB ; une trousse initiale de médicaments pour traiter les 2 ou 3 pathologies ciblées leur est remise. Un système de suivi trimestriel des MR est mis en place avec évaluation de leurs activités et réapprovisionnement de leur stock de médicaments et une enquête annuelle est menée (avec les Mères Référentes) dans chaque commune couverte pour suivre l'évolution de la situation sanitaire en lien avec les objectifs du programme.

12.2.4. Résumé du déroulement du projet

S'appuyant sur un contexte dans lequel plus de 50% de la mortalité infanto-juvénile était en rapport avec 2 pathologies - le paludisme et les diarrhées - Inter Aide a décidé de réaliser une approche « épidémiocentree », afin de concentrer ses efforts sur ces deux maladies. L'intervention a débuté en 2002 et s'est poursuivie pendant huit ans, sous forme de trois cycles de trois ans dont le dernier est en cours.

La méthodologie initiale prévoyait une approche bipolaire avec :

- un versant communautaire fondé sur une pédagogie visant à transmettre aux mères de jeunes enfants un savoir faire pratique à la fois préventif et curatif.
- et un versant institutionnel, reposant sur une collaboration avec les formations sanitaires (FS) afin d'augmenter le taux d'utilisation des services disponibles d'une part et de mettre en place des dépôts villageois de proximité.

En raison des événements politiques dans le pays, en 2002 puis en 2009 qui se traduisent par une grande difficulté à travailler avec les autorités et les équipes sanitaires, l'approche communautaire a été plus développée que le versant institutionnel. Toutefois, IA poursuit ses efforts de rapprochement avec ce partenaire institutionnel qui a un rôle majeur à jouer dans la viabilité et la pérennité du programme et adapte sa collaboration en fonction de la motivation des acteurs, qui diffère d'un district ou d'une commune à l'autre.

Le programme s'est concentré sur le district de Manakara durant les deux premières phases, testant puis ajustant l'approche, avant de la reproduire sur le district de Farafangana. Le district de Manakara étant en passe d'être intégralement couvert (33 communes prioritaires couvertes sur les 45 du district), l'équipe de ce site étudie actuellement la possibilité de se déployer dans un nouveau district ; la motivation des autorités sanitaires du district étant un critère majeur de décision d'intervention.

S'appuyant sur un contexte dans lequel plus de 50% de la mortalité infanto-juvénile était en rapport avec 2 pathologies - le paludisme et les diarrhées - Inter Aide a décidé de réaliser une approche « épidémiocentree », afin de concentrer ses efforts sur ces deux maladies. L'intervention a débuté en 2002 et s'est poursuivie pendant huit ans, sous forme de trois cycles de trois ans dont le dernier est en cours.

12.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Après 3 phases de cofinancement MAEE/AFD pour ce projet, Inter Aide envisage de l'intégrer dans une convention programme multi pays.

12.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
12.3.1. Pertinence	
<p>12.3.1.a. La conformité du projet aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local</p> <p>12.3.1.b. Son articulation avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux.</p>	<p>Le projet d'Inter Aide s'inscrit précisément dans l'objectif 4 des OMD « réduire de deux-tiers le taux de mortalité infanto-juvénile » et dans l'objectif 6 « combattre le VIH/Sida, le paludisme et les autres grandes endémies ». Les objectifs du projet sont également conformes à la politique de santé promue par l'UNICEF (autre bailleur du projet).</p> <p>La lutte contre le paludisme et la réduction de la mortalité infantile sont au cœur des priorités de la politique de santé du Gouvernement Malgache. Le projet d'Inter Aide est cohérent avec les stratégies et programme du Ministère de la santé, à la différence notable de la gratuité des services délivrés et de la composante éducative destinée aux mères, qui fait l'originalité et la spécificité de ce projet.</p> <p>Le projet intervient sur une zone particulièrement peuplée de Madagascar (220 000 habitants à Manakara et 280 000 à Farafangana, autour de 75 hab./km² pour une moyenne nationale de 30) et très enclavée (des villages reculés, isolés des axes de circulation et d'échanges), où la prévalence du paludisme et des diarrhées est particulièrement élevée.</p> <p>Le projet s'articule avec les services déconcentrés du ministère de la santé puisque les autorités et équipes sanitaires des districts concernés (SSD et CSB) sont les partenaires institutionnels du projet. Le médecin inspecteur du district est tenu informé du projet et de ses évolutions (à défaut d'une implication plus importante de sa part). La connexion des activités du projet aux CSB se fait par l'envoi des rapports d'activités du projet et une réunion trimestrielle avec les agents communautaires (Mères Référents) et le responsable du CSB qui est l'occasion de renouveler le stock de médicaments des Mères Référentes et parfois de donner des compléments de formation aux agents communautaires.</p> <p>Par contre Inter-Aide a des difficultés à coordonner ses actions avec les autres ONGI intervenant dans la même zone et sur les mêmes problématiques, par manque d'ouverture au dialogue de leur part.</p>
<p>12.3.1.c. Plus spécifiquement, quels agréments encadrent le travail de l'ONG :</p>	<p>Inter aide a signé un accord de siège avec le Ministère des affaires étrangères de la République de Madagascar renouvelé tous les deux ans depuis 1994.</p> <p>Des conventions sont signées avec les autorités sanitaires du district.</p>
<p>12.3.1.d La cohérence entre les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins</p>	<p>Inter-Aide présent sur la zone avec des programmes éducatifs, s'intéresse à la situation sanitaire dès 2002. Les enquêtes initiales que l'ONG mène montrent que 20% seulement des mères fréquentes les CSB lorsque leurs enfants font des épisodes de fièvre ou de diarrhées. L'idée développée par IA repose sur l'accessibilité immédiate aux soins au niveau des villages grâce à 1 à 2 volontaires par village pouvant faire des diagnostics précoces et prodiguer des traitements médicamenteux. La méthodologie développée permet d'agir simultanément sur</p>

	l'offre et la demande de soins en dotant les communautés des capacités à prévenir, identifier et traiter les deux pathologies majeures, cause d'un taux important de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans.
12.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?	Le projet œuvre au cœur des communautés villageoises dont les représentants sont les autres partenaires du projet (avec les autorités sanitaires). Les acteurs clefs des communautés (maires, chefs fokontany, voire les instituteurs) sont associés à la démarche projet et s'impliquent dans sa mise en œuvre (décision d'intervention, accueil et logement des animateurs durant 6 mois), ce qui renforce certainement l'adhésion des populations. Les Mères référentes constituent la pierre angulaire de la stratégie déployée et assurent la pérennité des actions mise en place.
12.3.1.f. Le projet correspond-il à l'état de l'art dans son champ d'intervention ? Est-il innovant ?	Le projet présente plusieurs qualités en termes de stratégie d'intervention : la mobilisation des acteurs communautaires et la participation des bénéficiaires ; la vulgarisation de savoirs techniques immédiatement utilisables par les populations ; la promotion de mesures préventives associées à un dispositif d'accès précoce au traitement ; l'ancrage (souhaité) sur les instances sanitaires communales et de district pour assurer la pérennité du projet. Le projet était novateur à ses débuts car il était alors peu répandu de travailler sur les déterminants de la santé. Ce projet a fait ses preuves au fil des années et les approches en matière de santé ont évoluées, mettant le projet d'IA en concurrence avec nombre d'autres acteurs venant travailler sur les mêmes zones et sur les mêmes pathologies sans réelle coordination.
12.3.1.g. La cohérence et la clarté du document de projet et du cadre logique	Le document de projet présente clairement et de façon bien argumentée la problématique et l'intervention proposée. Le cadre logique, d'une page, est exemplaire. Il offre une lecture rapide et claire de la logique d'intervention. On notera toutefois que ce cadre logique présente de façon standard l'approche d'IA (axé sur la méthode et les indicateurs de résultats ce qui est très appréciable) mais pour offrir une vision complète du projet proposé, il manque les éléments spécifiques à cette phase projet (comme par exemple les prévisions de couverture des 2 districts pour la durée du projet en cours - voir point 3.3.). Aussi on ne retrouve pas les indicateurs d'activités proposés dans le document narratif (nombre de communes d'intervention, nombre de mères et d'enfants ciblés par le projet). Le cadre logique serait plus complet et approprié à cette phase projet si les objectifs global et spécifique du cadre logique étaient regroupés pour laisser place aux 3 objectifs spécifiques de cette phase projet (dits objectifs opérationnels dans le document narratif et rappelés au point 3.3.).
12.3.2. Efficacité	
12.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ? 12.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?	L'efficacité de l'approche proposée par IA et sa capacité à atteindre l'objectif spécifique proposé (réduction durable de la mortalité infanto-juvénile) a été prouvée dans les phases précédentes grâce à un système très performant de recueil de données. Pour cette phase projet, les résultats quantitatifs semblent dépasser les prévisions. Le document de projet faisait état d'une cible de 12 000 mères et 18 000 enfants de 12 communes rurales enclavées pour Farafangana et 3 800 mères et 6 000

	<p>enfants des 8 communes restant à couvrir sur le district de Manakara (soit un total de 15 800 mères et 24 000 enfants sur les 2 sites 3 ans). Les rapports 2008 et 2009 font état de 13 613 mères qui ont participé directement à l'intervention (86% de la cible), pour une population d'enfants de moins de 5 ans de 21 950 (91% de la cible) aux 2/3 du projet.</p> <p>Ces mêmes rapports mentionnent que la baisse du TMM5 (taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans) se confirme dans toutes les zones où le projet est intervenu.</p> <p>En ce qui concerne les résultats attendus (RA) de la démarche :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les populations cibles ont accès à une information qualitative et quantitative sur les pathologies dominantes, 2. les capacités locales de prise en charge autonome des épisodes critiques sont augmentées et structurées, 3. les CSB sont aptes à renforcer, coordonner et centraliser l'action des acteurs de santé opérant sur leur territoire. <p>On peut dire que les deux premiers résultats attendus sont atteints grâce à un mode opératoire éprouvé (voir point 3.3.) et sont mesurés par un système de suivi efficace.</p> <p>Le premier RA correspond à l'intervention intensive des animateurs d'IA auprès des mères : la présence des animateurs au sein du village pendant une longue période est appréciée ; les techniques et outils pédagogiques sont bien appropriés au public, les acquis sont vérifiés lors de séances de contrôle. L'évaluation 2007 confirme que les mères des enfants de moins de 5 ans connaissent les signes de paludisme et la conduite à tenir devant une fièvre et une diarrhée ; l'intérêt des moustiquaires est reconnu et les notions générales d'hygiène sont acquises ; par contre l'utilisation des latrines reste minoritaire. Malgré des efforts pour plus impliquer les hommes dans cette activité, nous avons constaté que les latrines restent souvent inachevées.</p> <p>Le deuxième RA correspond à la mise en place des mères référentes : les MR sont bien perçues par la population ; les femmes des villages ont recours à elles en cas de maladies de leur enfant ; elles sont capables de faire le diagnostic précoce, de prodiguer le traitement approprié ou de référer au CSB ; le dispositif de suivi de ces MR (cahier d'enregistrement et contrôle régulier par les coordinateurs IA) garantie la qualité de leur intervention. Par contre l'appréciation sera plus nuancée lorsqu'elles sont en même temps agent communautaire pour d'autres ONG ce qui les amène à revendiquer une rémunération pour compenser le temps consacré aux activités de santé au détriment de leurs activités agricoles (en contradiction avec les intentions du projet) ; cette difficulté renvoie au manque de coordination des actions de santé à l'échelle du territoire (voir point suivant).</p> <p>Le troisième RA reste le point faible du dispositif ; malgré les efforts d'IA pour impliquer les CSB et l'amélioration progressive de leur investissement, les SSD et CSB ne sont pas aujourd'hui en position de coordination des actions de santé sur leur territoire.</p>
<p>12.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>12.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a</p>	<p>Voir point 12.3.2.a at b.</p> <p>Nous avons déjà souligné la qualité du dispositif de suivi d'IA pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés.</p> <p>Les résultats attendus se situent dans la réduction de la fréquence des épisodes diarrhéiques et fébriles, le recours aux acteurs de proximité dans la gestion précoce de ces épisodes,</p>

<p>posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>et in fine, dans la diminution mesurable de la mortalité infanto-juvénile globale. Les indicateurs d'objectif proposés sont très pertinents et très précis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la prévalence observée des épisodes fébriles chez le jeune enfant : 10 à 20% de réduction par année/projet et par site. - Réduction de la prévalence observée des maladies diarrhéiques chez le jeune enfant de 50% lors des enquêtes annuelles. - Baisse du taux annualisé de mortalité infanto-juvénile mesuré dans chaque site, escompté en deçà de 150%, ou inférieur de 30% par rapport aux valeurs initiales.
<p>12.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus ?</p>	<p>Rien à signaler</p>
<p>12.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?</p>	<p>Nous n'avons relevé aucun élément particulier.</p>
<p>12.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? La collaboration a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?</p>	<p>Les rôles et responsabilités entre les acteurs d'IA et les communautés sont claires et la collaboration semble bien fonctionner. Par contre, comme nous l'avons déjà souligné, la collaboration avec le partenaire institutionnel local (les services déconcentrés de santé) ne sont pas à la hauteur des ambitions du projet (voir 4.2.1.) et celui-ci ne s'est pas totalement approprié les actions mises en place. IA envisage de palier à cette difficulté en faisant de l'intérêt et de l'implication des autorités sanitaires locales un critère de sélection de la prochaine zone d'intervention.</p>
<p>12.3.3. Pérennité / Viabilité</p>	
<p>12.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?</p> <p>12.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?</p>	<p>Le principal élément de pérennité des acquis du projet est intrinsèque au mode d'intervention. Dans toutes les zones où l'intervention directe d'IA a cessé (seule une visite trimestrielle du coordinateur IA permet de suivre les acteurs villageois) les enquêtes montrent une conservation des effets de l'action en ce qui concerne la réduction de la mortalité infanto-juvénile, voire même une poursuite de l'amélioration des indicateurs. Dans les zones où le projet est fini depuis plus de 5 ans, la conservation des effets montre que les bonnes pratiques se sont transmises d'une génération à l'autre des mères d'enfants de moins de 5 ans. On peut donc affirmer que le projet est vecteur de changements durables de comportement grâce à l'intervention systématique sur l'ensemble de la zone couverte. (L'évaluation 2007 à valider les méthodes de mesure d'IA).</p> <p>Le deuxième élément de pérennité repose sur les Mères Référentes mises en place par le projet. Ce sont des femmes de la communauté, dotées d'un savoir spécifique et de moyen d'intervention (trousse de médicaments). Leur action perdure au-delà de la présence de l'ONG. Par contre la question du renouvellement de leurs médicaments n'est pas totalement réglée puisqu'aujourd'hui les CSB ne sont pas en mesure de garantir ce service (l'approvisionnement reste sous la responsabilité de l'ONG), ni celui d'une supervision pérenne de ces agents communautaires.</p>

<p>12.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux.</p>	<p>La faiblesse de l'implication des CSB, relevée ci-dessus, invite à renforcer encore la collaboration avec les responsables de ces CSB (en les associant aux décisions initiales puis tout au long du processus) afin qu'ils s'approprient les actions mises en place dans leur secteur sanitaire.</p> <p>Il s'agirait d'étudier les facteurs de motivation de ces acteurs et peut être de prévoir un investissement plus important sur ces structures afin qu'ils retirent un bénéfice direct du projet (et pas seulement une responsabilité supplémentaire).</p>
<p>12.3.4. Efficiencie</p>	
<p>12.3.4.a. Les délais d'exécution du projet. 12.3.4.b Les retards éventuels.</p>	<p>Aucun retard relevé. Au contraire le document de projet ne mentionnait pas d'extension à un troisième district alors que la couverture du district de Manakara est en passe d'être complétée, permettant à l'équipe de préparer une nouvelle zone d'intervention (études en cours)</p>
<p>12.3.4.c. Un système de suivi a-t-il été mis en place et correctement utilisé ?</p>	<p>Le système de suivi du projet est efficace à tous les niveaux. Chaque acteur a un outil de reporting / collecte de données. Les animateurs et les mères référentes sont supervisés par les coordinateurs de zone. Le responsable de site fait des visites régulières sur le terrain. Le médecin responsable du projet, basé à Tana, visite régulièrement les 2 sites.</p> <p>Les rapports sont riches en indications chiffrées sur les activités réalisées prouvant que le système de collecte de données est de qualité (voir annexes 6 et 7 exemples d'outils de suivi). La réalisation d'enquêtes annuelles permet de disposer d'informations précises sur l'évolution de la situation sanitaire. Les paramètres recueillis autorisent une double lecture : verticale d'une année sur l'autre pour la même zone et horizontale d'une zone à l'autre au cours de la même année.</p>
<p>12.3.4.d. Les ressources humaines matérielles et financières ont-elles été mobilisées conformément aux prévisions ? 12.3.4.e. Des retards ou des dépassements significatifs ont-ils été constatés conduisant à la réorganisation ou à la réduction des activités prévues ?</p>	<p>On ne note pas d'écarts significatifs dans la mobilisation des ressources de l'année 1. Le rapport financier mentionne que les frais d'entretien des véhicules ont doublé par rapport au budget initial à cause de l'utilisation accrue de la voiture du programme étant donné la rupture des trajets en avion entre Antananarivo et Manakara.</p> <p>En année 2, une formation généralisée des agents villageois non budgétée a été réalisée sur demande des autorités sanitaires malgaches ; pendant 8 mois, plus de 500 acteurs communautaires originaires de 40 communes du district de Manakara ont été formés à l'identification et la prise en charge des maladies infantiles dominantes. Le rapport financier de l'année 2 mentionne que pour mener à bien cette formation, des achats d'équipement, de fournitures et consommables ainsi que l'embauche de formateurs a été nécessaire et a provoqué une augmentation du coût de ces rubriques (les coûts directs ont été 12% supérieurs aux prévisions).</p>
<p>12.3.4.f. Dans le cas d'un éventuel partenaire local (ou de plusieurs), la prestation réalisée ou l'appui apporté ont-ils été à la hauteur de ce qui était attendu ou nécessaire ?</p>	<p>Voir 4.3.3.</p>

12.3.5 Impact	
<p>12.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ?</p>	<p>L'impact de ce projet est très significatif sur les bénéficiaires finaux puisque les phases antérieures ont permis de prouver que le taux de mortalité infantile a pu être réduit significativement et durablement dans les communes d'intervention du projet.</p> <p>Les enquêtes conduites annuellement depuis le début du projet n'ont cessé de confirmer les postulats émis au début de l'action d'une part, les effets positifs de l'action d'autre part, grâce à un système de mesure avant / après et zones d'intervention / zones témoins. Pour mesurer l'impact du programme, l'IA met en parallèle les résultats obtenus dans les zones exposées au programme (groupe exposé, constitué de toutes les communes rurales impliquées dans l'action depuis le début du projet en 2003) et dans les zones non exposées au programme (groupe témoin). Ainsi les résultats des études, confirmés par l'évaluation de 2007 montrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une baisse spectaculaire de la mortalité infanto-juvénile dans toutes les zones exposées au programme avec une valeur moyenne de 79‰ en 2007 (contre 200‰ dans les zones témoins de l'action). • Un recul marqué et réitéré de la prévalence des crises fébriles (2.4% contre 6.7 dans les zones témoins) et des diarrhées (1.4% contre 4.8 dans les zones témoins). • Un pourcentage de foyers équipés en moustiquaires de 17% dans les premières années contre plus de 50% aujourd'hui. • Parmi les constats les plus remarquables, figure le maintien de ces bénéfices en termes de mortalité dans toutes les zones après le départ du projet (avec un recul variant de 5 ans pour les plus anciennes à 1 an pour les plus récentes).
<p>12.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après, si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liées au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?</p>	
<p>12.3.5.c. Existence-t-il de perspectives d'effet à plus long terme ?</p>	

12.3. CONCLUSIONS (APPRECIATION GLOBALE : POINTS FORTS / POINTS FAIBLES)

L'analyse documentaire complétée de l'enquête de terrain permet de dégager les éléments d'analyse suivants :

Points forts :

- Un projet pertinent qui répond à 1 problème et 2 causes majeures bien identifiés
- Une approche ciblée de la problématique (disponibilité de proximité de compétences de diagnostics précoces et de traitements)
- Un mode opératoire simple et bien rodé, une stratégie glissante permettant une couverture progressive de toute la zone géographique ciblée
- Un projet qui a su prouver son efficacité grâce à des indicateurs pertinents et un système de mesure efficace (mesure avant / après intervention et mesure zones d'intervention / zones témoins)
- Une pérennité des résultats du projet assurée par le changement durable des comportements et les savoirs acquis par les agents communautaires (mères référentes)

Points faibles :

- Mais un manque de pérennité du dispositif par manque d'implication des autorités sanitaires dans la « maintenance » (supervision des MR, renouvellement des stocks de médicaments et à long terme nouvelles formations pour les mères et les MR)
- Si le projet est riche en données sur les zones d'intervention, on regrettera un manque de capitalisation et de diffusion de ces bonnes pratiques
- Enfin si l'intervention intensive (qui est la plus value de ce projet par rapport aux interventions classiques) montre son efficacité, elle est en contrepartie difficilement reproductible à grande échelle au vue de l'importance des investissements en temps en ressources humaines sur une zone.

Au titre des difficultés rencontrées par l'équipe on relèvera l'arrivée récente d'ONGI travaillant sur les mêmes zones sans coordination des actions et mettant en danger la pérennité des activités développées par IA (diversification des activités des Mères Référentes qui deviennent agents commentaires pour plusieurs ONG). Des efforts de coordination des actions doivent être faits à tous les niveaux, au niveau des ONG, des autorités sanitaires et des bailleurs de fonds.

12.5. ANNEXES DU RAPPORT

12.5. Annexe 1. : Liste des documents consultés

- Demande de revue AFD janvier 2008 (document de projet 2008/2010)
- Cadre Logique Santé Madagascar
- Budget prévisionnel 2008/2010
- Projet de réduction de la mortalité infantile dans les Districts de Manakara et Farafangana, Inter Aide, Rapport d'activité 2009
- Compte-rendu financiers 2008 et 2009
- Evaluation externe du projet de la mortalité infanto-juvénile dans les districts de Manakara et Vohupeno - Madagascar, Décembre 2007, Dr David Masson et Dr Mamy Tiana Rakotoarimanana, Steps Consulting Social
 - o Annexe II : RECHERCHE QUALITATIVE
 - o Annexe III : Enquête contrôle TMM5
 - o Annexe IV : Analyse des résultats d'Inter Aide sur les populations

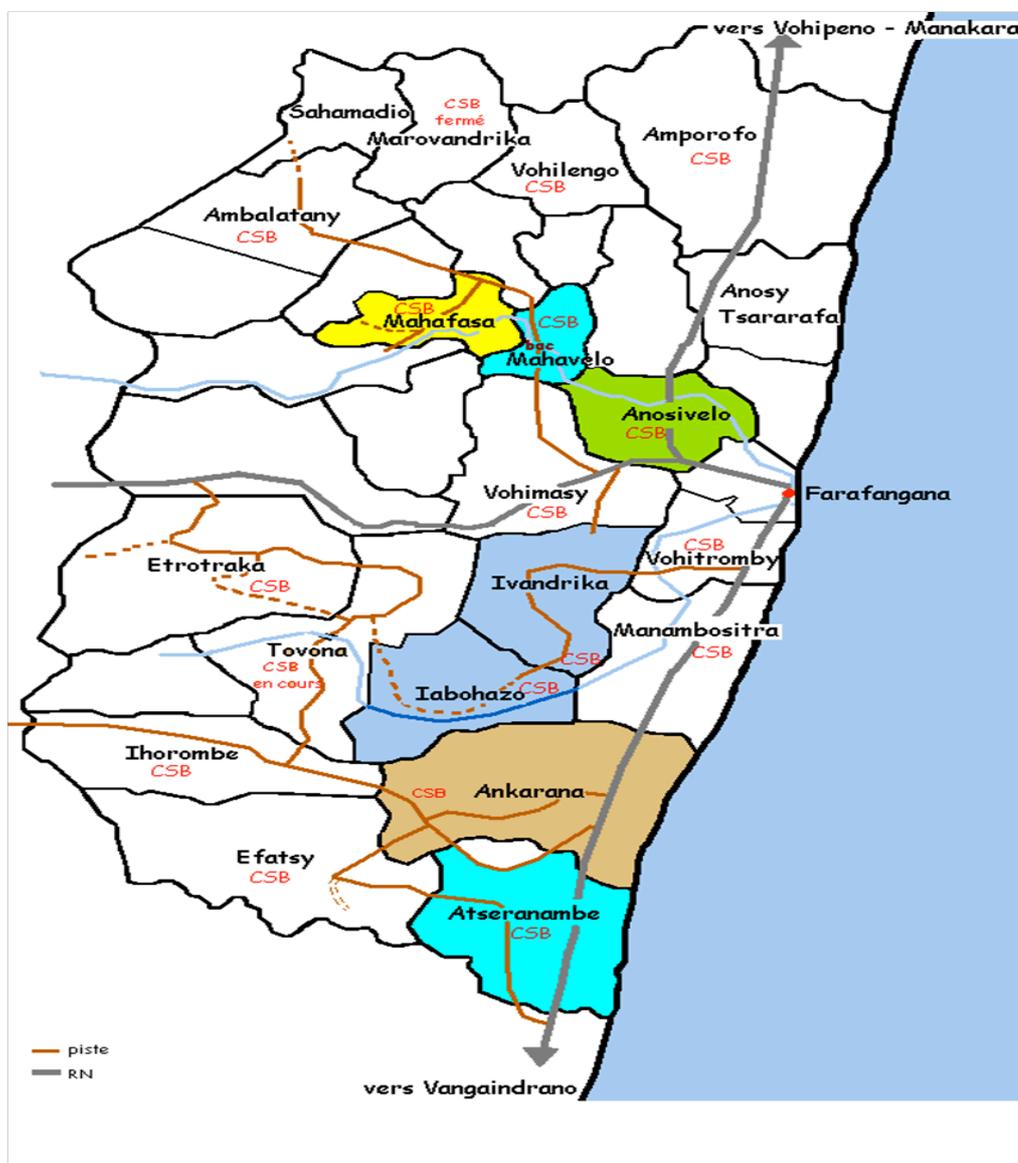
12.5. Annexe 2. : Liste des personnes rencontrées

Noms	Fonctions et organisation
Philippe Redon	Responsable santé IA Madagascar
Olivier Rocha	Responsable site Farafangana IA
Jenia Razafinzatu	Assistante du responsable projet - IA Farafangana
Eugenie Manezasoa	Coordinatrice IA Farafangana
Jean Jacques Bemanjara	Animateur IA Farafangana
Francine et Catherine	Agents communautaires (Mères Référentes à Mahavelo)
Commune de Mahavelo	Maire et sage femme responsable du CVS
	Médecin inspecteur du district de Farafangana
Ando niaina Miora Rasoamampianina	Responsable site Manakara IA
Rufin Rasoloniaina	Adjoint technique programme IA santé Manakara
	Médecin inspecteur du district de Manakara et sage-femme responsable CSB Mizilo gare
Tahiri, Excellent et Nar	Coordinateur et animateurs IA Manakara
Alice et Odan	agents communautaires (Mères Référentes à Antesa)
Commune d'Antesa	Maire, chef kokontany, infirmier responsable CSB

12.5. Annexe 3 .: Cadre logique de l'intervention

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à améliorer durablement la situation sanitaire des populations des Communes rurales de Manakara et Farafangana en agissant simultanément sur l'offre et la demande de soins			
OBJECTIF SPECIFIQUE	La mortalité infanto-juvénile liée au paludisme et aux maladies hydrau-transmissibles des populations rurales enclavées des districts concernés est durablement réduite grâce à la mobilisation concertée d'acteurs de proximité et d'une instance de coordination sanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la prévalence observée des épisodes fébriles chez le jeune enfant - Réduction de la prévalence observée des maladies diarrhéiques chez le jeune enfant - Baisse de 50% du taux annualisé de mortalité infanto-juvénile mesuré dans chacune des Communes Rurales concernées par le projet 	<p>données collectées par le projet (système d'enquêtes annuelles exhaustives)</p> <p>données des CSB</p> <p>statistiques régionales et départementales</p>	<p>Il n'y a pas de crise politique ou de conflit confessionnel majeurs</p> <p>Il n'y a pas d'accumulation de politiques de santé successives</p>
RESULTATS ATTENDUS	Les populations cibles ont accès à une information qualitative et quantitative sur les pathologies dominantes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enquêtes réalisées et d'enquêteurs villageois mobilisés. • Le taux de pénétration des moustiquaires diffusées dépasse 90% de la population cible. • Les enquêtes d'utilisation montrent un usage approprié pour 75% des usagers. • Le taux de participation aux ateliers éducatifs dépasse 3 ateliers/mère. • Le taux de latrinitisation augmente et dépasse 10%. 	<p>données collectées par le projet (système d'enquêtes annuelles exhaustives)</p> <p>Indicateurs d'activités des MR</p> <p>données des CSB</p> <p>statistiques régionales et départementales</p> <p>rapport trimestriel et annuel d'activités</p>	<p>Absence d'apparition inopinée d'épidémies spécifiques ou de catastrophe sanitaire</p> <p>Pas d'explosion de la criminalité liée aux vols de bétail et aux violences connexes</p>
	Les capacités locales de prise en charge autonome des épisodes critiques sont augmentées et structurées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accès fébriles et de symptômes diarrhéiques pris en charge rapportés à la population des moins de 5 ans • Plus de 95% des épisodes pris en charge sont jugulés • Le taux de référence au CSB des enfants ayant consulté un APV reste en deçà de 1% • Le taux de mortalité dans cette population est inférieur à 10‰ 		
	Les CSB sont aptes à renforcer, coordonner et centraliser l'action des acteurs de santé opérant sur leur territoire	<ul style="list-style-type: none"> • 75% des CSB impliquées sont capables de centraliser des informations sanitaires relatives à la mortalité infantile, reçoivent des APV des comptes-rendus réguliers et les transmettent aux Services de Santé du District de Manakara. • Nombre d'APV en activité et taux de renouvellement de leurs effectifs (inférieur à 20% par an). • Nombre de réunions d'évaluation-formation tenues dans le cadre des CSB. • Nombre consolidé de traitements prescrits par l'ensemble des APV dépendants d'un CSB. • Calcul de l'indice de consultation spécifique relevé dans les CSB 		
ACTIVITES A DEVELOPPER	<p>1 Les populations cibles ont accès à une information qualitative et quantitative sur les pathologies dominantes</p> <p>1.1 Réaliser une enquête initiale dans les communes nouvellement ciblées</p> <p>1.2 Restituer les résultats, présenter le programme et mise en place des groupes</p> <p>1.3 Parallèlement, confier à un volontaire villageois la diffusion de moustiquaires et de sanplat.</p> <p>1.4 Mettre en œuvre les modules éducatifs de façon séquentielle</p> <p>1.5 Transférer les contenus et les outils pédagogiques à l'ensemble des acteurs villageois</p> <p>2. Les capacités locales de prise en charge autonome des épisodes critiques sont augmentées</p> <p>2.1 Identifier des APV (mères volontaires et alphabétisées, ou autre acteur pré-existant dès lors qu'il jouit d'une forte influence et légitimité sociales)</p> <p>2.2 Former les APV à la maîtrise d'un algorithme prédictif</p> <p>2.3 Mettre en place les éléments d'une évaluation trimestrielle du système au niveau du Fokontana</p> <p>3. Les CSB sont aptes à renforcer, coordonner et centraliser l'action des acteurs de santé villageois opérant sur leur territoire.</p> <p>3.1 Susciter l'adhésion des équipes sanitaires dans l'orchestration des activités de santé centrées sur la prévention de la mortalité infantile par la formation d'APV .</p> <p>3.2 Impliquer le personnel des CSB dans la formation des APV et les doter des outils de pilotage et de gestion du système.</p> <p>3.3 Appuyer le personnel des CSB à faciliter la mise en place d'un dispositif périodique d'évaluation formation des activités villageoises de santé</p> <p>3.4 Etudier la possibilité de confier la responsabilité d'organiser les enquêtes d'évaluation annuelle des résultats aux CSB :</p> <p>3.5 Organiser la restitution périodique de l'état d'avancement du projet avec les médecins inspecteurs de Manakara et Farafangana .</p>	<p>MOYENS REQUIS:</p> <p>Moyens humains</p> <p>Sur Farafangana, une équipe locale constituée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 assistant de programme malgache. - 2 coordinateurs - 1 responsable des activités d'IEC - 10 animateurs basés dans les communautés. <p>Sur Manakara</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 assistant de programme malgache - 1 coordinatrice - 1 adjoint technique chargé d'enquêtes - 8 animateurs - 2 formateurs d'agents villageois également impliqués dans le dispositif de formation généralisée. <p>Un responsable expatrié pour assurer la conception, l'animation générale et la supervision de l'exécution de l'ensemble des composantes du projet.</p> <p>Moyens matériels:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 véhicule tout terrain 2 motos légères (dont une à acquérir sur la période) <p>fournitures didactiques, moustiquaires imprégnées, équipement des salariés</p>		

12.5. Annexe 4 : Carte d'intervention du projet sur le district de Farafangana



Communes d'intervention du programme - Inter Aide Santé - District de Farafangana



1er sem
2008

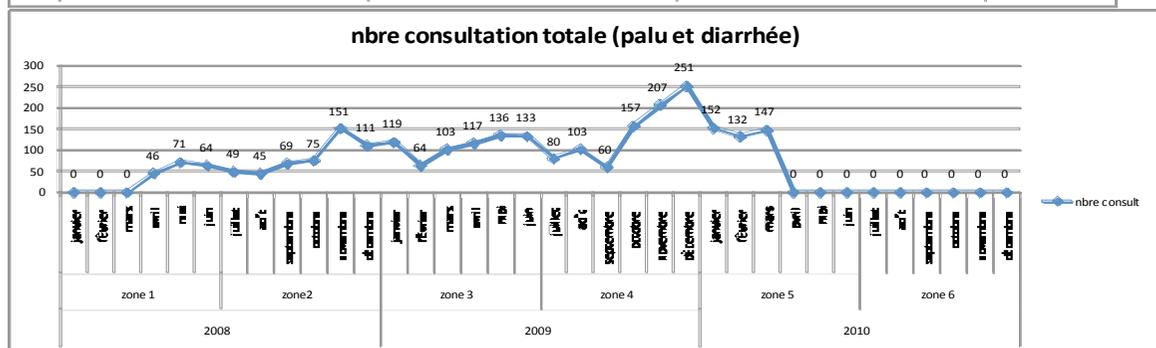
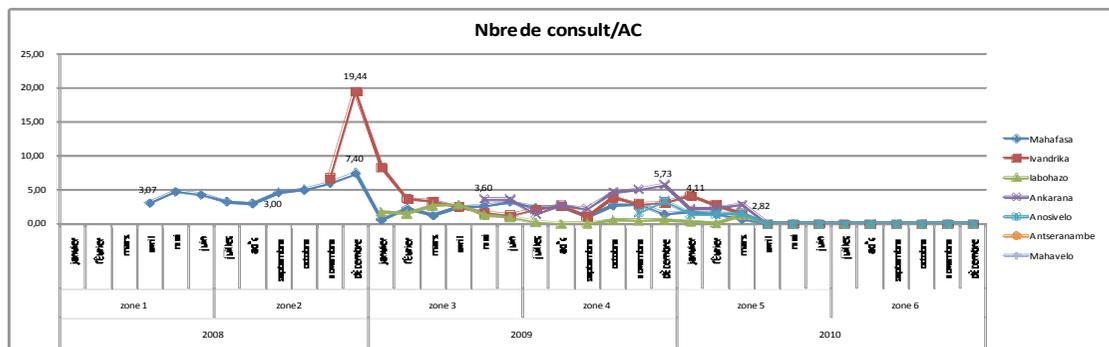
2ème sem
2008

1er sem
2009

2ème sem
2009

1er sem
2010

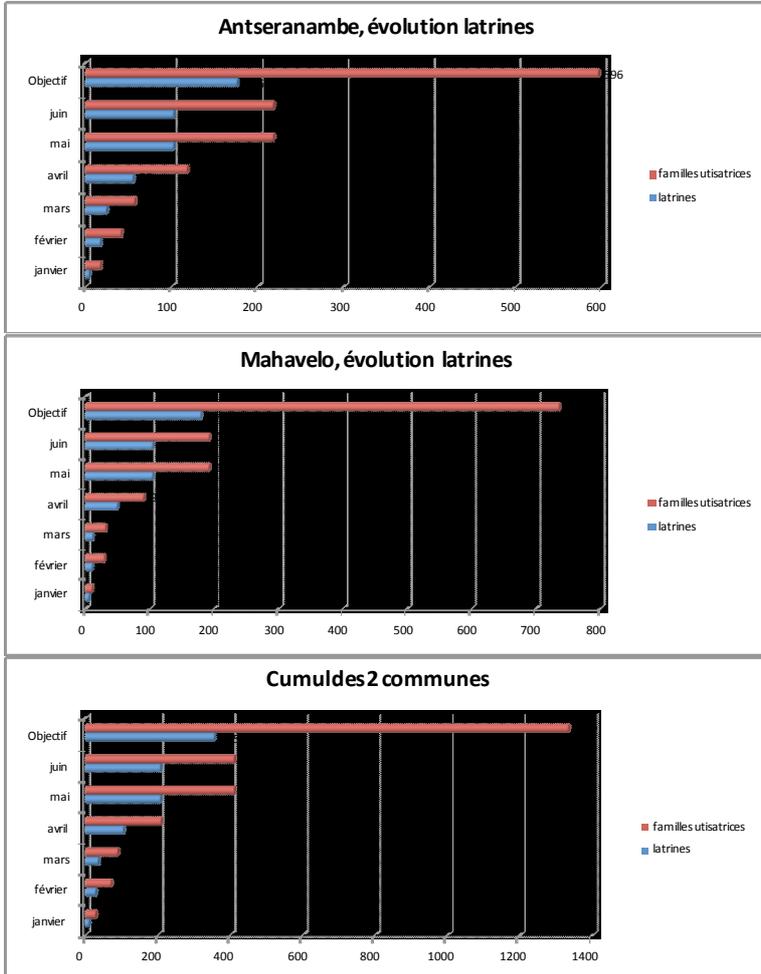
12.5. Annexe 5 : Exemple d'outil de suivi - évolution des activités des agents communautaires, district de Farafangana



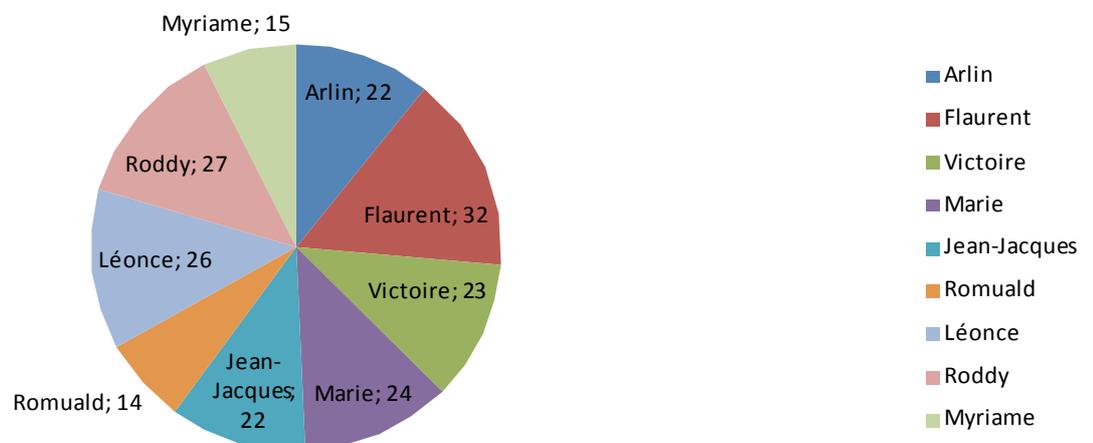
12.5. Annexe 7 : Exemple d’outil de suivi - suivi de l’installation des latrines, district de Farafangana

Zone 5 : communes de Mahavelo et Antseranambe

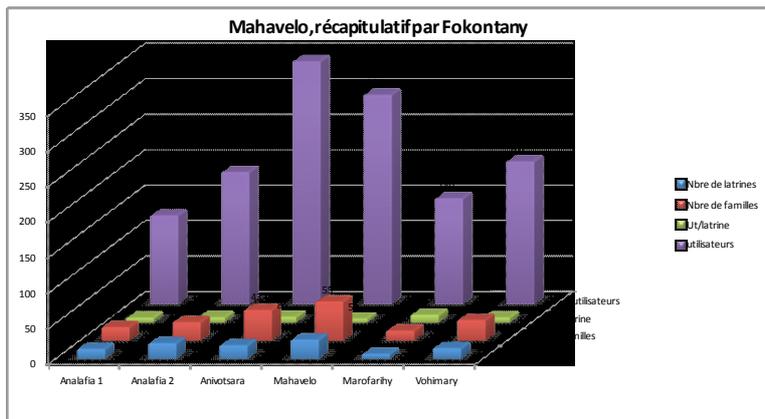
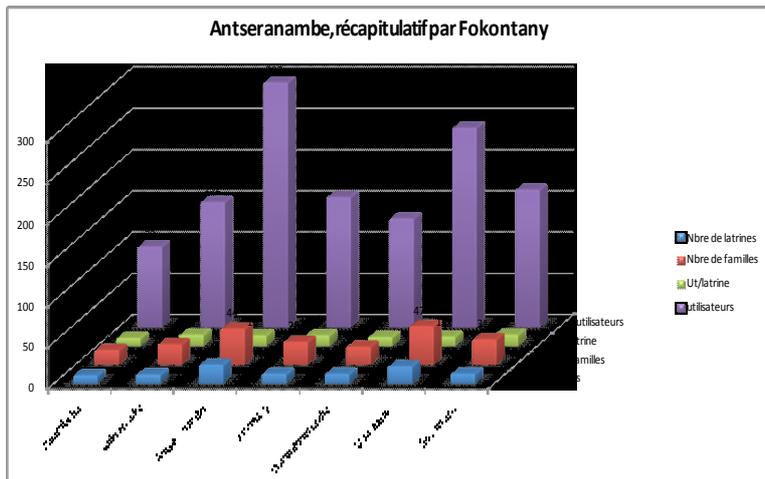
Etat à fin mai 2010



zone 5: cumul latrines par animateur

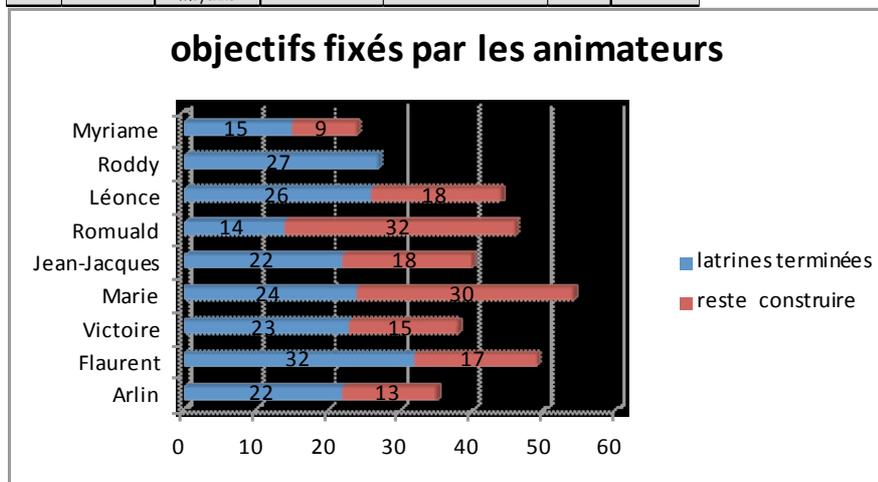


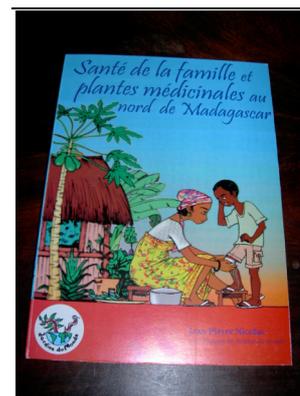
Fiche Projet Inter-Aide



	Fokontany	Animateurs	durée moy en jour	nbre de latrines terminées	objectif prévu	atteinte de l'objectif en %
Antseranambe	Anambaha	Arlin	63	10	18	55,6
	Ankazobaky	Flaurent	55	11	14	78,6
	Antseranambe	Victoire	27	23	38	60,5
	labomary	Marie	37	12	26	46,2
	Manantondrond	Arlin	37	12	17	70,6
	Mianinarivo	Flaurent	33	21	35	60,0
	Soanerana	Marie	43	12	28	42,9
	Moyenne		42	101	176	57,4
Mahavelo	Analafia 1	Romuald	17	14	46	30,4
	Analafia 2	Jean-Jacques	49	22	40	55,0
	Anivotsara	Léonce	69	19	30	63,3
	Mahavelo	Roddy	41	27	25	108,0
	Marofarthy	Léonce	60	7	14	50,0
	Vohimary	Myriame	37	15	24	62,5
	Moyenne		51,19	90	133	67,7

objectifs fixés par les animateurs





13. FICHE PROJET JARDIN DU MONDE

« Contribution À La Mise En Place Et À La Valorisation De La Pharmacopée Traditionnelle »

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	240
13.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	241
13.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT	242
13.2.1. Tableau d'identification du projet	242
13.2.2. Présentation générale du contexte	243
13.2.3. Description du projet.....	244
13.2.4. Résumé du déroulement du projet	245
13.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	246
13.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTAS DU PROJET.....	247
13.3.1. Pertinence.....	247
13.3.2. Efficacité	248
13.3.3. Pérennité / Viabilité	250
13.3.3. Efficience.....	251
13.3.5. Impact.....	251
13.4. CONCLUSIONS	252
13.5. ANNEXES	253
13.5. Annexe 1. : Liste des documents consultés	253
13.5. Annexe 2. : Liste des personnes rencontrées.....	253
13.5. Annexe 3. : Etat de vente des plantes sèches de l'association FIVEMIA, Madirobe.....	254

Liste des acronymes

AFDI	Agriculteurs français et développement international
AFED	Association femmes et développement de Joffreville
AME	Association malgache d'ethnopharmacologie
AVUPMA	Association pour la valorisation et l'usage des plantes médicinales
CSB	Centre de santé de base
FIVEMIA	Association de solidarité des femmes de la province d'Antsiranana
IMRA	Institut malgache de recherche appliquée
JDM	Jardins du Monde
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
O.M.S./W.H.O.	Organisation mondiale de la santé / World health organisation
O.N.G.	Organisation Non Gouvernementale
PNDS	Plan national de développement sanitaire
SAMEVA	Association de femmes mères célibataires de Diégo-Suarez
S.F.E.	Société française d'ethnopharmacologie
UNA	Université Nord d'Antsiranana

13.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

L'évaluation du projet Jardin du Monde « Contribution à la mise en place et à la valorisation de la pharmacopée traditionnelle - une alternative pour les populations qui n'ont pas accès à la médecine conventionnelle » s'inscrit dans l'expérimentation menée en 2010 à Madagascar d'un dispositif d'évaluation ex-post des projets ONG financés par le MAEE France ou par les fonds déconcentrés, dont la gestion a été transférée à l'AFD en 2009.

La visite du projet JDM s'est déroulée du mercredi 02 juin au vendredi 04 juin 2010 et a permis, en complément de l'étude des documents mis à disposition des évaluateurs par JDM (voir liste des documents consultés en annexe 1) :

- d'interviewer l'équipe projet (3 personnes),
- de visiter le jardin pédagogique de Diego et discuter avec l'association AVUPMA qui gère ce jardin, d'observer la répétition d'une pièce de théâtre par l'équipe de l'AVUPMA pour la sensibilisation dans les écoles et villages,
- d'observer une formation donnée par la responsable de JDM Madagascar, Dr Fabricia, aux étudiants de la faculté de Diego,
- de visiter le jardin du village de Madirube et le séchoir de plantes, de rencontrer les membres de l'association FIVEMIA (une douzaine de femmes) qui gère le jardin et la pharmacie communautaire,
- de visiter la pharmacie Homéopharma à Diego qui achète des plantes médicinales à JDM,
- de rencontrer quelques partenaires de JDM : le directeur régional de la santé, un responsable de l'université de Tana, le représentant à Diego de la région Finistère qui a cofinancé le projet et la femme du consul de France qui soutient et promeut le projet.

(Voir la liste des personnes rencontrées en annexe 2)

13.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

13.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Contribution à la mise en place et à la valorisation de la pharmacopée traditionnelle - districts de Diego I et Diego II, région de Diana
N° du projet :	Projet FSP N° 2005/10
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Santé - pharmacopée traditionnelle
ONG Française (maître d'ouvrage)	Jardin du Monde, présent depuis 2003 à Madagascar (début de ce projet).
Partenaire local principal (maître d'oeuvre):	<i>Non Applicable</i> : le bureau de représentation local de JDM est maître d'œuvre du projet
Autres partenaires opérationnels locaux :	<p><u>Au niveau des communautés cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AFED, village de Joffreville - FIVEMIA, village de Madirobe - Association Espérance, village de Sakaramy. - AVUPMA à Antsiranana - SAMEVA à Antsiranana <p><u>Autorités locales et partenaires institutionnels à Madagascar :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Régionale de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale - Faculté des Sciences de l'Université Nord d'Antsiranana (UNA), département des sciences de la nature et département de chimie - Institut malgache de recherche appliquée (IMRA) - Association Malgache d'Ethnopharmacologie (AME) <p><u>Partenaires en France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Laboratoire de pharmacognosie, Faculté des sciences biologiques et pharmaceutiques, Université Louis Pasteur de Strasbourg I - Laboratoire de pharmacognosie, Faculté de pharmacie de Bordeaux
Date de démarrage du projet :	<p>Demande initiale : Janvier 2004</p> <p>Notification du MAEE : 9 nov 2005</p> <p>Financement : 2006 / 2008 + extension jusqu'en juin 09</p> <p>Le projet a démarré en 2004 sur fonds propres de JDM.</p>
Date d'achèvement du projet :	30 juin 2009
Budget total du projet et par année	<p>Prévu 224 026 € ; Réalisé 230 004 €</p> <p>Prévu : A1 : 66 022 € ; A2 : 80 652 € ; A3 : 77 352 €</p> <p>Réalisé : A1 : 55 575 € ; A2 : 67 619 € ; A3 : 106 810 €</p>
Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	<p>Total : 104 000 €</p> <p>An 1 : 38 000 € ; An 2 : 36 000 € , An 3 : 36 000 €</p>
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	<p>Total : 126 004 € sur 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources propres d'origine privée : 49 029 € - Valorisation des prestations des universités : 34 800 € - Conseil régional de Bretagne : 30 000 € - CG 29 : 12 175 €

Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	Il s'agit d'un nouveau projet, pas de financement antérieur
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet	<ul style="list-style-type: none"> - AFD : pas de nouveau financement sollicité - Autres bailleurs impliqués pour la suite du projet : demande en cours à Nature et Découverte
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	<p>Aucune évaluation proprement dite n'a été effectuée.</p> <p>En terme de capitalisation : édition d'un manuel «Santé de la famille et plantes médicinales au nord de Madagascar » ; base de données de 378 plantes médicinales du nord de Madagascar.</p>

13.2.2. Présentation générale du contexte (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

Dans de nombreux pays en voie de développement, où la situation sanitaire est souvent préoccupante, existe une riche pharmacopée végétale. Les organismes nationaux et internationaux qui s'intéressent au développement des pharmacopées locales, suivant les recommandations de l'O.M.S., recherchent ainsi le moyen de satisfaire les énormes besoins sanitaires de populations de plus en plus nécessiteuses et confrontées à des impasses thérapeutiques : du fait d'une volonté de modernité, les pratiques ancestrales populaires tendent à se perdre, et en même temps, l'accès aux médicaments modernes coûteux leur est impossible. En matière de médecine traditionnelle, les experts internationaux s'accordent à dire que les connaissances des peuples du Sud concernant les plantes locales et leurs usages, forment une clé à sauvegarder pour pouvoir améliorer les soins de santé primaires et les soins vétérinaires pour les populations vulnérables et pour faire avancer la recherche médicale.

L'OMS reconnaît le rôle de la médecine traditionnelle dans les gains de santé dès 1978 en l'intégrant dans la déclaration d'Alma-Ata¹⁴. En 2002, sa première « stratégie pour la médecine traditionnelle / 2002 2005 » intègre les constats suivants : l'usage de la médecine traditionnelle est très répandu et revêt une importance sanitaire et économique croissante ; dans les pays en voie de développement la médecine traditionnelle est parfois aussi la seule source de soins de santé abordable, particulièrement pour les patients les plus pauvres du monde ; en Afrique, jusqu'à 80 % de la population utilise la médecine traditionnelle pour répondre à ses besoins de soins de santé ; la croissance de l'usage de la médecine traditionnelle s'accompagne d'une demande accrue de preuves de l'innocuité, de l'efficacité et de la qualité des produits et des pratiques de médecine traditionnelle.

Reconnaissant que la médecine traditionnelle est « le système de soins de santé le plus facilement accessible et le plus abordable pour la plupart des Africains ruraux », l'Organisation de l'unité africaine (qui a donné naissance à l'Union africaine) instituait la période 2001-2010 Décennie de la médecine traditionnelle en Afrique¹⁵. En août 2007, les ministres de la santé des pays africains, réunis à Brazzaville¹⁶ se « félicitent des progrès substantiels réalisés par certains pays dans la promotion de la recherche développement s'intéressant à la médecine traditionnelle et dans l'élaboration de politiques nationales » mais notent « qu'en dépit des résultats positifs obtenus par certains pays de la région, les liens entre la recherche sur la médecine traditionnelle, les services de santé et les instances de prise de décisions demeurent faibles. »

¹⁴ Déclaration d'Alma-Ata, Organisation Mondiale de la Santé, 12 septembre 1978 - vise à promouvoir les soins de santé primaires pour permettre l'accès de tous à un niveau de santé acceptable.

¹⁵ « Décennie de la médecine traditionnelle africaine » (2001-2010) décrétée par les Chefs d'États en juillet 2001 à Lusaka, en Zambie.

¹⁶ 57ème session du Comité Régional de l'OMS pour l'Afrique, Brazzaville, 31 août 2007.

Le gouvernement malgache a montré son engagement vis-à-vis de la médecine traditionnelle dès 1996 en créant une commission mixte chargée d'étudier la réglementation relative à la médecine et pharmacopée traditionnelle à Madagascar. Cette commission a été élargie par arrêté n°2339/2002 en date du 28 août 2002 portant création d'un Comité national consultatif de la médecine traditionnelle. La politique générale, dans le cadre de la santé publique, est d'utiliser ce qui est considéré comme des « ressources latentes dans la médecine traditionnelle, et de les mettre, sous le contrôle des médecins si possible, au service de la population »¹⁷.

A Madagascar, seuls 20 % des Malgaches ont accès aux services de soins modernes. En milieu rural, la médecine traditionnelle occupe une place importante, et même de premier recours par rapport à la médecine moderne, ceci par attachement à une tradition culturellement adaptée aux besoins locaux et par difficulté d'accès aux prestations médicales modernes. L'approvisionnement en plantes se fait soit par la cueillette individuelle mais le dosage et les recettes de préparation sont souvent mal connus, soit en achetant des plantes séchées au marché vendues par des revendeurs qui souvent ne connaissent pas vraiment les usages et stockent les plantes dans des conditions d'hygiène déplorables. Il en résulte beaucoup de mauvaises utilisations (surdosage, mauvaises prescriptions), qui peuvent avoir des conséquences graves sur la santé. L'hôpital d'Antsiranana reçoit régulièrement des personnes gravement malades suite à l'ingestion de plantes inappropriées ou mal dosées.

L'ex-province d'Antsiranana (nord de la région de Diana), lieu d'intervention de l'association Jardins du Monde, compte 1 222 294 habitants, soit 8,4 % de la population malgache. Trois problèmes majeurs contrecarrent le développement économique et social de la province : son enclavement (isolement de la région et difficultés de circulation interne) ; la dégradation des infrastructures sociales et de production ; la faiblesse caractérisée du niveau d'instruction de la population directement productive. Le taux d'alphabétisation au sein de la province n'atteint que 50,6 % de la population totale. En matière de santé, l'enclavement particulièrement sévère de la région, rend l'approvisionnement en médicaments des centres de santé de base très irrégulier, notamment en saison des pluies, durant laquelle la région est coupée du reste de Madagascar. C'est pourtant en cette saison que flambent les problèmes de santé avec une profusion de maladies liées à la qualité des eaux. Les principales pathologies causant les consultations aux CSB sont les maladies respiratoires (asthme, bronchites...), le paludisme, les diarrhées aiguës, les parasitoses et maladies de la peau et les infections sexuellement transmissibles ; autant de maladies pour lesquelles des phytomédicaments sont maintenant connus et scientifiquement validés.

13.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire)

L'association « Jardins du Monde » a pour objectif d'étudier les pharmacopées traditionnelles et de partager ses données scientifiques avec ses partenaires, O.N.G. et organisations paysannes locales. Elle définit avec eux des stratégies d'intégration de la prise en charge des soins de santé primaires dans une démarche globale auprès des populations locales (hygiène, alimentation, agriculture durable, santé animale, environnement). Elle met en place des structures pilotes de développement (jardins, laboratoires et pharmacies communautaires), encadre la formation d'agents de santé et édite des documents didactiques. Une partie de la production de jardins communautaires est transformée sur place dans des laboratoires rudimentaires. Des phytomédicaments sont élaborés en fonction de protocoles galéniques et mis en vente dans des pharmacies communautaires. La mise en place de ces jardins s'effectue dans un souci de production de ressources renouvelables et intégrées à un mode de développement agricole durable, qui ne peut être dissocié de l'action apportée à la conservation de la biodiversité. Cette démarche innovante en matière d'anthropologie de la santé appliquée, vise à proposer des alternatives aux médicaments et

¹⁷ Déclaration de politique nationale de médecine traditionnelle à Madagascar, Ministère de la Santé et du Planning familial

traitements conventionnels, indisponibles sur place ou d'un coût prohibitif pour les populations locales et en particulier rurales.

Le projet de JDM à Madagascar définit ses objectifs de la façon suivante :

Objectif général :

l'amélioration des soins de santé primaires et vétérinaires en milieu rural

Objectifs spécifiques :

- Etudier les pharmacopées traditionnelles
- Partager les données scientifiques
- Rechercher des solutions thérapeutiques appropriées
- Mettre en place des jardins médicinaux
- Former les agents de santé locaux
- Développer des pharmacies communautaires
- Garantir la sécurité et l'efficacité des phytomédicaments.

Les résultats attendus du projet sont :

- établissement des bases d'échange avec les acteurs du projet
- avancement des recherches scientifiques sur la pharmacopée Nord de Madagascar inconnue à ce jour
- partage des données sur l'usage des plantes médicinales
- présence de sites de production de ressources médicinales dans les communautés.

Le projet est mis en œuvre par JDM, qui travaille directement avec des partenaires en France et à Madagascar d'une part pour la validation scientifique de la recherche ; avec les populations locales concernées d'autre part en les associant aux investigations, en les formant pour développer leurs capacités de production et d'utilisation de plantes médicinales. Les plantes produites par les associations locales partenaires sont vendues localement et commercialisées par JDM Madagascar.

13.2.4. Résumé du déroulement du projet

En 2003 l'université nord d'Antsiranana par l'intermédiaire du Conseil général du Finistère, demandait à JDM de collaborer avec elle sur l'étude des plantes médicinales du Nord de Madagascar. Cette même année, une mission exploratoire financée par l'AFDI et le CG29 a permis d'identifier les partenaires potentiels sur le terrain et de préparer le projet, soumis à l'AFD en 2004. Le projet a démarré sur fonds propres de JDM en 2004 et le financement MAEE a finalement été acquis en 2007.

- Première année, démarrage des enquêtes et études ethnobotaniques
Réalisées par les scientifiques (salariés / volontaires / bénévoles) de JDM avec la participation d'étudiants malgaches, les enquêtes et études ethnobotaniques ont permis de constituer et mettre à jour un herbier et un droguier de plantes locales (aux alentours de 200 plantes) et de compiler une base de données ethnobotaniques (110 monographies de plantes médicinales) qui servira aux recherches effectuées en France.
- Deuxième année, lancement des formations et mise en place des structures de production, transformation et vente des plantes médicinales
Au cours de cette période, les scientifiques de JDM élaborent et mettent en place les formations à dispenser auprès des personnels des centres de santé de l'état, des groupements villageois partenaires et des étudiants de l'université d'Antsiranana, sur base des recherches réalisées. Les formations sont axées sur les soins de santé primaires en milieu rural et l'usage de plantes médicinales. Deux jardins médicinaux sont créés

dans les villages de Joffreville et Madirube avec les groupements villageois constitués en associations locales ; les laboratoires abritant les séchoirs et salles de transformation et de stockage sont construits. Trois nouvelles associations rejoindront plus tard le projet : une association villageoise à Sakaramy ou sera développé un jardin de production et deux associations citadines à Antsiranana :

- l'AVUPMA qui créera le jardin pédagogique en centre ville et développera des outils de sensibilisation de la population, notamment à travers des pièces de théâtre
 - l'association Savama, association de femmes en difficultés formées à l'utilisation des plantes pour leurs propres besoins et associées à la vente des plantes produites dans les jardins villageois au marché d'Antsiranana.
- Troisième année, suite des formations, accompagnement des structures mises en place et diffusion des travaux de recherche au niveau international

Afin de transmettre aux populations cibles le fruit des recherches et du travail effectué avec elles, JDM publie en 2009 le manuel « santé de la famille et plantes médicinales de Madagascar » édité en collaboration avec l'IMRA et le ministère de la santé (l'impression de la version malgache était en cours au moment de l'évaluation). A travers les conférences des scientifiques de l'association, l'expérience est partagée au nord.

13.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Actuellement l'action se poursuit avec des budgets réduits. L'équipe locale de JDM compte trois personnes : la médecin responsable du bureau local et chargée des formations, la responsable de production et commercialisation des plantes et le responsable des actions d'animation et de sensibilisation.

Les axes de travail fixés avec les autorités sanitaires pour 2010 sont : la formation à la santé sur la base du manuel, la production de matière végétale et l'organisation de la vente sur le marché local (formations des herboristes) et sur le marché international.

La possibilité d'ouvrir un volet « conservation de la biodiversité » est à l'étude.

13.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
13.3.1. Pertinence	
<p>13.3.1.a. La conformité du projet aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local</p> <p>13.3.1.b. Son articulation avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux.</p>	<p>Ce projet s'inscrit dans les stratégies du Ministère de la Santé Malgache et de l'OMS qui souhaitent renforcer les soins de santé de primaires et valoriser le recours à la pharmacopée traditionnelle locale (voir paragraphe 3.2. Présentation générale du contexte). De plus il permet d'éviter le recours aux phytomédicaments achetés hors circuits conventionnels de distribution, recours qui démontre sa dangerosité, et il promeut la protection de la biodiversité, très menacée sur la grande île.</p> <p>Il existe plusieurs publications sur les plantes médicinales de Madagascar, la plupart étant des compilations de savoirs ancestraux transmis oralement mais c'est la première fois qu'une recherche est réalisée pour valider scientifiquement les propriétés de ces plantes. Le manuel publié était très attendu des autorités sanitaires malgaches et des acteurs universitaires impliqués dans le projet.</p>
<p>13.3.1.c. Plus spécifiquement, quels agréments encadrent le travail de l'ONG :</p>	<p>Jardin du monde travaille à Madagascar dans le cadre d'un accord de siège avec les autorités de tutelle lui permettant d'avoir un bureau de représentation locale à Antsiranana. L'action a reçu l'agrément des services de santé régionaux (ex Direction Interrégionale de la Santé de la Province Autonome d'Antsiranana ; actuelle Direction Régionale de la Santé) par une lettre de soutien et de justification des activités de Jardins du Monde rédigée par le représentant du ministère de la Santé au niveau de cette province (mais il n'y a pas de conventionnement en tant que tel avec le ministère de la santé).</p> <p>Une convention de collaboration lie Jardins du Monde et la faculté des sciences d'Antsiranana (convention que le responsable de l'université rencontré nous a dit vouloir réviser, ajuster aux nouvelles perspectives et renouveler).</p>
<p>13.3.1.d. La cohérence entre les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins</p>	<p>L'implication des associations locales partenaires dans le projet prouve sa pertinence vis-à-vis des besoins des populations locales et des souhaits des personnes impliquées. Les femmes de l'association FIVEMIA rencontrées à Madirube disent que leur intérêt principal dans ce projet est d'apprendre à utiliser les plantes.</p> <p>Les membres des communautés ont participé à chaque étape du projet : enquêtes ethnobotaniques, acquisition de sites pour la mise en place de jardins médicinaux, production de plants en pépinière, plantations, entretien des jardins, mise en place de laboratoires de terrain pour la transformation de plantes médicinales, mise en place de pharmacies communautaires. Aujourd'hui les membres des associations locales entretiennent les jardins, font les cueillettes et conditionnent les plantes. Elles (se sont pour la plupart des matrones déjà identifiées dans la communauté) conseillent sur l'utilisation des plantes et vendent les produits de leurs jardins dans les pharmacies communautaires.</p>

<p>13.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?</p>	<p>Le projet contribue sans aucun doute à renforcer les compétences des acteurs locaux en matière de phytomédicaments.</p> <p>Le projet a permis le renforcement de 4 associations locales préexistantes au projet et l'émergence d'1 nouvelle association, regroupant de 20 à 100 membres chacune. L'association AVUPMA qui gère le jardin pédagogique d'Antsiranana compte beaucoup de jeunes étudiants dans ses rangs.</p>
<p>13.3.1.f. Le projet correspond-il à l'état de l'art dans son champ d'intervention ? Est-il innovant ?</p>	<p>Ce projet assez spécifique à peu de comparatifs en dehors de l'expérience de jardins du monde dans d'autres pays. Le caractère innovant de la stratégie proposée par JDM repose sur le trépied recherche / développement d'alternatives locales de soin / démarche globale auprès des populations locales (hygiène, alimentation, agriculture durable, santé animale, environnement). Toutefois nous verrons au chapitre suivant que ce dernier pilier reste un point faible de la stratégie de JDM à Madagascar.</p>
<p>13.3.1.g. La cohérence et la clarté du document de projet et du cadre logique</p>	<p>Le document de projet présente clairement les enjeux ainsi que la stratégie et la démarche proposées par JDM (voir point 3.3.). Par contre cette stratégie nécessite un engagement auprès des populations locales qui dépasse les 3 années d'un projet si l'on veut assurer son ancrage communautaire et la pérennité des activités de production.</p> <p>On relève un décalage entre l'ambition globale de la démarche et le projet qui ne s'intéresse qu'à la dimension « santé » (production / utilisation des plantes médicinales) au détriment de l'aspect développement rural et donc de la viabilité des activités développées.</p> <p>L'outil du cadre logique ne semble pas bien maîtrisé et il n'offre pas une lecture claire du projet. Les objectifs spécifiques correspondent plutôt à des activités, les résultats attendus sont trop nombreux et très généraux. Les indicateurs ne sont pas toujours pertinents et pas toujours mesurable. Le cadre logique n'est d'ailleurs pas utilisé comme outil de gestion du projet.</p>
<p>13.3.2. Efficacité</p>	
<p>13.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ?</p> <p>13.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?</p>	<p>Rappel des objectifs annoncés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet recherche : étudier les pharmacopées traditionnelles, partager les données scientifiques, rechercher des solutions thérapeutiques appropriées, garantir la sécurité et l'efficacité des phytomédicaments - Volet développement des capacités de production et d'utilisation : mettre en place des jardins médicinaux, former les agents de santé locaux, développer des pharmacies communautaires <p>La recherche est aboutie et bien documentée et tous les acteurs rencontrés (personnels de JDM Madagascar et membres de associations locales partenaires) montrent une grande connaissance des plantes observées dans les jardins pédagogiques lors des visites avec eux.</p> <p>Les activités de recherche ont été menées avec les universités de Strasbourg et de Bordeaux, l'Institut malgache de recherche appliquée et l'université d'Antsiranana. Elles ont concerné en particulier les plantes antispasmodiques, hypoglycémiantes et les plantes au potentiel antipaludéen, dans le cadre de recherche de solutions thérapeutiques appropriées.</p>

	<p>Le programme de formation a concerné un large public (association paysannes, étudiants de l'université de sciences, personnel de santé), et se poursuit encore aujourd'hui.</p> <p>Les groupements de producteurs partenaires de JDM ont acquis un savoir-faire en matière de culture, récolte, séchage et conditionnement de plantes médicinales. Les 3 pharmacies communautaires fonctionnent. Le protocole de production, séchage, emballage et étiquetage garantit le processus qualité.</p> <p>Toutefois les objectifs ne couvrent pas l'ensemble de la démarche annoncée dans le document de projet : « <i>une démarche globale auprès des populations locales (hygiène, alimentation, agriculture durable, santé animale, environnement). Réunir l'ensemble des facteurs qui concourent au développement local, c'est autant <u>accompagner les paysans dans leurs activités agricoles, génératrices de revenus, que leur permettre d'accéder aux soins et à l'éducation pour les nouvelles générations, ou encore de limiter l'enclavement des zones de production</u> ». Cet aspect n'a pas été travaillé dans le cadre du projet.</i></p> <p>Aujourd'hui les jardins produisent en quantité très limitée et le marché n'est pas assez développé pour offrir un revenu aux producteurs de plantes (510 sachets vendus en 7 mois par l'association de Madirobe pour un revenu de 80 Euros pour un groupe de 12 femmes). Le réseau de distribution s'organise doucement, des contacts ont été pris pour une distribution sur le marché national et international (avec les entreprises Homéopharma et Bionex) mais l'ensemble de ces débouchés restent aujourd'hui très limités.</p> <p>L'aspect agriculture durable a manqué d'investissement ce qui compromet aujourd'hui la pérennité du dispositif. Pourtant non seulement l'AFDI (Agriculteurs français pour le développement international, qui œuvre pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population rurale) est présent sur la zone mais a financé les premières études du programme. Le partenariat financier aurait pu se poursuivre par un partenariat opérationnel (évoqué dans le document de projet) pour apporter la compétence agriculture. Aujourd'hui les jardins font face à un problème d'accès à l'eau et là encore, l'AFDI n'est pas sollicité pour résoudre ce problème.</p> <p>L'autre aspect qui a été sous-estimé par le projet est la collaboration avec le système de santé. Les médecins des CSB ont bien été formés comme prévu mais, l'usage des phytomédicaments n'est ni promu par les CSB ni intégré dans le système. Les autorités sanitaires locales voient l'aspect positif de la collaboration avec JDM dans la connaissance acquise par les médecins et paramédicaux des CSB sur la bonne utilisation des plantes afin de détecter et combattre les pratiques dangereuses.</p>
<p>13.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>13.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>Les indicateurs proposés concernent plus des activités (des gens formés, des jardins en place) que des résultats (des jardins productifs, des phytomédicaments prescrits par les médecins des CSB, etc.) et ils n'étaient pas chiffrés. Ils sont souvent formulés en « amélioration de » ou « augmentation de » alors que les mesures initiales ne sont pas connues. Ils ne sont pas mesurés et le rapport final ne donne pas d'indications précises liées à ces indicateurs.</p>

13.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus , pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?	Nous n'avons pas relevé d'écart particulier par rapport aux prévisions. Le rapport final évoque les difficultés suivantes : "Madagascar est un terrain particulièrement difficile. La situation sanitaire et politique s'est régulièrement dégradée depuis 2003. Notre travail a sans cesse été retardé par les problématiques de communications, l'absence d'électricité, l'accès à Internet difficile et l'insécurité latente. »
13.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?	Rien à signaler.
13.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / requises et a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?	Des conventions de partenariat ont été signées avec chacune des associations locales engagées dans le projet. JDM témoigne dans le rapport de projet que « ces conventions ont permis d'engager le processus méthodologique de mise en place du projet dans les villages. Ces signatures ont nécessité un temps de travail préalable d'information, de discussions et d'échange avec les associations qui a joué un rôle important du point de vue relationnel et permis d'établir une base claire pour la poursuite des activités ». Le transfert de compétences prévu en termes de connivences des plantes médicinales a été bien fait et les associations de producteurs semble bien maîtriser le processus de production et transformation de plantes.
13.3.3. Pérennité / Viabilité	
13.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?	La viabilité et la pérennité des jardins mis en place restent les points faibles de ce projet. Le réseau de distribution n'est pas assez développé pour permettre à ces jardins de produire en quantité suffisante pour que les producteurs poursuivent leurs efforts d'entretien des jardins. Pour le moment ils ne tirent aucun bénéfice financier individuel de ce travail. L'argent gagné jusque là à Madirobe (le village visité) a été investi par le groupe de femmes pour acheter des tenues pour marquer leur appartenance à l'association et être identifiées par les gens du voisinage. La formation des agents de santé à l'usage des plantes médicinales dans les soins qu'ils appliquent était un élément majeur de la stratégie de pérennisation de JDM. Or les femmes des associations, si elles sont en mesure de prescrire le phytomédicaments qu'elles connaissent et fabriquent, ont un rayon d'influence très localisé ; les villages étant très enclavés. Les personnels des CSB également formés ne prescrivent pas les phytomédicaments et n'en possèdent pas dans les pharmacies des CSB. La distribution des plantes transformées est aujourd'hui entièrement dépendante de JDM qui vient régulièrement acheter les plantes dans les villages pour organiser leur revente à Diego.
13.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?	Si la production et la transformation sont bien gérées par les associations de producteurs, le problème majeur reste l'écoulement des produits finis et ces associations villageoises n'ont aucun moyen de développer cet aspect du projet. (à Madagascar ce sont les acheteurs qui se déplacent dans les villages souvent enclavés, tout comme le fait JDM aujourd'hui). Quel mécanisme pérenne pourrait être envisagé pour cet écoulement ?

13.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux dans le cas de projets avec renforcement des capacités.	Cet aspect n'est pas développé dans le projet.
13.3.3. Efficience	
13.3.4.a. Le décalé d'exécution du projet 13.3.4.b. Les retards éventuels et leur origine 13.3.4.c. La mobilisation des ressources humaines matérielles et financières et leur conformité aux prévisions 13.3.4.d. Les retards ou dépassements éventuels et leurs conséquences.	Le projet a réellement démarré en 2004 alors que le financement couvrait la période 2006/mi-2009. Il n'est pas possible de distinguer les activités relevant de la période préalable au financement de celles ayant été réalisées à partir de 2006. L'ensemble des activités se sont étalées dans le temps de 2004 à 2009, en fonction des fonds disponibles. Certaines d'entre elles ont pris plus de temps qu'imaginé au départ, notamment : - la construction des partenariats (Université, Institutions de santé, associations villageoises,...), - le travail scientifique qui a demandé beaucoup d'investissements en temps (formation et suivi des volontaires, suivi des thèses, de la recherche sur le terrain jusqu'aux documents finaux). Enfin en termes d'efficience il faut relever que ce projet à mobiliser beaucoup de bénévoles (responsables JDM en France, contribution des universités françaises, étudiants, etc.). La valorisation des universités françaises à elle seule est estimée à 15% du budget total.
13.3.4.e. Le système de suivi mis en place	Le suivi se fait depuis le siège de l'association en France, par des visites régulières sur le terrain. Chaque membre de l'équipe locale envoie une note bihebdomadaire de suivi, la responsable envoie la comptabilité tous les mois.
13.3.4.f. L'appui aux partenaires locaux a-t-il été à la hauteur de ce qui était attendu ou nécessaire ?	Rien de plus à signaler.
13.3.5. Impact	
13.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ? 13.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après , si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liée au projet ?	On a bien noté les limites du projet en termes de cultures alternatives pour les associations villageoises. Par contre on relève un vif intérêt pour les plantes médicinales autour du projet. Les acteurs impliqués sont très motivés. La publication est attendue, les conférences attirent du monde, il existe une demande toujours croissante de formation des personnels de santé et des étudiants, etc. Tout ceci nous montre l'intérêt porté à l'ethnobotanique et à l'usage des plantes médicinales, mais combien utilisent ces plantes pour se soigner ? Nous n'avons aucun moyen de mesurer cet effet attendu du projet.
13.3.5.c. Les perspectives d'effet à plus long terme	Nous n'avons pas d'élément tangible sur cette question.

13.4. CONCLUSIONS (APPRECIATION GLOBALE : POINTS FORTS / POINTS FAIBLES)

L'analyse documentaire complétée de la mission d'évaluation de terrain permet de dégager les éléments d'analyse suivants :

Points forts :

- Projet en cohérence avec les orientations nationales et internationales en matière de médecine traditionnelle
- Projet en lien avec les structures de recherche et de santé nationales et locales et intéressant particulièrement les autorités de santé locales comme outil de lutte contre les mauvaises pratiques en termes de phytothérapie
- Volet recherche aboutit et bien documenté
- Des acteurs locaux très motivés

Points faibles :

- Décalage entre l'ambition globale du projet (démarche de développement d'une production locale de phytomédicaments) et le projet qui s'intéresse principalement à la dimension santé (culture et utilisation des plantes) au détriment de la dimension « développement rural » et donc de la rentabilité du travail effectué par les producteurs villageois
- Les CBS ne sont pas intégrés au dispositif
- Un volet production qui en l'état ne peut survivre au projet et une distribution entièrement dépendante de JDM, rendant les perspectives de viabilité et de pérennité du projet très faibles.

En conclusion, nous dirons qu'il s'agit d'un projet expérimental qui a donné de bons résultats sur les volets recherche et renforcement des compétences locales en matière d'usage de plantes médicinales et de production de phytomédicaments (ce qui correspond aux objectifs annoncés dans le cadre logique du projet) mais qui a sous-estimé l'accompagnement nécessaire sur l'aspect production. Ce projet nécessite des investissements complémentaires pour travailler à la viabilité et la pérennité des activités en développant la commercialisation des plantes transformées puis en installant une filière producteurs / revendeurs autonomes vis à vis de Jardin de Monde.

13.5. ANNEXES

13.5 Annexe 1. : Liste des documents consultés

- Projet : « Contribution à la mise en place et à la valorisation de la pharmacopée traditionnelle antakarana - Nord de Madagascar : Une alternative pour les populations qui n'ont pas accès à la médecine conventionnelle », dossier technique et financier, 2004
- Bilans opérationnels et financiers année 1 et année 2
- Compte rendu technique Bilan final, 2009
- Compte rendu financier final, 2009
- Dossier de demande de financement Fondation Nature & Découvertes - 2008
- Convention type de partenariat entre JDM et les associations villageoises partenaires

13.5. Annexe 2. : Liste des personnes rencontrées

Noms	Fonctions et organisation
Dr Fabricia Jaomdalana	Responsable de JDM Madagascar
Jauriette Ravavisoa	Chargée de la production et commercialisation - JDM Madagascar
Jaquelin Bezandry	Chargé de l'animation et la sensibilisation - JDM Madagascar
Mme Marceline	Présidente de l'AVUPMA
Groupe de 15 femmes de l'association FIVEMIA	Association de producteurs du village de Madirobe
Mme Virginie Manent	Femme du consul de France à Antsiranana - soutient le projet
Dr Sébastien BE	Directeur régional de la santé, région de Diana
Mr Abd El Cader	Formateur en santé et environnement, chef de département préservation et aménagement des écosystèmes terrestres, directeur de cabinet auprès de la présidence de l'université d'Antsiranana.

13.5. Annexe 3. : Etat de vente des plantes sèches de l'association FIVEMIA, Madirobe

Date (2009/2010)	Désignation des remèdes	Quantité en sachet	Nom du vendeur ou pharmacie	Prix unitaire Ariary	Montant en Ariary
Octobre	Toux	5	SAMEVA	300	1500
	Diarrhée	5		300	1500
	Insomnie	5		300	1500
	Constipation	5		300	1500
	Duvin	5		300	1500
Octobre: Foire MEVA	Le foie, Estomac, Hypertension, Asthme, Toux, Diarrhée, Insomnie, Constipation	190	FIVEMIA	500	95000
	Idem	22	AVUPMA	500	11000
	Sous total	237			112 500
Novembre	Toux	4	JDM	500	2000
	Sous total	4			2 000
Décembre	Tension	2	Herboriste tsena	300	600
	Toux	1	JDM	500	500
	Sous total	3			1 100
Janvier	Toux	20	SAMEVA	300	6000
	Diarrhée	20		300	6000
	Insomnie	20		300	6000
	Constipation	20		300	6000
	Tension	20		300	6000
	Asthme	20		300	6000
	Estomac	12		300	3600
	Diarrhée	3	JDM	500	1500
	Tension	5	Hanitra	300	1500
	Insomnie	5		300	1500
	Toux	5		300	1500
	Constipation	2		300	1500
	Asthme	2		300	1500
	Toux	6	JDM	300	3000
	Remèdes différents	13	Hanitra	300	3900
	Sous total	173			55 500
	Février	Remèdes différents	17	Rostand	300

	Toux	2		300	600
	Diarrhée	2		300	600
	Insomnie	5		300	1500
	Hypertension	3		300	900
	Asthme	5		300	1500
	Remèdes différents	13		300	3900
	Sous total	47			14 100
Mars	Remèdes différents	10	Rostand		3000
	Insomnie	2	Rasidy		600
	Sous total	12			3 600
Avril	le foie	3	JDM	500	1500
	toux	3	Despronet	300	900
	le foie	3		300	900
	Estomac	3		300	900
	Asthme	3		300	900
	Insomnie/nervosité	2	CHANTALE	300	600
	Le foie/jaunisse	2		300	600
	Estomac	2		300	600
	Toux	2		300	600
	Estomac	3		300	900
	Insomnie/nervosité	2		300	600
	Le foie/jaunisse	6		300	1800
	Sous total	34			10 800
GRAND TOTAL pour 7 mois		510			199 600 Arias soit 80 Euros



Dispensaire d'Ambohidanerana
construit par la communauté et
achevé depuis 3 jours

14. FICHE PROJET SANTÉ SUD

«Appui Au Développement De La Médecine Générale Communautaire Dans Les Provinces D'antananarivo Et Toliara»

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes	258
14.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	259
14.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT.....	260
14.2.1. Tableau d'identification du projet	260
14.2.2. Présentation générale du contexte	261
14.2.3. Description du projet.....	261
14.2.4. Résumé du déroulement du projet	262
14.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	263
14.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTAS DU PROJET.....	264
14.3.1. Pertinence	264
14.3.2. Efficacité	265
14.3.3. Pérennité / Viabilité	267
14.3.4. Efficience.....	268
14.3.5. Impact.....	269
14.4. CONCLUSIONS	270
14.5. ANNEXES DU RAPPORT.....	271
14.5. Annexe 1. : Liste des documents consultés	271
14.5. Annexe 2. : Liste des personnes rencontrées.....	271
14.5. Annexe 3. : Cadre logique de l'action	272
14.5. Annexe 4. : Carte d'implantation du projet	273

Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AMC-Mad	Association des Médecins de Campagne de Madagascar
CSB	Centre de Santé de Base
CTA	Cellule Technique d'Appui, de Santé Sud à Madagascar
IEC	Information Education Communication
INSPC	Institut National de Santé Publique et Communautaire
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MGC	Médecin Généraliste Communautaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONM	Ordre National des Médecins
RMA	Rapport Mensuel d'Activités
SS	Santé Sud
SSD	Service de Santé de District

14.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

L'évaluation du projet « d'appui au développement de la médecine générale communautaire à Madagascar » de Santé Sud s'inscrit dans l'expérimentation menée en 2010 à Madagascar d'un dispositif d'évaluation ex-post des projets ONG financés par le MAEE France ou par les fonds déconcentrés, dont la gestion a été transférée à l'AFD en 2009.

Le calendrier de la mission d'évaluation s'est superposé à la venue en France des deux médecins malgaches du Centre Technique d'Appui de Santé Sud à Madagascar, ce qui a limité les possibilités d'évaluation du projet. L'évaluation s'est concrétisée par une grosse journée de visite sur 2 sites du projet accessibles depuis Antananarivo, en toute fin de la période d'évaluation. La visite s'est déroulée le jeudi 10 juin 2010 et a permis, en complément de l'étude des documents mis à disposition des évaluateurs par SS (voir liste des documents consultés en annexe 1), de visiter deux centres médicaux installés par SS, de rencontrer les 2 médecins de campagne (1 homme et 1 femme dont un membre du Conseil d'Administration de l'association des médecins de campagne), de rencontrer les leaders communautaires des villages d'accueil des centres de santé, tout en profitant des longs déplacements en véhicule pour échanger avec la Dr Rotsy, coordinatrice adjointe de Santé Sud à Madagascar (voir la liste des personnes rencontrées en annexe 2).

14.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

14.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Appui au développement de la médecine générale communautaire à Madagascar - provinces d'Antananarivo et Toliara
N° du projet :	Projet N° 050009
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Santé rurale communautaire
ONG Française maître d'ouvrage	Santé Sud
Partenaire local principal (maître d'œuvre):	Néant, santé sud est maître d'ouvrage et maître d'œuvre du projet
Autres partenaires opérationnels locaux :	<ul style="list-style-type: none"> - Ordre National des Médecins de Madagascar - Association des médecins de campagne de Madagascar - Association des médecins de brousse de Tuléar, TEALONGO
Date de démarrage du projet :	Dec 2006
Date d'achèvement du projet :	Initialement nov. 2009 avec une extension jusqu'en juin 2010
Budget total du projet et par année	Budget total : 523 000 Euros A1. A2. A3.
Nb et montant des tranches de financement accordé MAE/AFD	Financement MAEE/AFD total : 183 000 € (35%) A1. 68 690 € A2. 54 380 € A3. 59 930 €
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources propres d'origine privée (Santé Sud, Sanofi, Frères de nos frères, coopération monégasque, Fondation AnBer, Fondation d'entreprise CODIP, Groupe de lutte contre la faim de l'OCDE, Fondation d'entreprise Phitrust, Conseil général du Vaucluse)
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	Phase antérieure 2002/2005 financée par la coopération française à hauteur de 10% (UE 75% et SS 15%).
Financements prévus de l'AFD pour la suite du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet est intégré dans un projet bilatéral AFD / ministère de la santé malgache à partir de juillet 2010
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation externe à mi-parcours (Juin 2007) INSP - Evaluation externe des dispositifs (2008) COEF Ressources

14.2.2. Présentation générale du contexte

La carence manifeste de médecins en zones enclavées alors que beaucoup de médecins sont en chômage, incapables d'investir pour ouvrir un cabinet médical, reste une situation contradictoire et préoccupante dans de nombreux pays, comme à Madagascar. D'un côté, la majorité des jeunes médecins est toujours en chômage à cause de l'absence ou du faible recrutement de médecins dans le secteur public et, de l'autre côté, un grand nombre de populations des zones enclavées restent sans recours et sans assistance médicale. Face à ce constat, Santé sud a initié depuis plusieurs années au Mali, puis à Madagascar, l'installation d'un nouveau type de médecin, le médecin généraliste communautaire.

14.2.3. Description du projet

Le projet a pour but :

- d'aider à l'implantation de médecins généralistes ruraux communautaires dans des zones où n'existe aucune infrastructure sanitaire,
- d'accompagner ces médecins afin qu'ils offrent une médecine communautaire de qualité.

Pour Santé Sud, offrir une médecine communautaire de qualité, c'est :

- Dispenser des services cliniques à des personnes, en particulier le paquet minimum d'activités (PMA) : activités curatives (consultations, soins, accouchements) et activités préventives (consultations prénatales, consultations postnatales, vaccination, planification familiale)
- Mener des activités communautaires : activités éducationnelles, surveillance nutritionnelle des 0/3 ans
- Offrir aux médecins une formation continue leur permettant d'ajuster leurs pratiques (supervisions par la CTA et le siège de l'ONG, missions de compagnonnage par des pairs étrangers) et de les améliorer (formation permanente) afin d'offrir de meilleurs ou de nouveaux services à la population
- Favoriser le développement d'une vie associative¹⁸ pour les médecins généralistes privés, gage de la pérennité de cette approche, comme cela se passe dans de nombreux pays du sud comme du nord.

Les bénéficiaires directs du projet sont les médecins à la recherche d'un emploi et les bénéficiaires finaux sont les populations rurales. L'action est mise en œuvre par une équipe Santé Sud malgache basée à Antananarivo.

Tels que formulés dans le cadre logique :

- Objectif général : 1. augmenter l'accès des populations rurales à des soins de qualité et 2. contribuer à résoudre les problèmes d'emploi des jeunes médecins malgaches.
- Objectif spécifique : médicaliser les zones rurales avec au moins 70 médecins généralistes communautaires installés en première ligne (aux 40 médecins déjà installés s'ajoutent 30 nouvelles installations, 10 par an)
- Résultats attendus :
 - R1. Le processus de soutien à l'installation des médecins généralistes communautaires est performant
 - R2. Les cabinets médicaux ruraux sont fonctionnels et efficaces

¹⁸ L'AMC-MAD association des médecins de la région d'Antananarivo et Tealongo association des médecins de la région de Tolagnaro

- R3. Les associations médicales régionales ont une vie démocratique, développent leurs activités professionnelles et sont organisées en réseau.

Le projet est mis en œuvre par Santé Sud, par l'intermédiaire de sa Cellule Technique d'Appui (CTA) basée à Antananarivo et composée d'un médecin généraliste communautaire et d'un médecin adjoint administratif.

Le projet devait se dérouler sur deux zones géographiques : l'ex- province d'Antananarivo ou l'ONG travaille en direct (via la CTO) en appui à l'association AMC Mad et la région de Tuléar où l'ONG travaillait en partenariat avec l'association locale TEALONGO mais, comme nous le verrons plus loin, ce partenariat a été rompu et le projet n'a pas été développé sur cette zone.

En terme de mode opératoire, Santé Sud apporte un appui technique et financier au moment de l'installation des médecins de campagne, effectue un suivi des médecins installés, assure un compagnonnage par des pairs (médecins généralistes français), réalise des formations continues et fournit un appui au fonctionnement des associations des médecins.

14.2.4. Résumé du déroulement du projet

Le projet Santé Sud à Madagascar a officiellement débuté en janvier 2002 (date d'acceptation du 1er projet par l'Union Européenne) mais ses activités n'ont réellement commencé qu'en novembre 2003 (fin de la crise politique). Le premier projet a permis d'installer 40 médecins de campagne. Le deuxième projet, ici évalué, prévoit d'en installer 30 supplémentaires d'ici juin 2010.

Le projet se déroule selon un mode opératoire bien rodé :

1. Identification de sites potentiels d'installation par la CTA en collaboration avec les collectivités locales, inspecteurs de districts et associations médicales.
2. Sélection et préparation des médecins candidats : formation préalable organisée par la CTA en collaboration avec l'INSPC où elle a lieu avec la participation d'universitaires, de responsables sanitaires, de l'ONM et de référents MGC
3. Réalisation d'une étude de faisabilité par le candidat sur le site potentiel qu'il a retenu pour son installation, puis validation par la CTA et l'ONM.
4. Installation du médecin ;
 - signature des agréments et conventions avec les autorités sanitaires de district et la collectivité locale
 - fourniture par la communauté des infrastructures du centre de santé et d'un logement satisfaisant pour le médecin et sa famille (parfois la communauté construit un nouveau bâtiment pour accueillir le médecin et le centre de santé).
 - fourniture par Santé Sud du kit d'installation en 2 étapes :
 - chaque médecin reçoit un kit de base à l'installation (kit médical, mobilier, dotation en médicaments essentiels auquel s'ajoute, si nécessaire, la possibilité de petits aménagements pour rendre fonctionnel le cabinet médical rural) ;
 - la 2ème étape vise à confirmer le médecin dans ses capacités à exercer la médecine générale communautaire en milieu rural, elle est validée par la signature d'une convention d'association au service public et permet l'attribution d'équipements complémentaires pour lui permettre d'exercer pleinement son activité dans son aire de santé (installation solaire avec frigo pour l'éclairage et la conservation des vaccins et une moto pour les visites à domicile et ses divers déplacements).
5. Suivi régulier des cabinets médicaux par la CTA en collaboration avec l'ONM et les associations médicales

6. Accompagnement des associations médicales régionales et soutien des activités professionnelles des associations (ateliers thématiques régionaux, compagnonnage par des médecins de campagne français, documentation, etc.).

L'installation d'un nouveau médecin généraliste communautaire au niveau d'une région se fait dans le souci d'éviter son isolement et de veiller à ce que les différents médecins puissent échanger leurs méthodes de travail et vécu entre eux. Ce principe « effet tache d'huile » adopté par Santé Sud (tout en respectant les distances minimums entre médecins) permet d'étendre progressivement et efficacement la couverture médicale au niveau d'une région. Sur le plan organisationnel, l'animation du réseau de médecins est facilitée par la relative proximité des médecins entre eux et la possibilité qu'ils ont de se retrouver. L'organisation des rencontres et des formations ainsi que la réalisation du suivi par Santé Sud sont également facilitées, dans la mesure où la visite des médecins dans une région peuvent se faire en suivant un circuit bien organisé.

Au cours de sa mise en œuvre le projet a rencontré des difficultés sur son site de la région de Tuléar. Des tensions entre Santé Sud et son partenaire local TEALONGO (dues aux difficultés de communication et collaboration à distance mais aussi aux divergences en termes d'approches du projet) ont entraîné la rupture du contrat de partenariat entre SS et TEALONGO et la suspension du développement du projet dans cette région. Pour autant, les relations n'étaient pas complètement rompues, deux médecins de Tealongo sont venus aux Assises 2008 organisées par SS. La reprise du dialogue était envisagée au moment de la mission d'évaluation avec la perspective d'implanter une deuxième CTA dans la région de Tuléar pour favoriser la communication et le suivi de proximité.

Au cours de sa mise en œuvre le projet a rencontré des difficultés sur son site de Tuléar. Des tensions entre Santé Sud et son partenaire local TEALONGO (dues principalement aux difficultés de communication et collaboration à distance) ont entraîné la rupture du contrat de partenariat entre SS et TEALONGO et la suspension du développement du projet dans cette région. Pour autant, les relations n'étaient pas complètement rompues, deux médecins de Tealongo sont venus aux Assises 2008 organisées par SS. La reprise du dialogue était envisagée au moment de la mission d'évaluation avec la perspective d'implanter une deuxième CTA dans la région de Tuléar pour favoriser la communication et le suivi de proximité.

14.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Le projet de Santé Sud est intégré dans un projet bilatéral AFD / Ministère de la santé malgache à partir de juillet 2010.

14.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
14.3.1. Pertinence	
<p>14.3.1.a. La conformité du projet aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local</p> <p>14.3.1.b. Son articulation avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux.</p>	<p>Ce projet, traitant de médecine rurale, communautaire et de santé publique, répond aux objectifs de développement pour le millénaire comme aux recommandations de l'OMS. Il est en harmonie avec les priorités de la coopération française à Madagascar.</p> <p>Le projet s'inscrit parfaitement dans la politique nationale de contractualisation privé / public dans le secteur de la santé du gouvernement malgache. Il s'intègre bien à la politique sanitaire du Ministère de la santé malgache en adoptant le paquet minimum d'activités et en associant les médecins de district responsable de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau périphérique.</p> <p>Reconnu par de nombreux acteurs comme très pertinent, ce projet va être intégré dans un programme bilatéral de l'AFD avec le Ministère de la Santé malgache.</p>
<p>14.3.1.c. Quels agréments encadrent le travail de l'ONG</p>	<p>Santé Sud a signé une convention d'agrément avec le Ministère de la Santé en 2003 pour « développer l'exercice libéral de la médecine communautaire en intégrant ces installations dans la carte sanitaire ».</p> <p>Les décisions d'implanter de nouveaux cabinets médicaux sont prises en concertation avec le Ministère de la Santé et ceux-ci sont intégrés à la carte sanitaire par une convention de service public.</p>
<p>14.3.1.d. La cohérence entre les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins</p>	<p>Ce projet répond à un besoin et aux attentes de communautés rurales enclavées qui vivent à plus de 5 km d'une structure de santé et plus de 10 km d'une structure de santé avec un médecin. L'éloignement d'une formation sanitaire est un critère majeur pour l'ouverture d'un cabinet médical communautaire.</p> <p>Santé Sud étudie l'implantation d'un nouveau cabinet médical suite à une demande de la communauté et celle-ci s'implique directement dans le projet en facilitant l'implantation du médecin (mise à disposition, location ou construction d'un local et logement pour le médecin). Les représentants communautaires rencontrés ont bien montré leur grande motivation à avoir un centre de santé au sein même de leur communauté.</p> <p>Ces communautés rurales enclavées sont confrontées à de multiples problèmes de santé (autre critère pour l'installation d'un dispensaire) et beaucoup d'entre elles n'ont pas d'accès aux services de santé surtout au moment des périodes de pluies. Chaque médecin de campagne prend en charge en moyenne 10.000 habitants dans son aire de santé, ce qui représente, pour un total de 70 médecins installés, 700.000. bénéficiaires potentiels.</p>

<p>14.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?</p>	<p>L'évaluation de l'INSPC relève que le projet SANTEsud est globalement bien apprécié par l'ensemble des interlocuteurs institutionnels (ministère de la santé, ordre des médecins, faculté de médecine et bailleurs), par leurs collègues (médecins de CSB et médecin inspecteur) et surtout par les communautés (fokontany et communes). Les interactions et l'intégration sont effectives au sein des communautés, mais elles ne le sont pas autant avec les institutions et les collègues. Cette appréciation a été confirmée par l'évaluation de COEF-Ressources ainsi que par les observations et interviews réalisés.</p>
<p>14.3.1.f. Le projet correspond-il à l'état de l'art dans son champ d'intervention ? Est-il innovant ?</p>	<p>Ce projet s'appuie sur l'expérience de Santé Sud d'installation de médecins de campagne dans d'autres pays d'Afrique (Mali notamment). Il répond à une problématique peu traitée habituellement, celle de la médecine privée de campagne et développe un concept novateur de combinaison de médecine familiale et de santé publique. Cette approche à maintenant fait ses preuves.</p>
<p>14.3.1.g. La cohérence et la clarté du document de projet et du cadre logique</p>	<p>Document de projet et cadre logique sont pertinents et offrent une lecture claire du dispositif proposé.</p>
<p>14.3.2. Efficacité</p>	
<p>14.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ?</p> <p>14.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?</p>	<p>Au moment de l'évaluation nous disposons de 2 rapports d'activités sur 3 ; ne permettant pas d'évaluer complètement l'atteinte des objectifs.</p> <p>Globalement nous pouvons dire que les objectifs ont tous été poursuivis conformément aux prévisions mais pas tous atteints à hauteur de ce qui était attendu :</p> <p>En ce qui concerne l'installation de nouveaux médecins (prévision de 10 par an) : 9 installations ont eu lieu en année 1, 4 installations en année 2 et 17 installations en année 3 (soit un total de 30 médecins comme prévu). Le projet a accusé 5 départs en 2008 (la majorité des départs concernent des femmes médecins et s'explique par la difficulté pour elles de vivre, souvent seules, dans des zones rurales isolées. En moyenne, elles sont restées 4 ans en poste, ce qui représente un bon résultat par rapport au but fixé : parvenir à fidéliser les médecins pendant cinq ans).</p> <p>En terme qualitatif, les évaluations antérieures et les visites et entretiens réalisés montrent que le processus d'installation est performant, les médecins développent leur activité professionnelle et sont généralement bien intégrés dans les communautés qui les accueillent. 7 villages ont construit un petit dispensaire sur un modèle conçu par SS (une maison malgache traditionnelle avec un étage pour le logement de « leur » médecin et le cabinet médical rural au rez-de-chaussée).</p> <p>En ce qui concerne le Résultat Attendu 3 (soutient aux associations médicales régionales) : le travail s'est réalisé comme prévu avec l'association AMC Mad de la région d'Antananarivo (travail en réseau, formations en groupes de pairs, compagnonnage de médecins français, etc.) mais la rupture du contrat de partenariat entre Santé Sud et Téalongo a gelé les activités sur la région de Tuléar à partir de 2008 (à cela s'ajoute le fait qu'en année 1 aucune installation n'avait eu lieu sur cette zone par manque de candidat motivé pour s'installer dans le sud du pays).</p>

<p>14.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>14.3.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents a priori et a posteriori eu égard au contexte, aux objectifs, au déroulement du projet et aux activités mises en œuvre, etc. ?</p>	<p>Des indicateurs avaient été retenus dans la proposition de projet et le cadre logique. Cependant ces indicateurs sont plus axés sur les réalisations des activités (installation des MGC) que sur la mesure des résultats obtenus en termes d'accès des populations à des soins de qualité (objectif général). Il serait intéressant d'intégrer au projet des indicateurs mesurant les résultats du projet en termes de couverture médicale et de qualité des soins dispensés par ces médecins communautaires ruraux.</p> <p>Les rapports mensuels d'activités (RMA) sont réalisés par les médecins et transmis aux districts sanitaires mais ils ne sont pas centralisés et analysés au niveau et dans le cadre du projet.</p>
<p>14.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus, pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?</p>	<p>Arrêt du partenariat avec Tealongo, déjà mentionné, a fortement impacté le projet puisque celui-ci s'est développé sur une seule zone au lieu de deux.</p> <p>Les faibles résultats de l'année 2009 (4 installations au lieu des 10 prévues) sont dus en partie à un recrutement massif dans la fonction publique (mesure exceptionnelle prise par le gouvernement malgache, en accord avec la Banque Mondiale pour recruter 250 médecins généralistes et 60 médecins spécialistes pour répondre à la pénurie de médecins dans les structures de santé publique (hôpitaux et centres de santé de base). De ce fait, les candidats à la médecine rurale privée ont été moins nombreux que les autres années, les jeunes médecins sans emploi préférant se présenter au Ministère de la Santé dans l'espoir d'obtenir un statut de fonctionnaire.</p> <p>Toutefois les retards de l'année 2 ont été rattrapés en année 3.</p>
<p>14.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?</p>	<p>On peut mentionner deux effets inattendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accessibilité des MGC grâce aux crédits qu'ils pratiquent (contrairement aux structures publiques) permettant aux villageois de se soigner, en particulier durant la période de soudure en attendant les récoltes ; • le rôle positif des MGC pour le développement local : conseils auprès des élus, activités sociales diverses, soutien scolaire, développement d'activités génératrices de revenus (ex : potager) etc.
<p>14.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ? Ont-ils été respectés ? La collaboration a-t-elle permis de transférer les compétences prévues / requises et a-t-elle favorisée l'appropriation des actions par les acteurs locaux ?</p>	<p>La convention de partenariat avec l'ONM, partenaire opérateur du projet, définit clairement les rôles et responsabilités. Le rôle de l'ONM concerne essentiellement la promotion du concept de médecine familiale communautaire et une participation aux décisions de nouvelles implantations, sans qu'il n'y ait de prétention de transfert de compétences.</p> <p>Des conventions de partenariat liaient Santé Sud avec chaque association de médecins de campagne (AMC Mad et Téalongo) pour les 3 années du projet. La convention avec Tealongo n'a pas permis d'anticiper ou d'enrayer les difficultés relationnelles. La collaboration avec l'AMC Mad travaille au renforcement de ses capacités de gestion de la formation continue de ses membres. L'association étant issue du réseau de médecins installés par SS, ceux-ci sont très motivés mais l'association reste pour le moment très dépendante de SS.</p>

14.3.3. Pérennité / Viabilité	
<p>14.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est</p> <p>14.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?prévu ?</p>	<p>La stratégie de pérennisation des activités du projet s'appuie sur plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement « intensif » à l'installation de ces médecins a pour but de se donner toutes les chances de leur installation durable dans des zones rurales enclavées - le recul du projet depuis 2002 prouve la réussite de cette stratégie (confirmé par l'évaluation de COEF ressources) ; - l'intégration communautaire (sur laquelle SS s'applique) est essentielle à la reconnaissance du médecin par sa communauté d'accueil ; ainsi la communauté veille au confort et à la sécurité de son médecin (ce qui est essentiel pour les médecins femmes) ; - la viabilité financière des cabinets médicaux est prouvée (application de tarifs de consultation et de soins à la portée des communautés bénéficiaires, tout en offrant des revenus suffisamment attractifs car nettement supérieurs à ceux perçus officiellement par des médecins fonctionnaires) ; - le regroupement des médecins en association professionnelle permet de maintenir la motivation d'une part, de mettre à jour les compétences d'autre part ; - le statut de Médecin Généraliste Communautaire a été établi et adopté officiellement le 13 décembre 2004 à l'INSPC en présence du Ministre de la santé - ce statut associe la fonction de clinicien et celle de responsable d'une aire de santé, distinguant les MGC des médecins privés classiques et les rapprochant sensiblement des attributions d'un médecin d'un centre de santé publique (bien qu'il n'appartienne pas à la Fonction publique et qu'il soit soumis aux lois qui régissent l'exercice privé de la médecine à Madagascar) ; - enfin, le coût d'installation des MGC relativement moindre que celui des CSB publiques comme montré par l'évaluation COEF Ressources qui rend la stratégie intéressante pour le Ministère de la Santé.
<p>14.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux.</p>	<p>Si la répartition des rôles et responsabilités est bien pensée pour l'avenir du projet, celui-ci reste pour le moment dépendant de SS pour les apports en ressources humaines (suivi des médecins installés par la CTO) et ressources financières (financement des nouvelles installations et des associations de médecins).</p>

14.3.4. Efficience	
<p>14.3.4.a. Le décal d'exécution du projet correspond-il à la proposition initiale ?</p> <p>14.3.4.b. Les retards éventuels sont-ils externes au projet ou non prévisibles à l'origine ?</p>	<p>Le projet a été retardé par les événements politiques de début 2009 (travail en milieu communautaire dans la région d'Antananarivo plus possible) couplés au recrutement exceptionnel dans la fonction publique de santé. Ainsi le projet n'a pas pu se réaliser comme prévu en année 2 (4 installations seulement au lieu des 10 prévues) et une extension de 6 mois de la durée totale du projet a été demandée et accordée. Le retard de l'année 2 a été rattrapé en année 3 par l'installation de 17 médecins.</p>
<p>14.3.4.c. Un système de suivi a-t-il été mis en place et correctement utilisé ?</p>	<p>Le suivi des nouvelles installations est une activité importante de la CTA. Le siège de Marseille assure par ailleurs le suivi évaluation du projet lors de missions régulières comprenant : un appui à la comptabilité et à la gestion, la participation aux formations des médecins malgaches et des visites sur les sites,</p>
<p>14.3.4.d. La mobilisation des ressources humaines matérielles et financières</p> <p>4.5 Les retards ou des dépassements éventuels.</p>	<p>Le retard dans l'installation de nouveaux cabinets médicaux en année 2 à été compensé financièrement par des équipements complémentaires des cabinets en place (équipements étape 2) par anticipation sur le budget de l'année 3.</p>
<p>14.3.4.e. Dans le cas d'un éventuel partenaire local (ou de plusieurs), la prestation réalisée ou l'appui apporté ont-t-il été à la hauteur de ce qui était attendu ou nécessaire ?</p>	<p>Voir 14.3.4.a et b.</p>

14.3.5. Impact	
<p>14.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ?</p> <p>14.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après, si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liées au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?</p>	<p>Evaluation INSP relève que l'impact de la présence du médecin généraliste communautaire sur la mortalité materno infantile et sur la prise en charge des urgences médicales est plébiscité par les villageois. Les communautés ont clairement dit qu'elles avaient observé une amélioration de la situation sanitaire depuis l'arrivée des médecins, certaines disant même que le nombre de décès maternels et celui des enfants avait diminué drastiquement (de 10 décès maternels par an à deux). Toutefois ces informations ne s'appuient pas sur des données objectivement vérifiables permettant une comparaison avant / après installation des MGC. Des enquêtes préalables sont réalisées dans le cadre des études de faisabilité des sites, elles renseignent des indicateurs socioéconomiques et le nombre de population pour calculer les besoins attendus. Mais il n'existe pas de situation sanitaire précise (taux de mortalité, données épidémiologiques etc.) sur ces aires de santé. Les seules statistiques disponibles sont celles de la région sanitaire, pas toujours fiables, qui donnent une idée globale. Un travail de comparaison des données des RMA avec ceux du district sanitaire est en cours. Mais la mesure de l'impact des MGC nécessiterait une enquête plus approfondie en appareillant des aires de santé comparables sans médecins et avec médecins ; ce type d'évaluation pourrait être fait par l'Institut de Santé Publique (sous réserve d'un financement).</p> <p>En ce qui concerne les médecins, on relève des interviews leur grande satisfaction à exercer cette médecine rurale et communautaire, et leur attachement progressif à un environnement professionnel bien éloigné de leurs « rêves » d'étudiants. Cet intérêt au niveau professionnel est toutefois contrebalancé par des difficultés au niveau de la vie quotidienne soit pour les jeunes célibataires qui se trouvent isolés soit pour les couples avec enfants en âge d'aller à l'école par manque d'opportunité de scolarisation. Aussi le public le plus compatible avec cette forme d'exercice de la médecine sont les jeunes couples sans enfants ou avec enfants en bas âge.</p> <p>Au niveau des collectivités locales, on note la capacité des communautés à résoudre leur problème d'accès aux soins en mobilisant les réseaux adéquats pour monter un projet avec Santé-Sud et leur motivation à participer à ce projet en construisant des centres médicaux pour « leurs médecins ».</p>
<p>14.3.5.c. Existence de perspectives d'effet à plus long terme ?</p>	<p>Le meilleur levier d'effets à plus long terme est l'intégration du projet dans une action bilatérale AFD / Ministère de la Santé qui permettra de démultiplier l'action d'une part, de garantir son intégration totale dans le système de santé malgache d'autre part.</p>

14.4. CONCLUSIONS (APPRECIATION GLOBALE : POINTS FORTS / POINTS FAIBLES)

Le projet de Santé Sud a prouvé, au fil des années et grâce à plusieurs évaluations externes, sa pertinence, l'efficacité de son mode opératoire et son efficacité par rapport aux centres de santé publiques (voir rapports d'évaluation INSPC et COEF Ressources). Toutefois la phase projet 2007/2010 a fait face à plusieurs problèmes qui ont contrariés sa mise en œuvre : d'une part un retard important dans la mise en œuvre en 2008 mais qui a pu être entièrement compensé en 2009, et surtout la rupture du partenariat avec l'association TEALONGO de Tuléar qui a coupé le projet d'une des deux zones d'intervention. Le projet présente de bonnes perspectives de pérennité même si les structures mises en place sont encore dépendantes du soutien de Santé Sud.

On peut résumer les points forts et les points faibles comme suit :

Points forts :

- le projet s'inscrit parfaitement dans la politique sanitaire malgache (contractualisation privé/public et mise en œuvre des programmes verticaux de santé au niveau périphérique) et va être intégré dans un projet bilatéral AFD / Ministère de la santé ;
- le projet répond à un besoin majeur des populations (installation de médecins dans des déserts médicaux) ; les communautés s'impliquent et les médecins sont bien intégrés dans leur environnement de vie ; l'intégration communautaire permet reconnaissance, sécurité et confort du médecin (essentiel pour femmes) ;
- le projet est apprécié par les acteurs institutionnels et le corps médical ;
- le processus d'installation des médecins (processus d'appui de SS) est performant et garantit la viabilité des cabinets médicaux ; le coût d'installation est plus faible que pour des CSB publics ce qui intéresse le Ministère de la Santé ;
- le statut de Médecin Généraliste Communautaire est reconnu officiellement depuis 2004 et une formation universitaire est prévue ;
- l'association AMC-Mad offre un soutien indispensable aux médecins et constitue un levier de pérennité du dispositif.

Points faibles :

- manque d'interaction avec les structures sanitaires publiques locales (CSB et SSD) ;
- la rupture du partenariat avec l'association TEALONGO de Tuléar a coupé le projet d'une des deux zones d'intervention ;
- le projet reste actuellement dépendant de Santé Sud pour les apports en ressources humaines et financières.

14.5. ANNEXES DU RAPPORT

14.5. Annexe 1. : Liste des documents consultés

- Projet d'appui au développement de la médecine générale communautaire à Madagascar dans les provinces d'Antananarivo et Toliara, Projet MAE Madagascar, 2006
- Cadre logique de l'action
- Budget prévisionnel sept. 2006 ; Rapport financier année 1 ; Rapport financier année 2 ; Budget révisé année 3.
- Rapport technique Année 1 ; Rapport technique Année 1
- Evaluation à mi-parcours du projet santé-sud Madagascar, INSPC, juin 2007
- Etude sur l'appui à l'installation des médecins privés en zones rurales : évaluation des dispositifs mis en place par santé sud ; évaluation pour le compte du Ministère de la Santé, du planning Familial et de la protection sociale, COEF Ressource, 2008
- TONGASOA DOKOTERA, un film sur Santé Sud à Madagascar (www.santesud.org)

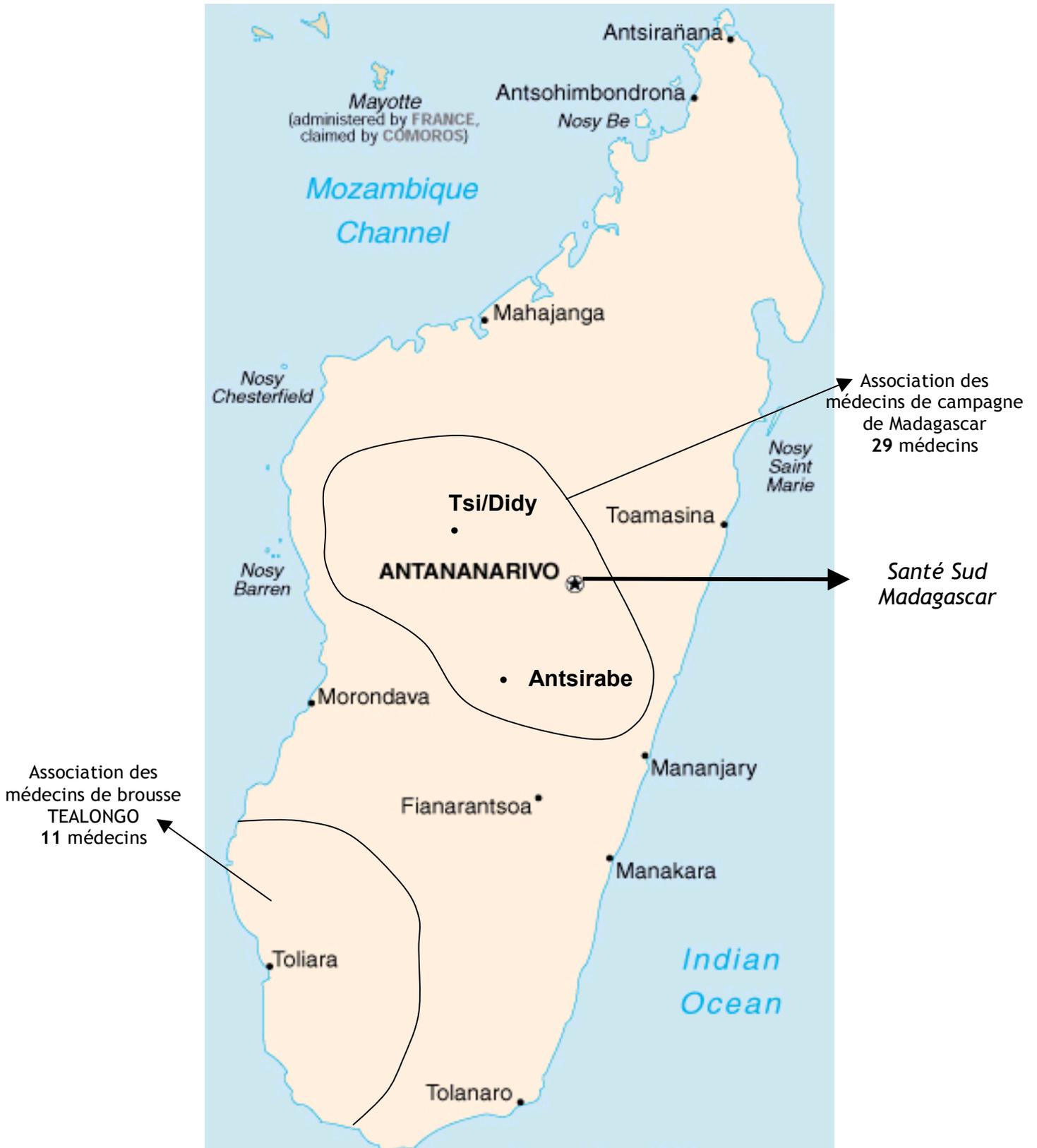
14.5. Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Noms	Fonctions et organisation
Dr Rotsy	Coordinatrice adjointe Santé Sud Madagascar
Dr Mamy Hery	Médecin de Campagne à Mamoeramanjaka, membre du CA de l'AMC
Représentant de la communauté	Maire adjoint de Mamoeramanjaka
Dr Ionisoa	Médecin de Campagne à Ambohidanerana
	Groupe de représentant de la communauté d' Ambohidanerana
Dr Isidore	Direction des districts sanitaires - Ministère de la Santé

14.5. Annexe 3 : Cadre logique de l'action

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux	1/ Augmenter l'accès des populations rurales à des soins qualifiés	Environ 665 000 habitants bénéficient de soins médicalisés de proximité (7 à 12 000 habitants par médecin)	Populations des aires de santé concernées	
	2/ Contribuer à résoudre les problèmes d'emploi des jeunes médecins malgaches	Chaque année des candidats sollicitent le projet pour s'installer en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule Technique d'Appui (CTA) de Santé Sud - Ordre National des Médecins (ONM) 	
Objectif spécifique	Médicaliser les zones rurales avec au moins 70 médecins généralistes communautaires installés en première ligne	Aux 40 médecins installés dans une aire de santé rurale, s'ajoutent 30 nouvelles installations (10 par an)	<ul style="list-style-type: none"> - Inspecteurs des districts sanitaires - Communes rurales 	Les directions provinciales et les collectivités locales collaborent avec le projet de médicalisation dans le cadre de la décentralisation
Résultats attendus	R1, Le processus de soutien à l'installation des médecins généralistes communautaires est performant	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de réalisation du processus d'installation - Validation de l'étude de faisabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement volontaire écrit - Comptes-rendus d'étape (formation préalable, stage terrain) - CTA 	Les jeunes médecins s'engagent dans le processus d'installation et adhèrent à la finalité sociale de leur futur exercice professionnel
	R2, Les cabinets médicaux ruraux sont fonctionnels et efficaces	<ul style="list-style-type: none"> - Cabinets médicaux équipés - Organisation et gestion correctes - PMA assuré dans l'aire de santé - Coût moyen de l'ordonnance 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite terrain - Supports d'activité et de gestion - Rapports mensuels d'activité - Coût moyen sur une semaine 	Les relations entre les médecins généralistes communautaires et les médecins inspecteurs des districts sanitaires sont bonnes
	R3, Les associations médicales régionales ont une vie démocratique, développent leurs activités professionnelles et sont organisées en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Générale annuelle démocratique - Programme de formation médicale continue (FMC) - Assises nationales de la médecine communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Procès verbal AG + rapport annuel des associations - Comptes-rendus des activités de FMC - Actes 	L'éthique médicale et la conscience professionnelle sont des valeurs partagées par les membres des associations

14.5. Annexe 4 : Carte d'implantation du projet





Entretien avec une association

15. FICHE PROJET WWF

« Restauration Des Biens Et Services Forestiers Dans Le Paysage Forestier De Fandriana-Marolambo, Est De Madagascar »

TABLES DES MATIERES

Liste des acronymes et termes malgaches	276
15.1. CONDUITE DE L'EVALUATION	277
15.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT	277
15.2.1. Tableau d'identification du projet	277
15.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre	278
15.2.3. Description du projet.....	279
15.2.4. Résumé du déroulement du projet	280
15.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet.....	280
15.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTAS DU PROJET.....	281
15.3.1. Pertinence.....	281
15.3.2. Efficacité	283
15.3.3. Pérennité / Viabilité	284
15.3.4. Efficience.....	285
15.3.5. Impact.....	286
15.4. CONCLUSIONS	287
15.5. ANNEXES DU RAPPORT.....	288
15.5. Annexe 1. :Liste des personnes rencontrées.....	288
15.5. Annexe 2. :Liste des documents consultés.....	288
15.5. Annexe 3. : Liste des (nombreuses) études effectuées par le projet	289
15.5. Annexe 4. : Carte d'inplantation des reboisements du projet	290
15.5. Annexe 5. :Cadre logique révisé du projet.....	291

Liste des acronymes et termes malgaches

DREF :	Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts
Fokontany :	Ensemble de villages
GCF :	Gestion Contractualisée Communautaire des Forêts de l'état
MAP :	Madagascar Action Plan
MEF :	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MNP :	Madagascar National Parks
PCD :	Plan Communal de Développement
PCDI :	Projet de Conservation et de Développement Intégré
RPF :	Restauration des Paysages Forestiers
SCV :	Semis sous Couverture Végétale
SRI :	Système de Riziculture Intensive
Tavy :	Culture sur brûlis
WWF :	World Wide Fund for nature

15.1. CONDUITE DE L'EVALUATION

La visite du projet WWF a été réalisée simultanément par les deux consultants, servant ainsi de projet test de la méthodologie utilisée pour l'évaluation. Les contraintes temps de l'évaluation et la complexité de l'itinéraire global des consultants n'ont pas permis de consacrer plus d'une journée de visite à ce projet. Nous avons pu rencontrer l'équipe WWF à Fondriana et visiter le groupement paysan le plus proche à 2 heures de piste. Le temps n'a pas permis de poursuivre la visite jusqu'à la zone du corridor forestier, zone privilégiée pour les interventions de restauration forestière du projet. La visite terrain s'est déroulée le vendredi 28 mai et a permis, en complément de l'étude des documents mis à disposition des évaluateurs par le WWF (voir liste des documents consultés en annexe 2), d'interviewer l'équipe projet, de rencontrer quelques partenaires institutionnels (commune de Miarinaravatra et le Madagascar National Parks) et un groupement de bénéficiaires (une trentaine de membres d'une association présents sur 40 membres) du projet (voir liste de personnes rencontrée en annexe 1).

15.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON DEROULEMENT

15.2.1. Tableau d'identification du projet

Titre du projet:	Restauration des biens et services forestiers dans le paysage forestier de Fandriana-Marolambo, Est de Madagascar
N° du projet :	FSP n° 2004/25
Pays de réalisation :	Madagascar
Secteur :	Protection de l'environnement et développement rural
ONG Française (maître d'ouvrage)	WWF France, présent depuis 2000 à Madagascar.
Partenaire local principal :	<i>Non Applicable</i> - WWF est maître d'ouvrage et maître d'œuvre du projet
Autres partenaires locaux :	<ul style="list-style-type: none"> - Madagascar National Parks (pour la création d'une aire protégée, prévue depuis 2005, mais installée sur place depuis juillet 2009) - Les services déconcentrés des eaux et forêts (pour le contrôle des tavy et le transfert de gestion) - Les communes des zones d'intervention - Groupements paysans (constitués en cours de projet)
Date de démarrage du projet :	Calendrier initial juin 2003, démarrage effectif juin 2006
Date d'achèvement du projet :	Initialement prévu en mai 2009, extension accordée jusqu'en décembre 2009 pour l'MAEE et jusqu'en mars 2010 pour la Fondation Ensemble et WWF-Madagascar.
Budget total du projet et par année	Budget prévisionnel total initial 661.188 € ; révisé 756.000 € (cf. lettre adressée à la DPO, du 28 avril 2009)

Nombre et montant des tranches de financement accordé MAEE/AFD	MAEE/AFD 280.000 € , Convention N° C030038 Tranche 1 de 117 000 € Tranche 2 de 80 000 € Tranche 3 de 83 000 €
Autres partenaires financiers du projet (montants/durée):	Contributions réalisées : - MAEE / AFD : 279 139.00 € = 39.68% - Fondation Ensemble : 178 063.11 € = 25.31 % - WWF (France, International, Suède et Madagascar) : 246 346.14 € = 35.01 % Autres bailleurs impliqués pour la suite du projet : - SIDA : « projet de renforcement des capacités de la société civile » (depuis janvier 2010, 3 ans) - Good Planète et Action Carbone «Projet holistique de conservation des forêts » (financement sur 5 sites à Madagascar) - WWF-Suisse sollicité pour un appui aux activités de développement rural, crédit agricole, et au développement des huiles essentielles.
Financements antérieurs du MAEE/AFD pour le projet :	Il s'agissait d'un nouveau projet - pas de financement antérieur.
Financements prévus, accordés, en attente de réponse ou refusés de l'AFD pour la suite du projet :	AFD : pas de nouveau financement sollicité.
Evaluations (interne, externe et capitalisations) réalisées du projet	Evaluation externe finale, réalisée en novembre 2009 par Rivo RATSIMBARISON et Christian BURREN, financée dans le cadre du budget du projet (MAEE/AFD et Fondation Ensemble). Cette mission d'évaluation a considéré l'évaluation externe de bonne qualité et réfère souvent à ces conclusions pour confirmer les propres appréciations et observations faites.

15.2.2. Présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre (problématique à laquelle le projet propose de répondre)

Dans la plupart des pays tropicaux, comme à Madagascar, la déforestation et la dégradation des ressources forestières constituent une des problématiques environnementales centrales. Cette déforestation et dégradation, principalement causées par les techniques agricoles traditionnelles et l'utilisation irrationnelle et non durable des ressources forestières, mettent en danger l'intégrité des écosystèmes forestiers et réduisent leur capacité à fournir des biens et des services. Dans ce contexte, le WWF International a lancé en 2003 le concept de restauration des paysages forestiers (RPF) qui vise à relever de manière durable le niveau de vie de la population vivant dans le paysage afin de limiter les pratiques destructrices; il a choisi Madagascar comme terrain d'expérimentation de cette approche.

La zone dans laquelle intervient le projet, celle du corridor forestier de Fandriana-Marolambo est d'une grande priorité de conservation pour les autorités Malgaches, comme le montre le projet de création d'une aire protégée. Il figure parmi les importantes forêts humides de l'Est du pays. Toutefois ces forêts subissent des pressions intenses résultant notamment de la pratique des cultures sur brûlis de riz pluvial pour la consommation locale et de canne sucre pour la production de rhum local. Les cultures sur brûlis, techniques utilisées à Madagascar depuis des siècles, sont aujourd'hui considérées comme la principale cause de défrichement au niveau national. Les études réalisées estiment que les cultures sur brûlis sont responsables pour 80 à 95% de la déforestation, selon les régions et la sensibilité des écosystèmes forestiers concernés.

15.2.3. Description du projet (objectifs, résultats attendus, rôle des intervenants, mode opératoire),

Le projet de Restauration du Paysage Forestier (RPF) vise à accroître le bien-être humain et reconstituer l'intégrité écologique des forêts, en accompagnant les communautés locales des communes du paysage de Fandriana-Marolambo dans la préservation et la restauration de la biodiversité et des services associés de la forêt dont elles dépendent à travers des actions de concertation, de planification, de reboisement et de développement d'activités socio-économiques alternatives plus respectueuses de la forêt.

L'objectif général du projet est de restaurer les biens, les services et l'authenticité des forêts humides du paysage de Fandriana-Marolambo :

Les objectifs spécifiques¹⁹ sont de :

- renforcer la restauration active et passive des biens et services des forêts dans les sites prioritaires du paysage ;
- renforcer les activités alternatives à la destruction des ressources forestières, par la formation et diffusion des techniques alternatives ;
- étendre l'approche restauration des paysages forestiers au niveau des autres régions des forêts humides, en capitalisant et diffusant l'approche RPF.

Les résultats attendus du projet sont :

- l'existence d'une vision commune, l'adhésion aux objectifs de la RPF et la prise en charge des activités par la population de la zone concernée ;
- l'installation de zones et/ou parcelles de restauration active et passive des biens et services des forêts par l'ensemble des acteurs ;
- la mise en pratique des techniques agricoles améliorées, comme alternatives de production aux cultures sur brûlis ;
- et l'acceptation ou l'adoption de l'approche de Restauration de Paysage forestier par les autorités concernées.

Le projet est mis en œuvre par le WWF, qui travaille directement avec les populations locales concernées en les informant, en les mobilisant et en les formant pour développer leurs capacités de compréhension de la problématique et d'actions en faveur de la préservation de leur environnement.

¹⁹ Mélange entre objectifs spécifiques et résultats attendus, ici il est plus logique de considérer ces "objectifs" comme "résultats".

15.2.4. Résumé du déroulement du projet

Les études préalables au projet de restauration du paysage forestier de Fandriana-Marolambo ont démarré en 2004 sur financement propre du WWF International, résultant dans une reconnaissance physique et du problématique environnementale du paysage Fandriana-Marolambo. Les réalisations sur le terrain ont débuté en juin 2006 sur financement du MAE, avec multiples études sur la faune et le flore. Le projet a pu être renforcé en janvier 2007 par le financement de la Fondation Ensemble. Le projet ayant pris du retard sur son calendrier initial, la fin des activités du projet a été reportée au 31 mars 2010.

Au cours de son existence, le projet a connu certains changements au niveau de son contexte qui ont donné lieu à des mises à jour de l'approche du projet. Le changement le plus important concernait l'implication des populations riveraines dans la gestion des ressources forestières. En effet, il était initialement prévu de responsabiliser les populations rurales à travers les procédures de transfert de gestion (GCF). Suite au projet de création d'une nouvelle aire protégée (depuis 2005) couvrant la quasi totalité des forêts du paysage Fandriana-Marolambo, ces transferts de gestion ont dû être abandonnés. La réorientation des activités, notamment vers les techniques agricoles alternatives, a été effectuée de manière informelle. Le changement d'objectif par rapport aux transferts de gestion a été signalé aux bailleurs en 2007 et il en a résulté le cadre logique révisé datant d'octobre 2007 qui a depuis servi de cadre de suivi des objectifs du projet à atteindre²⁰.

15.2.5. Présentation, le cas échéant, des suites prévues au projet

Un partenariat avec le projet Action Carbon de la Fondation Good Planet sur plus d'une dizaine de sites du WWF à Madagascar a débuté le 1er octobre 2008 dans le cadre du « Programme holistique de conservation des forêts de Madagascar ». Le site de Fandriana-Marolambo est bénéficiaire de ce partenariat pour un financement de 3 ans (octobre 2008-février 2012). Les activités développées seront des actions de sensibilisation à la problématique du réchauffement climatique et à la lutte contre les pressions, des actions de restauration active et passive, des transferts de gestion, ainsi que la mise au point d'une méthodologie et d'outils permettant la mesure des quantités de carbone stockées par ces actions. Six personnes supplémentaires ont été recrutées (au niveau de WWF-Madagascar) pour assurer ces activités et permettront de renforcer efficacement les actions au sein du paysage de Fandriana-Marolambo, en bénéficiant des connaissances déjà acquises par l'équipe.

Cependant, l'appui apporté par le « Programme holistique de conservation des forêts de Madagascar » ne couvre pas le volume et la gamme d'activités développées par le projet RPF. Le « projet de renforcement des capacités de la société civile », débuté depuis janvier 2010 (3 ans) doit permettre à assurer la relève des activités du projet (qui ne sera dorénavant plus une zone prioritaire pour WWF-Madagascar). Ensuite un projet en négociation avec WWF-Suisse sollicité prévoit l'appui au activités de développement rural, l'accès au crédit agricole, et au développement des huiles essentielles.

²⁰ Source : rapport d'évaluation externe, nov 2009.

15.3. POINT DE VUE SUR LES RESULTATS DU PROJET

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	APPRÉCIATION
15.3.1. Pertinence	
<p>15.3.1.a. Les priorités du projet sont-elles conformes aux priorités de la politique publique (lutte contre la pauvreté, politique sectorielle...) et du contexte local ?</p> <p>15.3.1.b. Articulation du projet avec les orientations nationales malgaches et les acteurs locaux (institutionnels ou non).</p>	<p>Le Projet de Restauration du Paysage Forestier de Fandriana-Marolambo (RPF) s'inscrit dans les différentes politiques et orientations internationales, nationales, régionales et locales de protection, de gestion durable et de restauration des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Politiques Nationales de l'Environnement définies dans le cadre du Madagascar Action Plan (MAP), le troisième Programme Environnemental (PEIII), la Stratégie Nationale sur la Réduction de la Pauvreté (DSRP). - La nouvelle Politique Forestière, notamment ses objectifs de diversification et de professionnalisation des acteurs dans la gestion forestière et la Loi GéLoSe sur la gestion locale sécurisée. <p>De l'autre côté il est à noter que le transfert de la gestion des forêts dans les zones périphériques des limites du futur parc aux communautés, envisagé au début du projet et communiqué aux communautés, n'était pas en phase avec les dispositions de gestion des aires protégées par le MNP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les PCD des communes partenaires (l'intégration des objectifs de gestion durable des ressources naturelles dans les PCD faisait partie intégrante du projet, même si en réalité il s'agit plutôt de déclarations d'intention que des vrais programmes d'action).
<p>15.3.1.c. suite: Plus spécifiquement les ONGs qui assurent l'exécution des activités du projet font-elles l'objet d'un agrément ?</p>	<p>Le WWF France travaille à Madagascar depuis 2000 dans le cadre d'un accord de siège avec le ministère de tutelle. Le projet, mis en œuvre directement par l'ONG Internationale, ne fait pas l'objet d'agrément spécifique. Par contre les cessions de terres par les paysans pour la reforestation font l'objet d'un contrat signé avec les services locaux déconcentrés des eaux et forêts.</p> <p>Les projets s'insèrent également dans la politique « Forests for live » du WWF.</p> <p>Il a été demandé par MNP d'élaborer un protocole de collaboration avec WWF par rapport aux messages à transmettre aux communautés par rapport à la gestion du corridor, le MNP veut plutôt parler de co-gestion que de gestion communautaire.</p>
<p>15.3.1.d. Les motivations des promoteurs du projet et la demande des bénéficiaires ou l'expression de leurs besoins sont-elles cohérentes ?</p>	<p>La mise en oeuvre du concept RPF s'est déroulée par étapes, intégrant des démarches participatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2003, un atelier national a permis d'identifier 12 paysages potentiels pour mener l'expérimentation. Puis un groupe de travail a développé des critères de sélection et une première analyse a permis de réduire le choix à cinq paysages. Le paysage de Fandriana-Marolambo s'est révélé le plus approprié pour un premier projet pilote. - La vision préliminaire de l'approche de restauration du paysage a été présentée par le WWF et discutée au niveau local avec les autorités (Commune, Fokontany) puis ces

	<p>derniers ont informé les communautés pour chaque zone et/ou site d'intervention du projet.</p> <p>L'évaluation de novembre 2009 confirme que la démarche a permis d'obtenir l'adhésion des communautés au développement d'activités prenant en compte l'arrêt de la déforestation, la restauration écologique du paysage et l'amélioration de leurs conditions de vie. Une grande partie des communautés locales ont manifesté leur adhésion au projet en y apportant leur propre investissement (octroi de terrain, travaux d'aménagement des bas-fonds, au moins 1 journée par semaine de travail collectif,...).</p>
15.3.1.e. Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée en faveur de la société civile et contribue-t-il à la renforcer ?	<p>Les principaux bénéficiaires des interventions du projet sont les populations rurales de la zone d'intervention et en particulier les membres des associations villageoises créées dans le cadre du projet. Le projet a réussi à toucher une partie importante de la population rurale dans la zone d'intervention à travers l'appui aux différentes associations (environ 70 associations villageoises soutenues par le projet). Ces associations sont encore très dépendantes du projet mais leur structuration doit se poursuivre dans le cadre du nouveau projet de « renforcement des capacités des organisations de la société civile ». Les associations sont néanmoins encore très fragiles et dépendant du projet en ce qui concerne leur dynamique interne.</p>
15.3.1.f. Plus généralement, les objectifs, stratégies et activités correspondent-elles à l'état de l'art dans le champ du projet retenu ? Le projet est-il innovant ?	<p>Ce projet est de fait très innovant puisqu'il expérimente un nouveau concept du WWF, en intervenant sur les déterminants de la déforestation. C'est la mise en relation de deux champs généralement traités séparément (la protection de l'environnement d'un côté, le développement rural de l'autre) qui fait l'originalité de cette approche. Il développe néanmoins des approches de développement rural habituelles.</p> <p>Un atelier de capitalisation a été organisé par le projet à Antananarivo en mars 2010 en présence des autres acteurs (MNP, DREF, CI, MBG,...) travaillant sur le thème de la restauration forestière, des autorités et universités partenaires du projet. On peut regretter toutefois que le WWF n'aie pas testé le concept dans d'autres pays, comme prévu initialement, ce qui aurait permis de consolider l'approche et que le thème du RPF et la zone d'intervention ne soient plus dans les priorités de l'ONG ; ceci compromet les perspectives de reproduction d'une approche qui semble pourtant porter ses fruits et dont la diffusion de l'approche dans d'autres régions faisait partie des résultats visés par le projet.</p>
15.3.1.g. Le document de projet et le cadre logique présentent-ils de façon claire et cohérente les enjeux et la stratégie choisie par rapport à ces éléments contextuels ?	<p>L'évaluation de novembre 2009 relève les lacunes méthodologiques du document de projet initial et du cadre logique : des objectifs spécifiques de moyen terme (6 à 10 ans) et de court terme (3 à 5 ans) très nombreux (10), plutôt formulés comme des activités ; les activités à mener pour atteindre ces résultats attendus non spécifiées ; un cadre logique qui manque un peu de cohérence et de précision en termes d'IOV. Cette lacune a rendu la mise en œuvre et le suivi des activités difficile, mais elle a été partiellement corrigée lors de la révision du cadre logique et du chronogramme en 2007.</p>

15.3.2.Efficacité	
<p>15.3.2.a. Tous les objectifs initiaux ont-ils été poursuivis (quali) ?</p> <p>15.3.2.b. Les objectifs poursuivis ont-ils été atteints (quanti) ?</p>	<p>L'évaluation de novembre 2009 montre que le projet a souvent dépassé les résultats attendus.</p> <p>Par rapport aux résultats visés dans les 4 axes (objectifs) principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 (au lieu de 12 prévus) de communes ont adopté la RPF dans leur plan d'action (mais il s'agit plutôt d'une intention que d'un plan d'action précis) ; - la diminution de la perte des forêts semble prouvée par les déclarations des communautés que les défrichements ont diminué ; beaucoup plus de sites que prévus sont restaurés de façon active et passive ; au niveau de la restauration forestière, le projet a également dépassé les objectifs, notamment en appuyant la création de 48 pépinières au lieu des 10 prévues, afin de pouvoir approvisionner les nombreux projets de reboisements en plants forestiers de bonne qualité ; - en ce qui concerne les alternatives aux cultures sur brûlis et l'amélioration de la productivité agricole et la promotion d'activités alternatives, le projet a directement appuyé environ 70 associations villageoises (dans les 14 communes), dont la plupart ont mis en œuvre plusieurs des techniques promues par le projet (SRI, SCV, arbres fruitiers, apiculture, cultures maraîchères), et cela sur des superficies importantes ; il faut néanmoins noter que la mission a constaté qu'au niveau de l'association visitée dans la commune de Miarinavaratra (site de lavomanitra) l'apiculture était un échec (à cause de la migration des abeilles vers les forêts naturelles à partir du mois d'octobre). - l'objectif de capitalisation et diffusion de l'approche dans d'autres paysages forestiers de forêts humides, n'a pas été rempli mais il apparaît comme trop ambitieux à l'échelle des temps du projet.
<p>15.3.2.c. Des indicateurs chiffrés (résultats ou processus) avaient-ils été retenus dans la proposition du projet ?</p> <p>15.4.2.d. Ces indicateurs étaient-ils pertinents ?</p>	<p>Voir commentaires sur cadre logique.</p>
<p>15.3.2.e. Y a-t-il eu des écarts par rapport aux prévisions, des imprévus, pourquoi et quels effets/impacts positifs et négatifs cela a-t-il eu sur les résultats ?</p>	<p>Le projet a accusé des retards de mise en œuvre dus à plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le retrait tardif d'un bailleur de fonds qui a retardé la mise en route du projet ; - le turn-over important des équipes les 2 premières années par difficulté de stabiliser du personnel sur des zones très enclavées ; - la mise en œuvre sur le terrain plus longue que prévue par manque d'effectifs de socio éducateurs pour couvrir la zone prévue. <p>Ces retards ont nécessité une prolongation du contrat de 6 mois mais n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats du projet.</p>

15.3.2.f. Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs significatifs en dehors du champ strict du projet ?	Rien à signaler.
15.3.2.g. Les rôles et responsabilités étaient-ils clairement définis et bien répartis entre les partenaires du projet ?	Non Applicable : le WWF étant maître d'œuvre du projet, il n'y avait pas de répartition de responsabilités prévues entre opérateurs.
15.3.3. Pérennité / Viabilité	
15.3.3.a. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour poursuivre les activités engagées ? Les activités ou les objectifs du projet sont-ils repris par le ou les partenaires nationaux, si cela est prévu ?	<p>L'appui aux associations paysannes à travers le projet « renforcement des capacités de la société civile » pour la montée en puissance des associations vise à rendre plus durable le mouvement associatif autour des activités de restauration forestière et du développement des activités agricoles alternatives. Puis le projet compte sur la création des CSA pour l'appui aux associations paysannes. Le projet a commencé trop tard à la pérennisation des acquis et à rendre plus performant les associations et les organisations communautaires autour de la gestion de la forêt. Ils ne seront pas en mesure de se positionner par rapport à la gestion du projet v-à-v du MNP qui leur imposera une forme de gestion.</p> <p>La recherche de filières porteuses (par exemple les huiles essentielles) avec la recherche de financement pour les développer est pertinente. De l'autre côté l'on incite les producteurs à planter les ravintsara sans qu'on maîtrise son itinéraire technique de production ni de sa transformation ? Un nouveau projet envisage l'installation des alambiques pour la production des huiles essentielles, des équipements pour le séchage de fruits,...</p> <p>La concertation avec les autres organisations qui travaillent sur la même thématique dans le corridor semble limitée (RTM, Intercooperation Mada, Conservation Internationale). Une harmonisation d'approches pourrait contribuer à la durabilité des actions. L'harmonisation et la concertation sur les filières prioritaires à développer par zone semble avoir eu lieu récemment, ainsi que le choix des communes cibles.</p>
15.3.3.b. Les acteurs locaux ont-ils les capacités techniques, organisationnelles, managériales et financières de faire perdurer l'action ou les bénéfices de l'action après le financement par l'ONG ?	<p>Les associations sont encore embryonnaires dans leur dynamique d'organisation, ils dépendent largement des actions mise en œuvre par WWF. A ce jour il y a peu de perspectives de poursuite des activités sans un appui extérieur. Suites prévues dans le cadre des nouveaux projets et recherche de financements complémentaires.</p> <p>Il semble que WWF implique des prestataires de services pour les formations en classe et sur site. Elle devrait également maîtriser les itinéraires techniques des activités agricoles développées.</p>
15.3.3.c. Effectivité du renforcement des capacités nationales et/ou des stratégies d'autonomisation des acteurs locaux dans le cas de projets avec renforcement des capacités.	

15.3.4. Efficience	
<p>15.3.4.a. Le décali d'exécution du projet correspond-il à la proposition initiale ?</p> <p>15.3.4.b. Les retards éventuels sont-ils externes au projet ou non prévisibles à l'origine ?</p>	Voir retards déjà mentionnés.
15.3.4.c. Un système de suivi a-t-il été mis en place et correctement utilisé ?	<p>L'évaluation externe de novembre 2009 considère le système de suivi mis en oeuvre par le projet comme insuffisant ; ceci principalement dû à la mise en oeuvre tardive (après correction) du système de suivi des opérations du projet. Lors de l'évaluation finale, aucune base de données spatialisée des résultats atteints par le projet ne semblait être en place au niveau du projet, ce qui a rendu l'appréciation des résultats assez difficile.</p> <p>Des rapports d'activité trimestrielle sont envoyés aux différents bailleurs ainsi qu'à l'administration forestière et aux autorités locales. Des rapports techniques (stratégie d'intervention du projet, méthode de planification locale) ont été rédigés pour apprécier les avancées techniques (état des lieux des réalisations du projet).</p>
<p>15.3.4.d. Les ressources humaines matérielles et financières ont-elles été mobilisées conformément aux prévisions ?</p> <p>15.3.4.e. Des retards ou des dépassements significatifs ont-ils été constatés conduisant à la réorganisation ou à la réduction des activités prévues ?</p>	Il a été mentionné qu'il a été difficile de trouver et de fidéliser le personnel dans ces zones reculés. Le projet a diminué le nombre d'animateurs de 6 à 2, correspondant au besoins de la suite du projet démarré à partir de janvier 2010 et quelques responsables sont néanmoins restés pour garantir la continuité des interventions en attendant d'autres financements plus importants.
15.3.4.f. Dans le cas d'un éventuel partenaire local (ou de plusieurs), la prestation réalisée ou l'appui apporté ont-t-il été à la hauteur de ce qui était attendu ou nécessaire ?	Non Applicable

15.3.5. Impact	
<p>15.3.5.a. Les effets du projet sont-ils significatifs sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ?</p> <p>15.3.5.b. La mesure de l'évolution des indicateurs avant - après, si elle existe, a-t-elle permis de mesurer ces avancées liée au projet ? L'écart est-il significatif et positif ?</p>	<p>Aucune étude sur les impacts du projet, sur la déforestation dans la zone d'intervention ou sur le niveau de vie des populations concernées, n'est disponible au moment de la mission d'évaluation. En ce qui concerne l'impact sur la déforestation, le projet Good Planet est actuellement en train d'analyser des images satellitaires récentes des forêts dans la zone d'intervention du projet. Au niveau des impacts sur le niveau de vie des populations cibles, l'évaluation externe de novembre 2009 recommande de conduire une étude spécifique analysant les impacts du projet.</p> <p>Les interviews avec les acteurs de terrain laissent toutefois percevoir une réelle motivation des paysans pour préserver la forêt, replanter les zones déboisées et poursuivre les cultures alternatives. Les études d'impact mentionnées permettraient de confirmer ces impressions et de valider l'approche expérimentée dans le cadre de ce projet.</p>
<p>15.3.5.c. Existent-ils des perspectives d'effet à plus long terme ?</p>	<p>Il est attendu que l'expérience positive des paysans actuellement engagés dans les activités alternatives aux pratiques destructrices montre ses bénéfices pour engager d'autres paysans dans la même voie. Une étude d'impact sur l'amélioration des conditions socio-économiques permettrait de confirmer cette diffusion des bonnes pratiques. Le recueil des données socio-économiques semble avoir lieu prochainement, afin de déterminer le point de départ pour les nouveaux projets futurs.</p>

15.4. CONCLUSIONS

L'analyse documentaire (en particulier l'évaluation externe de novembre 2009) complétée de cette mission d'évaluation de terrain permettent de dégager les éléments d'analyse suivants :

Points forts :

- le projet est innovant dans son genre : il s'agit d'un nouveau concept du WWF (RPF) , en intervenant sur les déterminants de la déforestation (mise en relation protection de l'environnement d'un côté, le développement rural de l'autre) ;
- le projet a généralement atteint et même dépassé les résultats quantitatifs attendus ;
- la démarche a permis d'obtenir l'adhésion des communautés dans la préservation et la restauration forestière et l'amélioration de leurs capacités de productions alternatives aux pratiques destructrices qui prouve la pertinence de l'approche proposée.

Points faibles :

Ce projet trop ambitieux en termes d'objectifs initiaux (dimensionnés sur une dizaine d'années) et de zone de couverture prévue (l'entièreté du paysage forestier) pour la durée prévue du projet, doublé d'un outil de pilotage du projet (le cadre logique) trop complexe et qui manque de cohérence et de précision en termes d'IOV, a entraîné des retards, nécessité des réajustements, rendu le suivi du projet difficile et finalement ne permet pas d'offrir les garanties de pérennité au terme de la phase prévue. Une poursuite des activités est nécessaire pour aller au bout de la démarche entreprise et garantir une atteinte durable de l'objectif général.

La capitalisation et la diffusion de l'approche dans d'autres paysages forestiers de forêts humides, n'ont pas été accomplies. Il y a peu de collaboration/harmonisation avec d'autres projets, sauf les échanges internes avec d'autres projets WWF dans l'écorégion des forêts humides.

Il n'y a pas de stratégie de sortie claire.

15.5. ANNEXES DU RAPPORT

15.5. Annexe 1. :Liste des personnes rencontrées

Association Main Serré à lavomanitra (30-40 personnes)

Appolinaire Razafimahatratra	Coordinateur des projets région Fandriana, WWF
Chef de Fokontany	membre du conseil municipal de Miarinavaratra
Fara Lala Razafy	Leader Ecorégional forêts humides du WWF
José Pascal Ranodriamanarivo	Socio-organisateur zone est du corridor, WWF
Paul Rakotovao	Adjoint au maire de Miarinavaratra
Raharivololona Juliette	Directrice MNP à Fandriana

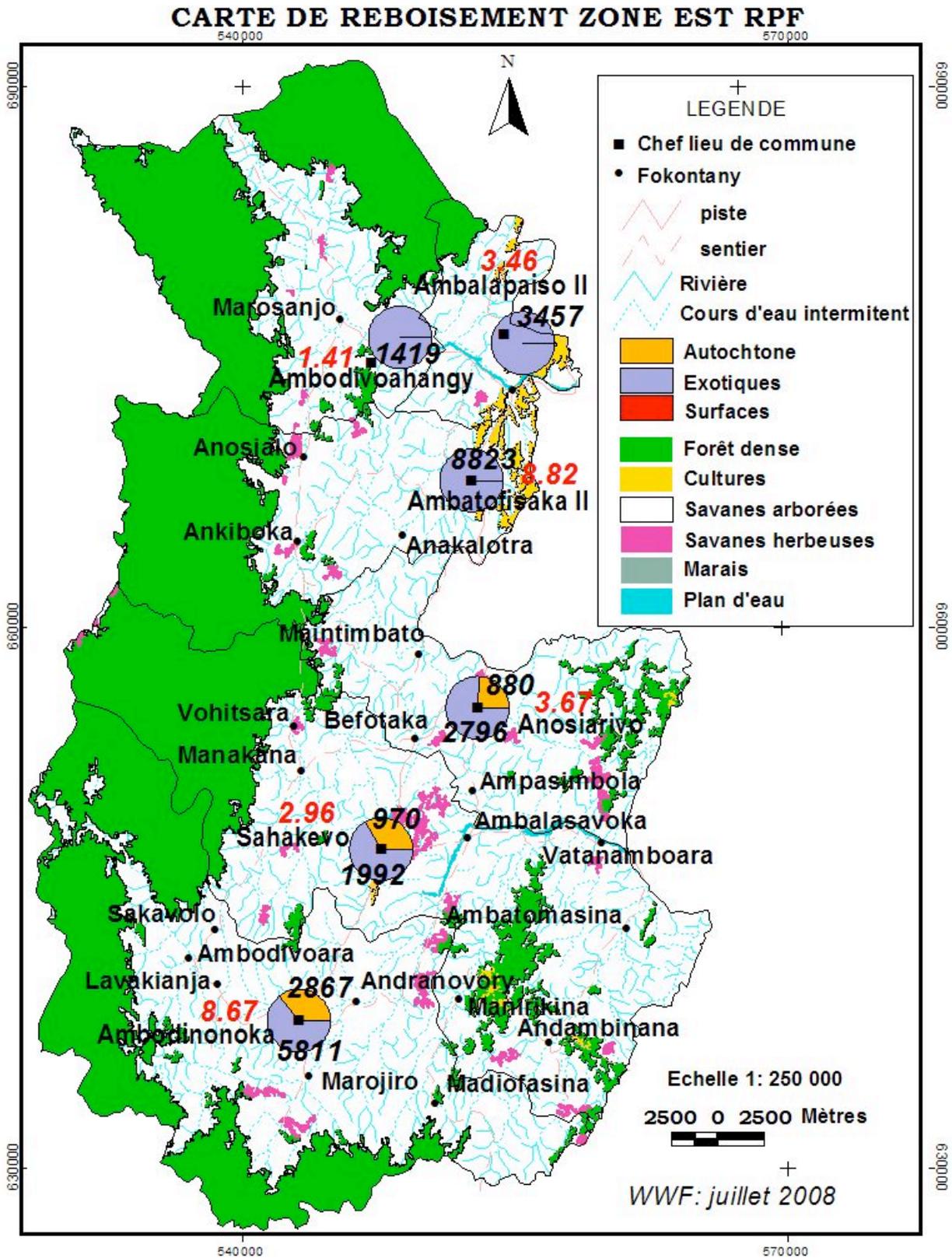
15.5. Annexe 2. :Liste des documents consultés

- Rapport sur les expériences sur la restauration des paysages forestiers et les projets clés travaillant dans le domaine, Paysage de Fandriana-Marolambo, Razafry Fara Lala, Mars 2004.
- Inventaire floristique et typologie de la forêt d'Ambatofotsy-Krisiasy corridor Fandriana-Marolambo, Anjaniala Hery Zo A, étudiant en DESS / SE, Facultés des Sciences. Université d'Antananarivo, Mai 2007.
- Inventaire et valorisation des espèces herpetofaunes et avifaunes dans la forêt dense humide d'Ambatofotsy-Krisiasy-Fandriana, corridor Fandriana-Marolambo, Alain Manajary ANDRIAMAZAVA, Consultant, Rapport final Juillet 2007.
- Inventaire des lémurien et des mammifères dans le corridor Fandriana-Marolambo, Rapport de terrain effectué par Nicole Andriaholinirina (2007).
- Etude de la ressource *Raphia farinifera* (Gaertn.) Hylandu et de sa filière en vue d'une gestion et une valorisation durable. Cas de la partie Est et de la partie Ouest du paysage forestier de Fandriana-Marolambo et de la zone périphérique, Aliferana Tanjona Linno Tahiry, août 2008.
- Analyse des stratégies de mise en valeur des espaces forestiers dans le paysage de Fandriana-Marolambo, cas de Ambohitsara et d'Ambodihelaka, mémoire de fin d'études, Rabearinvony Malala Nirina, 25 mai 2009.
- Rapport sur la capitalisation des données pour la future aire protégée (AP) de Marolambo, version finale, Raolinandrasana Lalaoharisoa O, Septembre 2005.
- Accompagnement des populations locales dans leurs efforts de restauration des biens et des services forestiers dans le paysage forestier de Fandriana-Marolambo, Evaluation Finale du Projet, Rapport Final, Rivo Ratsimbarison et Christian Burren, novembre 2009.
- Accompagnement des populations locales dans leurs efforts de restauration des biens et des services forestiers dans le paysage forestier de Fandriana-Marolambo, WWF, Rapport technique final, 30 novembre 2009.

15.5. Annexe 3. : Liste des (nombreuses) études effectuées par le projet

Etudes effectuées en 2005, 2006 et 2007	Etudes effectuées en 2008	Etudes effectuée en 2009
<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire floristique et typologie de la forêt - Inventaire des lémurien et des mammifères - Inventaire des reptiles, des amphibiens et d'avifaunes - Etudes socioéconomiques des utilisations des ressources dans le paysage forestier - Etude du schéma d'aménagement du paysage - Etude du potentiel écotouristique de la partie Ouest du paysage - Etude de la filière écrevisse 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des successions végétales - Etude des lambeaux forestiers - Etude des zones de coupure de Sakalava - Etude de raphia - Etude de fragmentation - Etudes des principales essences forestières utilisées par les communautés locales - Etude du système agraire Betsimisaraka, - Étude de l'utilisation locale des produits forestiers et des potentialités des forêts, - Etude des menaces sur les essences forestières utilisées dans la production de Toaka gasy, cas d'Ambodivoara 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude du zonage traditionnel des forêts - Etude des itinéraires techniques de restauration dans la partie Ouest du paysage - Etude de combinaison de raphia et de riziculture

15.5. Annexe 4. : Carte d’implantation des reboisements du projet



15.5. Annexe 5. :Cadre logique révisé du projet

	Logique d'intervention	Résultats attendus et Réalisations
Objectif global	Les forêts humides de Madagascar gagnent en quantité et en qualité tout en améliorant les conditions de vie des populations rurales et l'intégrité écologique	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La superficie des forêts naturelles humides à Madagascar augmente de 1% d'ici 2010 - La dépendance des ressources des forêts naturelles est réduite de 50% <p>Réalisations :</p> <p>Les communautés locales sont sensibilisées et responsabilisées pour la protection et la restauration des forêts et effectuent des travaux de restauration active et passive et des activités alternatives à la dépendance aux ressources forestières</p>
Objectifs spécifiques	<p>Axe 1 : <u>Mise en place des conditions de restauration</u></p> <p>Objectif 2 : Mettre en place les conditions pour restaurer les biens, les services et l'authenticité des forêts humides du paysage de Fandriana-Marolambo</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p>La Restauration des Paysages Forestiers (RPF) est intégrée dans au-moins 3 Plans de Développement Communal (PCD) et au mieux dans les PCD des 12 communes du paysage d'ici Décembre 2008</p> <p>Réalisations :</p> <p>14 Communes dans le paysage ont adopté dans leurs plans de Développement Communal la restauration des zones dégradées</p>
Résultats	Résultat 11 : les objectifs pour restaurer l'intégrité écologique du paysage sont définis	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des objectifs clairs de conservation pour le paysage mis à jour d'ici Mars 2008 <p>Réalisations :</p> <p>Les objectifs identifiés pour le paysage concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le maintien au-moins de la superficie actuelle du corridor (arrêt de défrichement en forêt primaire) : zone protégée, zone de restauration et zone de droit d'usage, • les reconnections des grandes coupures du corridor par des ponts de plantations avec des essences autochtones, • les reconnections au corridor des fragments de superficie importante situés à proximité du corridor, • les reconnections de groupes de fragments entre eux situés à distance du corridor pour constituer des « connections pionnières » pour des interventions futures de restauration passive et active, • l'extension des zones des cultures agroforestières, • l'extension des zones de reboisement d'espèces à croissance rapide sur les savanes

<p>Résultats</p>	<p>Résultat 12 : Les objectifs pour améliorer les conditions de vie humaine dans le paysage qui soient compatibles avec l'environnement sont définis</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des études de filières sur les valeurs des biens, services et processus qui pourrait être restaurés, achevée d'ici Juin 2008 - Des objectifs socio-économiques clairs pour le paysage mis à jour d'ici Mars 2008 <p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 études ont été effectuées (voir 3.2.1) - L'objectif est de compenser les revenus tirés de la forêt (en moyenne 150 000 Ar/an/ménage) par la promotion d'alternatives culturelles (diversification des productions ou des revenus) et/ou l'augmentation de la productivité (augmentation des revenus) et le développement de filières alternatives (écrevisses, Toaka gasy, apiculture).
<p>Résultats</p>	<p>Résultat 13 : Une vision et un schéma d'aménagement pour le paysage, émergeant de l'engagement actif des parties prenantes sont élaborés</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un schéma d'aménagement adopté par les autorités locales d'ici Mars 2008 - Participation et engagement des parties prenantes dans les ateliers de planification <p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un schéma d'aménagement du paysage forestier considérant les pratiques locales et capitalisant les 4 années d'intervention dans le paysage est élaboré - Les autorités de 14 Communes et 40 fokontany (voir annexe 1) mettent en œuvre les activités définies dans le schéma d'aménagement

<p>Résultats</p>	<p>Résultat 14 : <i>La capacité régionale et locale pour entreprendre, mesurer, évaluer et tirer des leçons des activités de RPF est renforcée</i></p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des options de sylviculture appropriée sont identifiées d'ici Novembre 2007 - Au moins 10 participants clé du projet participent à une formation spécifique sur des techniques appropriées de restauration de la forêt naturelle d'ici Décembre 2008 - Un système de suivi est en place afin de mesurer l'impact de la RPF sur les populations et sur la biodiversité d'ici Mars 2008 - Au moins 10 actions pilotes en agroforesterie et en d'autres pratiques/techniques entrent en production à partir de Juin 2008 - 100% des membres des associations cibles adopte au moins une technique appliquée dans les 3 sites pilotes de la zone d'essai d'ici Décembre 2008 - Différentes activités expérimentales de restauration sont développées dans les 3 sites pilotes afin de tester, comparer et démontrer les méthodes de restauration de la forêt naturelle d'ici Juin 2008 <p>Activités effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collecte et l'élevage des sauvageons en pépinière constituent l'option de sylviculture la plus indiquée et utilisée. La production de plants en collectant des graines forestières est aussi une option qui est à développer - Les thèmes de formation identifiés concernent la sylviculture, l'arboriculture, le SRI, le compostage, la gestion de pépinière forestière, la planification et le suivi au niveau des associations, l'apiculture, les jardins tropicaux et les cultures sur tanety - Des séances de formation continue sur site de 250 paysans (2 à 5 personnes par pépinière) sont effectuées par les animateurs et pépiniéristes sur les techniques de production des plants, les techniques de collecte sauvageons et graines, et les techniques de plantation et de semis (layonnage). - Un Système de suivi développé août 2008, révisé fin 2008 est opérationnel depuis début 2009 - 40 sites associatifs d'arboriculture (combinaison avec cultures vivrières) ont été mis en place. De nombreux sites individuels (paysans au niveau des associations), 10 à 20 membre par association ont reçu de 10 à 15 plants de fruitiers. Au total, 20 000 plants d'arbres fruitiers distribués et plantés au niveau associatif et ménage. 10 000 plants de Ravensara produits en pépinières et distribués aux associations. - Toutes les techniques alternatives promues ont été adoptées par chacune des 70 associations partenaires. 60% des membres adoptent au moins l'une des techniques proposées - 58 pépinières associatives, communales ou scolaires productives pour plus de 150 sites de restauration active, passive et de reboisement.
-------------------------	---	--

	Logique d'intervention	Résultats attendus et Réalisations
Objectifs spécifiques	<p>Axe 2 : Restauration des biens et services des forêts</p> <p>Objectif 2 : Initier la restauration active et passive dans les sites prioritaires du paysage</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La perte de forêts dans le paysage diminue d'ici Décembre 2009 (sauf désastre naturel) par rapport à 2000 - La restauration active et passive dans 3 sites pilotes de la zone d'essai du paysage est initiée d'ici Septembre 2008 <p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communautés, le service des Eaux et Forêts, les autorités et les évaluateurs externes constatent que projet a contribué à une diminution nette des défrichements dans les zone d'intervention. - La restauration active au niveau de 100 sites pour 500 ha de savane, jachères ou forêts dégradées restaurées. - La restauration passive au niveau de 50 sites mis sous défens ou protégés par des pare feu.
Résultats	<p>Résultat 21 : La restauration active et passive dans les 3 sites pilotes du paysage est initiée avec la contribution de la population locale</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 à 10 pépinières dont au-moins 1 par site pilote sont mises en place d'ici Décembre 2007 - Un dispositif de transplantation des sauvageons est appliqué avec un taux de réussite de 75% à partir de Décembre 2007 - 500 000 jeunes plants dont 50% sont de différentes espèces natives sont produits et mis en terre d'ici Février 2009 <p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 58 pépinières dont 48 associatives sont en phase de production de plants dans l'ensemble du paysage - 846 755 plants dont 474 255 autochtones et de 372 500 exotiques ont été produits au niveau de pépinières jusqu'à fin novembre 2009. - 592 593 plants dont 280 093 autochtones et 312 500 exotiques ont été plantés et mis en terre jusqu'à fin novembre 2009 - 194 162 plants autochtones sont actuellement produits au niveau de pépinières et attendent d'être plantés pour cette campagne de plantation de 09/10 (décembre 09 à mars 10) - Le taux de réussite de transplantation des sauvageons est de 80% - Les travaux de restauration effectués sont réalisés sur plus de 150 sites associatifs et individuels repartis dans le paysage

<p style="text-align: center;">Objectifs spécifiques</p>	<p>Axe 3 : <u>Formation et diffusion des techniques alternatives</u></p> <p>Objectif 31 : Soutenir le développement des populations en respectant les objectifs de conservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 32 : Développer les activités alternatives à la destruction des ressources forestières</p>	<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des alternatives aux cultures sur brûlis évitant la destruction des ressources forestières sont testées/utilisées dans au-moins 5 communautés locales comme moyen d'améliorer leurs conditions de vie d'ici Décembre 2007 - La population adopte au moins 5 techniques culturales améliorées d'ici Décembre 2008 <p><u>Réalisations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des ménages de 70 associations dans les 14 Communes du paysage pratiquent le SRI, SCV, combinaison culturale, culture maraîchère, arboriculture, le compostage, l'apiculture et utilisent des matériels agricoles adéquats - Toutes les techniques alternatives promues ont été adoptées par chacune des 70 associations partenaires. 60% des membres adoptent au moins l'une des techniques proposées (jusqu'à 80% pour les plus anciennes associations partenaires) - 7 techniques culturales améliorées ont introduites et adoptées au niveau des communautés locales (SCV, SRI/SRA, arboriculture, apiculture, compostage, culture maraîchère, combinaison culturale).
---	--	--

<p>Résultats</p>	<p>Résultat 31 : La population adopte les solutions alternatives à la destruction des ressources forestières</p>	<p><u>Résultats attendus</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au-moins 5 solutions alternatives sont adoptées (2 variétés de fruitiers et au moins 3 variétés d'agrumes sont vulgarisées d'ici Décembre 2007, les méthodes de jardins tropicaux sont mises en place dans la zone Est d'ici Décembre 2007, les techniques de rajeunissement des caféiers existants sont adoptées et appliquées d'ici fin 2008 et les techniques de SRI/SRA sont adoptées et appliquées par 50 associations paysannes d'ici fin 2008) - L'adoption du compostage est acquis dans les 3 communes de la zone d'essai d'ici Décembre 2007 - Les populations sont sensibilisées aux effets négatifs de la pratique du tavy et à la Loi qui régit cette activité en forêt primaire - Les Services des Eaux et Forêts sont impliqués, - Chacune des associations soutenues ont un dina contre le tavy <p><u>Activités effectuées</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 20 000 plants de fruitiers essentiellement d'agrumes ont été distribués aux associations locales, ainsi que 10 000 de ravens ara. - 20 associations de l'Est ont chacune mis en place 0,5 ha de jardins tropicaux - Plus de 2 000 matériels agricoles (sarcluses, herbes, charrues, angady, ruches et nivelettes) ont été distribués pour appuyer les premières pratiques d'adoption des techniques alternatives - Des appuis en semences de café arabica et le poivre vert ont été effectués - 70 associations avec un minimum de 10 membres par association pratiquent le SRI les mesures de rendement ont montré qu'au moins les paysans arrivent à tripler leurs productions. - 70 associations pratiquent le compostage et environ 15 membres par association - 20 séances de sensibilisation par an contre les effets de déforestation où il y avait au total plus de 3 000 participants ont été effectuées avec le service des eaux et forêts - Lors de la manifestation culturelle « Volambetohaka 08 » au mois d'août, 1 000 fiches de sensibilisation contre la pratique de tavy et 2 000 revues « Vintsy » ont été distribués aux 3 768 visiteurs du stand du projet - Chaque association partenaire du projet s'engage à ne plus défricher par un Dina
------------------	---	--

	Logique d'intervention	Résultats attendus et Réalisations
Objectifs spécifiques	<p>Axe 4 : <u>Capitalisation et promotion de l'approche RPF</u></p> <p>Objectif 4 : Mettre en place les conditions pour étendre l'approche restauration des paysages forestiers au niveau des autres régions des forêts humides</p>	<p><u>Résultats attendus :</u> <i>Au moins 2 bailleurs de fonds internationaux incorporent la RPF dans leurs programmes à Madagascar d'ici 2010</i></p> <p><u>Réalisations :</u> 3 bailleurs incorporent la RPF. Le partenariat Air France / Good Planet, le WWF Suède et le programme SIDA de la coopération suédoise financent des activités de RPF dans le paysage de Fandriana Marolambo.</p>
Résultats	<p>Résultat 41 : <i>Le soutien des décideurs est acquis et l'approche RPF est transférée vers d'autres zones du pays</i></p>	<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Référence est faite à la RPF dans au moins un programme bilatéral ou national d'ici Décembre 2007</i> - <i>Des échanges entre les membres du groupe de travail national sur la restauration sont établis afin que soit effectivement mise en oeuvre dans les forêts dégradées d'ici Décembre 2008</i> - <i>L'identification d'au moins 2 autres paysages candidats pour la RPF d'ici Décembre 2008</i> <p><u>Réalisations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme holistique de conservation des forêts a intégré le RPF dans ses différentes interventions au niveau de plusieurs sites à Madagascar - Un atelier national sur la restauration de paysages forestiers a été effectué en juin 07 avec 22 institutions participantes - Lors de l'atelier REDD, la restauration a été retenue comme un des outils à développer - Les acquis des activités du projet sont présentés dans le cadre des ateliers sur la restauration effectués à Fianarantsoa avec le programme ERI, le centre Valbio et l'équipe du TAMS à Andasibe Mantadia